Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15255 – 7 F

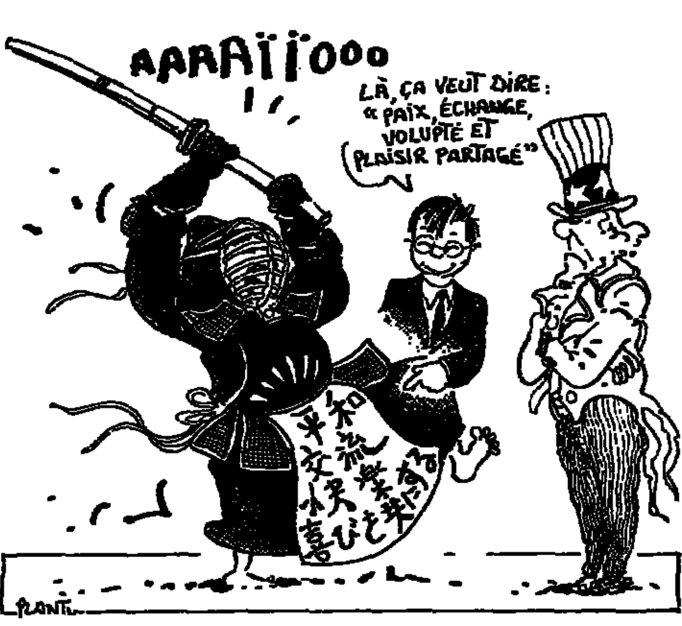
– DIMANCHE 13 – LUNDI 14 FÉVRIER 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Tout en préservant leur entente diplomatique

Washington et Tokyo n'ont pas résolu leur différend commercial

Le président Clinton et le premier ministre japonais, M. Hosokawa, se sont séparés, vendredi 11 février à Washington, sans avoir réussi à définir des règles permettant de réduire le déficit commercial des Etats-Unis avec le Japon. Ils estiment cependant que cela ne devrait rien changer à leurs relations diplomatiques ni mettre en cause la sécurité en Asie. Ils devaient se revoir de façon « informelle » samedi matin.



Lire pages 8 et 12

Au-delà du déficit

QUAND les deux plus importantes puissances économiques de la planète sont sur le sentier de la guerre... commerciale, c'est une affaire qui dépasse leurs seules relations bilatérales. Que le président américain, Bill Clinton, et le premier ministre japonais, Morihiro Hosokawa, n'aient pas réussi, vendredi 11 février à Washington, à régler l'éternel différend économique entre leurs deux pays risque ainsi d'avoir des conséquences allant au-delà d'un simple problème de balance commerciale.

C'est une relation complexe – politique et militaire autant qu'économique – qui est en jeu entre deux alliés dont la bonne entente est essentielle à la sécurité en Asie. Or, quoi qu'en aient dit MM. Clinton et Hosokawa, la permanence de ce conflit économique ne saurait rester sans répercussion sur l'ensemble de leurs relations.

L'OBJET du litige est connu : les Etats-Unis enregistrent, avec le Japon, un déficit commercial de plus. Année après année, les premiers négocient avec le second pour obtenir qu'il ouvre son marché aux produits américains. Mais, les négociateurs américains sortent perdants de leur confrontation avec les farouches samouraïs de la bureaucratie économique nipponne. Et le déficit s'aggrave. Une fois de plus, MM. Clinton et Hosokawa ont constaté qu'ils n'étaient pas d'accord sur les moyens à employer pour ramener ce déficit à des proportions moins extravagantes.

Ils devaient, sans grand espoir, se retrouver samedi matin pour une ultime tentative. Comme si cela n'allait pas tout à fait de soi, ils se sont déclarés convaincus que leur désaccord commercial n'entamerait pas la qualité de leurs relations politiques.

HABITUELLEMENT, le département d'Etat l'emporte sur les départements économiques du gouvernement américain pour empêcher que les rencontres à haut niveau se soldent sur un brutal constat de désaccord. Cela ne fut pas le cas vendredi. En refusant un accord de façade, Washington a pris le risque d'un sérieux refroidissement avec le Japon au moment où les deux pays doivent plus que jamais s'entendre pour empêcher la Corée du Nord de se doter de l'arme nucléaire ou, si c'est déjà fait, forcer Pyongyang à désarmer. Paradoxalement, l'administration américaine a fait ce choix alors qu'elle a, en la personne de M. Hosokawa, l'interlocuteur dont elle rêvait depuis longtemps : un réformateur qui, comme l'a souligné M. Clinton, prône une politique de déréglementation et d'ouverture du marché japonais... Les Etats-Unis n'ont pas de chance dans leurs relations commerciales en Asie. Avec la Chine, il leur faudra s'attaquer au déficit des échanges (23 milliards de dollars) et aborder l'état des droits de l'homme. Cela promet une négociation encore plus difficile.


M 0146 - 0213 - 7,00 F

Ouverture des Jeux olympiques d'hiver à Lillehammer

Les dix-septièmes Jeux Olympiques d'hiver devaient débuter, samedi 12 février, par une cérémonie officielle à Lillehammer, une cité norvégienne de 23 000 habitants au nord d'Oslo. Plus de 1 900 concurrents, représentant 66 pays, vont s'y disputer, pendant deux semaines, les 183 médailles mises en compétition.

Dès dimanche 13, les Jeux devaient vivre leur temps fort avec la descente masculine, tracée, comme à Albertville deux ans plus tôt, par le Suisse Bernhard Russi. Au-delà des compétitions, le Comité international olympique espère que les Jeux de Lillehammer permettront de ne pas occulter le drame de Sarajevo qui accueillait les Jeux d'hiver en 1984. Soutenu, vendredi 11 février, par Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'ONU, le CIO a appelé tous les pays en guerre à respecter une trêve olympique, comme dans l'Antiquité.

Lire page 10

Julien Dray au « Grand Jury RTL - *le Monde* »

Julien Dray (PS), député de l'Essonne, animateur de la Gauche socialiste, est l'invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », dimanche 13 février, à partir de 18 h 30. Le « Grand Jury RTL-*le Monde* » est aussi diffusé sur la chaîne câblée Paris-Première, le même jour, de 20 heures à 21 heures.

L'Europe des villes

Au moment où s'ouvre à Beaubourg la grande exposition « La ville, art et architecture en Europe, 1870-1993 », nous commencerons, dans notre prochain numéro, la publication d'une série d'enquêtes « sur le terrain ». Comment vivent, évoluent, grandissent architecturalement Rome, Berlin, Barcelone, Londres et Bruxelles ? Comment leur tissu social et culturel en est-il changé ?

Alors que le regroupement des armes lourdes commence à Sarajevo

Bill Clinton demande à Boris Eltsine de soutenir son action en Bosnie

Tandis qu'à Sarajevo le regroupement des armes lourdes a modestement commencé, des contacts diplomatiques devaient se poursuivre pendant le week-end, entre Européens, Américains et Russes. La réunion du Conseil de sécurité de l'ONU, qui devait avoir lieu vendredi à la demande de la Russie, a été reportée au lundi 14 février. Le président américain Bill Clinton, qui a pu joindre vendredi son homologue russe Boris Eltsine, a fait état d'un accord partiel avec lui, sur la nécessité de mettre un terme aux bombardements de Sarajevo et sur celle de parvenir à un règlement de paix en Bosnie, mais pas sur l'ultimatum lancé aux Serbes par l'OTAN.

Le message clair d'Alain Juppé

SARAJEVO

de notre envoyé spécial

Une halte dans un bâtiment évidé par le feu alors qu'il constituait la mémoire de Sarajevo – la bibliothèque nationale, incendiée par les obus serbes fin août 1992 –, un instant de recueillement au marché central, sur les lieux du massacre de samedi dernier, un passage devant l'impressionnant cimetière qui jouxte l'hôpital Kosevo : *« Ce que j'ai vu dans Sarajevo, de cette ville martyrisée, m'a renforcé dans ma conviction qu'il fallait tout faire pour lever le siège de Sarajevo. »* Ainsi Alain Juppé a-t-il réagi à la visite qu'il a effectuée, vendredi 11 février, dans les rues du centre-ville, sous le regard mi-étonné, mi-indifférent des habitants de la capitale bosniaque.

Après une étape à Zagreb, le ministre français est arrivé, de même que le ministre de la défense, François Léotard, dans la matinée à Sarajevo pour des entretiens avec les autorités bosniaques, au premier rang desquelles le président Alija Izetbegovic. A ce dernier, il a délivré un message clair : la France, comme le reste de l'Europe, est, certes, décidée à aller jusqu'au bout dans sa *« détermination »* à faire lever le siège de Sarajevo, elle est engagée par l'ultimatum de l'OTAN et entend bien que celui-ci soit appliqué, mais il est de plus en plus urgent de déboucher sur un règlement politique. Or, a insisté M. Juppé, il existe une base à un tel règlement : le plan de paix actuellement en discussion à Genève, et que le gouvernement bosniaque a, jusqu'à présent, récusé. *« Les principes du plan de paix de l'Union européenne ont été agréés par toutes les parties, et ce qui est en cause, ce sont les modalités d'application »*, a-t-il dit, en présence de M. Izetbegovic, avec lequel il venait de s'entretenir.

« Le plan n'est pas intangible, il peut être modifié, mais il doit servir de base aux discussions » de paix, a souligné le ministre des affaires étrangères, insistant : *« Il faut tout faire pour atteindre un règlement politique. »* M. Juppé s'est félicité de ce que M. Izetbegovic lui ait affirmé la *« résolution »* du gouvernement bosniaque à *« s'impliquer dans les discussions »*.

YVES HELLER

Lire la suite page 3

Nirvana, le rock heureux du mal de vivre

Le groupe de Seattle bouleverse les règles du show-business

TOULOUSE

de notre envoyé spécial

Le parterre du Palais des sports de Toulouse est noir d'une foule de très jeunes gens assis en tailleur. Ce soir du 10 février, le service d'ordre a décidé qu'on n'aurait pas le droit de se tenir debout avant le début du concert. Les gros bras font appliquer la consigne sans délicatesse, pourchassant les têtes qui dépassent. Le décor de béton sportif, la lumière blafarde, cette masse d'humains assis entourés de gardiens debout, tout concourt au malaise.

Justement, le malaise est la matière première de la musique de Nirvana. Et les jeunes Toulousains décident de filer la métaphore. Ils sont deux ou trois à se lever, vite suivis par des dizaines, des centaines d'autres. Le mouvement brusque de la foule impressionne autant par son unanimité que par sa brièveté. Une petite explosion, sans réplique, qui laisse les gros bras dépités et les adolescents debout.

On retrouve dans cet incident en deux mouvements l'un des schémas favoris de Kurt Cobain, chanteur, guitariste et, en l'occurrence, auteur-compositeur de Nirvana : un thème simple et mélodique énoncé clairement, accompagné d'une instrumentation minimale, suivit d'une explosion de décibels, de cris et de fracas – une poussée d'adrénaline qui précède un retour au calme, un calme qui n'a rien à voir avec la sérénité, et tout avec l'aboulie, l'anxiété.

L'exemple le plus achevé de ce format s'appelle *Smells Like Teen Spirit*, un morceau publié en 1990 sur *Nevermind*, le second album de Nirvana, le premier à être enregistré pour une grande compagnie discographique. *Smells Like Teen Spirit* se traduit par *« on sent comme un esprit d'adolescence »*. Justement, les adolescents américains, puis du monde occidental entier, firent un triomphe à cette chanson, l'une des seules écrites depuis la fin du punk que l'on puisse ajouter au canon du rock entre *Heartbreak Hotel*, *Satisfaction* ou *God Saves The Queen*. Le succès de *Teen Spirit* entraîna celui de *Nevermind*. Nirvana, groupe inconnu venu d'une ville qui avait peu donné au rock depuis Jimi Hendrix – Seattle dans l'Etat du Washington – vendit huit millions d'exemplaires de son album à travers le monde (730 763 en France), se retrouva intronisé porte-parole d'une génération et représentant officiel d'un mouvement baptisé *grunge*.

C'était il y a trois ans. Depuis, Kurt Cobain, Krist Novsoselic (basse) et Dave Grohl (batterie) ont enregistré un nouvel album, *In Utero*. Celui-ci est resté très loin des sommets atteints par *Nevermind*. A ce jour, il ne s'en est vendu qu'un million aux Etats-Unis et 100 000 en France. Le groupe a été relégué en seconde division, loin derrière Pearl Jam ou Alice In Chains, autres groupes de Seattle qui eux sont restés multimillionnaires en disques vendus.

Mais on ne peut réduire cette évolution à un simple échec commercial. La genèse de Nirvana repose sur une découverte tardive du punk rock, plusieurs années après son apparition. Coupé des raisons d'être politiques et sociales qui lui avaient donné naissance en Grande-Bretagne, le punk que découvraient les jeunes gens du Nord-Ouest américain représentait une formidable avancée formelle par rapport au rock conformiste qui régnait sur les ondes.

Dans ce déchaînement sonore, dans ce manque de respect pour les instruments, Nirvana a mis le mal de vivre de la jeunesse blanche américaine. On retrouve dans les chansons de Kurt Cobain et dans les entretiens qu'il donne des bribes empruntées aux tendances médiatiques du jour, les traumas de la petite enfance ou l'extrême médicalisation du discours sur la drogue, mélangés à des intérêts plus personnels comme le culte de l'actrice Frances Farmer.

THOMAS SOTINEL

Lire la suite page 11

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 3 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 95 p.; Grèce, 280 DR; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 190 PTE; Sénégal, 560 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 2 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Il y a cinquante ans

Monte-Cassino, sanglante victoire

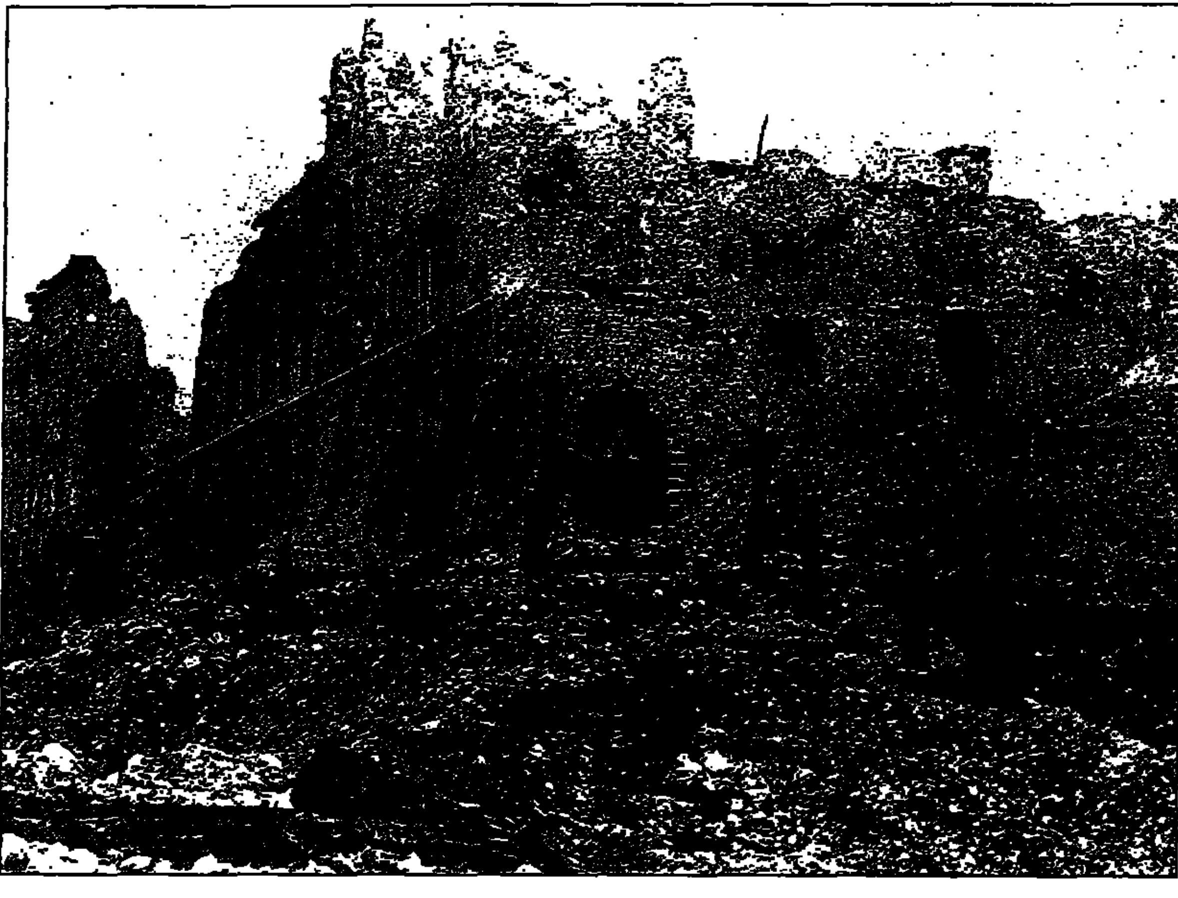
par Frédéric Jacques Temple

PAR un matin glacé – le 13 février 1944 –, à la faveur d'une embellie que cet hiver d'une exceptionnelle rigueur ne laissait pas prévoir, un vacarme d'Apocalypse emplit la vallée de Sant'Elia, transformée en marécage par la pluie et la neige : des forteresses volantes américaines pilonnaient l'abbaye de Monte-Cassino. Depuis un mois déjà, l'artillerie alliée et les bombardiers s'étaient acharnés sur la ville, où chaque nouvelle ruine, chaque trou d'obus permettait à l'ennemi de renforcer son système de défense. Des deux côtés, ce fut un carnage continu.

Ce matin-là donc, dès 9 h 30, nous avons entendu le râle des avions lents, méthodiques, impitoyables. De nos abris boueux, nous avons vu, très haut dans le soleil, avancer l'escadre des Liberator, des Marauder et des Mitchell. Sur terre, c'était le silence, inaccoutumé et menaçant. Seul s'emparait de l'espace ce bourdonnement sauvage qu'une accélération soudaine animait parfois d'une rage nouvelle. Les bombardiers avançaient, puis, à la verticale du monastère, lâchaient en vrac de petits objets noirs qui s'éparpillaient, comme un vol de moineaux, et plongeaient en oblique vers la terre. Des flammes noires et pourpres jaillirent de la colline et le ciel craqua. De nos positions, à environ 2 kilomètres, nous percevions le formidable tremblement de terre et le fracas des explosions. Nous avions tous le sentiment que l'enfer venait d'ouvrir ses portes.

Une deuxième vague surgit, et de nouveau des pans de montagne, des murailles entières disparurent dans la fournaise. Une troisième vague, plus rageuse encore semblait-il, déversa sa cargaison mortelle sur les derniers vestiges de l'abbaye qui s'engloutissait dans un brasier de phosphore. Une quatrième vague, une cinquième, une sixième déferlèrent. Une septième enfin et lorsque, dans un fabuleux silence qui nous apparut alors comme le comble du malheur, les gigantesques cumuli de fumée pourpre se furent dispersés au bout d'un temps qui nous parut interminable, la merveille des Abruzzes se révéla dans son linceul de poussière. Le monastère de saint Benoît n'était plus qu'une horrible molaire pourrie.

Ce bombardement fut l'un des épisodes de la sanglante bataille qui se livrait depuis deux mois, et qui ne prit fin que le 19 mai, lorsque les troupes alliées purent enfin pénétrer dans les ruines de l'abbaye. Les Allemands s'étaient repliés pour la simple raison que de l'autre côté, dans la vallée du Liri et du Garigliano, les Français du corps expéditionnaire d'Alphonse Juin avaient enfoncé le front et s'étaient emparés du Monte Majo, pilier de la défense allemande. Action déterminante qui décida Kesselring à abandonner des positions tenues par quelques soldats de la première compagnie parachutiste dans des conditions qui tenaient du miracle.



KEYSTONE

L'abbaye de Monte-Cassino après les combats.

« Le Verdun de la deuxième guerre mondiale »

La destruction de l'abbaye de Monte-Cassino est devenue depuis un demi-siècle le symbole de cette campagne d'Italie encore mal connue aujourd'hui. D'une manière générale, la bataille de Cassino – ville et monastère – fut une exemplaire bévue stratégique et un massacre inutile couronnant, si l'on peut dire, les combats que livrèrent les soldats des deux camps pendant le dur hiver de 1943-1944. Le colonel Rudolf Böhmler, qui commandait un bataillon de la fameuse division Heidrich des parachutistes nous faisant face, a pu dire sans exagérer : *« C'est le Verdun de la deuxième guerre mondiale. »* Le commandement allié s'obstina dans une série d'actions frontales qui laissèrent dans les bourbiers de la vallée des monceaux de cadavres. On peut à juste titre se demander si le terme de « victoire » convient à une opération qui a causé tant de morts.

Les œuvres d'art et la bibliothèque à l'abri

Les Alliés ne parvinrent jamais à prendre la colline du monastère. Lorsque les Polonais du général Anders entrèrent dans les décombres de l'abbaye, ils ne trouvèrent que le vide. Le généralissime Alexander proclama dans un message radio, le 19 mai : *« Cassino et le monastère sont conquis. La dernière attaque contre la ville a été menée par les troupes britanniques pendant que les Polonais prenaient l'abbaye. La manœuvre des armées alliées en Italie, après la formidable pénétration des Alliés dans la ligne Gustav le 14 mai et la rapide avance des troupes françaises et américaines qui la suivit, a complètement éliminé l'ennemi. »*

La subtilité du langage officiel gommait la simple vérité. Personne n'ignore aujourd'hui, dans les milieux politiques et militaires, que c'est la 3e division d'infanterie algérienne du général de Monsabert qui a rompu la solide ligne Gustav et que cette action a précédé, et non suivi, la manœuvre alliée. Dans son ouvrage, *Monte-Cassino*, le colonel Böhmler ne s'est pas privé de dire : *« Si Mark Clark, au lieu de privilégier l'attaque frontale de Cassino, avait privilégié celle du Belvédère comme Juin l'en priait, s'il avait donné au général Keyes, commandant le 2e corps américain, l'ordre d'appuyer la 3e DIA de Monsabert, vainqueur au Belvédère, et qui avait crevé la ligne Gustav, et d'envoyer l'infanterie en direction d'Atina, Cassino fût tombée dès le 4 février et les alliés seraient entrés à Rome au début de mars. »*

Dans quelles conditions a eu lieu la destruction de l'abbaye? La vérité est toujours bonne à dire, surtout si elle a été longtemps gardée sous le boisseau. Contraint de faire entrer le monastère dans le dispositif de la ligne Gustav, le maréchal Kesselring avait pris soin, nous le savons maintenant, de mettre à l'abri les trésors artistiques. Le lieutenant-colonel Schlegel, qui appartenait à la division cuirassée, s'était chargé, dès le mois d'octobre 1943, d'avertir l'abbé Gregorio Diamare, prieur de l'abbaye, que celle-ci pouvait être dangereusement prise dans le déroulement des futures batailles.

Incrédule, ne pouvant imaginer que son monastère puisse devenir la cible des Alliés, l'abbé finit par consulter son ordre. C'est ainsi que furent acheminés vers Rome plus de soixante-dix mille volumes de bibliothèque et d'archives. Bien que le monastère ne fût occupé que par un piquet de Feldgendarmerie qui avait pour mission d'en interdire l'accès à la troupe, le danger de destruction était réel.

D'ailleurs, le général Sir Maitland Wilson, chef du théâtre d'opérations de la Méditerranée, était fermement convaincu que le monastère faisait partie de la stratégie allemande. Il en justifiait ainsi d'avance l'attaque et la destruction, assimilant le piquet de garde à des unités retranchées. Et le général néo-zélandais Freyberg – soutenu par Winston Churchill – avait fait de l'anéantissement du monastère un impératif de l'ordre d'assaut de sa division. On connaît le résultat : difficile à défendre et facile à détruire, l'abbaye en ruine devint ainsi un centre de résistance inexpugnable. Et aussi un champ de tombes.

La bataille de Cassino et de son monastère ne fut pas la seule erreur de cette campagne d'Italie. En juillet 1944, alors qu'après avoir libéré Sienne, où nous fut offert un *palio* d'honneur, nous foncions vers Florence par le val d'Elsa, ordre fut donné à l'armée d'Italie, alors à Castelfiorentino, de stopper son offensive victorieuse. Au lieu de pénétrer par la Vénétie en Europe centrale, d'occuper la plaine du Danube et d'aller prendre Berlin avant les troupes soviétiques, le haut-commandement avait donné la priorité à un débarquement en Provence, aux longues et meurtrières campagnes de France et d'Allemagne.

Un président des Etats-Unis que la maladie rendait peu lucide avait d'autres desseins. Déjà s'était fait le partage de l'Europe.

▶ Frédéric Jacques Temple est écrivain, ancien combattant du corps expéditionnaire français en Italie et de la Ire armée française.

★ La bibliographie de la campagne d'Italie 1943-1944 est importante. Le lecteur soucieux d'en savoir davantage se rapportera utilement à l'ouvrage exhaustif de John Ellis, *Cassino, une amère victoire* (traduction P. A. Léger, Albin-Michel, 1987).

LIVRES POLITIQUES ANDRÉ LAURENS

Le surfeur de la crise

L'ETAT DE L'OPINION 1994
présenté par Olivier Duhamel et Jérôme Jaffré.
Seuil, 273 pages, 165 F.

SE souvient-on qu'il y a eu un changement de majorité en 1993, à la faveur d'élections législatives? Oui, bien sûr, mais ce n'est pas le plus important. Ce n'est pas, en tout cas, ce que l'on retient de cette année-là, sans doute parce que l'alternance était prévisible, comme le rappelle Jérôme Jaffré, et qu'elle n'a pas renversé les données de la situation.

Pour le coup, les sondages concordent et confirment, dans la durée, que l'essentiel est ailleurs. La synthèse collective que la SOFRES propose chaque année, sur la base des enquêtes auxquelles elle a procédé et des commentaires que leurs résultats inspirent à des politologues, des responsables politiques et des journalistes, est, à la charnière de 1993 et 1994, formelle sur deux points que l'on ne saurait sérieusement contester : les Français se savent installés dans la crise et se trouvent bien, dans leur grande majorité, d'être gouvernés par Edouard Balladur. Du coup, celui-ci semble surfer sur les difficultés, pour le plus grand étonnement de ses adversaires et de certains de ses amis. Jusqu'à quand et jusqu'où?

Alain Duhamel note que si la popularité du premier ministre a précédé sa nomination, elle s'est ensuite plus rapidement et plus nettement affirmée que celles dont avaient bénéficié ses devanciers, au point d'atteindre des scores *records*, qui procèdent plus de l'homme et de son style que de succès politiques avérés. Alain Duhamel montre que l'ampleur de ce charisme donne à son bénéficiaire une dimension présidentielle, intempestive aux yeux de ceux qui n'en demandaient pas tant. Il en est ainsi, à son sens, parce que le premier ministre incarne, en période de crise avec plus de naturel que d'ostentation, *« le retour de l'autorité »*.

Le tour pris par la deuxième cohabitation n'est pas pour rien dans ce phénomène et Gérard Grunberg en analyse les données originales, parmi lesquelles il y a le fait que le président de la République n'a plus à se positionner dans la course présidentielle, puisqu'il n'a pas l'intention de se représenter, et que son premier ministre n'est pas davantage en lice. Du moins pas encore. En attendant, le nouvel équilibre des pouvoirs incline les Français à se montrer plus réservés qu'auparavant sur *« les mérites de la monarchie républicaine »*.

La toile de fond, on l'a dit, c'est la crise. Elisabeth Dupoirier examine la manière dont les Français la ressentent en 1993-1994 par rapport à l'idée qu'ils s'en faisaient dix ans avant. L'obsession du chômage, observe-t-elle, *« se nourrit à l'évidence de la perte de confiance grandissante des Français à l'égard des actions gouvernementales »*. C'est un domaine où le gouvernement Balladur a trouvé un crédit de confiance, mais on voit bien combien cet acquis reste fragile. La gauche a payé chèrement son échec social, souligne de son côté Olivier Duhamel, mais sa disgrâce procède aussi de son échec moral. Il lui appartient de retrouver son identité sur tous ces plans, sans oublier que la séduction balladurienne s'exerce sur ses troupes à travers les sentiments protectionnistes et sécuritaires. Gérard Le Gall revient en détail sur ce dernier point et invite la gauche à ne pas oublier *« l'inégalité face à l'insécurité »*.

D'autres contributions enrichissent la diversité des angles sous lesquels les préoccupations, les valeurs, les comportements des Français sont examinés. François Léotard, ministre de la défense, se penche sur l'état d'esprit de ses compatriotes dans ce domaine. Frédérique Bredin, qui avait en charge la jeunesse et les sports dans le dernier gouvernement socialiste, explique en quoi les jeunes des années 90 ont le désir d'être acteurs différemment. En particulier, parce qu'ils s'engagent avec plus de sélectivité, pour des causes clairement identifiées, *« de préférence en rapport avec leur propre vie et les menaces qu'ils sentent peser sur eux »*.

Hugues Portelli constate le comportement stable des électeurs catholiques, en rappelant qu'il n'y jamais eu durablement de vote catholique. Au reste, les fidèles se caractérisent par une autonomie de plus en plus grande par rapport à l'Eglise, tandis que celle-ci a perdu de son autorité dans le domaine social et en matière de morale sexuelle. Les sondages révèlent le basculement des non-pratiquants qui votaient très majoritairement pour la gauche, en 1978, et très majoritairement pour la droite en 1993. Daniel Boy et Guy Michelat notent d'autres effets de la décroissance de l'emprise des Eglises et, en particulier *« une sorte de recomposition de croyances hétérogènes, se situant en dehors d'elles, sinon en opposition avec elles »*.

Anne Sinclair recense les changements intervenus dans les valeurs collectives et n'occulte pas la crise de crédibilité dont souffrent les médias : elle frappe de plein fouet la profession de journaliste, qui est directement invitée à s'interroger sur son rôle. Sauf à admettre que l'information n'a rien à voir avec la confiance ou la défiance.

victoire

L'abbaye de Monte-Cassino après les combats.

ur de la crise

L'ultimatum de l'OTAN et la recherche d'une solution au conflit en Bosnie

■ TÉLÉPHONE. Bill Clinton est enfin parvenu à joindre Boris Eltsine pour essayer de le convaincre de contribuer à une solution pacifique en Bosnie. La réunion du Conseil de sécurité des Nations unies consacrée à ce sujet et demandée par Moscou a été reportée de vendredi à lundi pour cause de « tempête de neige ».

■ VISITE. Les ministres français Alain Juppé et François Léotard se sont rendus vendredi 11 février à Sarajevo pour assurer les autorités bosniaques de la détermination des Occidentaux à obtenir la levée du siège de la ville.

■ BOMBARDEMENTS. Les forces serbes poursuivent leur offensive d'artillerie sur l'enclave musulmane de Bihac, en Bosnie occidentale.

Les Etats-Unis tentent d'obtenir l'appui de la Russie

WASHINGTON

de notre correspondant

Après s'être longtemps refusés à forcer les autorités bosniaques à la négociation, les Etats-Unis entendent *désormais les convaincre* qu'il n'y aura pas de solution militaire au conflit qui les oppose à leurs agresseurs serbes et croates.

Officiellement, la « ligne » de l'administration Clinton est toujours la même : pas question de faire « pression » sur les victimes, les Musulmans, qui ne font que se défendre contre des assaillants, les milices serbes et croates, soutenus par la Croatie et la république de Serbie. Dans les faits, la situation est différente. L'administration américaine a bel et bien accepté de faire ce que les Européens lui demandaient : intercéder auprès des Musulmans pour les amener à une solution négociée.

Ce changement d'orientation était patent dans les propos tenus vendredi par plusieurs responsables. Il est d'autant plus net que les Etats-Unis craignent que l'emploi de la force par l'OTAN ou sa simple menace n'incite les Musulmans à redoubler d'efforts militaires. Au lieu de mettre rapidement un terme à la guerre, l'ultimatum adressé par l'OTAN aux Serbes risquerait ainsi de prolonger les combats. Consciente de ce danger, l'administration veut lancer *une mise en garde aux Musulmans* : la paix se conclura à la table de négociations, pas sur le champ de bataille.

Autrement dit, les Etats-Unis acceptent maintenant le principe de la partition de la Bosnie-Herzégovine et veulent bien peser à nouveau dans les pourparlers destinés à mettre en place ce « plan *de partage* ». C'est à peu près le contraire de ce qu'ils disaient quelques jours seulement avant l'attentat sur le marché de Sarajevo, quand ils reprochaient aux Européens de vouloir entériner l'agression serbe contre la Bosnie. Après la tuerie de la semaine dernière, il y a eu une manière de « marché » : les Européens envisageant sérieusement l'emploi de la force, les Etats-Unis ont bien voulu reprendre du service diplomatique.

Partition et levée des sanctions

Ils le feront auprès des autorités bosniaques, a expliqué Peter Tarnoff, sous-secrétaire d'Etat pour les affaires politiques, afin de les aider à formuler leur « *minimum acceptable et raisonnable* » quant au découpage territorial, l'accès à la mer et à des fleuves navigables, étant entendu qu'il revient aux Serbes de faire le maximum de concessions. Les Etats-Unis iront ensuite présenter cette plate-forme à ces mêmes Serbes sur lesquels les Russes auront, entre-temps, exercé une influence modératrice. Au fur et à mesure de la mise en application de ce plan de partage, les sanctions économiques contre la république de Serbie devraient être levées.

« *Nous nous sommes mis d'accord sur une approche commune sur l'assouplissement des sanctions*, a déclaré M. Tarnoff ; *ce n'est que lorsqu'un accord aura été scellé et sa mise en œuvre bien engagée que nous pourrons considérer la possibilité d'un assouplissement progressif des sanctions* ». Là encore, l'administration Clinton paraît reprendre une idée que les Etats-Unis avait rejetée quand elle avait été avancée, il y a quelques semaines, par les Britanniques et les Français. Au cours d'une conférence de presse, M. Clinton a, cependant, assuré que la perspective d'une levée des sanctions contre les Serbes *n'avait jamais été évoquée* en sa présence.

Entretien avec Boris Eltsine

De retour de Bonn, Londres et Paris, M. Tarnoff a affirmé qu'Allemands, Britanniques et Français « *accueillaient extrêmement bien* » la démarche de l'administration américaine. Si l'on va vers un accord, l'équipe Clinton se trouvera, cependant, devant une autre difficulté. Ayant promis de participer à la force de maintien de la paix qui devra faire respecter un accord entre les belligérants, il lui faudra envoyer des troupes au sol en Bosnie. Or, si les sondages *laissent entendre qu'une majorité* d'Américains ne serait pas opposés à ce que les Etats-Unis participent, avec les Européens, à des frappes aériennes en Bosnie, ce *n'est plus le cas quand il s'agit de* dépêcher des « marines » sur le terrain.

Depuis quelques mois, il semblait convenu que les Etats-Unis fourniraient la moitié d'une force de maintien de la paix – sous l'égide de l'OTAN, non de l'ONU – devant compter cinquante mille hommes. Mais M. Tarnoff a indiqué, vendredi, que le « quota » américain pour*rait être bien inférieur aux vingt*-cinq mille hommes attendus des Etats-Unis et M. Clinton a confirmé ce revirement.

Le président avait enfin réussi, dans la matinée, à joindre au téléphone Boris Eltsine, qui le boudait ostensiblement depuis quarante-huit heures, en refusant de « *décrocher* » l'appareil, afin de manifester l'hostilité de Moscou aux dernières décisions de l'OTAN. Non seulement la Russie est opposée à tout recours à la *force contre ses protégés serbes*, mais elle conteste qu'il puisse être ordonné sans intervention expresse du Conseil de sécurité de l'ONU.

M. Clinton n'a pas démenti que la Bosnie puisse être l'occasion du premier conflit grave entre les Etats-Unis et la Russie postsoviétique. Mais il s'est refusé à dramatiser. L'essentiel, a-t-il dit, est que « *nous soyons d'accord, avec M. Eltsine, sur le long terme – arrêter la guerre par la négociation – et sur le court terme – faire cesser les bombardements sur Sarajevo* ». Le ton était le même à l'ONU où l'ambassadeur de Moscou, Youli Vorontsov, tenait lui aussi des propos très conciliants à l'égard de Washington, et à Genève où le haut responsable russe chargé de l'ex-Yougoslavie, le vice-premier ministre Vitali Tchourkine, parlait d'une « *division du travail* » diplomatique entre les Etats-Unis et la Russie (les premiers intervenant auprès des Musulmans, les seconds auprès des Serbes).

ALAIN FRACHON

Tempête de neige diplomatique à New-York

Le débat sur la Bosnie, qui devait se tenir vendredi 11 février au Conseil de sécurité de l'ONU, à la demande de la Russie, a été reporté à lundi en raison des conditions météorologiques, a-t-on annoncé à New-York. La tempête de neige qui s'abat sur la ville tombe à point nommé, alors que le travail de persuasion que mènent les Occidentaux auprès des Russes n'a pas encore abouti. Européens et Américains comptent sur Moscou pour faire pression sur les Serbes ; ils refusent que l'ultimatum qu'ils ont lancé aux assiégeants de Sarajevo ne fasse l'objet d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité.

Or la Russie a présenté vendredi à quatre pays occidentaux (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Espagne) un avant-projet de résolution qui prévoit la démilitarisation de Sarajevo, mais sans menace de recours à la force, un tel recours n'étant proposé qu'en cas de bombardements contre Sarajevo.

Les Occidentaux ont émis des réserves sur le projet russe, estimant que le Conseil de sécurité s'est déjà prononcé sur la question du recours à la force. – *(AFP.)*

Belgrade compte sur Moscou pour éviter l'intervention militaire occidentale

BELGRADE

de notre correspondante

Deux jours après la décision de l'OTAN d'adresser un ultimatum aux Serbes de Bosnie, les autorités de Belgrade, jusque-là cantonnées dans un silence prudent, ont finalement réagi officiellement vendredi 11 février. Dans une lettre adressée au secrétaire général des Nations unies, le président de la Fédération yougoslave, constituée par la Serbie et le Monténégro, M. Zoran Lilic, a condamné la menace de recours à la force de l'OTAN, tout en déniant à cette dernière le droit de prendre une telle décision sans l'accord du Conseil de sécurité. Il accuse, en effet, l'OTAN d'avoir « *usurpé le pouvoir* » de l'ONU qui est, selon lui, la seule instance internationale à disposer du droit de décider d'une intervention militaire.

« Un acte d'agression »

Les dirigeants de Belgrade montrent ainsi qu'ils misent sur l'opposition de la Russie pour écarter une intervention militaire internationale en Bosnie. Si l'OTAN mettait toutefois à exécution ses menaces, le Parti socialiste serbe (SPS), dirigé par le président de Serbie, Slobodan Milosevic, a averti dans un communiqué, vendredi, qu'il s'agirait à ses yeux d'« *un acte d'agression* ». Cette prise de position laisse à penser que Belgrade n'a pas complètement exclu d'intervenir pour contrer une attaque étrangère, déjà présentée comme dirigée contre le peuple serbe.

L'armée yougoslave a d'ailleurs repris implicitement cette menace. Le colonel Dragan Vuksic, responsable des relations avec les organisations internationales, a notamment déclaré, vendredi à la radio, que si « *l'armée yougoslave est déterminée à ne pas entraver les activités pacifiques pour un règlement de la crise yougoslave* », il pourrait en être tout autrement en cas d'intervention de l'OTAN, puisqu'une telle action « *ne ferait qu'annuler le résultat des efforts de paix obtenu à ce jour* ». Le colonel Vuksic a aussi estimé qu'une intervention de l'OTAN risquerait d'embraser la Bosnie et les Balkans, voire l'Europe.

FLORENCE HARTMANN

Le message clair d'Alain Juppé

Suite de la première page

Le ministre français des affaires étrangères a indiqué que, lors de son passage, la veille, à Zagreb, il avait dit au président Franjo Tudjman que « *l'on attendait de la Croatie la flexibilité nécessaire pour participer aux négociations* ». « *J'aurais dit la même chose à Belgrade si j'avais pu y être reçu* », a-t-il ajouté. Il est vrai que, depuis l'ultimatum de l'OTAN adressé aux Serbes pour qu'ils lèvent le siège de Sarajevo dans les dix jours, la France est particulièrement vouée aux gémonies par les Serbes, Paris étant à l'origine – avec les Etats-Unis – de cet ultimatum.

Le ministre a assorti son insistance d'une menace : celle d'un retrait des « casques bleus » français de Bosnie-Herzégovine au cas où on ne parviendrait pas à une solution politique du conflit. « *La France s'est posé la question de savoir s'il fallait maintenir en Bosnie-Herzégovine un contingent aussi nombreux en situation de guerre, sans qu'on voit très bien sa mission et son utilité. Nous ne sommes plus disposés à exposer très longtemps nos hommes dans leur vie et leur réputation, puisqu'on finit par leur reprocher de paralyser une solution de force* », a-t-il dit. « *En revanche*, a ajouté M. Juppé, *si la paix est signée, la France est prête à s'impliquer* » dans le processus de maintien de la paix qui suivrait un accord politique et qui nécessiterait la présence d'une force armée. Le ministre a, d'autre part, dissipé une ambiguïté dans la situation actuelle. D'un côté, l'OTAN a exigé, dans son ultimatum, que les Serbes retirent leur armement dans un périmètre de 20 kilomètres autour de Sarajevo. Or, dans l'accord de cessez-le-feu conclu mercredi 9 février à l'aéroport de la capitale bosniaque, il n'est fait nulle part mention d'une quelconque distance au-delà de laquelle l'artillerie serbe doit se retirer. Cet accord, conclu sous l'égide du général (britannique) Michael Rose, prévoit simplement un recul, et la mise sous contrôle de la FORPRONU des armements lourds serbes et bosniaques, sans imposer de délais aux belligérants. Une contradition – ou, pour le moins, une certaine confusion – était apparue entre les deux initiatives, l'accord du général Rose pouvant apparaître comme une tentative pour neutraliser la menace de frappes aériennes. De leur côté, les porte-parole de la FORPRONU ne cessent de rappeler, en substance, que l'OTAN fait ce qu'elle veut, et que les « casques bleus » ne sont chargés que de l'application de l'accord conclu sur place. Vendredi, à Sarajevo, M. Juppé a apporté une précision : la levée du siège de la capitale bosniaque, c'est le retrait des armes lourdes serbes ou leur mise « *sous la responsabilité de la FORPRONU* ».

Cette dernière opération a commencé – très modestement – vendredi. Un officier de la force de protection a précisé que treize pièces d'artillerie serbes, dont des *mortiers de 120 mm, des canons* de 122 mm et deux lance-roquettes multiples, avaient été regroupées dans une caserne de Lukavica, en zone serbe. Côté bosniaque, deux *mortiers de 82 mm et trois de* 120 mm ont été entreposés dans les casernes Maréchal Tito, dans le centre de Sarajevo. Au-delà du nombre très réduit d'armes ainsi recensées sur le total de canons disposés dans et autour de la capitale, on peut douter de l'efficacité d'un tel regroupement, eu égard aux précédents. En janvier 1993, par exemple, lorsque les Croates ont lancé une offensive pour reprendre une parcelle de Dalmatie occupée par les forces serbes, celles-ci ont récupéré, sans coup férir, l'armement lourd qu'elles avaient placé ... sous le contrôle de la FORPRONU. Dans le cas de Sarajevo, la répartition des armements lourds est nette : les pièces bosniaques sont confiées au bataillon ukrainien de la FORPRONU basé dans les casernes Maréchal Tito, tandis que les armements serbes sont stockés dans les casernes... serbes, sous la garde d'observateurs onusiens désarmés.

YVES HELLER

Les réactions en France

Selon un sondage IPSOS publié dans l'hebdomadaire *le Point* daté samedi 12 février (1), une très large majorité de Français (70 %) estiment que les soldats français « *doivent participer* » aux raids aériens de l'OTAN, si l'Alliance décide de bombarder les positions serbes autour de Sarajevo, contre 21 % qui y sont opposées et 9 % qui ne se prononcent pas. Si 55 % des personnes interrogées estiment que les autorités françaises doivent « *accepter le risque de pertes militaires françaises* » dans l'ex-Yougoslavie, 35 % expriment l'opinion inverse, et 10 % n'ont pas d'opinion.

Jacques Delors, président de la commission européenne, a affirmé, vendredi 11 février, qu'« *il n'y avait pas d'autre choix que celui que la France a proposé* ». « *Une certaine fermeté était nécessaire dans une partie d'échecs sanglante* », a observé M. Delors. Affirmant que « *l'idéologie de mort du nettoyage ethnique n'a pas triomphé* », le président de la commission européenne a ajouté : « *Chacun doit comprendre que cette guerre doit s'arrêter.* » De son côté, Laurent Fabius, député (PS) de Seine-Maritime, a qualifié de « *décision sage* » mais « *risquée* » l'ultimatum adressé par l'OTAN aux Serbes.

Invitée du « Forum RMC-*l'Express* », vendredi, Dominique Voynet, porte-parole des Verts, a également apporté son soutien à une décision jugée « *déterminée et courageuse* ». « *Il est temps de faire la distinction entre l'agresseur et l'agressé* », a ajouté Mme Voynet.

Afin d'« *informer la représentation nationale* » sur la situation en ex-Yougoslavie, Bernard Pons, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, a demandé vendredi au président de la commission des affaires étrangères de cette Assemblée, Valéry Giscard d'Estaing (UDF) et à celui de la commission de la défense, Jacques Boyon (RPR), d'organiser une réunion conjointe « *ouverte à l'ensemble des députés* ».

(1) Ce sondage a été réalisé, les 8 et 9 février, par téléphone, selon la méthode des quotas, auprès d'un échantillon de 800 personnes représentatif de la population française âgée de dix-huit ans et plus.

Selon des témoignages

Les forces serbes bombardent Bihac

ZAGREB

de notre correspondant

Selon l'agence croate Hina, qui cite des radio-amateurs sur place, les forces serbes de Bosnie ont lancé, vendredi 11 février, une « *offensive générale* » d'infanterie appuyée de blindés contre le front sud de l'enclave musulmane de Bihac, une « poche » de quelque *1 500 km2 et 200 000 habitants*. Les artilleurs serbes auraient tiré vendredi des « *centaines d'obus* » contre la ville de Bihac et ses alentours, faisant des victimes parmi la population civile, selon ces sources.

Préparant une offensive terrestre, les premiers pilonnages intensifs de l'artillerie serbe avaient commencé le week-end dernier et s'étaient intensifiés, mardi 8 février, à la veille de l'ultimatum de l'OTAN concernant Sarajevo. Mercredi 9 février, les observateurs militaires de l'ONU avaient compté, en une demi-journée, plus d'une centaine d'obus tirés contre la ville de Bihac et ses environs.

Les observateurs militaires considèrent généralement que les forces serbes veulent s'emparer de la voie ferrée reliant Banja Luka (« République serbe » de Bosnie) à Knin (« République de serbe de Krajina » en Croatie), qui serpente aux limites de la poche musulmane. La FORPRONU, qui a déployé près de 1 300 « casques bleus » (des hommes de l'armée française) dans l'enclave, garde un étrange silence sur ces événements. Contacté au quartier général de Zagreb, un haut responsable de la FORPRONU, qui ne croit pas à une offensive majeure des Serbes à Bihac, n'exclut pas « *des provocations* » musulmanes.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

ITALIE

Une ombre sur le mariage Bossi-Berlusconi

ROME

de notre correspondante

C'était pourtant un grand jour pour la droite. Celui des noces, mille fois discutées, mille fois redoutées, entre la Ligue d'Umberto Bossi et la toute nouvelle Forza italia de Silvio Berlusconi. L'acte était rédigé à la satisfaction générale, avec des accords précis pour les circonscriptions du nord du pays, plus de souplesse pour le Sud, où l'imagination créatrice du « *Cavaliere* » Berlusconi aurait pu s'exercer. Arrivés avec une heure seulement de retard, les deux jeunes mariés s'étaient déjà jurés un engagement sans faille à mener leur commune croisade pour faire baisser la pression fiscale. Bref, sous les dorures – symbole d'une splendeur passée – du Cercle de la presse à Milan, tout était prêt pour le grand événement, ce vendredi 11 février. Y compris les témoins, les centristes chrétiens-démocrates (CCD, transfuges de la vieille démocratie chrétienne) et les fondateurs de l'Union du centre (UDC), rescapés, eux, du Parti libéral.

Seule ombre, mais de taille, sur la cérémonie : l'arrestation, en milieu de journée, du jeune frère du magnat de la télévision, Paolo Berlusconi. Recherché pour « *corruption* » par la justice depuis la veille, ce dernier s'était présenté dans une caserne de carabiniers. Interrogé tout l'après-midi, il obtenait finalement les arrêts domiciliaires. Que lui reproche-t-on ? D'avoir versé il y a une dizaine d'années, environ 1 milliard de lires (environ 280 millions de francs) de pot-de-vin, à la Cariplo, la plus grande caisse d'épargne d'Italie – actuellement sur la sellette dans le cadre de l'opération « *mani pulite* » (« *mains propres* ») – pour obtenir le rachat de plusieurs gros immeubles. Ce dont Paolo Berlusconi se défend en reconnaissant seulement avoir payé « *des frais de transaction* ».

Le PDS, cible de la justice

Quoi qu'il en soit, cette arrestation, aussi spectaculaire qu'inutile, a occupé toute la conférence de presse consacrée en principe aux accords entre la Ligue et Forza Italia. A l'évidence, même si le petit frère de Silvio Berlusconi, que la presse a surnommé « *Berluscino* », vit, depuis deux ans environ, un destin légèrement plus indépendant de celui de son frère aîné, à la tête du holding milanais des Chantiers réunis, *il a tout au* long des années précédentes été « *l'ombre* » du « *Cavaliere* », menant, en particulier, les opérations immobilières à l'origine de leur fortune commune.

L'attaquer, c'est déjà porter atteinte au prestige, en attendant pire peut-être, du fondateur de Forza italia. Aussi est-ce un Silvio Berlusconi plutôt tendu qui a clos le chapitre, *en affirmant que* « *toute cette affaire se terminerait forcément très bien* ». Ce qui ne l'a pas empêché de renouveler ses critiques contre la couverture électorale de la RAI, dont il estime qu'elle « *s'acharne contre sa candidature* ».

En revanche, comme mue par un *souci d'équilibre électoral*, la justice a également frappé le pôle progressiste en lançant un mandat contre un ancien dirigeant d'une autre entreprise de bâtiment, la Fiat Cogefar-Impresit, Antonio Mosconi, déjà arrêté une première fois il y a quelques mois et accusé, cette fois, d'avoir versé 200 millions de lires à un député européen du PDS (ex-PCI).

L'argent aurait été destiné à alimenter le « courant » de Mas*simo D'Alema, numéro deux de* l'actuel PDS. En attendant, pris entre une guerre des ondes de plus en plus virulente et les coups d'éclat, parfois un peu pesants, de la justice, les électeurs italiens, désorientés, avouent toujours, à plus de 60 % dans les sondages, ne *pas savoir pour qui ils vont* voter.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

EUROPE

GRANDE-BRETAGNE

John Major demande aux conservateurs de mettre fin à leurs querelles fratricides

Une succession d'« affaires », des divisions de plus en plus apparentes au sein du Parti conservateur et des perspectives électorales défavorables ont conduit le premier ministre britannique, John Major, à demander un arrêt des querelles fratricides et à tenter de retrouver une autorité politique en entamant une série de déplacements dans le pays.

LONDRES

de notre correspondant

La solution pour M. Major? Quitter Westminster, son atmosphère d'intrigues et de rumeurs, et aller prêcher la bonne parole dans le « pays profond ». Exhorter les Britanniques à ne pas se laisser abuser par les gros titres de la presse, qui, chaque jour, monte en épingle une nouvelle « affaire » éclaboussant la réputation et minant l'autorité et la cohésion du gouvernement. Devant des auditoires davantage concernés par les problèmes concrets, rappeler – pour s'en faire attribuer le mérite – que la situation économique du pays s'améliore rapidement et que seule la Grande-Bretagne est sortie du marasme de la récession où se morfond le reste de l'Europe. Cette stratégie, qui consiste, pour John Major, à prendre du recul par rapport à une actualité politicienne qu'il ne maîtrise plus, a été mise au point par le 10 Downing Street.

Elle part d'un constat d'impuissance : à chaque fois que le premier ministre tente de restaurer son crédit auprès de l'opinion, des déclarations ministérielles intempestives ou des révélations nourrissant le « scandale » du moment ruinent ses initiatives. L'annonce, lundi 7 février, de la mort – dans des conditions scabreuses – d'un parlementaire conservateur (1), n'est qu'un exemple parmi d'autres. Les commentateurs les plus indulgents invoquent la *« malchance »* qui semble s'acharner sur M. Major, d'autres expliquent que ce climat illustre l'état de déliquescence d'un parti usé par le pouvoir. Certains, enfin, soulignent que l'actualité politique, en Grande-Bretagne, est plus volatile qu'ailleurs, d'autant que la presse y est moins « sérieuse » qu'on ne le croit.

Un parti « en guerre contre lui-même »

Pour couper court, M. Major a donc pris son bâton de pèlerin – entamant, mardi 8 février, son périple par la région des Midlands – en espérant retrouver ce contact direct avec les Britanniques qui lui avait permis de gagner les législatives de 1992. Il est temps : sondage après sondage, les perspectives politiques des conservateurs s'assombrissent, ses stratèges prédisant un large échec lors des élections locales et européennes de mai et juin. Le Labour recueille aujourd'hui 45,5 % d'intentions de vote, les conservateurs 26 % et les libéraux-démocrates 23 %. Cette déconfiture électorale fait si peu de doute que M. Major lui-même envisage les conséquences qu'il conviendra d'en tirer : dans ce cas, vient-il d'affirmer, je ne démissionnerai pas.

« Personne ne sera premier ministre conservateur (au lendemain des élections), a ajouté Kenneth Clarke, le chancelier de l'Echiquier – et candidat non déclaré à cette fonction – *si nous ne faisons pas en sorte que le gouvernement reprenne le contrôle des événements. »* Bien que de plus en plus souvent évoquée dans les rangs conservateurs, la question du remplacement du chef du parti tory est prématurée. Techniquement, elle ne peut être posée que dans les semaines suivant le congrès annuel, en octobre.



Les divisions internes actuelles interdisent, d'autre part, l'émergence d'un candidat de consensus. Enfin, la mauvaise passe que traverse M. Major peut prendre fin, pourvu que l'embellie économique se renforce. Le premier ministre doit cependant parvenir à imposer son autorité à un parti qui tire à hue et à dia, et qui semble *« en guerre avec lui-même »*, comme le souligne Paddy Ashdown, le chef des libéraux-démocrates.

John Major, pourtant, n'est pas avare d'avertissements. *« Les tirs d'embuscade doivent cesser*, a-t-il souligné la semaine dernière, *les querelles, le gaspillage d'énergies lié à un fractionnisme mesquin doivent s'arrêter. Nous devons nous unir et combattre pour ce que nous croyons. (...) Les critiques ne m'émeuvent pas, mais je préfèrerais les recevoir directement plutôt que de façon anonyme. »*

Bien des responsables tories pourraient se sentir visés par cette mise au point, notamment Norman Lamont, ancien chancelier de l'Echiquier, l'un des hérauts de la droite « thatchérienne », qui, il y a huit jours, a estimé que M. Major était *« faible et nul »*.

Suicide politique ?

Affaibli en effet par l'échec de sa tentative de mobiliser à la fois l'opinion et le parti tory derrière le slogan de *« back to basics »* (*« retour aux valeurs fondamentales »*) (*le Monde* du 26 janvier), M. Major apparaît souvent désarmé face aux certitudes dogmatiques exprimées par la droite de son parti. Celle-ci n'est cependant pas à l'abri de gaffes politiques dont les partisans du premier ministre pourraient presque se réjouir si elles ne ternissaient davantage la crédibilité du gouvernement.

C'est le cas des récents propos de Michael Portillo, le ministre des finances, volontiers présenté comme le champion de l'aile droite en cas de vacance au 10 Downing Street. Devant une assistance d'étudiants proches du Parti conservateur, M. Portillo a exprimé des convictions franchement xénophobes : *« Lorsque l'un d'entre vous obtient un* « A level » (2), avait-il affirmé, *c'est parce qu'il a travaillé pour l'obtenir. Allez voir dans n'importe quel autre pays : lorsque vous obtenez un* « A level », *c'est que vous l'avez acheté ! »*

Puis, soulignant la probité des milieux d'affaires britanniques par opposition à la corruption et au népotisme qui règnent, selon lui, ailleurs, il avait poursuivi : *« Lorsque vous faites des affaires, vous obtenez des contrats parce que vous êtes* « bons » *dans votre domaine. Mais allez dans bien d'autres pays, et vous obtiendrez des contrats parce que votre cousin est ministre ou parce que vous aurez rempli les poches d'un fonctionnaire. »* M. Portillo a présenté ses excuses pour ce *« dérapage verbal »*, qui n'en était pas un, puisqu'il avait prononcé un discours très semblable deux jours avant.

Plusieurs ambassades ont protesté – notamment celles d'Allemagne et du Japon – mais, pour M. Major, qui s'efforce de convaincre les partenaires de la Grande-Bretagne que celle-ci veut se situer *« au cœur de l'Europe »*, cela fait plutôt mauvais effet. Or les convictions de M. Portillo sont très représentatives des certitudes politiques de la droite du parti tory. C'est d'ailleurs la principale difficulté à laquelle se heurte M. Major : dans d'autres pays européens, les deux tendances politiques qui coexistent si difficilement en Grande-Bretagne au sein du Parti conservateur – l'une « chrétienne-démocrate », l'autre « libérale-nationaliste » – se retrouveraient dans deux partis autonomes.

Pendant longtemps, le réflexe d'unanimisme, renforçant l'autorité naturelle de Margaret Thatcher, faisait taire les divergences les plus criantes. C'est cette « synthèse » qui, faute d'un leadership fort, semble désormais impossible. John Major multiplie les appels à l'unité, mais il n'est pas entendu. Il n'a pas tort de considérer que cette logique de la désunion s'apparente à un suicide politique.

LAURENT ZECCHINI

(1) La police a conclu à une mort par étouffement, sans intervention extérieure. Le cadavre nu, vêtu seulement de bas de femme, de Stephen Milligan a été retrouvé avec un fil électrique autour du cou et la tête dans un sac en plastique (*le Monde* du 9 février).

(2) Le *« A level »* est une qualification, par matière, de fin d'études secondaires.

ROUMANIE

Paris et Bucarest ont signé un accord sur le rapatriement des immigrés clandestins

BUCAREST

de notre correspondant

Les ministères roumain et français des affaires étrangères ont paraphé, vendredi 11 février à Bucarest, un accord pour le rapatriement des ressortissants roumains en situation irrégulière sur le territoire français.

Les deux parties se sont notamment mises d'accord sur les critères permettant de déterminer la nationalité roumaine des *« indésirables »* qui se sont débarrassés de leurs papiers d'identité pour éviter d'être refoulés. En contrepartie, les autorités roumaines ont demandé à la France un allègement des formalités de délivrance des visas, notamment pour les hommes d'affaires roumains.

Officiellement, près de trois mille demandes de statut de réfugié sont actuellement déposées par des Roumains auprès des autorités françaises. Toutefois, *« ce chiffre ne permet pas de se faire une idée sur le nombre réel des personnes en situation irrégulière »* estime-t-on du côté français.

A titre de comparaison, vingt-trois mille illégaux roumains ont été rapatriés d'Allemagne au cours des derniers mois dans le cadre d'un accord comparable à celui qui a été signé avec la France et que Bucarest a déjà conclu avec la Suède, l'Autriche, la Pologne et la République tchèque.

Selon les chiffres de l'Office international pour les migrations (OIM), 9 % des habitants de plus de quinze ans souhaitent quitter la Roumanie. Or, en 1993 les pays occidentaux n'ont autorisé que dix-huit mille d'entre eux à émigrer.

CHRISTOPHE CHATELOT

ALLEMAGNE

Affrontements lors d'un meeting des Républicains

Quatorze personnes, dont dix policiers, ont été légèrement blessées, vendredi 11 février à Hanovre lors d'affrontements entre les forces de l'ordre et des manifestants d'extrême gauche qui protestaient contre la tenue d'un meeting électoral du parti d'extrême droite les Républicains, a indiqué la police.

Le chef de ce parti, l'ancien Waffen-SS Franz Schönhuber, devait y prendre la parole, à l'occasion de la campagne pour les élections régionales de Basse-Saxe, qui ont lieu le 13 mars. – *(AFP.)*

LOIN DES CAPITALES

Ypres, lieu de mémoire



YPRES

de notre envoyé spécial

Tristes abords pour une si jolie ville ! Quelle que soit la route, impossible d'approcher Ypres sans longer un cimetière militaire de la première guerre mondiale. Au pied de différents monuments, les tombes sont alignées, indiquant seulement l'âge de la plupart des combattants incroyablement jeunes qui furent foudroyés en 1916.

Avec ses 11 908 tombes, Tyne Cot Cemetery est *« le plus grand cimetière du Commonwealth qui soit au monde »*. Pourtant, les Australiens, les Néo-Zélandais, les Canadiens, ont eux aussi des mémoriaux distincts. Sans parler du cimetière français de Saint-Charles de Potyze, avec ses pierres musulmanes entre les croix catholiques. A l'entrée même de la ville, porte de Menin, le Mémorial britannique se dresse en forme d'arc de triomphe, portant gravés sous ses voûtes les noms de cinquante mille soldats tombés dans *« le Saillant »* d'Ypres (en raison de la configuration du front), Anglais, Ecossais et Indiens confondus dans la même mêlée.

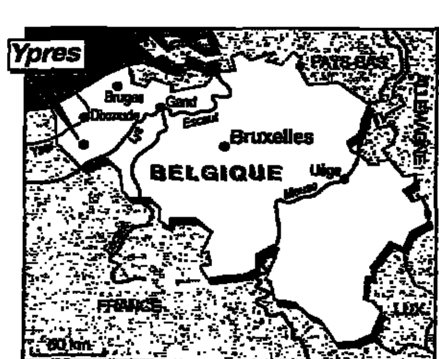
Avant de s'écraser près de Poelkapelle, à 10 kilomètres d'Ypres, le 11 septembre 1917, Guynemer survola toutes ces horreurs : la colline 62, où l'on visite encore les tranchées ; d'autres zones de combats où les Allemands expérimentèrent les premiers gaz asphyxiants en 1915. Les terribles photos du *« musée du Saillant »* montrent les chevaux, équipés eux aussi de masques à gaz, et condamnés à participer à la folie des hommes.

Il y a également les clichés de John Wash, effroyables et esthétiquement impeccables, par exemple ces aveugles formant une chaîne avec les estropiés qui les guident après une attaque. Les grenades, les baïonnettes, ne manquent pas à l'inventaire, avec les bouteilles de rhum plus grandes que les gourdes d'eau potable et si utiles pour « galvaniser » les troupes d'assaut.

Entièrement rasée lors des combats et reconstruite à l'identique, Ypres aligne de nouveau, plus vrais que nature, sa halle aux draps, son beffroi, sa cathédrale Saint-Martin, son hôtel de ville de style Renaissance espagnole avec les techniques du bâtiment des années 60. La cité flamande a presque retrouvé sa prospérité du Moyen Age, quand elle rivalisait avec Bruges et Gand. Signe qui ne trompe pas en Belgique, on peut y déjeuner dans un restaurant étoilé par le Michelin. C'est une ville de marchands et un centre d'attraction pour le *« tourisme de champs de bataille »*, un bon créneau, paraît-il, dans une Europe déboussolée et plus portée que naguère à se pencher sur son proche passé.

Les Allemands, qui ont leur propre cimetière, ne sont pas les derniers à venir. Il s'agit parfois d'eurocrates. Il est juste que la *« capitale de l'Union européenne »* soit aussi celle du pays qui a connu le plus de combats fratricides au kilomètre carré. Pendant la bataille de l'Yser, l'armée belge fut surtout engagée à Boezinge, à une dizaine de kilomètres au nord d'Ypres. Ce n'est pas ici qu'elle subit ses plus lourdes pertes. Mais les sujets d'Albert II aiment être associés à la geste des Alliés sur ce champ de bataille.

Lieu de mémoire international, Ypres n'a pas été récupéré par les « flamingants » comme Dixmude, sur la même ligne de front qui permit de contenir l'offensive allemande, à une trentaine de kilomètres au nord. A Dixmude, un comité de l'Yser a la haute main sur un Musée de la paix qui sert aussi d'expression au nationalisme flamand. Un dépliant, disponible en français, donne aux touristes une version de la guerre fondée sur certains faits avérés mais quelque peu réductrice : *« Au front, les soldats connurent une amère désillusion. La troupe se composait de 85 % à 90 % de Flamands, mais les ordres se donnaient en français. C'est ainsi qu'à la misère que toute guerre entraîne, s'ajoutèrent l'humiliation et l'oppression des soldats flamands. »*



A Ypres, on refuse généralement d'associer la querelle linguistique à l'hommage aux combattants. On s'inquiète d'une récente mesure gouvernementale tendant à confier l'exploitation d'un autre site au comité de l'Yser. Il s'agit du *« boyau de la mort »*, une tranchée fortifiée qui, près de Dixmude, longe l'Yser sur plus d'un kilomètre et où les troupes d'Albert Ier opposèrent une résistance héroïque à l'envahisseur. Longtemps confiée au Touring-Club de Belgique, la concession a été renouvelée au profit du plus offrant : le comité de l'Yser. Pas encore close, sans doute promise à l'examen du Conseil d'Etat, l'affaire suscite quelque remous chez les « Belgicains » attachés aux symboles de l'unité nationale.

Anciens combattants choyés

Les anciens combattants sont choyés par les autorités en tant qu'incarnation de cette unité, du moins ceux qui veulent se prêter à ce rôle. On le vit bien lors de l'intronisation d'Albert II, en août 1993. Indifférent aux contraintes de l'horaire, le nouveau roi, après avoir prêté serment, n'en finissait pas de s'entretenir en tête-à-tête avec chacun des vieillards décorés, sous le regard des télévisions mais sans les micros. Cela se passait au pied de la colonne du Congrès, le monument bruxellois devant lequel a été placé le tombeau du Soldat (belge) inconnu en 1922, un an après le transfert de l'Inconnu français du Panthéon à l'Arc de triomphe.

Le 11 novembre dernier, les « poilus » belges survivants n'étaient plus que 278 (197 néerlandophones et 81 francophones). Bientôt, il n'y aura plus de vétérans pour assister aux cérémonies du souvenir qui réunissent de temps en temps Belges wallons et Belges flamands autour des camarades des armées alliées dans la nef de la cathédrale Saint-Martin vibrant aux airs d'une chorale écossaise. Mais le martyre d'Ypres restera une des pages d'histoire commune dans les manuels scolaires du nord et du sud du royaume qui n'en sont pas si riches.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

DANEMARK : démission du ministre des affaires sociales. – Le ministre des affaires sociales, Mme Bente Juncker, a démissionné, vendredi 11 février, pour avoir propagé des rumeurs à l'encontre d'un éducateur accusé d'avoir commis des abus sexuels sur des handicapés mentaux. Elle a été remplacée par Mme Yvonne Herloev Andersen, responsable du centre de prévoyance des handicapés mentaux. – *(Corresp.)*

GÉORGIE : démission du ministre de la défense. – Le président Edouard Chevardnadze a pris en charge, vendredi 11 février, le portefeuille de la défense, après avoir accepté la démission de son titulaire Georgi Karkarachvili, présentée il y a dix jours. M. Karkarachvili avait été nommé à la défense l'année dernière dans l'espoir d'unifier les deux principales milices géorgiennes sous un commandement unique. Le président géorgien avait néanmoins été contraint de demander le soutien militaire de celles-ci pour mater, l'année dernière, une tentative de retour au pouvoir de son prédécesseur, Zviad Gamsakhourdia. – *(Reuter.)*

SLOVAQUIE : division au sein du parti de M. Meciar. – Une fraction dissidente au sein du Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS) du premier ministre, Vladimir Meciar, favorable à la constitution d'un gouvernement de large coalition sans M. Meciar, a été créée, jeudi 10 février, à Bratislava. Cette fraction est soutenue par dix députés qui veulent *« voter au Parlement selon leur conscience »*. Le Parlement slovaque, actuellement bloqué par l'égalité des forces de la coalition gouvernementale et de l'opposition à 75 voix contre 75, avait interrompu ses travaux vendredi dernier jusqu'au 16 février. – *(AFP.)*

TURQUIE : un soldat tué dans un attentat près d'Istanbul. – L'explosion d'une bombe dissimulée dans une poubelle d'une gare ferroviaire à Tuzla, à 50 kilomètres à l'Est d'Istanbul, a provoqué, samedi 12 février, la mort d'une jeune recrue et a fait quatorze blessés, selon l'agence semi-officielle Anatolie. La plupart des blessés sont également de jeunes militaires. Ils sont dans un état grave. Tuzla abrite une importante base d'entraînement de l'armée. De nombreux officiers quittant cet établissement sont envoyés dans le sud-est du pays pour combattre la guérilla des séparatistes kurdes. – *(Reuter.)*

ASIE

Cambodge : la guerre des pauvres

Quatre mois après le retrait de l'ONU l'armée royale continue d'affronter les Khmers rouges avec lesquels aucun compromis ne se dessine

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

Alors que les PhnomPenhois fêtent le Nouvel An sino-vietnamien dans le vacarme des explosions, pourtant interdites, de pétards, un porte-parole du gouvernement a fourni un premier bilan officiel de la bataille d'Anlong-Veng, base khmère rouge située dans le nord du Cambodge et que les forces royales ont occupée le 5 février dernier. En six jours de combats, 32 morts, 24 prisonniers et 45 ralliés parmi les Khmers rouges; 20 morts et 82 blessés pour les assaillants. Le porte-parole a ajouté que les Khmers rouges n'ont opposé qu'une faible résistance et que des affrontements sporadiques se poursuivaient. Avant de se retirer, les hommes de Ta Mok, le chef des Khmers rouges dans le Nord, ont miné leurs anciens cantonnements, ce qui explique le nombre élevé des victimes gouvernementales. Pour leur part, les «rouges» ont démenti la chute d'Anlong-Veng.

Ainsi la guerre, les mines et le banditisme font encore quelques dizaines de victimes chaque mois dans ce pays où, pourtant, plus grand monde n'a envie de se battre. Les combats sont rares et se réduisent le plus souvent à des duels d'artillerie, le plus faible se repliant, souvent pour un temps seulement, devant le plus fort. Mais, faute de pouvoir assurer un ravitaillement substantiel, chaque camp est contraint d'économiser ses munitions.

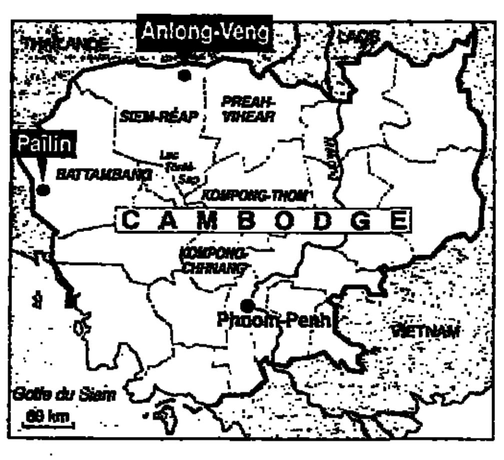
En outre, la guérilla khmère rouge comme les gouvernementaux doivent souvent vivre sur le terrain, ce qui explique la recrudescence du pillage et, surtout, du banditisme armé. Les soldats de Phnom-Penh sont payés avec des mois de retard. Quant aux hommes de Pol Pot, dont la logistique fonctionne de moins en moins bien, ils pillent plus que par le passé. Le brigandage s'est généralisé et, même dans la capitale, les vols à main armée de véhicules ou de motocyclettes sont quotidiens.

Pendant la précédente saison sèche, de novembre 1992 à mai 1993, soit avant les élections organisées par les Nations unies et auxquelles les Khmers rouges n'ont pas participé, les forces de l'ancien régime de Phnom-Penh avaient amorcé quelques mouvements en direction des deux bastions «rouges» sur la frontière thaïlandaise, à l'Ouest (Païlin) et dans le Nord (Préah-Vihear). Mais, dès février 1993, Phnom-Penh avait mis un terme à ces «offensives» à la suite des protestations de l'ONU.

«Ralliés» ou infiltrés?

Faute d'avoir pu engager un réel dialogue avec les Khmers rouges, qui refusent notamment tout cessez-le-feu préalable, l'armée royale a repris cette tactique, mais en lui donnant davantage de consistance, à l'occasion de la saison sèche actuelle. Trois mille soldats auraient notamment participé à une triple opération qui a contraint les Khmers rouges à décrocher d'Anlong-Veng. Simultanément, deux divisions auraient été envoyées en renfort dans le secteur de Treng, bourgade à mi-chemin entre Païlin, censé être le quartier général khmer rouge dans l'extrême Ouest, et Battambang.

Mais, au Cambodge, la réalité militaire est difficilement chiffrable. Depuis le retrait de l'ONU, qui n'a laissé qu'une trentaine d'observateurs militaires sur place, il n'y a pratiquement plus de rapports indépendants sur les opérations militaires. En outre, les chiffres peuvent être trompeurs. Ainsi, sur les quelque 3 000 Khmers rouges dont Phnom-Penh avait annoncé la défection en août et septembre derniers, plusieurs centaines étaient, en fait, des ruraux qui avaient payé des généraux corrompus – entre 250 et 300 dollars par individu – pour bénéficier d'un programme officiel de réintégration. La plupart – qui avaient dû acheter au marché noir leur propre fusil, au prix modique de 25 dollars – ont été chassés ou se sont enfuis du centre où ils avaient été regroupés. Il y a eu également de graves incidents avec des «ralliés» suspectés d'être des Khmers rouges infiltrés.



Au bout du compte, 535 Khmers rouges seulement, soit un rallié sur six, ont été intégrés au sein des forces armées royales. La plupart appartenaient à la division 616, qui occupait un secteur stratégique à l'embouchure du Tonlé-Sap, dans les provinces centrales de Kompong-Thom et Kompong-Chnang. Pour les hommes de Pol Pot, le coup a donc été rude. Mais il n'a pas eu la portée décisive qu'on lui a prêtée. Pol Pot, qui serait toujours à la tête du mouvement, s'appuierait encore sur huit à dix mille guérilleros.

Même s'il est difficile d'en mesurer la portée militaire, les revers subis par les Khmers rouges ces derniers mois ont néanmoins eu un impact politique indéniable. Les «rouges» peuvent moins compter sur l'appui de Thaïlandais, de plus en plus gênés par la controverse que suscitent leurs liens avec le mouvement de Pol Pot. En outre, dans quelques secteurs, l'amalgame entre les trois forces qui forment aujourd'hui l'armée royale – royalistes, anciens républicains et armée de l'ex-régime de Phnom-Penh, de loin la plus importante – s'est opéré avec moins de tiraillements que prévu. Sur le terrain, la coopération s'est réalisée à plusieurs reprises avec succès. Enfin, faute d'avoir accepté un compromis politique avec le nouveau régime élu, les Khmers rouges sont victimes d'un isolement dangereux.

Mais comme on en est revenu à une guérilla, et que les Khmers rouges font donc rarement front, l'ampleur d'un succès ne peut se mesurer qu'à terme. En prenant Anlong-Veng, par exemple, les forces royales pourront-elles s'assurer le contrôle du secteur, couper les lignes de ravitaillement adverses, et tenir sur place une fois les pluies revenues? Les Khmers rouges n'ont-ils pas profité, entre-temps, de cette concentration de troupes pour se réinfiltrer ailleurs?

Comme une peau de léopard

A ces questions, on ne pourra sans doute répondre avant quelques semaines ou quelques mois, tout en sachant que les Khmers rouges demeurent, de façon très inégale il est vrai, présents sur une bonne partie du territoire. Certes, toute carte d'état-major souligne que la plupart des incidents et des combats rapportés ont lieu au nord du Tonlé-Sap. Mais, même si la couleur s'en est affadie, la présence des Khmers rouges dessine encore une peau de léopard dans les forêts et les campagnes du royaume.

Le dialogue entre les deux camps n'ayant produit, pour l'instant, aucun fruit, la parole est donc aux armes. L'issue du conflit dépendra de la capacité des nouvelles autorités cambodgiennes à remettre le pays sur pied, tout en sachant que Pol Pot fera son possible pour exploiter les erreurs de Phnom-Penh. Dans ces conditions, la guerre des pauvres, au Cambodge ne donne guère l'impression d'arriver à son terme, même à l'issue d'un quart de siècle de bouleversements et alors que la région se détourne de plus en plus d'un conflit, meurtrier certes, mais d'une portée limitée.

JEAN-CLAUDE POMONTI

PROCHE-ORIENT

YÉMEN

Libération des trois touristes français pris en otage

Les trois touristes français retenus en otage depuis le 23 janvier au Yémen *(le Monde* du 29 janvier*)* ont été libérés, dans la nuit du vendredi 11 au samedi 12 février, par leurs ravisseurs, a annoncé le ministre de l'intérieur, Yahia al-Moutawakel. Henri Heslot et son épouse, Jeanne, tous deux âgés de soixante-douze ans, et Brigitte Fontaine, quarante-deux ans, ont quitté le nord du pays et étaient attendus en fin de matinée à Sanaa. Ils avaient été enlevés par une tribu qui entendait faire pression pour obtenir la modification d'un tracé de route. Ils étaient séquestrés à proximité du village d'el Madan, à 200 kilomètres au nord-ouest de Sanaa. Bien qu'ils ne soient pas les premiers étrangers pris en otage, leur séquestration aura été la plus longue. – *(AFP.)*

Après la signature de l'accord du Caire

M. Pérès remet en cause l'existence de certaines colonies israéliennes

Le ministre israélien des affaires étrangères, Shimon Pérès, s'est publiquement interrogé, vendredi 11 février, sur l'opportunité de maintenir certaines colonies israéliennes dans les territoires occupés, après le début de l'autonomie palestinienne à Gaza et à Jéricho.

Dans un entretien accordé à Radio-Israël, M. Pérès a déclaré qu' *«il y a des questions qui doivent être posées à haute voix»* : *«Quel intérêt y-a-t-il à maintenir une colonie de 28 familles qui a besoin de travailleurs thaïlandais, qui a besoin d'un peloton de l'armée pour la protéger, d'avoir ses routes protégées par des patrouilles? Où est la logique là-dedans?»* Environ 120 000 israéliens vivent dans 140 colonies dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

D'autre part, faisant allusion à la déception des Palestiniens après l' «Accord du Caire» sur la sécurité dans les territoires occupés *(le Monde* du 12 février*)*, M. Pérès a estimé qu'Israël devait faire preuve de compréhension et *«venir en aide à Arafat et aux Palestiniens qui ont le sentiment d'être dans une situation difficile»*. – *(AFP, Reuter.)*

Assassinat d'un ancien policier et d'un agriculteur. – Le corps d'un ancien policier israélien, porté disparu depuis mercredi 9 février, a été retrouvé vendredi, atteint de plusieurs balles, dans le sud d'Israël. Il gisait sous un tas d'ordures dans le champ d'un kibboutz. Selon le chef de la police, les auteurs de ce crime et de celui, la veille, d'un agriculteur israélien, près de Tel-Aviv, *«ne sont pas les mêmes»*, mais *«les pistes mènent dans les deux cas vers la bande de Gaza»*. – *(AFP.)*

Alain Juppé en Jordanie et en Israël. – Le ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, était attendu, samedi 12 février, en Jordanie et, dimanche, en Israël. Il s'agit du premier voyage en Israël de M. Juppé depuis qu'il est à la tête du Quai d'Orsay, et ce sera la première visite à Gaza d'un chef de la diplomatie française

AFRIQUE

ALGÉRIE

Le pouvoir paraît se résigner au dialogue avec les islamistes

Faute de négociation avérée entre le pouvoir et les islamistes, on se nourrit à Alger de ses prémices. Le moindre frémissement du discours officiel fait l'objet de supputations confuses et passionnées. Surtout en ce début de ramadan. Le fait que la Commission du dialogue national (CDN, où siègent trois militaires) ait publiquement évoqué, le 26 janvier, des *«contacts»* avec des dirigeants de l'ex-Front islamique du salut (FIS), avait été considéré comme un premier indice. La nomination, quatre jours plus tard, du ministre de la défense, le général Liamine Zéroual, à la «présidence de l'Etat», paraissait confirmer cette idée : après avoir longuement tergiversé, le pouvoir, ouvertement placé dans les mains de l'armée, allait enfin trancher. Rien de tangible n'est pourtant venu, depuis, étayer cet espoir.

Dans sa première allocution publique, le 7 février, le président Zéroual, tout en menaçant d'une lutte *«sans répit»* ceux *«qui utilisent la violence pour détruire le pays»*, a prôné la poursuite d'un *«dialogue sérieux»*, associant *«toutes les forces politiques nationales, sans exception»*. Ce discours, qualifié de *«rassembleur»* par la presse locale, ne faisait pourtant que reprendre, en termes à peine plus nets, ce qu'avait déjà dit le futur chef d'Etat, dans un entretien publié, en octobre, par le quotidien progouvernemental *El Moudjahid*.

Entre ces deux moments, la différence n'en est pas moins sensible : le général Zéroual a eu le temps de devenir le numéro un du pays, et sa plaidoirie a reçu, cette fois-ci, un écho surprenant. Le 8 février, en effet, au lendemain du discours présidentiel, l'un des représentants du FIS à l'étranger, Anouar Haddam, connu pour ses positions radicales, lançait une inédite *«déclaration contre la violence»*. Une *«barrière psychologique a été éliminée»*, commentait aussitôt, à Alger, le président du Mouvement de la renaissance islamique (MRI-Ennahda), Abdallah Djaballah, en se félicitant de cette *«évolution positive»* de son principal rival.

Sans aller jusqu'à condamner les assassinats de civils – ce que les groupes islamistes n'ont jamais fait, se contentant, dans certains cas, d'en faire porter la responsabilité aux services spéciaux algériens –, M. Haddam a publiquement souhaité que cessent les exécutions de personnes *«non impliquées dans des opérations de sécurité utilisant la force»*. De là à proposer une véritable trêve, il y a encore bien des gouffres à franchir. Le FIS et ses héritiers n'y sont pas prêts, pas plus, d'ailleurs, que les forces armées. Le meurtre, ce même 8 février, d'un journaliste français, dans la casbah d'Alger, en a donné la plus sinistre preuve.

Si *«Abassi Madani et Ali Belhadj* [principaux dirigeants de l'ex-FIS, emprisonnés depuis plus de deux ans] *sont à même de trouver une solution à la crise politique algérienne, qu'ils soient les bienvenus au dialogue national»*, affirmait récemment, dans l'hebdomadaire *Algérie-Actualité*, un proche du président Zéroual, le général Abdelmajid Cherif. Dans la foulée, le quotidien saoudien *El Chark el Awsat*, publié à Londres, annonçait, mercredi dernier, qu'une *«amnistie générale pour les détenus politiques»* allait être proclamée *«dans les jours à venir»*.

L'information, assurait le journal, avait été donnée par le ministre algérien des affaires étrangères, Salah Dembri, en séjour officiel à Bruxelles. Un démenti de l'agence de presse APS semblait mettre fin, le soir même, à cette énième rumeur. Mais s'agissait-il, de la part du quotidien de Londres, d'une erreur malencontreuse ou d'un ballon d'essai? Au même moment, à Washington, l'agence *Compass* annonçait que *«quatre dirigeants islamistes»*, dont Abdelkader Hachani, devaient, incessamment, *«sur ordre du nouveau président algérien»*, sortir de prison et être placés *«en résidence surveillée»*. Bien qu'Abassi Madani et Ali Belhadj *«ne figurent pas»* parmi ces quatre personnes, leur prochaine *«libération»* serait l'objet de *«négociations»* : les deux dirigeants de l'ex-FIS, précise l'agence, citant *«des sources informées»*, pourraient être élargis *«au début ou à la fin du ramadan»* – le mois de jeûne a commencé vendredi, en Algérie.

L'échec du «tout-sécuritaire»

Ce n'est pas la première fois, ni sûrement la dernière, que l'on teste, par le biais de ces «vraies-fausses» nouvelles, l'opinion publique algérienne. Mais jamais, à en juger par les réactions de la presse locale, en obtenant un tel succès. Parmi les journaux francophones, même les plus *«éradicateurs»* (hostiles au dialogue avec les islamistes) semblent, d'avance, baisser la garde. *«Quels islamistes pour le nouvel ordre national?»*, s'interroge *El Watan*. Et pour *«quel compromis?»*, ajoutent *Liberté* et *l'Opinion*. Comme si, déjà, le principe de la négociation était unanimement accepté.

Deux ans après l'instauration, le 9 février 1992, de l'état d'urgence, l'échec du «tout-sécuritaire» est patent. La dérive sanglante que connaît l'Algérie aura coûté la vie à quelque trois mille personnes, victimes du terrorisme ou de la répression. Sans qu'aucun des «belligérants», pas plus le pouvoir que le FIS, n'ait réussi à se rallier une population profondément lassée de cette simili-guerre, dont elle est à la fois l'otage et l'alibi.

Ce désastre – dû à la myopie politique de la nomenklatura dirigeante, autant qu'à ses rivalités internes – a très profondément terni l'image du régime, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Mais il a également fait perdre beaucoup de leur crédit aux chefs «historiques» du FIS. Les militants d'hier, devenus combattants, ne sont pas tous pressés de quitter le maquis – même si l'appui de leurs nombreux amis, soudanais ou saoudiens, commence à manquer. Quant à l'électorat de l'ex-«parti de Dieu», il n'est probablement plus aussi enthousiaste à soutenir les «barbus», qu'il le fut, dans les isoloirs, en 1990 et 1991.

Si, comme l'écrit l'hebdomadaire *la Nation*, *«les vraies tractations commencent maintenant»*, on n'en devinera la teneur que lorsque seront connus les négociateurs. Le dialogue annoncé avec la mouvance islamiste vise, bien évidemment, à trier le bon grain légaliste de l'ivraie des maquis. Et à réintégrer, dans le jeu politique, la frange la moins infréquentable de cette nébuleuse. A quel prix et sous quelles conditions?

La libération des détenus politiques et le retour au processus électoral sont deux des principales revendications du mouvement islamiste. *«Pas question de négocier un quelconque partage du pouvoir»*, répète-t-on, à Alger. Ce radicalisme affiché pourrait, toutefois, se tempérer. Un scénario de compromis «à la soudanaise» – l'armée aux manettes gouvernementales, les islamistes contrôlant la société civile – a déjà été évoqué dans la presse locale. La singulière complexité du puzzle algérien, dont la frondeuse Kabylie n'est pas la moindre pièce, rend néanmoins aléatoire ce genre de pronostics. Les partis de l'opposition légale, avec lesquels le dialogue a été minutieusement saboté, durant ces deux dernières années, auront-ils, finalement, leur petit mot à dire? S'ils souhaitent, véritablement, ne pas rester exclus du dialogue au sommet, apparemment engagé avec les islamistes, il leur faudra faire vite.

CATHERINE SIMON

EN BREF

ÉTATS-UNIS : Jacqueline Kennedy-Onassis souffre d'un cancer. – La veuve du président Kennedy, Jacqueline Kennedy-Onassis, âgée de soixante-quatre ans, souffre d'un «lymphome non-hodgkinien», cancer curable du système lymphatique, qui a été découvert à un stade précoce, a indiqué, vendredi 11 février, le *New York Times*. Elle suit une chimiothérapie depuis début janvier, mais n'a pas interrompu ses activités habituelles, a précisé le porte-parole de Mme Kennedy-Onassis. – *(Reuter.)*

IRAK : installation de caméras de surveillance sur un site nucléaire. – L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a installé deux caméras de surveillance sur un site nucléaire irakien, dans le cadre du programme de contrôle à long terme des armements irakiens, a annoncé, vendredi 11 février, un expert de l'AIEA. Après un séjour d'une semaine en Irak, accompagné de sept autres experts de l'AIEA, Gary Dillon a déclaré que les caméras ont été activées sur le site d'Oum el Maarik, près de Bagdad, *«qui faisait partie du programme irakien de production d'uranium enrichi»*. Selon l'AIEA, entre quinze et vingt caméras seront installées sur d'autres sites. – *(AFP.)*

SOMALIE : au moins neuf morts dans des combats à Kisimayo. – Neuf Somaliens au moins ont été tués, vendredi 11 février, dans de violents combats entre clans à Kisimayo, a annoncé un porte-parole des Nations unies. De même source, on indique que des «casques bleus» pakistanais ont tué, vendredi, deux Somaliens qui tentaient de pénétrer dans une base de l'ONU à Mogadiscio. D'autre part, deux députés britanniques qui accompagnaient une mission humanitaire dans le Somaliland – qui s'est proclamé indépendant en 1991 –, ont été retenus en otages jeudi durant une vingtaine d'heures par un clan avant d'être libérés. – *(AFP.)*

A trois semaines de leur convention nationale

Les socialistes engagent le débat sur la réduction du temps de travail

Conformément à la «feuille de route» délivrée par Michel Rocard lors du congrès national du Bourget, en octobre dernier, le Parti socialiste entre dans une période active de réflexion sur le sujet naturellement prioritaire, l'emploi, et sur la réduction du temps de travail. «L'emploi au cœur d'un nouveau contrat social» : sous cet intitulé qui rappelle Edgar Faure, un rapport introductif est parvenu aux adhérents dans toutes les fédérations en prévision d'une convention nationale prévue les 26 et 27 février à Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) et des conventions fédérales qui la précéderont.

Le rapport présenté par Dominique Strauss-Kahn, responsable du groupe des experts du PS, et Dominique Taddéi, vice-président de sa commission «économie», en vue de la convention nationale sur l'emploi, fait déjà l'objet de trente-quatre amendements des membres du conseil national et en appelle, sans doute, quantité d'autres à la base. D'entrée, ce texte a été jugé par beaucoup trop technocratique, trop «macro-économique», inabordable par le militant ordinaire et manquant, surtout, de «chair» sociale.

D'autres, tels les amis de Jean Poperen, ont contesté l'élaboration en petit cénacle d'un texte essentiel qui va marquer durablement la politique économique et sociale des socialistes.

Le congrès du Bourget avait mis en exergue les difficultés à trouver une position commune, notamment, sur la question épineuse de la réduction du temps de travail. Pour n'avoir pas pris la précaution de déblayer suffisamment le terrain en amont, les mêmes difficultés risquent de ressurgir spectaculairement à la fin du mois. Sur le postulat de départ de la critique du système libéral et des torts que les socialistes doivent se reconnaître, l'accord pourra facilement se faire. *«Malgré des succès ponctuels, les difficultés rencontrées – et, certainement, initialement sous-estimées – nous ont conduits à des résultats sur l'emploi décevants. (...) Il s'agit, face à la dérégulation libérale, de promouvoir une nouvelle régulation, initiée par les pouvoirs publics nationaux et locaux, en France, et par une coopération internationale renforcée»*, précise déjà l'avant-projet.

«Pour une rupture claire»

En revanche, les questions connexes de la réduction du temps de travail, de la redistribution des richesses, de la réforme fiscale et de la protection sociale peuvent entraîner beaucoup de tiraillements. Le débat sur la réduction du temps de travail va revenir en force. Les clivages n'ont pas beaucoup bougé depuis quatre mois. Tous les socialistes sont pour une réduction aboutissant aux trente-cinq heures hebdomadaires, mais tous ne sont pas d'accord sur la méthode, le calendrier et les compensations.

Les trente-cinq heures, tout de suite, sans réduction de salaire, *«pour une rupture claire avec les logiques libérales»*, proposent les amis de Julien Dray, Jean-Luc Mélenchon et Jean Poperen. Cette proposition est jugée irréaliste aussi bien par Michel Rocard que par Laurent Fabius, qui préfèrent appréhender la semaine de quatre jours avec maintien des salaires en dessous de deux SMIC. Les amis de Pierre Mauroy, Henri Emmanuelli et Jean Glavany sont à la tête de ceux qui avancent une solution intermédiaire : le vote d'une loi-cadre fixant le passage à trente-cinq heures sans baisse de salaire en trois ou cinq ans.

«Nous ne serons crédibles qu'en appuyant une grande volonté politique sur une incontestable compétence technique», assure Michel Rocard dans la préface de cet avant-projet. Il ne devrait pas être déçu!

DANIEL CARTON

Avant la parution d'un Livre blanc

La commission de la défense à l'Assemblée opte majoritairement pour des «frappes» nucléaires limitées

La dissuasion nucléaire française doit être adaptée à de nouveaux cas de figure et disposer de capacités de frappes limitées et très précises. Cette doctrine est aujourd'hui mise en avant par une très grande majorité des députés membres de la commission de la défense dans un rapport de près de 150 pages qu'ils viennent de rédiger pour marquer leurs choix avant que le gouvernement n'exprime très bientôt les siens dans le Livre blanc sur la défense et la loi de programmation militaire.

Il s'agit là d'une initiative parlementaire, la première du genre depuis que l'Assemblée a eu à se prononcer sur un projet de programmation, c'est-à-dire depuis une trentaine d'années.

Le président de la commission, Jacques Boyon, député RPR de l'Ain, s'est défendu de l'accusation de vouloir présenter un *«contre-Livre blanc»* à l'occasion d'un document parlementaire qui recense les sujets d'un consensus politique existant entre la majorité et l'opposition, les simples convergences et aussi les thèmes de divergence. De son côté, le précédent président de cette même commission, Jean-Michel Boucheron, député PS d'Ille-et-Vilaine, évoque *«un consensus à la française»* sur la défense, hormis le sort réservé aux expériences nucléaires et, peut-être, l'intérêt ou non d'avoir une défense anti-missiles.

Trois questions essentielles ont plus spécialement retenu l'attention des députés : la dissuasion nucléaire, le service national et l'activité dans les industries liées à la défense.

1. – Sur la dissuasion, *«il est apparu clairement*, est-il écrit dans le rapport, *que, si la doctrine actuelle doit être maintenue, elle doit être adaptée à de nouveaux cas de figure. Nos armes nucléaires doivent être conçues de manière à permettre une gamme d'actions visant à défendre nos intérêts fondamentaux, et non plus seulement nos intérêts vitaux. La dissuasion ne peut plus être cantonnée à la dissuasion du faible au fort et il nous faudra disposer de capacités de frappes limitées et très précises. Cette dissuasion élargie doit nous conduire à renouveler nos armes nucléaires»*, ce qui suppose, selon une majorité de députés, de nouveaux essais même si *«nos armes actuelles sont parfaitement opérationnelles jusqu'en 2005»*. La commission note qu'un large consensus s'est dégagé pour que la France ait deux *«composantes»* nucléaires : des sous-marins stratégiques et un missile porté par le Rafale (sans trancher pour autant entre la solution du missile Apache de Matra et celle du missile ASLP du groupe Aérospatiale).

2. – A propos de la conscription, que la commission soutient face à une option qui ferait exclusivement appel à l'armée de métier, il est noté : *«Le développement des formes civiles du service national ne peut se faire qu'en étant très exigeant sur l'égalité des modes d'accomplissement entre elles et avec le service militaire. En tout état de cause, la recherche de nouvelles formes civiles doit rester compatible avec les exigences de défense nationale, et le ministère de la défense doit rester prioritaire dans la satisfaction de ses besoins.»*

3. – En matière industrielle, la plupart des députés, dont certains sont les élus de régions où sont implantés des sites de production d'armement, s'en prennent au récent rapport du Commissariat général au Plan (*le Monde* du 22 décembre 1993) qui suggère que la France, ne pouvant plus tout faire par elle-même pour des raisons financières, abandonne des créneaux d'activités pour se concentrer sur des secteurs prioritaires.

«Des divergences sensibles sont apparues, est-il précisé, *sur l'idée de retenir certains secteurs d'excellence et de renoncer à d'autres, comme a semblé le préconiser un récent rapport du Plan. Une large majorité de la commission s'élève contre cette éventualité, jugée suicidaire et irréaliste pour notre industrie de défense et inquiétante pour l'indépendance nationale. Elle retient, en revanche, la nécessité de coopérations européennes pour certains types d'armements.»*

POINT DE VUE

Construire un projet progressiste

par Jean-Pierre Brard

LES femmes et les hommes de progrès, qui veulent proposer une «alternative» politique réellement transformatrice, sont plus dispersés que jamais. En même temps, ils ont été capables de se retrouver dans des Assises, acte fondateur d'une longue marche qu'ouvre cet appel à se réunir pour réfléchir ensemble et essayer d'ouvrir des voies nouvelles.

Les partis politiques traditionnels, empêtrés dans leur logique d'appareil, usés par les échecs consécutifs, ou leur renoncement, ou leur incapacité à s'adapter aux mutations, tentent de se refaire une illusoire virginité, de la manière dont on s'évertue à mâcher un chewing-gum qui a perdu son sucre. Parrallèlement, les multiples – et souvent intéressantes – démarches entreprises pour offrir une autre voie politique et sociale n'ont eu jusqu'à maintenant pour résultat que d'éparpiller les forces progressistes et écologistes.

Les fissures sont d'autant plus profondes qu'elles ne se font pas jour seulement sur des questions de détail, mais concernent des aspects fondamentaux. Elles traversent les clivages sur lesquels reposaient les antagonismes politiques classiques. C'est donc de la richesse de cette diversité, du foisonnement contradictoire qu'il faut, désormais, partir pour construire le projet progressiste dont notre pays a besoin. Une telle recherche ne pouvant se fonder ni sur le renoncement des uns ni sur les certitudes des autres, c'est aux vertus du débat démocratique permanent qu'il faut s'en remettre. Dans la pratique, une telle exigence pluraliste semble devoir reposer sur deux concepts complémentaires : la citoyenneté et la subsidiarité.

Nous nous reconnaissons dans des valeurs communes ? Très bien. Définissons-les ! Nous avons des différences, des divergences ? Dans une nouvelle conception de la politique citoyenne, est-ce un obstacle majeur pour travailler ensemble, dans la mesure où il n'est demandé à personne de se renier, de s'aligner ? Utopies que toutes ces idées, toutes ces ambitions ? Un tel enjeu s'y apparente, en effet, tant il repose sur une remise en question de pratiques politiques exclusivement orientées vers l'idée de représentation. Précisément, n'est-ce pas de leur incapacité à générer des utopies que les formations politiques traditionnelles souffrent le plus, aujourd'hui ?

Pour ceux qui ne veulent rien changer à un monde où les êtres ne sont que les auxiliaires d'une machine économique accumulant les profits qui bénéficient à des minorités vivant dans l'opulence et sans âme, point n'est besoin d'utopies. Ce sont les bâtisseurs d'une existence meilleure qui ont besoin de voir au-delà de ce qui existe aujourd'hui.

La volonté de dialogue franc et constructif doit l'emporter sur l'esprit partisan pour dégager les perspectives dont notre société a un besoin urgent. Ces Assises ne doivent pas se transformer en une rampe de lancement destinée à mettre quelque candidat que ce soit sur l'orbite de la présidentielle. Si tel devait être le cas, nul doute que les postulants prendraient la responsabilité de faire tomber cet espoir fragile qui naît et se rendraient vite compte que leur ambition présidentielle ne peut être propulsée par ces Assises, qui ont besoin de temps pour prendre forme et essor.

► Jean-Pierre Brard, député (PC) de Seine-Saint-Denis, est maire de Montreuil-sous-Bois.

Décidée au congrès du Bourget

La fête du PS est fixée aux 2 et 3 juillet

Jean Glavany, porte-parole du Parti socialiste, a annoncé, mercredi 9 février, après la réunion du bureau exécutif du parti, que la grande fête prévue par le congrès du Bourget, en octobre dernier, sera organisée les 2 et 3 juillet dans la région parisienne. Le lieu précis de la manifestation n'est pas encore défini, des négociations étant en cours sur plusieurs emplacements possibles, dont le parc paysager de La Courneuve, en Seine-Saint-Denis, qui accueille chaque année, en septembre, la fête de *l'Humanité*.

L'idée d'une *«grande fête populaire au début de l'été»* avait été lancée par Michel Rocard au congrès du Bourget. La responsabilité de sa préparation avait été confiée à Julien Dray, député de l'Essonne, ancien vice-président de SOS-Racisme.

ASSEMBLÉE NATIONALE : MM. Fromet et Vaillant adhèrent au groupe socialiste. – Le *Journal officiel* du jeudi 10 février annonce l'adhésion au groupe socialiste de l'Assemblée nationale de Michel Fromet et Daniel Vaillant, élus respectivement, dimanche 6 février, député de Loir-et-Cher et député de Paris. Le groupe socialiste compte, désormais, cinquante membres et huit apparentés.

Après l'adoption du rapport Sainjon

François Mitterrand se déclare favorable à une «clause sociale»

Dans une lettre adressée le 4 février au député socialiste européen André Sainjon, François Mitterrand estime *«nécessaire»* d'inclure *«dans les accords internationaux une clause sociale visant à lutter contre le travail des enfants, le travail forcé,et favorisant la démocratie sociale»*. Après l'adoption par le Parlement européen (*le Monde* du 11 février) du rapport invitant les pays signataires de l'accord du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) à introduire une telle disposition, le chef de l'Etat souligne *«le caractère profondément injuste d'échanges internationaux qui ignoreraient ou seraient fondés sur des atteintes aux droits fondamentaux de l'homme au travail»*.

«Pour progresser de manière décisive, conclut M. Mitterrand, *il faut convaincre les pays concernés que la clause sociale n'est pas une forme nouvelle de protectionnisme»* et obtenir *«de l'Organisation mondiale du commerce qu'elle retienne le critère social dans les décisions qu'elle est amenée à prendre»*.

REPÈRES

EMPLOI

M. Balladur fait l'éloge de l'apprentissage

Le premier ministre a fait, vendredi 11 février, l'éloge de l'apprentissage, qui doit, a-t-il dit, *«redevenir une filière d'excellence et non pas être une filière de substitution, voire de secours»*. Pour Edouard Balladur, qui clôturait le Forum national pour l'apprentissage organisé à Paris par les chambres consulaires, *«cette formule de formation est la plus efficace de toutes»*. Pour preuve des premiers résultats de son action, M. Balladur a indiqué que le nombre de contrats d'apprentissage signés avait connu *«une augmentation de 25 %»* en décembre 1993 et janvier 1994 par rapport à décembre 1992 et janvier 1993. Sur les deux derniers mois, ce nombre de contrats s'élève à 41 300, a-t-il précisé.

Le chef du gouvernement s'est refusé à privilégier l'un ou l'autre des acteurs dans la querelle de compétences liée aux réformes en cours, notamment sur la réorganisation des filières de l'apprentissage. *«Les réformes engagées au printemps dernier devront maintenir un équilibre entre les différents intervenants»*, a-t-il averti. Il a aussi indiqué que *«dès la prochaine session parlementaire»* une loi sur le financement de la formation interviendrait. M. Balladur a par ailleurs affirmé que *«la croissance économique reviendrait plus vite que l'emploi»* et qu'il fallait *«le savoir et se préparer à ce décalage»*.

RÉGION

Le tribunal administratif annule le vote du budget primitif de Franche-Comté

Saisi d'un recours déposé par cinq élus Front national, le tribunal administratif de Besançon (Doubs) a annulé, vendredi 11 février, la délibération du conseil régional de Franche-Comté, approuvant le budget primitif pour 1994.

Le vote avait été acquis le 18 décembre après que le président Pierre Chantelat (UDF-PR) eut décidé d'invalider la procuration qu'un élu du Front national, Jean-Etienne Normand, avait donnée à un de ses collègues, pour voter contre l'adoption du budget. Cette annulation, alors que la procuration avait été utilisée sans objection les deux jours précédents, pour des votes annexes, avait permis l'adoption du budget grâce à la voix prépondérante du président, dans une assemblée partagée en deux camps égaux.

Le tribunal a estimé que *«le président du conseil régional n'avait pu, sans commettre d'excès de pouvoir, tenir soudainement pour irrégulier le mandat donné à M. Michel Algrin par M. Jean-Etienne Normand»*. Constatant que *«la délibération approuvant le budget en cause était intervenue à la suite d'une procédure irrégulière»*, le tribunal administratif a donc prononcé son annulation.

EUROPÉENNES

M. Kahn «surpris» par l'annonce de sa présence sur la liste de la majorité

Jean Kahn, président du Conseil représentatif des institutions juives en France (CRIF) et du Congrès juif européen, figurerait, d'après l'AFP, sur la liste de la majorité aux élections européennes, en position d'éligibilité. Elu pour la première fois en 1989 à la présidence du CRIF, Jean Kahn, industriel strasbourgeois, devait terminer son second mandat de trois ans début 1995. Un tel engagement – exceptionnel – d'un dirigeant officiel de la communauté juive suscite déjà des remous dans celle-ci.

Interrogé par *le Monde*, M. Kahn s'est déclaré *«surpris»* par une telle information. Il fait remarquer que le principe même d'une liste unique RPR-UDF n'étant pas établi, il n'est pas *«en mesure»* de faire acte ou non de candidature.

PARIS

Polémique CDS-UDF

Les dirigeants de la fédération CDS de Paris contestent *«la politique du fait accompli»* que mène, selon eux, le président de l'UDF-Paris Jacques Dominati (PR). Faisant référence à sa demande de création d'une police municipale (*le Monde* du 11 février). Les centristes parisiens estiment, dans un communiqué publié vendredi 11, que *«la démarche suivie par M. Dominati entraîne l'UDF vers une dérive qui dénature et réduit son caractère pluraliste»*.

Le président de la fédération de Paris du Parti républicain, Bernard Plasait, a aussitôt répliqué aux centristes en s'étonnant que ces derniers *«remettent en cause les orientations prises en commun par l'UDF Paris»*. Jean-Loup Morlé, président de la fédération de Paris du Parti radical, a, quant à lui, demandé *«la réunion d'urgence du conseil départemental de l'UDF afin que les représentants du CDS s'expliquent sur leur récente déclaration qui apparaît comme un mauvais coup porté à l'union de la majorité municipale et au développement de l'UDF à Paris»*.

CDS

M. Alphandéry juge inopportune une «bataille» pour la présidence

Edmond Alphandéry estime, dans le numéro du 14 février de *Valeurs actuelles* que, *«compte tenu des impératifs de cohésion gouvernementale, une bataille»* entre le président du CDS Pierre Méhaignerie et son secrétaire général Bernard Bosson, tous deux ministres, pour la présidence du mouvement *«n'est pas opportune»*. Il demande donc que, avant le congrès de ce parti en avril, soit *«imaginée une solution»* pour l'éviter.

EN BREF

PARIS : polémique CDS-UDF. – Les dirigeants de la fédération CDS de Paris contestent *«la politique du fait accompli»* que mène, selon eux, le président de l'UDF-Paris Jacques Dominati (PR). Faisant référence à sa demande de création d'une police municipale (*le Monde* du 11 février). Les centristes parisiens estiment, dans un communiqué publié vendredi 11, que *«la démarche suivie par M. Dominati entraîne l'UDF vers une dérive qui dénature et réduit son caractère pluraliste»*. Le président de la fédération de Paris du Parti républicain, Bernard Plasait, a aussitôt répliqué aux centristes en s'étonnant que ces derniers *«remettent en cause les orientations prises en commun par l'UDF Paris»*. Jean-Loup Morlé, président de la fédération de Paris du Parti radical, a, quant à lui, demandé *«la réunion d'urgence du conseil départemental de l'UDF afin que les représentants du CDS s'expliquent sur leur récente déclaration qui apparaît comme un mauvais coup porté à l'union de la majorité municipale et au développement de l'UDF à Paris»*.

CANTONALES : rappel de la commission des sondages. – Dans la perspective des élections cantonales des 20 et 27 mars, la commission des sondages rappelle aux organismes de sondage et aux organes de presse les dispositions de la loi du 19 juillet 1977 sur la publication et la diffusion des enquêtes d'opinion. La publication du *«texte des questions effectivement posées»* doit s'accompagner *«des indications relatives à l'origine du sondage, à sa destination et aux modalités de sa réalisation»*, même si les résultats chiffrés ne sont *«cités que de façon succincte»* et si ces sondages sont rendus publics au cours d'un entretien ou d'un débat. Enfin, la commission rappelle qu'aucun sondage se rapportant au scrutin ne devra être publié ou diffusé du 13 mars à 0 heure au 27 mars à 20 heures.

هكذا من الاصل

Avant la parution d'un Livre blanc

La commission de la défense à l'Assemblée opte majoritaire... pour des « frappes » nucléaires li...

Après l'adoption du rapport ...

François Mitterrand se déclare fav... à une « clause sociale »

COMMUNICATION

Après le pacte d'actionnaires visant à mettre Canal Plus sous tutelle

André Rousselet se démet de ses fonctions d'administrateur d'Havas

André Rousselet, président-directeur général de Canal Plus, *« en total désaccord »* avec *« la mise en place et le fonctionnement de la société en participation »* qu'Havas vient de créer avec la Compagnie générale des eaux et la Société générale *« pour la gestion de leurs actions Canal Plus »* (*le Monde* du 12 février), a *« immédiatement présenté »*, vendredi 11 février, *« sa démission d'administrateur »* d'Havas.

A Canal Plus on précisait, vendredi soir, que M. Rousselet avait quitté la réunion du conseil d'administration d'Havas avant que l'ordre du jour n'appelle l'entrée de France Télécom dans le capital. On ajoutait qu'il ne serait fait *« aucun commentaire »* supplémentaire. Du côté du pacte d'actionnaires, on affirme que Canal Plus est désormais *« protégé »* contre toute OPA hostile. *« Ses dirigeants,* ajoute-t-on, *pourront, en outre, s'appuyer sur leurs actionnaires pour développer des chaînes thématiques en France, en Europe et aux Etats-Unis. »*

La démission d'André Rousselet du conseil d'administration d'Havas est donc interprétée comme un *« geste de mauvaise humeur »* dû au fait que *« Canal Plus ne peut plus faire la loi chez Havas »*.

Après la démission du PDG de RFO

Le SNJ se dit « scandalisé »

La section SNJ de RFO a commenté la démission forcée du PDG de la chaîne d'outre-mer, François Giquel (*le Monde* du 12 février), en se disant, *« scandalisé »*, vendredi 11 février, *« par les conditions dans lesquelles »* celui-ci *« a été démissionné par le pouvoir politique en place. »* Elle a notamment ajouté : *« Comment justifier ce chantage au départ mettant en péril l'existence même de RFO dans le seul but d'obtenir la démission de son président ? Comment accepter qu'un travail parlementaire ait pu être fait pour parvenir à l'adoption de l'amendement Péricard à l'Assemblée nationale et défait au terme d'un marchandage dans le bureau d'un ministre en échange du départ du président de RFO ? Si telle est la conception que les élus ont de leur travail parlementaire et de l'audiovisuel public, c'est sans doute que la République a perdu quelques valeurs en route. Quant au CSA, chargé de nommer les présidents de l'audiovisuel public, quelle crédibilité peut-on encore lui accorder aujourd'hui ? »*

Pour 165 millions de francs

Le groupe canadien Quebecor va racheter 49 % des imprimeries du groupe Jean Didier

Imprimeries Quebecor Inc., filiale du groupe de presse canadien Quebecor Inc. de Pierre Péladeau, va racheter 49 % des actions du groupe Jean Didier. Avec plusieurs usines – Héliogravure de Lille, imprimeries de Mary-sur-Marne, de Massy-Palaiseau (ex-Montsouris) et de Strasbourg (ex-imprimerie de labeur des *Dernières nouvelles d'Alsace*) – celui-ci est devenu le premier de son secteur en France et l'un des plus importants en Europe.

Le montant de la transaction est de 165 millions de francs. Elle se traduira par une augmentation de capital souscrite par Quebecor, et un rachat d'une partie des actions de Jean Didier (49 %), l'acquisition du reste du capital n'étant pas exclue.

Toutefois, cette prise de participation par l'imprimeur québécois, qui a lieu juste après sa prise de contrôle des trois usines du groupe Fécomme (Claye-Souilly, Nantes et Beaugency), et qui témoigne de son intérêt industriel pour la France, est soumise à une double approbation : celle des administrateurs de Quebecor et celle de la direction du Trésor, le nouvel actionnaire n'étant pas d'un pays membre de l'Union européenne.

Déjà, la Fédération française de l'imprimerie et de la communication graphique (FFIG) a manifesté sa réticence et prôné la recherche d'une *« solution française »* en souhaitant *« que soit mis à profit le délai indispensable nécessité par l'étude du dossier par les pouvoirs publics (...) »*.

Pour Jean Didier, il s'agit de l'aboutissement d'une longue négociation. L'accord avec Quebecor lui permet de s'adosser à un partenaire industriel solide – Imprimeries Quebecor Inc est le premier imprimeur au Canada et le deuxième aux Etats-Unis – et d'assurer également la pérennité de son empire. M. Didier, qui va sur ses soixante-dix ans, fut d'abord ouvrier monteur à l'imprimerie Braun – il détint, d'ailleurs, dans l'après-guerre sa carte du Livre CGT –, avant d'être directeur technique d'une imprimerie parisienne puis de sauter le pas, en devenant patron d'imprimerie dans les années 70.

Il est devenu, depuis, le chef de file du secteur roto-offset, avec un chiffre d'affaires en 1992 de 2,083 milliards de francs. Mais l'endettement de son groupe est de 1 milliard de francs. Jean Didier a en effet racheté ou créé plusieurs sites d'impression, en pariant sur le renouveau des entreprises du labeur – qui impriment traditionnellement des magazines, des catalogues et des imprimés.

Une rampe de lancement

Un renouveau facilité par les innovations technologiques mais qui a nécessité 3 milliards de francs d'investissements, dont la moitié a été consacrée à la dernière née de ses imprimeries, celle de Mary-sur-Marne (Seine-et-Marne), *« modèle d'usine de l'an 2 000 »*, selon M. Didier. Sa création, en 1988, fut à l'origine d'un conflit très violent avec le Livre CGT, dû à la restructuration opérée dans une autre de ses usines, celle de Massy-Palaiseau.

L'usine de Mary-sur-Marne, joyau du groupe, imprime aujourd'hui les titres plus importants des groupes Hersant (*le Figaro Magazine, le Figaro Madame*), Prisma Presse (*Télé Loisirs*), Filipacchi (*Paris-Match*), mais aussi *Télérama, l'Express, Marie-Claire*, etc. Elle imprime aussi des catalogues (Ikéa, But), des brochures publicitaires (Renault, Peugeot, etc.), et des dictionnaires. Plus de 20 % de ses produits sont destinés à l'exportation, avec une cible privilégiée : l'Europe.

En entrant de plain-pied dans le groupe Jean Didier *via* sa filiale imprimerie, Quebecor, éditeur de quatre quotidiens dont *le Journal de Montréal* et *le Winnipeg Sun* et de quarante-sept magazines, accentue son intérêt pour la France, *« l'un des marchés de l'imprimerie le plus important, mais aussi le plus fragmenté, ce qui permet des développements intéressants, y compris en Europe »*, selon Jean Neveu, président d'Imprimeries Quebecor Inc.

Mais le groupe de Pierre Peladeau ne devrait pas en rester là. En 1993, il a dégagé un bénéfice net de 75 millions de dollars canadiens (333,7 millions de francs, soit une augmentation de plus de 33 % par rapport à 1992). Ses capacités d'éditeur l'ont déjà incité à s'intéresser à la presse française et notamment à *France-Soir*, comme le font d'autres groupes canadiens. Avec le groupe Didier, dont il espère *« rétablir la solidité financière grâce à une seconde augmentation de capital et avec l'aide des banques membres de son consortium »*, Quebecor possède désormais une solide rampe de lancement dans l'Hexagone et sur le Vieux Continent.

YVES-MARIE LABÉ

LES NOMINATIONS A FRANCE 3 : une réaction de M. d'Hérouville. – A la suite des commentaires qui ont accompagné sa nomination à la direction du bureau de France 3 à Grenoble, Yves d'Hérouville, ancien collaborateur d'Alain Carignon, maire de cette ville (*le Monde* du 12 février), a affirmé, vendredi 11 février, *« ne pas être un politique »*, mais un *« journaliste et un manager de médias »*. M. d'Hérouville a précisé à l'AFP que le ministre de la communication n'avait été mis au courant de sa nomination qu'après la décision de Jean-Pierre Elkabbach de le faire venir à France 3. Ce journaliste, qui a commencé sa carrière à TF 1 avant de rejoindre la Cinq, a affirmé que *« c'est la formidable réussite »* de Paris Première, la chaîne par câble dont il est le président, qui est à l'origine de son arrivée dans le service public.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6235

HORIZONTALEMENT

I. Une façon de se priver du nécessaire. – II. En Amérique, il peut être trouvé dans les ordures. Comme du sable. – III. Avoir en main. Blanc pour vêtir l'innocent. Un vrai clown. – IV. Ne conserve pas. *Difficile à cacher*. Prière. – V. Etaient attachés à la terre. Circule à l'étranger. Article. En Tunisie. – VI. *Cité antique*. Rivière. Une longue période. – VII. Pas intacte. Arbre. Baie du Japon. D'un auxiliaire. – VIII. Des gens qui partagent leurs affaires. *Etait utilisé par la sage-femme*. – IX. Un gros pâté. Qui ne valent rien. Quand il est bon, on adhère. – X. Est bon pour la corde. Elément de jupe. Assommés par les coups. – XI. Permet souvent de ramasser. Frappé d'interdiction. – XII. Utile quand on veut faire du plat. Petites créatures. – XIII. En France. Adverbe. Se plongera dans le recueillement. – XIV. Qui a besoin d'une correction. Pousser un cri très chouette. Paresseux. – XV. Ce n'est pas encore l'heure. Sans taches. Pronom.

VERTICALEMENT

1. Caractérise celui qui ne demande rien à personne. – 2. Serait inutile si on n'avait pas de besoins. Tout au bord. – 3. Syntoniseur pour les puristes. Etat d'Asie. – 4. A la taille de la Japonaise. « Partie » d'Espagne. Part au restaurant. – 5. Sont souvent mis dans le bain. Etait naguère attaché au parquet. – 6. Un vague sujet. En Suisse. Conjonction. – 7. Elevage de poissons rouges. – 8. Faire un choix. Elément d'un tableau de Vélasquez. – 9. Ruminent à *l'étranger*. Article étranger. Mignon, il ne fait pas partie des mortels. – 10. Période. Qui n'a pas besoin de compter. *Quand on ne répond plus*. – 11. Coureurs de fonds. A la tête chargée. – 12. Adverbe. Présent quand il est petit. Dans une attitude pas très élégante. – 13. Montagne. Peut vivre sur un chêne. – 14. Descend pour être payé. *Feras tomber les têtes*. – 15. *En France*. Pas intacts. Un vieux manteau.

Solution du problème n° 6234

Horizontalement

I. Chanteuse. – II. Outardeau. – III. Ure. Iules. – IV. Lolo. Cent. – V. Enerva. Sa. – VI. Us. Data. – VII. Goliath. – VIII. Rien. Orée. – IX. Anon. – X. Nones. Spi. – XI. *Têtues*.

Verticalement

1. Couleuvrine. – 2. Hurons. – 3. Atèle. Géant. – 4. Na. Ordonnée. – 5. Tri. Val. Ost. – 6. Education. – 7. Uélé. Aar. SE. – 8. Saens. Temps. – 9. Eustache.

GUY BROUTY

■ **CONDAMNATION.** La vingt-quatrième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris a condamné, vendredi 11 février, Alain Pinhas, ancien héroïnomane en possession de quatre-vingt-dix-sept gélules de méthadone achetées sur prescription médicale en Belgique, à deux mois d'emprisonnement avec sursis.

■ **DÉCLARATIONS.** Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, a précisé, dans le cadre d'une rencontre franco-européenne sur la prévention du sida organisée les 8, 9 et 10 février par le Centre régional d'information et de prévention du sida (CRIPS), que *«les traitements de substitution ne sont pas «la» réponse aux problèmes de la toxicomanie, mais seulement «une» réponse pour ceux pour qui les traitements répétés ont été un échec.»*

Le débat sur les drogues de substitution

La méthadone est déclarée hors la loi par un tribunal parisien

La 24e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris a condamné à deux mois d'emprisonnement avec sursis et trois ans de mise à l'épreuve, vendredi 11 février, Alain Pinhas, interpellé à Paris le 17 novembre dernier, alors qu'il arrivait de Belgique en possession de 97 gélules de méthadone, achetées dans une pharmacie de Bruxelles sur prescription médicale. M. Pinhas était jugé pour usage illicite, détention, acquisition, importation et transport non autorisés de stupéfiants, et importation en contrebande de marchandises prohibées.

Pour ne pas effectuer les deux mois de prison, M. Pinhas, ancien héroïnomane, devra justifier pendant trois ans d'un travail, d'un domicile et de soins. Le tribunal, présidé par Jean-Pierre Mérigeot, a en outre condamné M. Pinhas à payer aux douanes 2 793 francs d'amende. Les gélules ont été confisquées.

Reconnaissant que la quantité de méthadone détenue par le prévenu *«correspondait à un mois de traitement»*, le tribunal a cependant estimé que *«le juge n'a pas la compétence scientifique»* pour contester le classement de la méthadone au tableau B de la pharmacopée, un classement entaché, selon la défense, d'erreur manifeste d'appréciation. *«Attendu que l'harmonisation communautaire dans le domaine des médicaments n'est pas achevée»*, le tribunal a en outre jugé qu'il n'y avait pas eu de violation des règles communautaires.

Me Francis Caballero, avocat de M. Pinhas, qui avait plaidé à l'audience du 21 janvier l'illégalité de l'arrêté du 22 février 1990 classant la méthadone parmi les substances stupéfiantes sans intérêt médical, a déclaré qu'il avait fait appel. *«C'est extraordinaire,* a lancé Me Caballero en faisant référence à de récentes révélations parues dans la presse (1), *la France vend 15 kilos d'héroïne à la Suisse et on condamne mon client pour quelques grammes de méthadone prescrits par un médecin.»*

«Il n'y a pas de frontière pour les traitements», nous a confié de son côté le docteur belge Marc Reisinger, qui avait signé l'ordonnance de méthadone à ce patient qu'il connaissait depuis de nombreuses années et en qui, dit-il, il avait *«une entière confiance»*. *«Il était en période de stabilisation complète, et nous avions bien diminué les doses»*, nous a précisé le docteur Reisinger, assurant qu'en aucun cas il ne délivrerait de prescription de méthadone *«à un Français qui viendrait* [le] *voir pour la première fois à* [son] *cabinet»*. En Belgique, environ 2 000 personnes suivent un traitement à la méthadone, dont 40 % chez des médecins privés et 60 % en institutions publiques.

En contradiction avec la volonté gouvernementale

La question du statut des produits dits de substitution se pose avec une nouvelle acuité : d'un côté, des magistrats considèrent la méthadone hors la loi, de l'autre, le gouvernement confirme sa décision de développer ces programmes de méthadone. Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, avait précisé, lors d'une rencontre franco-européenne sur la prévention du sida organisée les 8, 9 et 10 février par le centre régional d'information et de prévention du sida (CRIPS), la position du gouvernement sur la politique dite de «réduction des risques» liés à la toxicomanie.

La population toxicomane représente près du tiers des nouveaux cas de sida déclarés en 1993, a rappelé le ministre délégué, et environ 30 % des cas de sida déclarés en 1993 chez les hétérosexuels relèvent d'une contamination par un partenaire toxicomane ou ancien toxicomane. Insistant sur le nécessaire renforcement des programmes d'échange de seringues, l'accès au préservatif et la mise en place de «dispensaires de vie» pour les toxicomanes les plus marginalisés, M. Douste-Blazy a évoqué cette question controversée des produits de substitution.

«Les traitements de substitution n'ont pas et n'auront jamais pour objet de substituer une drogue, la méthadone par exemple, à une autre drogue, a dit le ministre délégué à la santé. *Il ne s'agit pas de transformer un médecin en prescripteur de drogue. Il ne s'agit pas non plus de maintenir le toxicomane dans sa dépendance. Les traitements de substitution ne sont pas «la» réponse aux problèmes de la toxicomanie, mais seulement «une» réponse pour ceux pour qui les traitements répétés ont été un échec, pour ceux qui s'enfoncent dans l'enfer de la drogue»*, a dit le ministre délégué, précisant qu'à ce jour 525 places dans des programmes méthadone étaient agréées en France. M. Douste-Blazy a confirmé l'objectif gouvernemental de faire bénéficier de ces programmes 1 000 toxicomanes d'ici à la fin de l'année (*le Monde* du 23 septembre).

«Nous ferons le bilan de cette expérience, dont il ne faut pas préjuger des résultats, en comparaison avec les autres modes de traitement des toxicomanes les plus lourds, et par rapport à l'évolution de la contamination par le virus du sida et des phénomènes de délinquance», a encore indiqué le ministre délégué, qui a confié que *«d'autres programmes de substitution sont actuellement à l'étude au ministère de la santé, qui pourraient être mis en œuvre par des médecins généralistes, mais toujours dans le cadre d'un protocole précis.»* M. Douste-Blazy a également qualifié d'*«insuffisant et discontinu»* le dispositif actuel de prise en charge des toxicomanes souhaitant rompre avec leur dépendance ou faisant l'objet d'injonctions thérapeutiques.

A l'issue de cette rencontre franco-européenne, les participants se sont accordés à demander *«un cadre légal aux traitements de substitution»* et le reclassement de la méthadone comme *«stupéfiant présentant un intérêt thérapeutique»*, contrairement à l'arrêté de classement du 22 février 1990 qui lui dénie tout intérêt médical.

LAURENCE FOLLÉA

(1) Le quotidien *Infomatin* a révélé dans ses éditions du 7 février que la société Francopia, une filiale d'Elf-Sanofi, avait livré à la Suisse 15 kilos d'héroïne pour réaliser une expérience de réinsertion sociale de toxicomanes (*le Monde* du 8 janvier).

CLÉS

■ **Produit.** La méthadone est un opiacé de synthèse dont la configuration chimique est analogue à celle de tous les analgésiques morphiniques. Administrée une fois par jour, elle a une durée d'action de vingt-quatre heures. Ses effets psychotropes sont faibles, mais elle entraîne des phénomènes de tolérance et de dépendance. Son utilisation vise non pas prioritairement la désintoxication des héroïnomanes mais d'abord la réduction des risques sanitaires (hépatites, sida), et sociaux (désocialisation, délinquance) liés à la toxicomanie.

■ **Utilisateurs.** En Espagne, en 1992, 9 500 toxicomanes ont suivi des programmes de substitution à la méthadone. Au Royaume-Uni, 17 000 personnes sont inscrites dans de tels programmes. En Italie, 15 652 toxicomanes sont concernés et, en Suisse, 10 300 personnes. Aux Pays-Bas, en 1992, 8 378 personnes ont reçu au moins une fois une dose de méthadone. En France, 77 toxicomanes fréquentent à ce jour les programmes méthadone.

De hauts responsables de la police néerlandaise plaident pour la légalisation de tous les stupéfiants

AMSTERDAM

de notre correspondant

La «guerre à la drogue» est menée en vain, et le seul vrai coup de grâce à porter aux trafiquants est de légaliser le commerce et l'usage des stupéfiants. Hier défendue par les contempteurs les plus extrémistes – et minoritaires – de la prohibition, cette idée fait aujourd'hui des émules dans les milieux policiers néerlandais. Réunis en secret, le 20 janvier, à l'initiative d'un groupe de réflexion animé par des hommes d'affaires, les commissaires principaux d'Amsterdam, de Rotterdam et d'Utrecht, le président de l'association des chefs de corps de police et l'avocat général de la Cour suprême des Pays-Bas ont dressé un constat d'échec de la répression en matière de lutte contre la toxicomanie.

Six milliards de florins (dix-huit milliards de francs) sont investis chaque année dans une lutte qui aboutit à quelques saisies-records et à l'arrestation de quelques gros bonnets, mais qui n'empêche pas qu'une quantité croissante de drogue circule. En néerlandais courant, on appelle cela *«éponger avec le robinet ouvert»*. Rappelant que la prohibition de l'alcool avait, en son temps, fait le lit et les affaires de la mafia américaine, le commissaire en chef de Rotterdam estime que *«c'est une utopie de penser que nous viendrons à bout du problème avec les moyens actuels.»*

Bien que la mafia américaine ait survécu à la levée de la prohibition, le groupe de réflexion néerlandais pense que l'herbe serait coupée rase sous le pied des narcotrafiquants si le fruit défendu que sont les stupéfiants devenait un poison légal distribué sous contrôle étatique, au même titre que l'alcool et le tabac. Ce parallèle, jusqu'à présent utilisé par les partisans de la légalisation du haschich et de la marijuana, serait donc aussi applicable aux drogues dures.

Anticipant les critiques inhérentes à leur défaitisme affiché, les membres du groupe font valoir les avantages présentés par leur approche : la sécurité publique serait améliorée (alors qu'actuellement un délit ou crime sur deux serait lié à la drogue) et l'économie légale ne serait plus minée par le blanchiment des narco-bénéfices. Le souhait des défenseurs de la légalisation des drogues est que les Pays-Bas prennent l'initiative d'un débat international.

Mais le ministre de la justice a fait sèchement savoir qu'il n'en était pas question. Il est vrai qu'à une semaine de l'inauguration officielle d'Europol et de la première Unité européenne de lutte contre la drogue, La Haye pouvait difficilement aborder un sujet aussi tabou.

CHRISTIAN CHARTIER

MÉDECINE

Dans le cadre du sommet Clinton-Hosokawa

Le gouvernement japonais va débloquer 3 milliards de dollars pour la lutte contre le sida dans le monde

Le Japon entend renforcer sa contribution à la lutte internationale contre le sida. Le premier ministre, M. Hosokawa, a annoncé, vendredi 11 février, au cours de ses entretiens avec le président Clinton, que son pays financera pour 3 milliards de dollars, au cours des six prochaines années, des programmes de lutte contre le sida à travers le monde, les Etats-Unis offrant de leur côté 9 milliards. Un fonds de 12 milliards, auxquels les autres pays sont appelés à contribuer, devrait être mis en place.

TOKYO

de notre correspondant

Cette initiative, dont Tokyo revendique la paternité, s'inscrit dans un programme la lutte contre la surpopulation dans le tiers-monde. Annoncée à Washington, elle constitue certes un «cadeau» politique aux Etats-Unis qui demandent un élargissement de la coopération avec Tokyo. Mais elle reflète aussi le souci du Japon d'être à l'origine de programmes de coopération globale, afin d'asseoir sa position de grande puissance civile.

«L'axe principal de notre politique d'aide publique au développement, dans laquelle s'inscrit notre initiative sur le sida, est la recherche de solution à des problèmes globaux», nous dit Hiroshi Hirabayashi, directeur général du bureau de la coopération économique au ministère des affaires étrangères. La décision japonaise, que Tokyo avait déjà essayé de promouvoir lors du dernier G7, intervient l'année où se tiendront au Caire, en septembre prochain, la conférence internationale sur la population et le développement, et à Yokohama, en août, la dixième conférence internationale sur le sida.

Le bureau de coopération économique sera le «centre nerveux» de ce programme, souligne M. Hirabayashi. Les fonds seront destinés à des projets bilatéraux (tel qu'un programme en Tanzanie avec la Grande-Bretagne), à des organisations non gouvernementales, en particulier Fonds pour la population pour lequel le Japon est le premier donateur (63 millions de dollars) depuis 1986. Avec les Français, les Japonais souhaiteraient établir une coopération en Afrique.

Une prise de conscience tardive

Cette action témoigne aussi de la prise de conscience récente par Tokyo de l'ampleur du problème. Après avoir longtemps ignoré ou minimisé le danger du sida, les Japonais se donnent aujourd'hui les moyens de réagir. Le Japon fut relativement protégé de l'épidémie (utilisation répandue du préservatif, faible toxicomanie). Mais l'accroissement soudain des cas de séropositivité (au total 3 181 cas recensés jusqu'en décembre 1993) l'a rappelé à la réalité de la diffusion de l'épidémie. Au cours d'un récent colloque franco-japonais sur le Sida, qui s'est tenu à Tokyo, des participants japonais ont avancé que le nombre des séropositifs et sidéens serait, en réalité, de 23 000 à 24 000.

Les autorités japonaises, qui consacre désormais un montant de ressources analogues à celui de la France à la lutte contre le sida (environ 500 millions de francs) sont préoccupées par l'infection en provenance des pays de la région (telle que la Thaïlande ou les Philippines). Une partie de leur action de lutte contre le sida sera dirigée vers ces pays.

PHILIPPE PONS

Lire aussi l'article d'Alain Frachon et d'Erik Izraelewicz page 12.

Matignon et les fermetures de lits hospitaliers

*Après la publication d'un article sur la politique gouvernementale dans le domaine de la réduction du nombre de lits hospitaliers (*le Monde *du 11 février) Hugues Hourdin, conseiller pour les affaires sociales du premier ministre, nous a adressé la lettre suivante :*

«Les services du premier ministre tiennent à démentir de la manière la plus formelle les propos qui sont indûment prêtés par M. Jean-Yves Nau à l'*«entourage du premier ministre»* au sujet des mesures préparées par le gouvernement dans le domaine hospitalier.

» A aucun moment, il n'a été envisagé de procéder à la fermeture autoritaire de services ou d'hôpitaux.

» Comme le premier ministre l'a indiqué le 9 février aux préfets de région et de département, la reconversion des lits hospitaliers reconnus comme excédentaires fera l'objet de la concertation la plus approfondie avec les élus locaux, les praticiens et les personnels hospitaliers concernés.

» Toute autre présentation de la volonté du gouvernement dans cette affaire doit être tenue pour erronée. »

JUSTICE

Un jugement du tribunal correctionnel de Nice

Un avocat est reconnu coupable de recel mais dispensé de peine

NICE

de notre correspondant régional

Le tribunal correctionnel de Nice, présidé par Marc Joando, a rendu, récemment, un jugement d'apaisement dans l'affaire opposant le ministère public à un avocat versaillais, Me Jean-Yves Liénard, et aux clients de celui-ci, les époux Michelle et Gérard Canarie (*le Monde* du 18 janvier). Mme Canarie et son mari étaient accusés du vol, par photocopie, de douze pages de l'agenda d'un avocat niçois, Me Jean-Louis Daumas-Borelli, afin de démontrer que celui-ci, époux du juge en charge de leur dossier, Dominique Haumant-Daumas, était également le conseiller de leurs adversaires. Mme Canarie a été condamnée à deux mois de prison avec sursis. Son mari a été relaxé au bénéfice du doute. Me Liénard, qui avait produit ces photocopies devant Mme Haumant-Daumas, en invoquant la «foi du palais», a été reconnu coupable de recel mais dispensé de peine. Le tribunal a notamment estimé que l'avocat versaillais *«ne pouvait ignorer l'origine»* de ces photocopies obtenues par sa cliente *«dans des conditions pénalement repréhensibles (...)»*.

Pour le tribunal, la notion de «foi du palais», *«évoque l'affirmation par un avocat, en général à un autre avocat, d'un fait qui sera tenu pour vrai alors que la preuve ne peut être apportée. Elle ne peut servir*, souligne-t-il, *à couvrir une faute pénale antérieure, ni à justifier une pression même diffuse, voire putative ou accomplie dans un but pouvant passer pour légitime, eu égard aux circonstances de l'espèce»*. La dispense de peine, dans un délit de recel, commis *a fortiori* par un auxiliaire de justice dans le cadre de sa mission, est tout à fait exceptionnelle. A la suite d'une inspection des services judiciaires, Mme Haumant-Daumas, pour sa part, a été mutée dans une chambre civile du tribunal de grande instance de Nice.

GUY PORTE

CORRESPONDANCE

La défense de Michel Noir

Nous avons reçu, au titre du droit de réponse, la lettre suivante de Me Alain Jakubowicz et de Me Daniel Soulez Larivière, avocats de Michel Noir, maire de Lyon.

«M. Robert Belleret vient encore dans son article du 3 février 1994 relatif à l'affaire Botton de faire preuve d'une capacité de visionnaire. Nous savions déjà qu'il lui était possible de prévoir l'évolution de cette affaire. C'est ainsi qu'il fut capable de prévoir ce qui allait se dire dans le cabinet du juge, le 15 avril 1993 (*le Monde* du 16), deux heures avant que l'interrogatoire soit terminé. Maintenant nous apprenons par son article que *«l'enquête sur l'affaire Noir/Botton s'oriente vers des comptes en Suisse»*. Peu importe qu'il s'agisse d'une péripétie de l'instruction qui n'intéresse que M. Botton, et dont les conseils de Michel Noir ne sont même pas au courant. Ce que retiendra le lecteur c'est le collage des mots «Michel Noir» et «comptes en Suisse».

Maintenant M. Belleret se présente comme confident de la défense, comme si les avocats de Michel Noir lui susurraient leurs plans, leur tactique ou leurs espoirs. C'est ainsi qu'il paraît que *«nous jouons la montre»* en usant de moyens juridiques (quelle horreur !) pour retarder certaines échéances...

Quel meilleur moyen pour soutenir une accusation publique et médiatique que d'appeler à la rescousse les avocats de la défense. Peu importe qu'ils fassent exactement le contraire de ce qui leur est imputé. Peu importe qu'ils aient déjà demandé un non-lieu au juge d'intruction depuis quatre mois en s'appuyant sur le motif que 90 % des faits imputés à leur client sont inexistants, tandis que les 10 % restants ne constituent pas des infractions et qu'en tout état de cause ces infractions qui n'existent pas sont prescrites. Peu importe que sans attendre la fin de l'instruction les avocats aient voulu purger la procédure de toutes ses nullités, en saisissant avant terme la chambre d'accusation des moyens qui inévitablement auraient été soulevés à la fin de la procédure dans le délai de vingt jours de sa communication par le juge d'instruction au parquet. L'essentiel est de conforter une réalité médiatique en répartissant les rôles des personnes mises en cause et de leurs conseils d'une manière qui cadre bien avec un schéma accusateur déterminé par un certain angle. Serait-il possible que dans cet angle M. Belleret intègre au contraire l'idée que M. Michel Noir est innocent et injustement accusé ? Juste un instant de raison...

[Nous ne souhaitons pas nous laisser entraîner sur le terrain de la polémique et de la mise en cause personnelle. Nos lecteurs jugeront si le terme «visionnaire» relève de l'insulte ou du compliment. Nous donnons volontiers acte aux avocats de M. Noir que nous ne sommes pas, en effet, leur «confident». En affirmant que «90 % des faits imputés à [leur] client sont inexistants», les défenseurs font leur travail. En s'employant à «purger la procédure de toutes ses nullités», ils feraient plutôt celui de l'accusation. Où est la «raison» dans tout cela? Là encore nous laisserons nos lecteurs juger et naturellement, in fine, l'institution judiciaire trancher. – R.B.]

RELIGIONS

L'islam de France sur la voie de l'émancipation

La Mosquée de Paris prend des distances avec sa tutelle algérienne et s'impose comme un pôle de regroupement

Au début du Ramadan 1994, la communauté musulmane de France reste traversée de doutes et d'interrogations, principalement liés à la situation en Algérie (plus des deux tiers des trois millions de musulmans sont des Maghrébins ou des Français d'origine maghrébine), aux difficultés d'intégration renforcées par les lois Pasqua de l'été 1993, à des divisions qui nuisent à sa capacité de représentation et d'influence.

La fixation de la date du début de Ramadan a donné lieu, une fois de plus, à un désaccord (*le Monde du 2 et du 12 février*) opposant la Mosquée de Paris à la Fédération nationale des musulmans de France, proche de la Ligue islamique et de l'Arabie saoudite. De même, une polémique vient d'éclater à la suite de la signature de contrats d'exclusivité entre l'émission religieuse du dimanche matin, *Connaître l'islam*, et une association culturelle (Echange et communication) financée par les Emirats arabes unis. La Mosquée de Paris a retiré sa caution à cette émission.

Un double mode de représentation

Dans la guerre ouverte pour la représentation de l'islam de France, Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris depuis le 12 avril 1992, vient de marquer quelques points. Il a créé un comité scientifique – comme l'avait souhaité le gouvernement français – chargé de veiller aux destinées de l'Institut de formation des imams, que M. Pasqua avait inauguré le 4 octobre dernier et qui abrite déjà une cinquantaine d'étudiants. Cette caution devrait être fournie par des intellectuels comme Bruno Etienne, Jean-Pierre Faye, Roger Caratini. Mais, également sollicités, Mohamed Arkoun, universitaire, et Michel Chodkiewicz, ancien éditeur, réservent encore leur réponse.

M. Boubakeur a également mis sur pied un Conseil consultatif des musulmans de France, au sein duquel ont été cooptées une trentaine de personnes représentant les plus grandes associations, à l'exception de la Fédération nationale des musulmans de France. Pour la première fois, un organisme commun est sur le point de réunir des musulmans français et étrangers, des intellectuels, des délégués d'associations à caractère social, des musulmans piétistes (notamment *ceux du Tabligh*), des femmes, *etc.*

Dans l'esprit de ses promoteurs, ce Conseil consultatif est l'ébauche d'un regroupement plus large, dont la vocation serait la gestion des intérêts musulmans en France (à l'instar du Conseil représentatif des institutions juives de France), à distinguer de la Coordination des musulmans de France, déjà créée, dont la vocation est plus strictement religieuse et cultuelle (de type consistorial) et qui regroupe des théologiens, des imams et des représentants de mosquées (la plus réticente restant celle d'Evry). Si ce dispositif est validé demain par le gouvernement français, on pourrait estimer que l'islam en France dispose enfin d'un statut juridique.

Une évolution plus marquante encore est la distance que semble vouloir prendre la Mosquée de Paris par rapport à l'Algérie. M. Boubakeur a réussi à déjouer les manœuvres de Tedjini Haddam, personnalité algérienne qui, après avoir dirigé la Mosquée de 1988 jusqu'au début de 1992, envisageait d'y rejouer un rôle. Dans une situation d'extrême confusion, M. Haddam avait été rappelé à Alger pour devenir l'un des cinq membres du Haut Comité d'Etat, qui vient d'être dissous.

Pas d'imams étrangers

La Mosquée de Paris continue de recevoir une subvention annuelle de l'Algérie, mais, ajoute M. Boubakeur en se référant à un autre de ses prédécesseurs algériens des années 80, *«elle est bien moins grande qu'à l'époque de Cheikh Abbas, qui disposait de sommes considérables»*. Il assure que cette subvention est accordée sans contrepartie par l'Algérie, qu'il n'est pas l'*«otage»* des autorités de ce pays et n'a *«aucun fil à la patte»*. M. Boubakeur réfléchit même à une évolution des statuts de la Mosquée, dans le sens d'une plus grande indépendance. *«Les événements que vit actuellement l'Algérie me rapprochent de l'administration française»*, dit-il pour convaincre ses interlocuteurs de sa sincérité.

Ces initiatives sont suivies de près au Quai d'Orsay et au ministère de l'intérieur, en charge des cultes, qui encouragent tout ce qui va dans le sens d'une émancipation de l'islam en France. Une nouvelle preuve en est fournie au début du Ramadan : cette année, la Mosquée de Paris n'a pas sollicité d'autorisations de séjour pour des imams étrangers. Une quarantaine de demandes d'imams égyptiens et algériens, recrutés pour le Ramadan, avaient été refusées l'an dernier par le gouvernement socialiste.

Dès son arrivée au ministère, M. Pasqua avait rompu avec la «gestion» de l'islam inaugurée par ses prédécesseurs socialistes. Il n'a jamais convoqué – ni dissous – le Conseil de réflexion sur l'avenir de l'islam en France (CORIF), organisme représentatif de quinze membres mis en place par M. Joxe. Et s'ils continuent de s'interroger sur l'entourage de M. Boubakeur et sur son réel degré d'autonomie, M. Pasqua et son conseiller aux cultes, M. Damien, semblent aujourd'hui convaincus par le leadership de fait exercé par la Mosquée de Paris.

L'enjeu est de taille, au regard de l'environnement islamique dans le monde. D'une part, la France est le seul pays abritant une communauté numériquement importante, mais minoritaire. La réussite de son intégration dans un contexte occidental et laïque ne serait pas sans conséquence en dehors de l'Hexagone. D'autre part, devant la situation tragique que connaît l'Algérie, le pouvoir aimerait pouvoir compter sur la Mosquée de Paris, vitrine historique d'un islam modéré, à la fois pour briser les réactions que ne manquerait pas de susciter en France une éventuelle conquête du pouvoir par le FIS et pour négocier le retour de dirigeants demandant l'asile politique. Un scénario du pire que les autorités chargées à Paris de l'administration du culte musulman ne peuvent éviter d'envisager.

HENRI TINCQ

Le début du ramadan et du carême

Une prise de position commune de chrétiens et de musulmans

A l'occasion de l'ouverture, presque concomitante, du ramadan (12 février) et du carême (16 février), le Groupe d'amitié islamo-chrétienne a publié un message, signé par Gilbert Pérol, ancien ambassadeur, Mustapha Chérif et Azzedine Guellouz, universitaires, et le Père Michel Lelong (1).

«Selon l'Evangile et selon le Coran, indique ce message, *le jeûne agréé par Dieu est celui qu'accompagne la recherche de la justice et de la fraternité envers les plus éprouvés. C'est pourquoi, chrétiens et musulmans, nous pensons qu'en face des événements actuels, nous avons des responsabilités communes.*

»Il reste beaucoup à faire pour donner aux droits de l'homme et des peuples leur sens véritable et pour que le respect de ces droits soit assuré de façon équitable dans nos sociétés et dans les relations entre les pays du Nord et ceux du Sud. Il nous faut veiller en particulier à ce qu'ils ne soient pas perçus par les peuples de cultures différentes comme l'imposition d'une culture occidentale dominatrice.

»Nous pensons que le progrès matériel, scientifique et technique ne peut être fécond que s'il intègre les normes éthiques et s'il s'accompagne d'une éducation civique, morale et spirituelle.»

«A cet égard, conclut le texte du Groupe d'amitié islamo-chrétienne, *les réveils religieux que nous constatons témoignent d'une recherche qui constitue un espoir, mais ils contrediraient le message du christianisme et de l'islam et contribueraient à attiser les conflits s'ils n'allaient de pair avec un dialogue sincère entre croyants des diverses religions, ainsi qu'entre croyants, agnostiques et incroyants.»*

(1) Groupe d'amitié islamo-chrétienne, 35, avenue Georges-Clemenceau, 94700 Maisons-Alfort.

SPORTS

La mort de Robert Bobin

L'apôtre de l'athlétisme

Robert Bobin, ancien directeur technique national (1958-1973), puis président de la Fédération française d'athlétisme (1987-1993) est décédé dans la nuit du 10 au 11 février des suites d'une longue maladie, à l'âge de soixante-treize ans.

Premier sportif nommé à un poste de directeur technique national, en athlétisme, Robert Bobin ne se doutait pas, en 1958, qu'il allait occuper cette fonction pendant quinze ans. Privé des athlètes originaires des anciennes colonies, dévitalisé par une jeunesse mobilisée par la guerre d'Algérie, le sport français traversait ses années les plus sombres avec une seule médaille de bronze pour Jocelyn Delecour aux championnats d'Europe d'athlétisme en 1959 à Stock- holm et le plus maigre bilan de son histoire aux Jeux olympiques de Rome en 1960 (2 médailles d'argent et 2 en bronze).

Sous la direction du colonel Marceau Crespin, chargé par le général de Gaulle de redonner sa grandeur au sport français, Robert Bobin ou Honoré Bonnet, pour le ski, ont fait partie de ces jeunes cadres, plus passionnés que technocrates, chargés d'insuffler un esprit de commando et qui ont pleinement réussi leur mission.

Le «père» de Jazy de Bernard, de Bambuck...

Autodidacte, Robert Bobin avait dû quitter l'école à douze ans après avoir passé son certificat d'études par dérogation, pour travailler dans la ferme de ses parents en Vendée. N'ayant jamais cessé d'étudier après les travaux des champs, il était devenu maître en éducation physique et sportive en 1942, avant d'entreprendre une carrière au triple saut qui allait lui valoir une participation aux Jeux de Londres (1948) et deux titres de champion de France de cette spécialité en 1949 et 1950. Nommé enseignant à l'Institut national des sports en 1947, il a d'abord observé et beaucoup appris de techniciens aussi réputés que Joseph Maigrot ou Maurice Baquet.

Joseph Maigrot fera partie, avec André Daniel, Jacques Dudal, Jo Mailléjac, Roger Thomas, des entraîneurs aussi enthousiastes que lui, dont Robert Bobin s'entourera à partir de 1958 pour favoriser l'éclosion ou l'épanouissement de champions d'exception comme Michel Bernard, Michel Jazy, Jean Wadoux, Claude Piquemal, Jocelyn Delecour ou Roger Bambuck. Huit ans après Stockholm, les athlètes français ont ramené quatorze médailles et quatre titres européens de Budapest. Pour tenter de perpétuer ce souffle nouveau, Robert Bobin avait institué les stages d'été de Dole (Jura), où les équipes de France juniors, dans lesquelles se révélèrent Guy Drut ou Jean-Claude Nallet, dominaient régulièrement leurs homologues soviétiques, allemandes ou britanniques.

Démis de ses fonctions de DTN en 1973, il avait alors été nommé responsable des athlètes de haut niveau à l'INSEP, puis directeur de cet institut de 1979 à 1983. Promu inspecteur général jeunesse et sport, il avait été chargé de la coordination de la préparation des Jeux olympiques de Sarajevo et de Los Angeles (1984). Après avoir fait valoir ses droits à la retraite en 1985, Robert Bobin s'était occupé à titre bénévole de la candidature de Paris pour les Jeux de 1992. Mais il n'avait pas profité longtemps de sa retraite pour approfondir ses deux passions : l'histoire de la Révolution française et de l'Empire.

Seul candidat capable de refaire l'unité au sein d'une fédération ébranlée par les querelles de personnes et les problèmes financiers, il avait été élu, avec près de 82 % des voix, à la présidence de la FFA en 1987. Adepte d'une politique d'expansion, il avait multiplié les initiatives vers l'Union nationale du sport scolaire, les participants non licenciés aux épreuves sur route, et avait tenté de donner plus de moyens aux clubs et aux ligues régionales en développant les opérations de promotion. Il avait été élu au conseil de la Fédération internationale d'athlétisme en août 1991.

Diminué par une opération à un rein en 1991, puis par la maladie, il a ensuite vécu une période difficile et connu son plus mauvais souvenir avec les contre-performances des athlètes français aux Jeux de Barcelone en 1992. Il n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat aux élections fédérales de mars 1993.

GÉRARD ALBOUY

NUCLÉAIRE

Malgré la crise du marché de l'uranium

La Cogema, Eurodif et Urenco étudient la construction d'une nouvelle usine d'enrichissement au Tricastin

La Compagnie générale des matières nucléaires (Cogema), ainsi que les sociétés d'enrichissement de l'uranium Eurodif et Urenco, viennent d'annoncer qu'elles avaient signé, le 8 février, un accord pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique relative à la construction en commun d'une unité d'enrichissement par centrifugation sur le site du Tricastin (Drôme).

Dans l'état actuel des réflexions des industriels du cycle du combustible, la capacité de cette nouvelle installation modulaire ne devrait pas dépasser 1 à 1,5 million d'UTS (1), ce qui correspond *grosso modo* à un investissement de 4 milliards de francs. Mais un tel projet de construction d'une nouvelle usine d'enrichissement peut surprendre à l'heure où le marché de l'uranium enrichi connaît quelques tensions. En effet, l'usine Georges-Besse, qui fonctionne selon le principe d'enrichissement de l'uranium par diffusion gazeuse et qu'exploite actuellement la société Eurodif, dont Cogema est l'actionnaire majoritaire, ne produit que 7 millions d'UTS, alors que sa capacité est de près de 11 millions d'UTS. De plus, les usines du consortium européen Urenco produisent également environ 2,6 millions d'UTS à Capenhurst (Grande-Bretagne), Gronau (Allemagne) et Almelo (Hollande). Quel intérêt y a-t-il donc, dans ces conditions, à créer une nouvelle capacité d'enrichissement ?

Tout tient en fait à ce qu'il existe aujourd'hui sur le marché un uranium différent de celui produit directement par les mines. L'usine de retraitement des combustibles irradiés que la Cogema exploite à la Hague (Manche), comme celle (THORP) que la British Nuclear Fuels, actionnaire d'Urenco, démarre à Sellafield, produisent en effet de cet uranium retraité. Un uranium qui a connu le feu nucléaire dans les centrales et qui, bien qu'appauvri, est toujours riche d'un grand potentiel énergétique. A titre d'exemple, l'uranium retraité chaque année à la Hague par l'usine UP-3 représente l'équivalent de quelque 800 000 UTS.

Pas de démarrage avant 1998

Une telle manne n'est pas à négliger pour les compagnies d'électricité qui retraitent leurs combustibles. D'ailleurs, en vertu d'un contrat d'enrichissement signé en 1973 avec les Soviétiques et qui court jusqu'à la fin du siècle, la France s'approvisionne toujours à hauteur de 500 000 UTS par an en uranium «classique» et en uranium «retraité» enrichi dans les centrifugeuses russes de l'usine de Tomsk.

Certes, Eurodif dans son usine du Tricastin pourrait pratiquer ce genre d'opération. Mais c'est une machine lourde, qui se prête mal à l'enrichissement de petites quantités de cet uranium retraité qui a, en plus, l'inconvénient d'être chargé de quelques isotopes d'atomes radioactifs pouvant contaminer l'installation. Après chaque campagne, il faudrait vidanger et nettoyer l'ensemble des circuits de l'usine, ce qui est peu compatible avec son fonctionnement en continu.

En revanche, une petite unité d'enrichissement par centrifugation se prête bien à de tels scénarios du fait de sa modularité. On n'en est toutefois pas encore là. *«L'étude lancée par Cogema, Eurodif et Urenco*, précise Jean Syrota, PDG de Cogema, *n'est qu'une étude de faisabilité dont les conclusions ne seront connues qu'à la fin de cette année. Pour le cas où une décision positive serait prise*, ajoute-t-il, *le démarrage de cette usine, créée avec les centrifugeuses les plus modernes développées par Urenco, n'interviendrait pas avant 1998.»*

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) L'UTS, ou unité de travail séparation, est une unité de mesure de l'enrichissement. *Grosso modo*, on considère qu'il faut environ 220 000 UTS pour un cœur de réacteur de 900 mégawatts.

REPÈRES

CYCLONES

Des dégâts mais pas de victime à la Réunion

L'alerte a été levée vendredi 11 février à la Réunion après le passage du cyclone Hollanda. Des vents soufflant en rafale ont atteint 235 kilomètres à l'heure sur la côte orientale, arrachant des arbres et couchant sur le flanc l'église de Grand-Ilet, qui était en rénovation. Des lignes électriques ont été abattues et des routes coupées par l'inondation, mais aucune victime n'est à déplorer.

A Madagascar, en revanche, le bilan s'alourdit après le passage du cyclone Geralda, le 2 février. Les vents violents, dont la pointe a atteint 350 kilomètres à l'heure, ont provoqué la mort de plus de deux cents personne et détruit 70 % des rizières de l'île.

ÉDUCATION

Les élèves d'une école catholique privés de cantine municipale dans la Sarthe

Les parents d'élèves de l'école publique de La Fresnaye-sur-Chédouet (Sarthe) ne veulent pas, malgré l'accord de principe de la municipalité et de l'inspection académique, que les enfants de l'école privée voisine fréquentent la cantine municipale. Le directeur de école Jeanne-d'Arc, établissement catholique qui compte trente-neuf élèves, avait demandé l'autorisation d'utiliser la cantine municipale, où déjeunent les élèves de l'école publique, le maintien d'une cantine à Jeanne-d'Arc représentant une trop lourde charge financière. Une partie des parents d'élèves du public critiquent le *«maintien artificiel»* d'une école privée dans la commune, soulignant que *«la dispersion des moyens alloués à l'éducation est préjudiciable à tout le monde»*. Devant le début de polémique, le maire de la commune de 860 habitants, Jacqueline Blanche, a préféré suspendre l'autorisation.

ESPACE

Bilan mitigé pour la navette Discovery

Malgré de mauvaises conditions météorologiques qui ont retardé le retour de Discovery de 90 minutes, la navette spatiale américaine et son équipage de six astronautes se sont posés en douceur, vendredi 11 février à 20 h 19, sur la piste de Cap Canaveral (Floride). Le bilan de ce soixantième vol de la navette est très mitigé. Bien que médiatisé par la présence, pour la première fois à bord, d'un cosmonaute russe, Sergueï Krikalev, cette mission n'a pu mener à bien la partie la plus importante du programme confié à l'équipage : la mise en orbite du *Wake Shield Facility*, un satellite destiné à la fabrication de matériaux électroniques ultra-purs. En revanche, les largages d'un satellite scientifique allemand (Bremsat) et de six billes d'acier, destinées à l'étude des débris spatiaux, se sont parfaitement déroulés, comme onze des douze expériences du laboratoire Spacelab.

CAP CANAVERAL : échec d'un tir de fusée américaine Delta. – Le lancement d'une fusée Delta a échoué, jeudi 10 février, au centre spatial Kennedy de Cap Canaveral (Floride), en raison d'une panne d'allumage du moteur principal du premier étage. Le tir avait été, auparavant, repoussé d'une demi-heure à la suite d'ennuis informatiques. La fusée devait mettre sur orbite un satellite de télévision Galaxy, construit par Hughes Communications Inc. – (*AFP*.)

Premier tir réussi de la nouvelle fusée chinoise Longue Marche 3A

La Chine a procédé avec succès, mardi 8 février, au premier tir de sa nouvelle fusée Longue-Marche 3A, a annoncé l'agence Chine nouvelle. Ce lanceur, d'une capacité de 2,3 tonnes, a mis sur orbite un satellite scientifique chargé d'*«analyser les effets des particules chargées dans l'espace proche de la Terre»* et une maquette qui pourrait être la réplique du satellite de télécommunication de nouvelle génération Orient rouge dont le lancement est prévu cette année. Le lanceur LM 3A, l'un des plus puissants de la série des Longue Marche (après le LM 2E d'une capacité de 3,2 tonnes), pourrait, à terme, devenir un concurrent de plus pour la fusée européenne Ariane. La Chine a déjà mis sur orbite trente-trois satellites de sa fabrication et trois étrangers. Elle devrait lancer cette année un satellite Optus B3 de fabrication américaine pour l'Australie, malgré l'échec, en décembre 1992, d'un tir effectué pour le même client. Pékin a par ailleurs signé avec la firme américaine Motorola un contrat pour le lancement de vingt petits satellites. – (*AFP*.)

LES JEUX OLYMPIQUES DE LILLEHAMMER

Premier perdant

LES délégations se succèdent, derrière leur drapeau, puis se mêlent. Les discours rivalisent de bonne volonté. Dans ses cérémonies d'ouverture, la famille olympique aime oublier que son intimité ne se scelle qu'autour de confrontations sportives. Ni futurs triomphateurs, ni vaincus à venir, les athlètes se plaisent à donner en exemple au monde leur fraternité d'un jour.

Les organisateurs du spectacle ajoutent leur message, tracé dans les mythes et les traditions locales. Dans le stade de Lillehammer, un œuf sort du sol enneigé. Gros cocon blanc et douillet, comme ces Jeux d'hiver, où les inquiétudes voudraient en vain un instant s'apaiser. Cerné de trolls des légendes nordiques, l'œuf devient globe terrestre, puis s'ouvre et laisse apparaître une colombe.

Même ces moments d'unanimisme engendrent pourtant leurs infimes bouts de détresse. Ole Gunnar Fidjestoel, ancien champion de Norvège de saut à ski, devait déposer, en volant, la flamme dans l'amphithéâtre blanc. Lors d'une des dernières répétitions, il s'est trouvé déséquilibré par le flambeau au moment où ses skis reprenaient contact avec la neige. Il est tombé rudement. Victime d'un traumatisme crânien, il a dû se résoudre à voir l'image de son remplaçant, un autre sauteur norvégien, multipliée par les écrans de télévision. De ces Jeux qui n'avaient pas encore commencé, il était le premier perdant.

De nos envoyés spéciaux à Lillehammer et Hamar

Jérôme Fenoglio
Alain Giraudo
Bénédicte Mathieu

SKI ALPIN

La descente aux plaisirs du risque

Le Français Luc Alphand a réalisé, vendredi 11 février, le meilleur temps du deuxième entraînement de la descente messieurs de ski alpin qui aura lieu dimanche 13 février sur la piste de Kvitfjell. Le tracé a été conçu par l'ancien champion suisse Bernhard Russi, qui avait déjà aménagé la descente olympique des Jeux d'Albertville sur la face de Bellevarde, à Val-d'Isère.

Une plongée vers le lac. Une vue imprenable sur la vallée câlinée par une neige incessante. Dans la cabine de départ, le coureur doit rester insensible à la poésie hivernale du paysage norvégien. Il est concentré. Dans une atmosphère de congélateur (–15°), il a échauffé tous les muscles de son corps, de la nuque aux chevilles. Il vient de voir le concurrent précédent disparaître dans le gouffre. Il lui reste dix secondes. Il serre ses chaussures, ajuste son casque et plante ses bâtons. Puis il s'élance, aussitôt avalé par la pente. Tout n'est plus alors qu'affaire de réflexe : la vitesse oscille entre 70 et plus de 130 km/h.

Tracé d'architecte

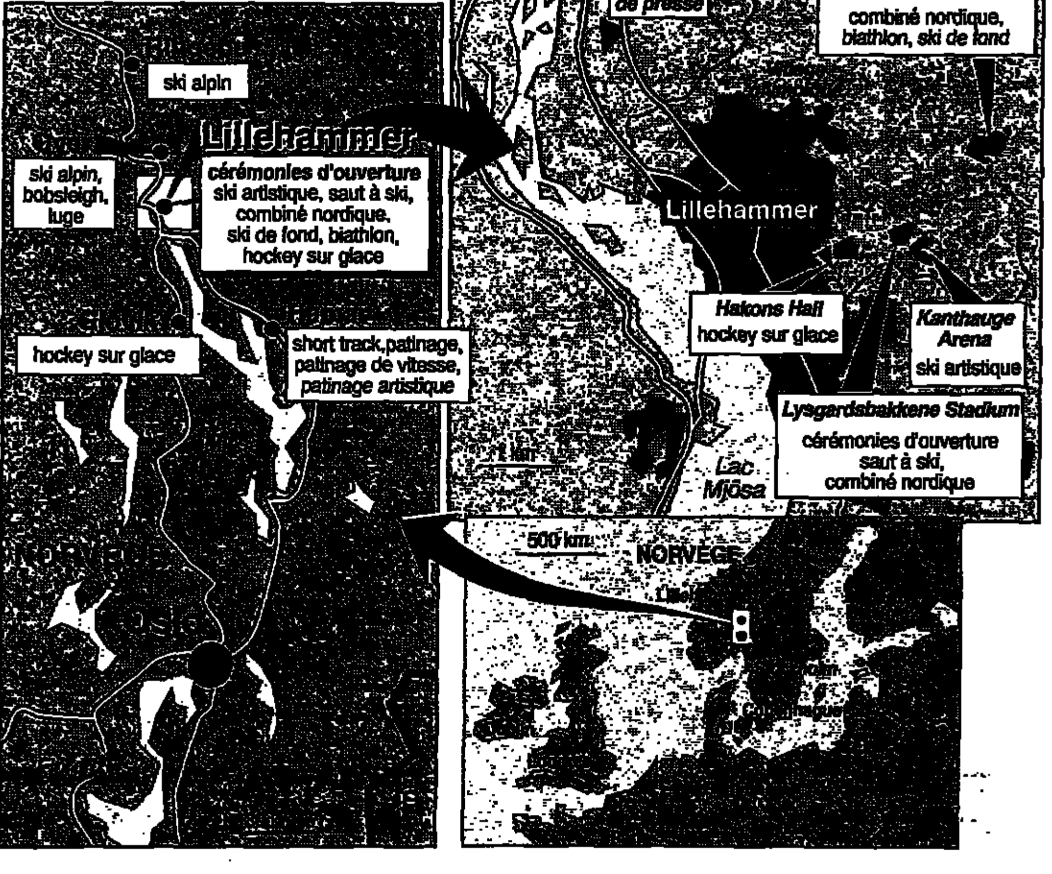
Toutes les pistes de descente procurent ce vertige abyssal. Depuis la mort de la championne autrichienne Ulrike Maier, à Garmisch-Partenkirchen (*le Monde* du 1er février), l'épreuve de vitesse a fait ressurgir des angoisses oubliées. Cet accident tragique a rappelé que le ski était un sport à risques. Si bien que les spécialistes de la sécurité sont revenus dix fois, cent fois sur la piste olympique de Kvitfjell. Ici, ils ont fait ajouter des matelas autour des caméras de télévision. *Là, ils ont* ajusté les filets de sécurité.

Un rituel d'exorcisme. Exceptionnellement, hommes et femmes se disputeront le titre olympique sur la même piste. Elle a été dessinée par Bernhard Russi, l'homme qui avait tracé la descente des Jeux d'Albertville sur la face de Bellevarde. A Val-d'Isère, la montagne était nue. En Norvège, elle est couverte de sapins. Le champion olympique de descente aux Jeux de Sapporo 1972 a pu faire à sa guise, selon ses convictions. Architecte de formation, il n'aime pas les autoroutes. Il affectionne plutôt les tracés sinueux, pleins de surprises, avec des virages précédant des sauts et des pentes aveugles.

«*La vitesse*, dit-il, *s'est accrue et le risque avec elle. Mais les coureurs ont pu penser que les traceurs, les organisateurs faisaient tout pour gommer les risques. Aujourd'hui, il faut leur rappeler que le danger existe toujours, malgré toutes les mesures de sécurité mises en place. Il est indispensable de laisser les descendeurs retrouver leurs marques. Et appréhender le poids du risque*».

Les limitations draconiennes à l'abattage des arbres, comme les interdictions de changer la physionomie de la montagne, l'ont plutôt encouragé dans sa voie. L'habileté de son tour de main lui a permis de dessiner une pente inclinée en moyenne à 25 %, avec un mur à 64 %, sur un dénivelé de 837 mètres partant 1 019 mètres au-dessus du niveau de la mer et arrivant à 182 mètres, après 3 kilomètres de course. Pas de temps morts, de ces longues glissades que Bernhard Russi n'aime pas. De l'action avant toute chose : «*Le spectacle est dans les coins, les cassures*», dit-il.

Et il est dans trois sauts, impressionnants, ponctuant chaque tiers de la course. Le dernier, juste avant le schuss d'arrivée, a été appelé l'«ascenseur». Il promet de mettre les coureurs en apesanteur pendant 50 mètres. Auparavant, ils auront dû ralentir : «*Il y a des virages serrés à négocier au plus près*, explique Bernhard Russi. *Après, les sauts seront pointus. Dans ces endroits, il est inutile de lancer les coureurs à 120 ou 130 kilomètres à l'heure, pour qu'ils offrent des envolées spectaculaires. En sortant d'un virage à 60 kilomètres à l'heure, le coureur, s'il s'envole sur une cassure bien travaillée, fera frissonner, sans risquer sa vie. Et puis, les spectateurs pourront faire une différence entre le premier et le cinquantième.*»



«Je n'aime pas la glisse»

Cela n'est pas du goût de tout le monde. On lui reproche de privilégier la technique, plutôt que la glisse. Bernhard Russi rétorque : «*Quand j'étais coureur, j'étais contre l'évolution qui avait commencé sous prétexte d'assurer la sécurité. A partir de 1970, on a fait des autoroutes, on a gommé les difficultés. Résultat : la vitesse s'est accrue, les risques aussi.*» Pour lui, la vitesse appartient aux techniciens. «*Kvitfjell est une des descentes les plus modernes qui soient. Elle est technique et il faut négocier les virages serrés, réaliser des sauts pointus. Il y a des endroits où il faudra du courage. Je n'aime pas la glisse. Je veux que le vainqueur d'une descente ne soit pas celui qui a les skis les mieux préparés.*»

«*Ce qui est formidable, c'est que chacun pourra faire une faute, puisque tous le monde commettra au moins une erreur dans cette course. A mon avis, le titre se jouera entre les deux premiers sauts dans le passage du «S»*. Si les coureurs sortent du deuxième virage sur la bonne trajectoire, ils feront une pointe à 130 km/h dans le schuss d'arrivée. Une folie? «*En ski*, rétorque Russi, *le risque zéro n'existe pas. Ceux qui le pensent se sont trompés de sport.*»

B. M.

PATINAGE ARTISTIQUE

Le post-scriptum des professionnels

Les compétitions olympiques de patinage artistique qui s'ouvrent dimanche 13 février par le programme technique des couples sont marquées par le retour des grands professionnels.

Les jours où il ne se passionnera pas pour un mauvais roman *noir importé d'Amérique*, le patinage artistique feuilletera, à Lillehammer, l'album de ses souvenirs. Au chapitre femmes, il comparera les photographies de la Katarina Witt d'hier (médaille d'or à Sarajevo et Calgary) et d'aujourd'hui, distancée par les jeunesses montées sur ressort. Il lira les nouvelles prouesses de Brian Boitano (or à Calgary) et Viktor Petrenko (or à Albertville) à la page hommes, de Torvill-Dean (or à Sarajevo) au chapitre danse, de Gordeieva-Grinkov (or à Calgary) et Mishkutienok-Dmitriev (*or à Albertville*) *en couples*.

En refermant le livre, il n'aura toujours pas fini de se poser cette question : pourquoi ces vieilles gloires ont-elles tenu à écrire un post-scriptum à leurs exploits passés, au risque de bouleverser le bel agencement du petit monde de la glace?

Les deux faces du miroir glacé

Car ces retours cassent le tableau d'avancement du patinage artistique. Jusqu'à présent, les jeunes attendaient le départ des aînés pour accéder aux plus hautes marches olympiques. Puis ils poussaient les portes du professionnalisme pour monnayer titres et médailles sous les projecteurs des «*Holyday on ice*» et autres spectacles, ou dans les compétitions reservées aux professionnels. En prenant la décision d'emboîter les pas du tennis et de la «dream team» des basketteurs américains, la fédération internationale de patinage (ISU) a inversé ce flux. Les professionnels ont le droit de remonter vers la source, le temps d'une *saison* olympique, et de demander une requalification amateur. Ils n'attendaient que cette brèche. Eux n'ont rien à voir avec les meilleurs hockeyeurs canadiens ou américains qui préfèrent manquer les Jeux d'hiver plutôt que de rater *les phases finales de leur* championnat. Les patineurs professionnels savent que le mur qui les séparait des amateurs n'est plus étanche, que l'argent a commencé à s'infiltrer depuis longtemps.

Les promoteurs des tournées rémunérées en dollars, et les agents n'ont pas attendu pour hanter les coulisses des compétitions amateurs. Surya Bonaly, qui vient, par exemple, de signer un contrat avec IMG McCormack, ne gagnerait sans doute pas beaucoup mieux sa vie chez ses aînés. Au contact de ces jeunes vedettes choyées par les sponsors, les revenants feront coup double : ils tremperont leur valeur commerciale et leur légitimité de stars dans le bain des vertus sportives.

A terme, en fondant les deux faces du miroir glacé, cette évolution pourrait transformer le sport. L'ISU, qui sait ce que le retour des anciens peut lui rapporter, pourrait être tentée de modifier les critères de notation. «*Pour attirer les sponsors, il faut de plus en plus de grands noms*, dit Didier Gailhaguet, le directeur des équipes de France. *Pour que les chutes ne ternissent pas leur réputation, pour qu'ils continuent à gagner, les règlements peuvent appuyer de plus en plus l'aspect artistique. Ce sport spectaculaire deviendrait alors un spectacle sportif.*»

Les jeunes, eux, pourraient avoir de plus en plus de mal à se glisser parmi l'élite. Et les Rastignac en patins pourraient dédaigner un sport qui les condamnerait à n'être plus que des *figurants, repoussés* aux derniers rangs des photographies de la nostalgie sur glace.

J. Fe.

LES SÉLECTIONNÉS FRANCAIS

SKI ACROBATIQUE

Bosses

Candice Gilg; Raphaëlle Monod; Olivier Allamand; Olivier Cotte; Edgar Grospiron.

SKI ALPIN

Nathalie Bouvier; Régine Cavagnoud; Patricia Chauvet-Blanc; Béatrice Filliol; Sophie Lefranc; Florence Masnada; Carole Merle; Carole Montillet; Leila Piccard; Mélanie Suchet; Luc Alphand; Sébastien Amiez; Nicolas Burtin; Jean-Luc Crétier; Yves Dimier; Lionel Finance; Franck Piccard; Ian Piccard; Christophe Plé; David Prétot.

Saut

Jean-Marc Bacquin; Alexis Blanc, Sébastien Foucras.

SKI NORDIQUE

Biathlon

Anne Briand-Bouthiaux; Emmanuelle Claret; Véronique Claudel; Delphine Heymann-Burlet; Corine Niogret; Patrice Bailly-Salins; Stéphane Bouthiaux; Thierry Dusserre; Hervé Flandin; Lionel Laurent; Franck Perrot.

Combiné nordique

Etienne Gouy; Sylvain Guillaume; Fabrice Guy; Stéphane Michon.

Ski de fond

Sylvie Giry-Rousset; Isabelle Mancini-Rémy; Carole Stanisière; Elisabeth Tardy; Sophie Villeneuve; Stéphane Azambre; Hervé Balland; Patrick Rémy; Philippe Sanchez; Cédric Vallet.

Saut

Steeve Deleup; Nicolas Dessum; Ruddy Jardine; Nicolas Jean-Prost; Didier Mollard.

GLACE

Patinage artistique

Surya Bonaly; Laetitia Hubert; Marie-Pierre Leray; Philippe Candeloro; Eric Millot; Pascal Lavanchy; Sophie Moniotte; Luc Moneger; Bérangère Nau.

Bobsleigh

Christophe Flacher; Gabriel Fourmigué; Bruno Mingeon; Claude Dasse; Eric Le Chanony; Max Robert; Philippe Tanchon; Thierry Tribondeau.

Hockey sur glace

Pierre Pousse; Sylvain Girard; Benoît Laporte; Benjamin Agnel; Pierrick Maïa; Eric Lemarque; Christophe Ville; Antoine Richer; Stéphane Arcangeloni; Franck Pajonkowski; Franck Saunier; Stéphane Barin; Arnaud Briand; Stéphane Botteri; Bruno Saunier; Gérald Guennelon; Denis Pérez; Serge Poudrier; Christophe Moyon; Steven Woodburn; Michel Valliere; Petri Ylonen; Fabrice Lhenry.

Short track

Valérie Barizza; Sandrine Daudet; Karine Nicouleau-Rubini; Laure Drouet; Sandra Deléglise; Bruno Loscos.

HOCKEY SUR GLACE

Instinct de survie

Eliminée en quarts de finale du tournoi des Jeux d'hiver 1992 par les Etats-Unis, l'équipe de France de hockey sur glace devait retrouver les Américains, dimanche 13 février, sur la patinoire de Lillehammer pour son premier match de poule de qualification (1). Deux ans après l'aventure d'Albertville, les Français restent dans l'élite mondiale, tandis que le championnat national s'enlise dans la crise.

Pour les cinq millions de téléspectateurs qui avaient suivi, le 18 février 1992, les quarts de finale du tournoi olympique de hockey sur glace, la défaite de l'équipe de France face à celle des Etats-Unis avait été une déception, comme la fin d'un trop beau rêve. Pour les joueurs qui avaient été invités à la fête olympique sur le strapontin attribué aux petites nations, c'était une bouffée d'espoir, l'invitation à prolonger l'aventure, à sortir du marasme dans lequel s'étaient enfoncés leurs clubs.

Finalement classée huitième de ces Jeux, l'équipe nationale accédait à une stature internationale qui allait lui permettre de «voir du pays». On l'invita dans les grands tournois, comme celui des *Izvestia* à Moscou, où elle put continuer à se frotter à l'élite mondiale. Une confrontation bénéfique : aux championnats du monde 1993, les Français confirmèrent leur rang dans les douze meilleures formations et gagnèrent ainsi une *nouvelle fois leur qualification* pour les Jeux olympiques.

Témoignage très concret de *cette prise de position dans le* concert mondial : le joueur vedette de l'équipe, Philippe Bozon, a été embauché par les Saint Louis Blues, un club de la prestigieuse NHL, la ligue professionnelle nord-américaine. Ce qui ne lui a pas permis d'honorer la sélection pour Lillehammer, car le championnat nord-américain bat son plein.

Numéro d'équilibrisme

Deux ans après les Jeux d'Albertville, les sombres prophéties qui avaient été faites sur l'avenir de l'équipe nationale ne se sont pas réalisées. Au contraire. «*En deux ans, nous avons essayé d'améliorer le quotidien*, explique Patrick Francheterre, directeur des équipes de France. *Les joueurs ont logé dans de meilleurs hôtels. Nous avons fait des efforts sur les équipements. Les contrats d'invitation ont été négociés au mieux. Les primes de match ont été augmentées* (un joueur peut gagner 150 000 francs par an en équipe de France s'il fait les championnats du monde). *Les partenaires ont été plus intéressés.*»

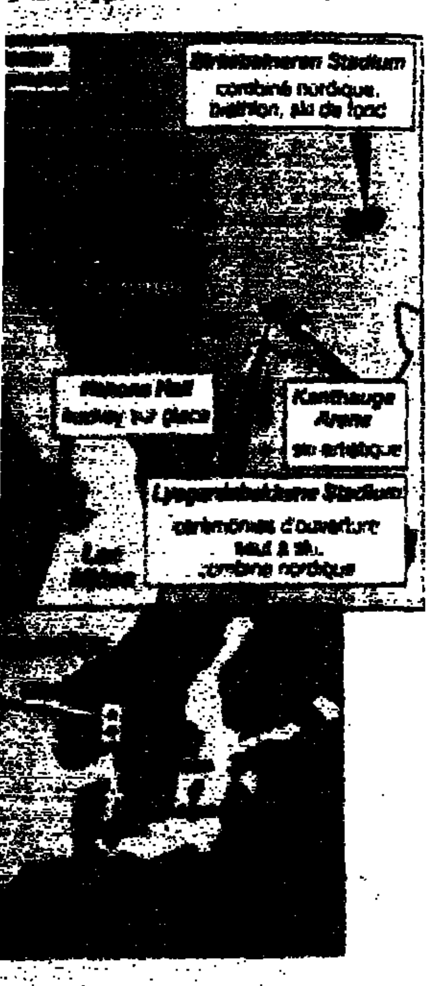
Reste un paradoxe : pendant que l'équipe de France progressait, affirmant un style offensif, parfois un tantinet brouillon, les clubs français, eux, s'engluaient dans un affreux marasme. Curieux numéro d'équilibrisme de la part d'une formation qui a acquis un standing international dans un sport dont le championnat est moribond, boudé par le public, ignoré par les caméras de télévision : «*La France joue dans le groupe A, mais possède le championnat d'un pays qui évoluerait dans le groupe B*», dit Patrick Francheterre.

Engagé avant les Jeux d'Albertville, ce processus de décomposition provoqué par la folie des grandeurs de certains (*le Monde* du 11 février 1992) s'est inexorablement poursuivi. Après l'effondrement des clubs incapables de financer des salaires et des transferts mirobolants, le championnat est devenu une confrontation *hétéroclite de seize* clubs professionnels et amateurs.

Une nouvelle formule avec huit clubs devrait voir le jour la saison prochaine. La dernière chance pour ce sport en France? Les *vingt-trois sélectionnés* pour les Jeux de Lillehammer vont tout faire pour montrer que, quand tout est perdu, il *reste l'espoir*, cette version particulière de la passion du jeu.

A. G. et B. M.

(1) Les Français disputent une poule qualificative avec les Etats-Unis qu'ils devaient affronter le 13 février, le Canada (le 15), la Suède (le 17), l'Italie (le 19) et la Slovaquie (le 21).



Edouard Balladur reçu Quai Conti

De l'usage du français...

Edouard Balladur au cours d'un déjeuner à l'Académie française a annoncé que la loi sur *« l'usage du français en France »* serait présentée à la session parlementaire de printemps.

A en croire Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, c'était – vendredi 11 février – la première fois depuis Colbert qu'un *« principal ministre »* en exercice était reçu Quai Conti. Il ne s'agissait pas d'ailleurs d'un accueil solennel sous la Coupole, mais d'un déjeuner regroupant autour d'Edouard Balladur des académiciens et quelques journalistes.

M. Druon s'est félicité que le projet de loi sur l'usage du français en France, annoncé depuis des mois par Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie, soit enfin parvenu au Conseil d'Etat et il a souhaité que le respect du français dans l'Hexagone devienne une *« cause nationale »*.

Le premier ministre, après avoir indiqué que le Parlement débattrait de la nouvelle loi durant sa session de printemps, a ajouté qu'il adresserait prochainement lui-même *« une instruction générale* (sur l'emploi du français) *aux fonctionnaires, y compris à ceux s'occupant des relations internationales »*. Selon M. Balladur *« la sauvegarde de la langue doit être une priorité politique »* et ce souci représenter, pour les Français, moins une cause nationale qu'internationale puisque une cinquantaine de pays ont *« le français en partage avec nous »*. Avec *« à travers le monde douze mille agents* (linguistiques), *trois cents lycées et écoles et cent trente instituts dans cent cinquante Etats »*, la France, selon le chef du gouvernement, *« marque ainsi sa singularité culturelle »* et mène le seul combat qui vaille contre *« l'uniformisation de la planète »*.

Le philosophe Michel Serres – qui enseigne avec succès en français aux Etats-Unis – s'est plaint derechef : *« Qu'il y ait plus aujourd'hui d'inscriptions en anglais dans les rues de Paris qu'il n'y en avait en allemand sous l'Occupation »* et il a demandé au premier ministre *« de faire jouer l'exception culturelle en France même, en particulier contre la dizaine de décideurs qui, sur la place de Paris, portent atteinte massivement et quotidiennement à la langue française à la télévision, dans la publicité, l'affichage, etc. »*.

Multiples dérogations

Le projet de loi Toubon, après maints remaniements, énonce, quant à lui, plusieurs principes et moyens se proposant de rendre de nouveau le français toujours présent en France (éventuellement en compagnie de deux autres idiomes, étrangers, ou régionaux) dans *« la désignation, la description, l'offre, la présentation, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et des conditions de garantie d'un bien, d'un produit ou d'un service, ainsi que dans les factures et quittances »*. Cependant, ces dispositions sont apparemment assorties de tant de dérogations qu'elles font craindre que le texte législatif ne soit en partie privé de son efficacité.

Après avoir déclaré que *« seul l'usage était souverain mais que l'Académie seule devait donner ses règles à la langue »*, Edouard Balladur a promis de revenir Quai Conti en mai pour le 300e anniversaire du dictionnaire de l'Académie dont la neuvième édition sera complète d'ici à la fin du siècle.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ

ARTS

L'exposition de la collection Barnes

Renoir triomphe à Tokyo

TOKYO

de notre correspondant

Le succès de l'exposition de la collection Barnes, présentée jusqu'au 3 avril au Musée national d'art occidental d'Ueno, à Tokyo, est une nouvelle démonstration de la passion des Japonais pour les impressionnistes. Depuis son ouverture, l'exposition ne désemplit pas d'une foule visiblement aussi attentive que ravie, qui se presse notamment dans la salle des Renoir, l'un des peintres les plus appréciés au Japon, au point qu'une populaire chaîne de cafés porte son nom.

Le quotidien *Yomiuri* (14 millions d'exemplaires), qui patronne cette exposition, a fait don à la Fondation Barnes de 4,5 millions de dollars destinés à la rénovation de sa galerie pour faire venir l'exposition à Tokyo après sa présentation à Washington et Paris.

Les organisateurs espèrent attirer 600 000 visiteurs. La campagne publicitaire qui a marqué le lancement de l'exposition n'explique que partiellement son succès. Régulièrement, les journaux qui patronnent des manifestations artistiques ou les grands magasins, également actifs en ce domaine, organisent des expositions d'impressionnistes. Les peintres français jouissent en effet, au Japon, d'une grande popularité. Auprès des amateurs comme des spéculateurs qui se lancèrent dans des achats spectaculaires de Renoir, Van Gogh, Monet ou Cézanne lors de la « bulle » financière de la fin des années 80, mais aussi du grand public.

L'une des raisons d'une telle popularité est historique : l'école de Barbizon, les impressionnistes, les post-impressionnistes ou l'école de Paris fleurissaient lorsque le Japon s'ouvrit à l'étranger au cours de la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Leur influence marqua profondément la création japonaise de l'époque. La peinture se divisa alors en deux grands courants : la traditionnelle (*Nihonga*) et celle à la manière occidentale (*Yoga*), qui se différenciait de la première par le matériau (peinture à l'huile), les thèmes et la conception tridimensionnelle de l'espace.

Il serait cependant erroné, une fois de plus, de penser que les artistes japonais (même les peintres de *Nihonga* furent influencés par les écoles françaises) ne firent qu'imiter. Le japonisme – l'influence inverse (celles des artistes nippons sur leurs homologues français) – a quelque peu éclipsé l'originalité qu'introduisirent les peintres japonais dans leurs propres créations (scènes des rues de Tokyo, paysages ou portraits de femmes en kimono) après qu'ils eurent été en contact avec la peinture occidentale.

Un repli dans l'introspection

La découverte de l'impressionnisme en peinture coïncide avec celle du naturalisme en littérature et l'introduction de la notion occidentale d'individualisme, qui, à une époque de rapide industrialisation et de bouleversements sociaux, se traduisit chez les intellectuels par un sentiment d'isolement, encourageant un repli dans l'introspection. Un « intimisme » que l'on retrouve dans la peinture. Les thèmes impressionnistes tirés de la vie quotidienne étaient en outre plus facilement assimilables par les Japonais que des œuvres marquées par l'Histoire ou les conceptions religieuses.

L'engouement pour les impressionnistes et l'école de Paris donna naissance, dans l'entre-deux-guerres, à de riches collections réalisées par des magnats des affaires, tels que Shojiro Ishibashi, président d'une entreprise de pneumatiques : en 1952, il fut l'un des premiers à mettre ses œuvres à la portée du public en ouvrant le Musée Bridgestone, à Tokyo.

Certains critiques font valoir enfin qu'ayant découvert d'un bloc et dans un laps de temps court les différentes écoles françaises les Japonais tendirent à en faire la référence par excellence, et quelque peu figée, de l'art occidental. Ce qui explique que ces écoles marquèrent profondément les mentalités : les noms des grands impressionnistes sont connus pratiquement de tous les Japonais. Quant aux « peintres du dimanche », ils sont clairement sous leur influence.

On dit qu'au cours de la période d'achat frénétique de tableaux par les Japonais, à la fin des années 80, près de la moitié des œuvres impressionnistes mises sur le marché allèrent à des acheteurs nippons. Certaines de ces œuvres sont d'autant moins visibles aujourd'hui qu'à la suite du dégonflement de la « bulle financière » nombre de ces flamboyants acheteurs ont « mordu la poussière » et que les tableaux, pris en gage par les banques, ont fini dans des entrepôts. L'exposition Barnes donne au public japonais l'exemple d'une conception moins spéculative de la collection.

PHILIPPE PONS

MUSIQUES

Nirvana, le rock heureux du mal de vivre

Suite de la première page

Le tout est passé à la moulinette des décibels, désarticulé par la brièveté des phrases, le refus de (ou l'incapacité à) construire un propos. Après le succès de *Nevermind*, Nirvana voulait faire en sorte qu'*In Utero* soit le manifeste de cette méthode, un disque provocant, qui n'offrît pas les mêmes prises que son prédécesseur. En employant les services de Steve Albini, un producteur qui pratique le terrorisme sonore avec beaucoup de succès, en proposant sur la pochette un écorché féminin, le groupe tenait à mettre toutes les chances contre lui. Reste qu'on ne peut pas grand chose contre le talent d'auteur de Kurt Cobain.

C'est sans doute en ce moment, en concert, que l'on peut prendre la mesure du talent de Nirvana, de l'importance que le groupe a prise et gardera dans la trajectoire du rock. Augmenté d'un second guitariste (Pat Smears, un type à tête de gnome qui fit partie des Germs, un groupe de Los Angeles) et – sur certains titres – de la violoncelliste Melora Greagor, Nirvana réussit à garder tout au long des 90 minutes du spectacle un son impressionnant, qui emplit tout l'espace, qui secoue la foule jusque dans les recoins du Palais des sports.

Lorsque l'on assiste à un concert de ce type, on en mesure le succès à la taille du pogo, c'est-à-dire à la superficie qu'occupent les spectateurs saisis de mouvements convulsifs et verticaux. A Toulouse, le pogo fait des vagues jusqu'au pied des gradins. On a pu aussi constater cette faculté de mobilisation lors du passage du groupe en direct dans « Nulle part ailleurs », l'émission de Canal plus. Déguisés en Beatles (costumes, gilets et cravates noirs, bottines cubaines) les quatre Américains avaient transformé une formalité de relations publiques en moment de musique. Le groupe sait aussi se contenir, donner de belles version inquiètes et douces de *School* ou de *Jesus*.



RENAUD MONTOURNY

Au fil des titres, Nirvana fait partiellement justice d'un reproche qu'on leur adresse souvent, la répétitivité. A partir de chansons aux structures très similaires, le groupe arrive aujourd'hui à varier les atmosphères, à mieux maîtriser le formidable pouvoir qu'il détient. A gauche de la scène, Kurt Cobain dissimule son visage délicat sous ses cheveux jaunes, reste un peu en retrait. Et pourtant, même si l'immense Novoselic se tord comme un peuplier pris dans un typhon, même si Dave Grohl semble avoir quatre bras, le public n'a d'yeux que pour le chanteur au charme délétère.

Aujourd'hui, Nirvana joue le jeu du grand concert, donne un rappel, joue tous les tubes. Juste avant que les lumières se rallument, ils saluent la foule très courtoisement. Ensuite, le service d'ordre reprend les choses en main et dirige fermement vers la sortie tous ces jeunes qui restent dans la salle afin d'entrevoir encore un peu ces quatre Américains, qui ont passé vingt-cinq ans mais ont gardé la mémoire exacte de l'adolescence.

THOMAS SOTINEL

▶ Le 14 février à 20 heures au Zénith, porte de Pantin, Paris 19e. Le 16 à 20 heures à la Salle omnisport, Rennes. Le 18 à 20 heures au Summum, Grenoble. 140 F.

Le plus grand bassiste d'Aberdeen

TOULOUSE

de notre envoyé spécial

Krist Novoselic mesure plus de deux mètres. Du grand nez de Pete Townshend à la myopie de John Lennon, on sait ce que le rock doit aux particularités physiques. Il y a une bonne dizaine d'années, à Aberdeen, une petite ville de l'Etat de Washington, le grand Novoselic s'est associé à un gringalet nommé Kurt Cobain pour jouer du rock. Parce que Cobain limite au maximum ses relations avec la presse, le bassiste de Nirvana joue en ce moment le rôle de porte-parole du groupe. Dans les loges du Palais des sports de Toulouse, il parle avec une politesse et un sérieux qui n'ont pas grand-chose à voir avec la réputation sulfureuse entretenue autour du groupe.

« Nous vivions dans une région très isolée, sans stations de radio. J'achetais des disques d'occasion à un dollar, c'est pour ça que nous avions autant de retard sur ce qui se passait. Nous écoutions du hard-rock pompier, les Scorpions, Ozzy Osbourne. Et puis un jour King Buzzo, qui est aujourd'hui le guitariste des Melvins, nous a fait découvrir le punk. Ce fut une épiphanie. »

Logiquement, des marginaux comme Cobain et Novoselic se sont retrouvés dans cette musique de l'aliénation. Pour, en quelques années, se retrouver au centre du show-business. *« J'ai connu une période de sentiment d'isolement total,* se souvient le bassiste. *C'était au moment de la guerre du Golfe, l'atmosphère aux Etats-Unis était irrespirable, avec tous les drapeaux et les rubans jaunes* [que les gens nouaient autour des arbres en attendant le retour des soldats]. *Et, un an plus tard, MTV nous donnait en pâture à la même majorité, et nous vendions des millions de disques. »*

Novoselic, qui semble pourtant s'amuser sur scène, prend la tournée avec un peu de résignation – *« nous jouons tous nos succès pour les gamins »* – sans que sa lucidité vire au cynisme. Il garde la même attitude lorsqu'il évoque le problème des nationalités dans l'ex-Yougoslavie. D'origine croate, il soutient *« le Fonds d'aide aux femmes des Balkans, une organisation qui vient en aide aux femmes qui survivent à la guerre en Serbie, en Croatie et en Bosnie, sur une base non gouvernementale et non nationaliste »*, mais il se refuse à commenter la situation politique, plus par modestie que par prudence, guidé dans ce domaine comme dans les autres par la peur de succomber aux pièges des médias et du show-business.

T. S.

EDDY MITCHELL au Zénith

Héros populaire

Pendant que P'tit Claude joue au poker américain avec des *« gogos de province montés à la capitale se frotter avec des fauchés du dix-neuvième arrondissement »* pour payer le loyer, sa femme, la veinarde, va au cinéma. *« Pas trop mécontent du temps qui passe »*, notre héros (plus exactement celui qu'Eddy Mitchell met en scène dans son dernier roman, *P'tit Claude*) a grandi entre la place des Fêtes et le boulevard d'Algérie, là où, dans les années 50, finissait Paris. *« Derrière l'ultime trottoir se trouve une sorte de jungle, moitié glaise, moitié talus pelés, à l'abandon. Une population de sans-logis, Gitans, Arabes, clodos, la foule des indésirables s'y est installée : voici les fortifs. »* (1) La porte de Pantin, où trône le Zénith, n'est pas si éloignée de ces « fortifs » qui ne résiteront ni aux promoteurs, ni au contre-coup de la guerre d'Algérie, ni à l'invasion du rock américain.

Très jeune, Claude Moine, l'enfant de Belleville a lorgné vers John Wayne et Gary Cooper. Adolescent, il a chanté – et chante encore – *Johnny be Good*, et quand il décide de réviser son répertoire et ses succès, il installe sur la scène des décors métalliques, des échafaudages en forme de cactus, où sont fixées les lumières. Vert rafraîchissant pour *la Fille couleur menthe à l'eau*, jaune-orangé pour *Lèche-botte Blues*, léger bleuté pour *Toujours un coin qui me rappelle*. C'est clair : qu'il s'occupe de cinéma, qu'il écrive un roman, qu'il donne des récitals de rock en costume strict ou qu'il reçoive une Victoire de la musique pour l'album de l'année, *Rio Grande*, Eddy Mitchell le fait avec la volupté et la modestie des grands nonchalants.

Trente ans pile après le début de sa carrière solo, le chanteur s'est attablé devant une série de concerts en accordéon : le big-band au Casino de Paris, le country à l'Olympia (*le Monde* du 17 décembre 1993 et du 7 janvier), le *« Tout Eddy »* prévu à Bercy pour le 29 mars et aujourd'hui la variété au Zénith. Avec le même sens du sérieux-non sérieux qui préside au *Stud Cincinnati*, le style de poker préféré de P'tit Claude, joué à cartes découvertes, que pratiquait Steve McQueen dans le *Kid de Cincinnati*.

Eddy Mitchell aime les romans émotifs et légers, les chansons qui coulent de source. Son public le suit, l'attend, l'applaudit à la fin, se tient sage au milieu. Le chanteur, à l'aise, se promène dans ses chansons rhythm' and blues (par opposition au reste, rock, folk) seules capables de fédérer les grands et les petits. Il traverse de sa voix grave les petites chroniques sociales souvent composées par Pierre Papadiamandis (*Société anonyme, J'me sens mieux quand j'me sens mal, Il ne rentre pas ce soir, Dernière séance*). La main dans la poche de son smoking noir à revers marron, les santiags cirées, la jambe caoutchouteuse et le micro renversé à l'horizontale, restes incoercibles d'un passé de *Chaussettes noires*.

Eddy Mitchell a une voix de prédicateur et une âme de solitaire. *« Mes biens chers frères... Dans ma paroisse, je suis curé »* a le don de déclencher les manifestations de sympathie, de dérouiller les jambes des amateurs de rock'n'roll à l'ancienne, aussi nostalgiques du classicisme que les danseurs de musette et de swing de la place des Fêtes lorsqu'elle fut prise d'assaut par Bill Haley. Mais le chanteur, doté d'un solide appétit des rythmes et des scansions, a une fâcheuse tendance à nous priver du sens, à force d'engloutir ses mots dans des effets de veloutés servis tout chaud. Ses cinq musiciens (l'harmoniciste Jean-Jacques Milteau, qui assure la première partie, vient en renfort) et la section de cuivres qui abattent le travail de soute, connaissent le swing par cœur, et les tempos lents du rhythm' and blues donnent à l'ensemble – réglé au millimètre – un charme, une énergie débonnaire qui font d'Eddy Mitchell un héros populaire.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

(1) *P'tit Claude*, d'Eddy Mitchell, Arbre à Cames Editions, 175 p., 94 F.

▶ Jusqu'au 12 février à 20 h 30. 21, avenue Jean-Jaurès 75019 Paris. Métro Porte-de-Pantin. Tél. : 42-40-60-00. 240 F.

Césars : le choix des exploitants. – En prélude à la soirée de remise des Césars, qui aura lieu le 26 février, le magazine professionnel *Ecran total* a proposé aux 1 800 responsables des salles (qui ne votent pas pour la remise des statuettes) de désigner leurs favoris parmi les « nominés ». Logiquement, *les Visiteurs* l'emporte avec cinq numéros gagnants (dont ceux du meilleur film et du meilleur réalisateur à Jean-Marie Poiré), devant *Bleu*, qui arrive quatre fois en tête (avec notamment Juliette Binoche comme meilleure actrice). C'est Pierre Arditi (*Smoking/No smoking*) qui, au goût des exploitants, a été l'acteur de l'année 93.

Rectificatif. – Dans l'article consacré à Juan Carlos Mosalini (*le Monde* du 8 février), une erreur de transcription nous a fait écrire : *« La dictature péroniste a cassé le développement naturel de la culture »*. Il fallait lire : *« La dictature qui a suivi le régime péroniste a cassé le développement naturel de la culture »*. Par ailleurs, le compositeur Oswaldo Pugliese, s'il est peu apparu sur la scène argentine depuis le milieu des années 70, est toujours vivant.

ÉCONOMIE

■ **BRUXELLES repousse la demande du gouvernement français de faire jouer la clause de sauvegarde pour la pêche. Cette mesure – qui revient à contingenter les importations – ne s'impose que lorsque *« les marchés sont sens dessus-dessous »*, a justifié le président de la Commission européenne, Jacques Delors.**

■ **LE PREMIER MINISTRE, Edouard Balladur, ne prévoit pas dans l'immédiat de rencontre avec les pêcheurs ni *« à ce stade »* de nouvelles mesures, a fait savoir son entourage.**

La crise de la pêche

Bruxelles refuse la clause de sauvegarde

La Commission européenne a refusé, vendredi 11 février, la demande de la France de faire jouer la clause de sauvegarde pour la pêche. Cette décision a été annoncée par le président de la Commission européenne, Jacques Delors, à l'issue d'une entretien avec le premier ministre, Edouard Balladur. Cette clause – qui permet d'imposer des contingents à l'importation – se justifie lorsque *« les marchés européens sont sens dessus-dessous »*, a expliqué M. Delors.

La veille, le commissaire européen chargé de la pêche, Ioannis Paleokrassas, attirait l'attention du ministre français chargé du dossier, sur *« le caractère contestable au regard des engagements internationaux de la Communauté, de mesures ultérieures de restrictions des importations, à défaut de justifications économiques et de stricte conformité juridique aux accords internationaux auxquels la Communauté est partie »* (*le Monde* du 12 février).

Cette décision, ainsi que les informations provenant de Matignon selon lesquelles le premier ministre n'envisageait pas dans l'immédiat de rencontrer les marins-pêcheurs ni, *« à ce stade »*, de prendre de nouvelles mesures, a suscité des réactions en Bretagne : *« Si le marché tel qu'il était avant que les navires s'arrêtent n'était pas sens dessus-dessous, il est évident qu'il ne l'est pas aujourd'hui et qu'il ne le sera jamais »*, a rétorqué le vice-président du Comité de survie de la pêche, André Le Berre.

Le président du RPR, Jacques Chirac, a plaidé vendredi pour une réforme en profondeur de l'Europe bleue : *« L'essentiel est de maintenir une activité de pêche régulière et importante sur l'ensemble du littoral français. Ce qui suppose de réformer en profondeur le fonctionnement de l'Europe bleue, de mettre en place une nouvelle organisation du marché commun des pêches reposant, là comme ailleurs, sur le principe de la préférence communautaire et sur un contrôle efficace des détournements de trafic »*, écrit-il dans l'hebdomadaire *l'Essor du Limousin*. Le 8 février, le président du RPR avait décidé de différer un déplacement en Bretagne, prévu de longue date. Il devait rencontrer les principaux représentants des professionnels de la mer et tenir plusieurs réunions de travail.

Sur le terrain, quelques incidents étaient recensés à Lorient (Morbihan), La Rochelle (Charente-Maritime) et aux Sables-d'Olonne (Vendée) ainsi qu'à Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône), mais l'heure est à la réflexion dans le Finistère.

L'heure de la réflexion

QUIMPER

de notre correspondant

La journée de vendredi 11 février a été plutôt calme dans tous les ports du Finistère sud après le vote massif pour la poursuite de la grève intervenu la veille. Les marins éprouvaient le besoin de « calmer le jeu » afin de réfléchir sereinement à l'attitude à adopter dans les prochains jours. Toutes les catégories de pêcheurs se retrouvent plus solidaires que jamais, mais il importe pour chacune d'entre elles de ne rien entreprendre qui puisse nuire à leur cohésion. Ce samedi, les commerçants de toutes les villes du littoral abaissent leurs rideaux de fer de 14 à 16 heures. D'autre part, une réunion de parlementaires, conseillers généraux et maires des ports du Finistère, aura lieu à Quimper lundi après-midi pour débattre de la pêche.

Pour l'instant, le premier ministre n'a pas répondu favorablement à la demande d'entrevue formulée par les grévistes. Néanmoins, les ponts ne paraissent pas coupés et, par l'intermédiaire du préfet, Christian Fremont, les matelots restent en contact avec le gouvernement. Conscient que la plupart des 1 100 personnes travaillant dans la marine dans le département sont aujourd'hui sans travail, le préfet a souligné que *« plus le temps passe et plus on fragilise l'ensemble de la filière »*.

Le poisson importé est en train de prendre des marchés qui seront probablement difficiles à récupérer. Mais, optimiste, le représentant du pouvoir central affirme toutefois que *« cette crise peut être l'accouchement de la modernité, à condition de l'arrêter et de passer à l'acte 2, qui est celui de la préparation de l'avenir »*. Concernant les violences de ces derniers jours, il a déclaré : *« Les limites de la colère ont été dépassées. La fermeté nécessaire sera exercée. »*

JEAN LE NAOUR

LES MAREYEURS : « une attitude suicidaire ». – L'Union du mareyage français a appelé vendredi 11 février à la reprise immédiate du travail de tous les marins et équipages. *« Depuis dix jours, beaucoup a été obtenu par les gens de mer. Il faut savoir arrêter une grève et ne pas être jusqu'au-boutiste. Il faut que les marins soient conscients qu'une poursuite de leur mouvement met en péril grave les entreprises de mareyage, qui sont les seules à commercialiser leur production. Nous mettons sévèrement en garde ceux qui par leur comportement, sous prétexte de sauver leur vie, ont en fait une attitude suicidaire et veulent entraîner à la mort ceux qui, jusqu'à présent, les font vivre : 500 entreprises et 10 000 emplois sont en jeu. La poursuite de ce mouvement aboutit à l'inverse des objectifs visés »*, indique l'Union dans un communiqué.

Washington brandit de nouvelles menaces à l'égard de Tokyo

Échec des négociations bilatérales entre les Etats-Unis et le Japon

WASHINGTON et NEW-YORK

de nos correspondants

Il n'y a pas eu d'accord de dernière minute. Le président américain Bill Clinton et le premier ministre japonais Morihiro Hosokawa – les deux protagonistes de la rencontre vendredi 11 février à Washington – en étaient eux-mêmes tout surpris. Malgré la dramatisation organisée par les conseillers du président américain au cours des derniers jours, malgré aussi les négociations serrées menées encore dans la nuit de jeudi à vendredi, les deux principales puissances économiques mondiales ne sont pas parvenues à s'entendre sur les moyens de réduire le déficit commercial américain vis-à-vis du Japon. Incapables de prévoir les suites de cet échec, Bill Clinton et Morihiro Hosokawa ont cherché à minimiser les conséquences qu'il pourrait avoir sur les relations diplomatiques entre les deux pays et en matière de sécurité en Asie.

Après une rencontre de plus de trois heures à la Maison Blanche, MM. Clinton et Hosokawa ont reconnu, lors d'une conférence de presse commune tendue, l'échec de négociations qui duraient depuis plus de six mois, depuis que MM. Clinton et Miyazawa (le prédécesseur de M. Hosokawa) avaient, en juillet 1993 à Tokyo, décidé de redéfinir un « cadre » dans lequel devraient s'inscrire leurs relations commerciales bilatérales. Face à un gonflement permanent du déficit américain (plus de 50 milliards de dollars en 1993), les discussions portaient sur l'ouverture du marché japonais dans quatre grands secteurs : l'automobile, l'assurance, les marchés publics pour les équipements téléphoniques et ceux pour le matériel médical. Des *« critères objectifs, qualitatifs ou quantitatifs »* permettant de mesurer les progrès dans l'ouverture des marchés devaient être définis.

« Dans aucun de ces domaines, nous n'avons réussi à trouver un accord », a déclaré le président américain, qui a expliqué que *« les offres de Japon ne répondait pas aux critères définis ensemble en juillet à Tokyo »*. M. Clinton a mis en cause le refus des Japonais de définir des indicateurs de résultats. M. Hosokawa a rejeté l'idée de tels indicateurs chiffrés, estimant qu'ils auraient conduit à un *« commerce organisé »* (« managed trade ») contraire à la politique de déréglementation de l'économie japonaise qu'il met en œuvre avec le soutien actif des Etats-Unis.

Dans un climat quelque peu surréaliste, les deux responsables se sont pourtant félicités, lors de leur conférence de presse et dans des termes finalement assez proches, d'avoir préféré reconnaître un échec plutôt que d'avoir signé un faux compromis. *« Les accords ambigus sont pires que tout »*, a commenté M. Hosokawa. *« Mieux vaut ne pas avoir d'accord que d'avoir un accord vide »*, a expliqué pour sa part le président américain. Les deux parties souhaitent surtout que cet échec ne remette pas en cause les relations politiques entre les deux pays.

Morihiro Hosokawa a ainsi expliqué que *« la maturité des liens qui unissent les Etats-Unis et le Japon était telle que ces deux pays pouvaient avouer des désaccords économiques et commerciaux entre eux sans mettre en péril l'ensemble de leurs relations bilatérales, notamment politiques et militaires »*. Abondant dans ce sens, Bill Clinton a multiplié les mots aimables en direction de son hôte, un homme pour lequel il a *« beaucoup de respect »*, un dirigeant qui a amorcé *« une politique courageuse de réforme »* et qui a déjà *« engagé l'ouverture des marchés avec la levée de l'embargo sur le riz et la déréglementation dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics »*. M. Clinton a affirmé avoir une *« énorme confiance »* dans le premier ministre japonais, *« dans sa sincérité et dans sa capacité à mener à bien les réformes »*. Le président a évoqué en outre les accords signés, vendredi à Washington, entre les deux pays dans les secteurs de la protection de l'environnement et de la santé.

Une crise grave

L'échec des négociations commerciales crée cependant une crise grave que ni l'un ni l'autre n'a pu masquer. Que va-t-il se passer maintenant ? *« Je n'en ai aucune idée »*, a répondu M. Clinton. *« Je vais travailler à la libéralisation des marchés publics et en faveur d'une plus grande transparence dans le secteur de l'assurance »*, a expliqué pour sa part M. Hosokawa. Une nouvelle période s'ouvre en réalité dans les relations entre les deux pays avant que de nouvelles négociations ne puissent reprendre, *« une période de réflexion »*, selon M. Clinton, *« de refroidissement »* selon M. Hosokawa.

En fait, à peine la conférence de presse commune était-elle achevée que les principaux conseillers de la *Maison Blanche* annonçaient la préparation de dispositions visant à obtenir une ouverture rapide des marchés nippons. *« Le statu quo est inacceptable »*, expliquait l'un d'eux, ajoutant : *« Nous allons agir rapidement, avec responsabilité et prudence. »* Toute une série d'hypothèses était ainsi évoquée. L'administration américaine pourrait relancer, par quelques déclarations opportunes, sa stratégie du yen fort.

Le yen fort handicape les exportations japonaises et stimule dans le même temps les ventes américaines. Dès vendredi soir, l'échec du sommet « Clinton-Hosokawa » provoquait sur le marché des changes un renchérissement de la devise japonaise, qui terminait à son plus haut niveau par rapport au dollar depuis trois mois (un dollar pour 106 yens).

Une telle stratégie monétaire est complexe à mener. En accentuant la récession au Japon, elle pourrait aussi avoir des effets négatifs pour les exportateurs américains eux-mêmes. Aussi l'administration Clinton pourrait-elle préférer recourir à d'autres méthodes pour intimider les Japonais. Elle pourrait multiplier les poursuites antidumping contre les producteurs nippons. Elle pourrait engager des procès antitrusts contre les keiretsu, ces grands conglomérats qui structurent l'industrie de l'archipel. Elle pourrait actionner l'article « Super 301 » de la loi sur le commerce extérieur, qui permet aux Etats-Unis de prendre des mesures unilatérales de rétorsion à l'égard de pays ayant des pratiques commerciales jugées déloyales. Mardi prochain, les résultats d'une enquête sur l'ouverture à la concurrence du marché japonais du téléphone cellulaire pourraient être une occasion de premières mesures de représailles. *« Nous n'allons pas rester là assis et attendre. Maintenant, il est temps d'agir »*, a déjà déclaré le leader démocrate de la Chambre des représentants, Richard Gephardt.

ALAIN FRACHON et ERIK IZRAELEWICZ

(Lire également l'article de Philippe Pons, page 8.)

Différend sur la flexibilité du travail

Les négociations salariales échouent dans la métallurgie allemande

Dix heures de réunion entre le patronat de la métallurgie allemande Gesamtmetall et le syndicat IG Metall, vendredi 11 février, à Darmstadt, se sont achevées par un échec. Les partenaires se sont séparés sans parvenir à s'entendre sur les hausses de salaires en 1994 pour les 3,6 millions de métallurgistes. Aucune date n'a été fixée pour une nouvelle réunion.

Après les succès dans la chimie ou dans les assurances où des accords ont été trouvés autour de hausses salariales de 2 %, les négociations dans la métallurgie – branche clé de l'industrie allemande – sont décisives. Elles sont aussi très âpres, le syndicat étant poussé par une base dont la vigueur a surpris. Le patronat proposait au départ que les salaires soient gelés en 1994 et il entendait revenir sur différents avantages comme la prime de vacances.

Respecter la moyenne des 36 heures

Gesamtmetall explique que la moitié des entreprises du secteur sont en pertes et que 600 000 emplois ont été supprimés par la branche depuis deux ans. Le syndicat IG Metall a immédiatement jugé *« inadmissibles »* ces propositions qui entraînent, selon lui, une perte de *10 %* des revenus. Il réclamait une hausse de 5 % à 6 % des salaires tout en avançant qu'il accepterait d'en rabattre en échange de garanties d'emplois.

Après plusieurs réunions infructueuses cette rencontre de Darmstadt devait être la dernière. Pour faire monter la pression, IG Metall a organisé des « grèves d'avertissement » (limitées) toute la semaine. La situation semblait pourtant pouvoir se débloquer autour d'une solution introduisant des horaires souples compris entre 30 et 40 heures. Mais encore fallait-il s'entendre sur les compensations salariales. Là est l'origine du nouvel échec.

IG Metall exige que le manque à gagner des réductions d'horaires soit compensé. Il refuse également toute augmentation de la durée du travail. Il n'accepte un passage provisoire à 40 heures que si l'entreprise passe ensuite à des horaires inférieurs pour respecter la moyenne de 36 heures.

Le syndicat décidera lundi 21 février s'il appelle à la grève. Il s'agirait de la première dans cette industrie depuis 1984. Mais d'ici là des tractations souterraines sont probables. Hans-Joachim Gottschol, le responsable patronal, a laissé une porte ouverte en déclarant que *« les négociations n'ont pas échoué »*.

John Sculley, ex-patron d'Apple, quitte Spectrum

Les mésaventures d'un patron américain visionnaire

En abandonnant, en octobre 1993, la présidence d'Apple pour celle de... Spectrum, John Sculley avait provoqué, dans les milieux industriels américains, surprise et étonnement. A peine quatre mois plus tard, son départ de Spectrum ne manque pas à nouveau d'étonner.

NEW-YORK

de notre correspondant

Comment un grand visionnaire comme « John » pouvait-il quitter la direction de l'un des principaux constructeurs informatiques mondiaux et s'en aller animer une entreprise microscopique et inconnue ? Les hypothèses n'avaient pas manqué. On avait supposé des désaccords avec les actionnaires d'Apple. L'échec de Newton, le petit ordinateur de poche, avait été invoqué, puis le retard pris par rapport à Compaq, le concurrent de Houston. L'appât du gain, avaient affirmé certains... L'opinion avait finalement accepté la thèse de l'enthousiasme de John Sculley pour les technologies de Spectrum, celles permettant la transmission sans fils de données entre ordinateurs. Le mariage du téléphone sans fil et de l'ordinateur : il devait être de la partie.

A peine quatre mois se sont écoulés et déjà John Sculley est, à nouveau, au centre des conversations dans le monde des affaires américain. Le brillant orateur a annoncé, lundi 7 février, son départ de Spectrum, une démission spectaculaire qu'il accompagne d'une attaque en justice contre l'ancien dirigeant de cette petite firme, Peter Caserta. L'ex-patron d'Apple affirme avoir été trompé : il prétend qu'avant d'avoir été embauché il n'avait pas été informé de l'existence d'une enquête sur la société menée par la SEC – la Commission des opérations de Bourse américaine. Il n'en aurait eu connaissance que par la presse, il y a quelques jours. M. Sculley aurait ensuite découvert, une fois installé chez Spectrum et avec l'aide du cabinet KPGM, des méthodes d'évaluation comptables très contestables, méthodes qui contribuaient à embellir la mariée.

Contre-attaque judiciaire

Dès mercredi, Spectrum contre-attaque en justice, comme il se doit aux Etats-Unis. La petite société demande à John Sculley 300 millions de dollars (1,8 milliard de francs) pour rupture de contrat, mauvaise gestion et divulgation de secrets commerciaux ! Un porte-parole de la firme a expliqué qu'en fait M. Sculley avait, depuis son arrivée, cherché à se débarrasser du management de la société pour mettre l'activité de Spectrum au seul service de ses intérêts personnels. Il partirait maintenant faute d'y être parvenu. Et avec l'intention de profiter des connaissances maintenant acquises chez Spectrum pour monter son propre « business ».

Une belle bataille juridique s'ouvre donc. *« Fiction totale »*, rétorque-t-on déjà dans l'entourage de John Sculley. Celui-ci en restera, c'est promis, à sa position initiale. Il a déclaré : *« Si j'avais été convenablement informé sur l'enquête en cours de la SEC et sur les méthodes d'évaluation des commissions sur licences, je n'aurais pas rejoint Spectrum. »* Un « si j'avais su, je ne serais pas venu », en quelque sorte. John Sculley, un visionnaire qui n'aurait donc pas bien vu ? Peut-être.

E. I.

Avec de nouveaux rapprochements en Rhône-Alpes

Le Crédit agricole poursuit sa réorganisation

LYON

de notre bureau régional

Le groupe du Crédit agricole est entré, en Rhône-Alpes, dans la phase la plus importante d'une réorganisation visant, depuis son congrès national de Strasbourg (1990), à la diminution du nombre des caisses locales de la « banque verte ». La Caisse nationale de Crédit agricole (CNCA) a donné son assentiment à un rapprochement entre la caisse du Sud-Est, dont le siège social est à Lyon (2 444 salariés), et celle de l'Ain-Saône-et-Loire, produit d'une précédente fusion (1 312 salariés). Les caisses de Savoie (929 salariés) et de Haute-Savoie (860 salariés) envisagent également leur rapprochement.

Au terme d'un processus prévu jusqu'en 1995, le nouvel établissement du Rhône, de l'Ain et de Saône-et-Loire devrait s'inscrire parmi les tout premiers de France, avec un total de bilan de l'ordre de 64 milliards de francs, près de 3 600 salariés et un parc de 380 guichets. La Caisse du Sud-Est va pouvoir adhérer à un *groupement informatique* (300 salariés), établi à Annecy, formé entre ses homologues de l'Ain, de Saône-et-Loire, de Savoie et de Haute-Savoie. La Caisse du Sud-Est cède en Haute-Savoie, à son homologue départementale, une trentaine de points de vente, employant au total 160 salariés. La concurrence interne subsistera cependant dans le département de l'Isère, où la Caisse du Sud-Est possède une trentaine de guichets, comme dans les départements de la Loire et de la Haute-Loire, où l'établissement lyonnais compte aussi vingt-quatre guichets. La fusion sera réalisée avec un maintien des sites de Lyon-Champagne, Mâcon et Bourg-en-Bresse, mais elle demandera au personnel une mobilité fonctionnelle accrue.

Selon le syndicat CFDT, cette décision semble excéder, par certains traits, le « projet » du groupe. Sans qu'il soit question de mesures autoritaires, les militants s'inquiètent du sort du centre informatique de Lyon-Champagne (135 salariés) et de la quarantaine de bureaux qui feront bientôt double emploi, dans l'Ain et de la Saône-et-Loire. La « banque verte » a déjà perdu 190 emplois, par rapport à l'addition des effectifs des anciennes caisses locales de ces départements.

GÉRARD BUÉTAS

ÉCONOMIE

SOCIAL

Certains droits acquis remis en cause

Les mesures touchant les cadres retraités provoquent des réactions

L'accord de rééquilibrage des finances de l'AGIRC, la caisse de retraite complémentaire des cadres, provoque des réactions. Il prévoit de mettre à contribution les *entreprises et les salariés*, mais aussi de réduire certains droits des retraités (*le Monde* du 11 février) dont les pensions n'augmenteront pas en 1994. Ces derniers, récemment sollicités pour participer au sauvetage d'autres régimes, risquent d'être de moins en moins épargnés.

S'il assure l'avenir immédiat de l'AGIRC, l'accord signé mercredi 9 février par le patronat et les syndicats, hormis la CGT, suscite de multiples grincements de dents. Parallèlement à l'augmentation progressive des cotisations des employeurs et des salariés, les partenaires sociaux ont notamment décidé de réduire les majorations attribuées aux retraités ayant eu plus de deux enfants (la baisse sera de 20 % en 1997), de porter de 50 à 60 ans l'âge auquel les femmes pourront obtenir une pension de reversion et d'introduire une *«contribution exceptionnelle de solidarité»* qui, prélevée sur les pensions, permet d'attribuer des points de retraite aux chômeurs.

«Cette attitude est suicidaire», assure la Fédération des familles de France (FFF). *«Alors que les régimes de retraite tirent largement profit des familles nombreuses, celles-ci sont exploitées bien qu'elles disposent de retraites très inférieures»*, souligne la FFF. Pour sa part, la Fédération des associations de veuves civiles chefs de famille (FAVEC) *«proteste contre des mesures qui lèsent gravement les veuves de cadres âgées de moins de 60 ans, sans activité professionnelle»*. Il s'agit *«d'un retour en arrière de trente ans»*, selon la FAVEC qui souligne que *«la situation de l'emploi est telle que l'insertion professionnelle d'une femme après quarante ans est illusoire»*.

La baisse de certains droits acquis

Au-delà des discussions sur la situation des veuves et sur l'équité entre familles en fonction de leur dimension, émerge un débat sur la répartition des revenus entre actifs et retraités. Ces derniers mois, le sauvetage du régime de retraite des banques comme celui des agents de la Sécurité sociale ont nécessité la révision à la baisse de certains droits acquis. En outre, il est envisagé d'augmenter la cotisation d'assurance-maladie des retraités (très largement inférieure à celle des actifs) afin de financer partiellement la future prestation destinée aux personnes âgées dépendantes.

Jusqu'alors, la contribution des retraités (qui disposent, en moyenne, de revenus supérieurs à ceux des ménages d'actifs) au rééquilibrage des dépenses sociales était – discrètement – obtenue en ralentissant la revalorisation des pensions par rapport aux prix. Or, la dégradation des comptes de l'ensemble des caisses de retraite et la hausse des prélèvements supportée par les salariés imposent que l'on aille plus loin.

En 1991, la création de la contribution sociale généralisée (CSG) avait déjà soulevé de vives réactions. Les retraités imposables y étaient soumis alors que les classiques hausses de cotisation ne les pénalisaient aucunement. Si le principe d'une répartition des sacrifices entre générations parait souhaitable, on peut toutefois regretter que les gestionnaires de la caisse des cadres – contraints il est vrai d'agir dans l'urgence – aient introduit des mesures touchant indistinctement les pensions, quel que soit leur montant.

JEAN-MICHEL NORMAND

CORRESPONDANCE

TVA et Europe sans frontières fiscales

Une lettre de Mme Scrivener

A la suite de la publication dans le Monde *du 30 décembre 1993 d'un article consacré à l'Europe sans frontières et à la fraude fiscale, Mme Christiane Scrivener, membre de la Commission des Communautés européennes, nous a fait parvenir une longue lettre dont nous publions ci-dessous quelques passages significatifs.*

«Sous le titre *«L'Europe sans frontières fiscales – Un an après la réalisation du marché unique les Douze ont bien du mal à coopérer en matière de TVA»*, Alain Vernholes a signé un article avec lequel je suis en désaccord en tant qu'il risque d'induire le lecteur en erreur en ce qui concerne les conséquences de l'abolition des frontières fiscales mise en œuvre depuis le 1er janvier 1993.

» Le premier bilan que l'on peut faire au bout d'un an de fonctionnement du nouveau système de TVA sans frontières intérieures, loin d'être catastrophique, est largement positif et encourageant, même si des difficultés existent. En outre, contrairement à ce qu'affirme l'auteur de l'article, l'échéance de 1997 prévue pour le passage au paiement de la TVA dans le pays du vendeur n'est pas aujourd'hui remise en cause, en tout cas pas par la Commission européenne. Enfin, l'acquis communautaire historique que représente, notamment pour les consommateurs, le rapprochement des taux de TVA opéré depuis 1991 ne me semble pas mériter les critiques, voire la condamnation, qui ressortent de cet article.

» Assiste-t-on au développement, à cause de la suppression des contrôles aux frontières, d'une fraude de grande ampleur qui serait source de pertes de recettes de TVA pour les Etats membres ou pour certains d'entre eux ? Nous n'en avons aucune preuve actuellement, comme le reconnaît d'ailleurs M. Vernholes. Il y a toujours eu de la fraude et il risque fort d'y en avoir encore longtemps. Bien entendu, cela ne doit pas entamer notre détermination à lutter contre. Pour mettre un terme aux circuits de fraude les plus sophistiqués, de type carrousels ou autres, il appartient à chaque administration fiscale de continuer à se mobiliser, depuis 1993 comme avant 1993, car il s'agit de ressources budgétaires nationales et de contrôles qui relèvent d'abord des autorités nationales compétentes. Lorsque ces fraudes concernent deux ou plusieurs pays européens, il existe des dispositifs d'assistance mutuelle, avec des réseaux informatisés au plan communautaire, dont l'efficacité n'a cessé de s'accroître au cours des dernières années.

» Il est juste d'insister sur l'importance (...) du développement d'une bonne coopération administrative entre les Douze. Cette coopération (...) est en route et donne plutôt satisfaction jusqu'à présent (...). Je suis convaincue que la lutte contre la fraude fondée sur une coopération européenne efficace fera – et fait déjà peut-être – plus peur aux fraudeurs que les anciens contrôles aux frontières intérieures.

» Nous ne devons donc pas relâcher l'effort et, sous certaines pressions conjoncturelles, ou par peur du changement, juger prématurément hors d'atteinte les objectifs fixés d'un commun accord. C'est une question de crédibilité de la construction européenne vis-à-vis de l'opinion. L'Europe est aujourd'hui l'affaire de tous.»

► **Christiane Scrivener est membre de la Commission des Communautés européennes.**

REPÈRES

AERONAUTIQUE

Le PDG de British Aerospace annonce son départ

Le PDG de British Aerospace (BAe), John Cahill, a annoncé son prochain départ après avoir passé *moins de deux ans à la tête du* constructeur aéronautique britannique.

M. Cahill, qui avait été nommé pour une période de cinq ans, sera remplacé par l'Américain Bob Bauman (soixante-deux ans), ancien responsable de la société pharmaceutique américaine SmithKline Beecham. Selon le quotidien des milieux d'affaires *The Financial Times*, le départ de M. Cahill pourrait être motivé par *des désaccords avec le conseil* d'administration, mais le porte-parole de BAe a refusé de commenter ces informations, se contentant d'affirmer que M. Cahill *«a rempli plusieurs des tâches qu'il s'était assignées et qu'il souhaite désormais passer plus de temps avec sa famille»*.

Durant la présidence de M. Cahill, la filiale de BAe, le constructeur automobile Rover, a été cédée au groupe allemand BMW pour la somme de 1,18 milliard de dollars. – *(AFP.)*

DÉVALUATION DU FRANC CFA

«La rue va parler», avertit le président de République centrafricaine

L'ampleur des hausses de prix entraînées par *la dévaluation*, à la mi-janvier, du franc CFA est telle que désormais *«c'est la rue qui va parler»*, a estimé, jeudi 10 février, le président centrafricain. Ange-Félix Patassé, au cours d'une rencontre avec des responsables économiques locaux. Il a ajouté qu'il avait fait part récemment au président Mitterrand de la montée d'un *«sentiment antifrançais»* observé en Centrafrique depuis la dévaluation du franc CFA. De son côté, le Togo a annoncé, vendredi soir, la conclusion d'un accord-cadre définissant sa politique économique pour les trois prochaines années, avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Le même jour, le Mali avait signé une lettre d'intention avec les deux institutions financières internationales, lesquelles lui accorderont 2 milliards de francs d'aides dans le cadre des mesures d'accompagnement de la dévaluation.

TRANSPORTS

L'Airbus A-330 d'Air Inter est remis en service

Le nouvel Airbus A-330 d'Air Inter, *victime d'une panne intermittente* de son train d'atterrissage, a été remis en service jeudi 10 février, sur la ligne Orly-Toulouse. A trois reprises, le train d'atterrissage de cet appareil n'avait pu être rentrée et la compagnie, en accord avec Airbus Industrie, avait décidé d'interrompre l'exploitation de l'appareil afin *de détecter l'origine de la panne* (*le Monde* du 20 janvier).

Le système de rentrée du train *d'atterrissage n'étant pas en* cause, l'incident peut avoir été provoqué par un dérèglement du système de surveillance du train par les détecteurs de proximité. *«Il suffit que dans la ligne de détection du fonctionnement du train il y ait une brève interruption du signal de détection, qui dure un centième de seconde, pour que le système de relevage se bloque sur la position sortie»*, a expliqué Bernard Ziegler, directeur technique d'Airbus Industrie.

Le consortium de Toulouse a décidé pour le système de détection de passer d'un centième à un dixième de seconde sur tous les gros porteurs équipés de ce type de train d'atterrissage. En attendant, Airbus a défini une nouvelle procédure – avec l'accord de la direction générale de l'aviation civile – qui permettra aux équipages de relancer la procédure de relevage du train.

CARNET

Naissances

Joseph

est né à Paris de
Karine BONJOUR et Gilles PEREZ.
Justine,
sa grande sœur, et
Marcelle BONJOUR,
sa grand-mère,
vous offrent leur joie.

Anniversaires de naissance

– Le 14 février, c'est la fête des gens *qui s'aiment.*

Vanessa AUVRAY

a choisi d'éclairer ma vie par la sienne le 14 février 1976.

Aujourd'hui tu fêtes tes dix-huit ans.

Bon anniversaire de la part de ta maman.

– Paris. Taïwan.

Après le mariage franco-chinois de cet été, nous sommes cinq, en cette année du Chien, à te souhaiter,

cher papa,

un heureux anniversaire.

Phœbé, Jérôme, Charles, Grégoire, Mathieu.

Décès

– Marie-Odile Callet,
son épouse,
A.-M. et J.-F. Bianco,
M.-F. et P.-J. Balzan,
M.-J. et F. Dumas,
Philippe Callet,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Les familles Callet, Mitaine, Marmey, Clément, Chauvin,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre CALLET,
agrégé de l'Université,
inspecteur général
de l'éducation nationale,
chevalier de l'ordre
de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre
des Palmes académiques,
membre de la Chambre européenne
des pouvoirs locaux,

survenu le 10 février 1994, à Lyon.

L'absoute aura lieu à l'hôpital Edouard-Herriot, le lundi 14 février, à 14 h 15.

Une messe sera dite en l'église de Jonage, à 15 h 30.

– Moscou. Paris. Londres.

Olga Laÿlle,
sa sœur,
Maurice Laÿlle,
son beau-frère,
Véronique Jobert et Catherine Laÿlle,
ses nièces,
Gilles Jobert,
son neveu,
Dimitri, Nicolas, Alexandre et Constantin,
ses petits-neveux,
ont la tristesse de faire part du décès de

Natalia ILYINA,

à Moscou, le 19 janvier 1994.

Un service religieux à son intention sera célébré, dimanche 27 février, à *12 h 30, en la cathédrale orthodoxe* Saint-Alexandre-Nevski, 12, rue Daru, Paris-8e.

110, quai Louis-Blériot,
75016 Paris.
112 *bis*, avenue de Suffren,
75015 Paris.

– Laurent Joseph Cohen,
son fils,
Lucia et Eros Medina,
ses sœur et frère,
Jacques Cohen,
son ex-époux,
déplorent avec tristesse le décès de

Leïla MEDINA,
artiste peintre,

survenu le 10 février 1994, à Vernet-*les-Bains (résidence Pommeraie).*

– Ses enfants,
Et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Elise MICHOT,
née Puech,

survenu le 5 février 1994, à Creil, dans sa quatre-vingt-troisième année.

4, rue de l'Eglise,
60340 Saint-Leu-d'Esserent.

– On nous prie d'annoncer la disparition de

Luc PEIRE,
artiste peintre,

survenue le 7 février 1994, à Paris.

Selon ses dernières volontés, il sera incinéré au cimetière du Père-Lachaise, *le lundi 14 février*, à 14 h 15.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

4, rue d'Arsonval,
75015 Paris.

Remerciements

– Evelyne, Cyril et Cédric,
remercient de tout cœur tous ceux qui se sont associés à leur peine après le décès, à la suite d'une longue maladie, de leur époux et père,

Patrice CHARAUDEAU.

– Louis Planchais,
Emmanuelle,
Ses sœurs, Odile, Sophie et Isabelle,
Et toute la famille,
remercient les nombreuses personnes qui se sont associées à leur peine, lors du décès de

Françoise PLANCHAIS.

Soutenances de thèses

– Suk' Ki Hong soutiendra sa thèse de doctorat de géographie et d'aménagement : «Les cimetières d'Ile-de-France et de la région de Séoul-Kyngki ; étude comparée», le lundi 14 février 1994, à 9 heures, salle Louis-Liard, université Paris-IV-Sorbonne.

– M. Robert Mala-Makani Khumbi soutiendra sa thèse : «Le rail en AOF (1880-1940) ; l'avènement du chemin de fer et son rôle dans la mise en valeur des colonies françaises d'Afrique occidentale», le mercredi 16 février 1994, à 14 h 30, salle des Actes, centre *administratif, université Paris-Sorbonne* (Paris-IV), 1, rue Victor-Cousin, 75230 Paris, Cedex 05.

Anniversaires

– Il y a dix ans, le 13 février 1984, disparaissait

Jean IVRY.

Que ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

Richard ROUD.
13 février 1989.

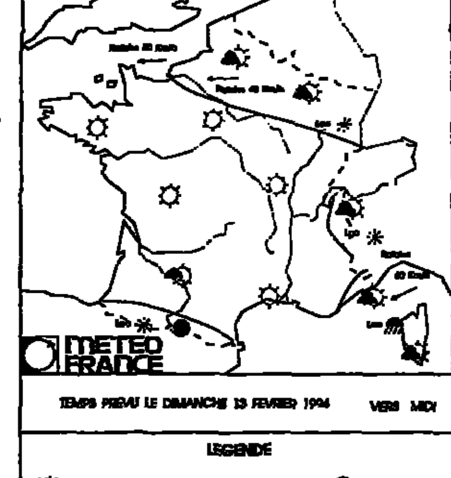
Conférences

La sagesse de la Kabbale.

Séance d'information le dimanche *13 février 1994, à 19 heures, entrée* libre.

Centre de la Kabbale, 20, passage Turquetil, Paris-11e. Métro : Nation.

METEOROLOGIE

TEMPÉRATURES maxima – minima	
FRANCE	
AJACCIO	14/ 1
BIARRITZ	14/ 9
BORDEAUX	12/10
BOURGES	3/ 0
BREST	11/ 8
CAEN	6/ 0
CHERBOURG	10/ 4
CLERMONT-FER.	2/ 0
DIJON	6/–1
GRENOBLE	9/–3
LILLE	8/ 0
LIMOGES	6/ 3
LYON, BRON	7/–1
MARSEILLE	11/ 2
NANCY, ESSEY	6/–3
NANTES	11/ 4
NICE	14/ 6
PARIS-MONTS	5/ 1
PAU	12/ 7
PERPIGNAN	15/12
POINTE-A-PITRE	29/22
RENNES	12/ 5
ST-ETIENNE	6/ 2
STRASBOURG	5/–1
TOULOUSE	10/ 8
TOURS	5/ 0
ÉTRANGER	
ALGER	15/ 4
AMSTERDAM	4/ 0
ATHÈNES	13/ 8
BANGKOK	34/27
BARCELONE	15/ 8
BELGRADE	6/–2
BERLIN	4/ 0
BRUXELLES	5/ 1
COPENHAGUE	2/–3
DAKAR	25/17
GENÈVE	6/ 0
ISTANBUL	7/ 5
JÉRUSALEM	12/ 6
LE CAIRE	20/11
LISBONNE	18/ 6
LONDRES	7/–1
LOS ANGELES	13/10
LUXEMBOURG	4/–2
MADRID	17/–1
MARRAKECH	17/ 7
MEXICO	20/12
MILAN	12/–7
MONTRÉAL	–16/–24
MOSCOU	–21/–28
NAIROBI	28/15
NEW-DELHI	25/10
NEW-YORK	–6/–8
PALMA-DE-MAJ.	15/ 6
PÉKIN	1/–6
RIO-DE-JANEIRO	31/24
ROME	13/ 4
HONGKONG	23/18
SÉVILLE	22/ 4
SINGAPOUR	32/24
STOCKHOLM	–7/–13
SYDNEY	29/20
TOKYO	9/ 0
TUNIS	15/ 9
VARSOVIE	2/–10
VENISE	10/ 1
VIENNE	5/ 1

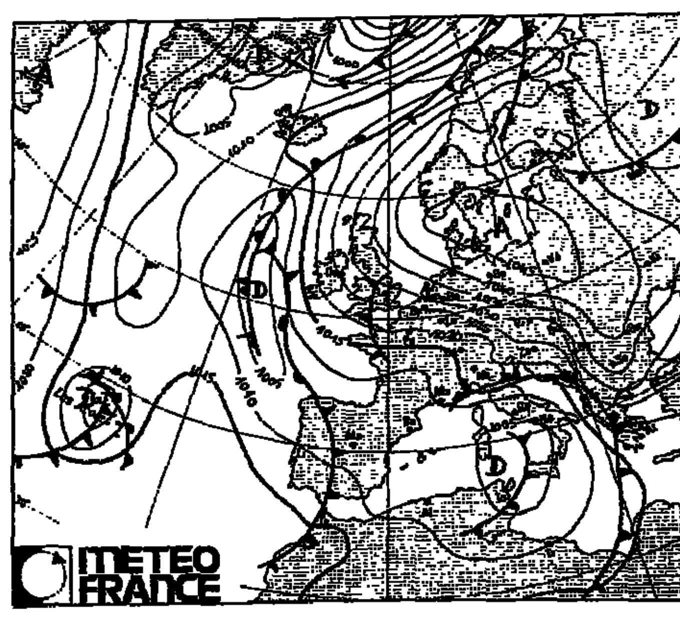
Valeurs extrêmes relevées entre le *11-02-1994 à 6 heures TUC et le* 12-02-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure *légale moins 2 heures en été* ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Dimanche : le froid arrive par l'Est. – Sur les régions allant du Nord à la Champagne, à l'Alsace, à la Franche-Comté et aux Alpes du nord, le ciel sera très nuageux avec quelques flocons, même en plaine. En cours d'après-midi, ces nuages gagneront la Normandie, le Centre, la Bourgogne et l'Ile-de-France.
Les Pyrénées auront un ciel couvert, surtout le matin, avec de la neige au-dessus de 800 mètres.
Les nuages seront présents sur la Corse toute la journée, ils donneront des averses avec de la neige au-dessus de 500 mètres. Ils atteindront la Côte d'Azur en cours d'après-midi.
Ailleurs, la journée sera peu nuageuse et le soleil fera de belles apparitions après dissipation des brouillards matinaux, en particulier le long de la vallée de la Garonne.
Le vent d'est sera assez fort sur la Côte d'Azur, avec des rafales à 70 km/h dans l'après-midi.
Les températures matinales iront de – 5 à – 8 degrés du Nord-Est au Centre et sur les Alpes, et de – 1 à – 5 degrés ailleurs. Seules les régions côtières éviteront les gelées.
L'après-midi, le thermomètre marquera – 3 à 0 degrés sur le Nord-Est, 0 à 3 degrés au Nord et 5 à 8 degrés au Sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo France.)

PRÉVISIONS POUR LE 14 FÉVRIER 1994 A 0 HEURE TUC



REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 7 AU 11 FÉVRIER 1994

PARIS

Coup de déprime

INDICE CAC 40

- 2,32 %

Après la déception de la semaine dernière, la Bourse de Paris a carrément glissé dans la déprime d'un vendredi à l'autre. Elle s'est retrouvée ballottée entre ses doutes sur la baisse des taux à venir en Europe et l'inquiétude croissante sur l'extension du conflit armé en Bosnie. Du coup, l'indice CAC 40 a cédé en tout 2,32 %. Il est revenu à 2 275,09 points, soit à peu de choses près son niveau du 30 décembre 1993.

La semaine avait commencé par un coup de bambou venu des Etats-Unis sous la forme d'une hausse de son taux au jour le jour par la Réserve fédérale et d'un plongeon dans la foulée de près de 100 points de Wall Street. De quoi transformer lundi la plupart des places financières en marchés de la peur. Une inquiétude qui a fait plonger Paris, un moment, de plus de 3 % avant que le rebond de la Bourse de New-York ne lui permette de limiter la casse.

Après cette entrée en matière plutôt ratée, un ressort a bel et bien été cassé. Oh, il n'y a pas eu de bain de sang . Les valeurs françaises se sont même un peu reprises mardi (+ 0,56 %) et mercredi *in extremis* en gagnant 0,10 % en clôture, après avoir été en repli tout au long de la journée. Mais jeudi l'indice 40 a de nouveau basculé dans le rouge (– 0,23 %) avant d'accentuer ses pertes vendredi (– 0,94 %).

La crainte d'une extension du conflit bosniaque

Il faut dire que le scénario qui *fait flamber la Bourse de Paris* depuis la fin de 1993, celui d'une baisse rapide des taux, semble de plus en plus incertain. Les investisseurs ont l'impression que la baisse du loyer de l'argent va être ralentie en Europe après la décision de la Banque centrale américaine. Si la hausse des taux américains ne remet pas forcément en cause le processus de détente des taux en Europe, elle le freine. Car pour défendre la parité du deutschemark vis-à-vis du dollar, la Bundesbank est contrainte aujourd'hui de limiter tout assouplissement rapide de sa politique monétaire. Une prudence à laquelle la Banque de France est également contrainte. La décision prise par cette même Banque de France, jeudi, de ne pas toucher à ses taux directeurs a renforcé les acteurs du marché dans leur conviction qu'il leur faudra attendre plusieurs semaines, voire des mois. La déception est d'autant plus flagrante *que les valeurs* sont actuellement très chères, après la forte ascension de la fin de l'année dernière et de janvier .

Certains opérateurs pessimistes estiment même qu' *« il n'en faudrait pas beaucoup plus pour que le marché bascule dans une baisse encore plus franche ». « Il suffirait d'une mauvaise nouvelle au plan économique outre-Atlantique, par exemple, ou d'une aggravation de la situation en Bosnie pour que le marché s'effondre »*, note un analyste. Il estime, aussi, que le marché n'est pas à l'abri d'une exaspération des boursiers qui pourraient perdre patience à force d'attendre, sans la voir venir, cette fameuse baisse des taux.

Si la Bourse s'est à nouveau focalisée sur les taux d'intérêt, elle commence également à s'inquiéter des perspectives d'intervention militaire des Occidentaux en Bosnie. *« L'ultimatum fixé par l'OTAN aux Serbes signifie tout simplement qu'un conflit au cœur de l'Europe, dont on ne saisit absolument pas l'ampleur et les risques d'extension, notamment quand on voit la position de la Russie, est possible demain »*, explique un boursier. *« C'est une véritable épée de Damoclès d'ores et déjà suspendue au-dessus de nos têtes »*, ajoute-t-il. Significatif de l'importance croissante pour les marchés des événements en Bosnie : la remontée du deutschemark après l'annonce d'un accord de cessez-le-feu entre Serbes et Bosniaques a permis à elle seule, mercredi à la Bourse de Paris, après un accès de faiblesse initiale, de terminer la journée sur une note légèrement positive.

Pour les opérateurs les plus optimistes, il n'y a pourtant pas péril en la demeure. Si la consolidation se poursuit, elle ne devrait pas se transformer en déroute en raison des fortes liquidités toujours disponibles et prêtes à s'investir en Bourse. Les volumes de transactions élevés tout au long de la semaine en sont le reflet. Le niveau relativement bas des taux d'intérêt sur les échéances longues pousse de toute façon les investisseurs à favoriser les actions par rapport aux autres formes de placement. Le succès des privatisations semble ne pas se démentir et l'intérêt des particuliers ne semble pas émoussé.

Celle d'Elf-Aquitaine, qui s'est achevée jeudi (la plus importante lancée en France à ce jour, qui doit rapporter 33 milliards de francs à l'Etat) devrait remporter, selon les premières estimations bancaires et boursières, le même succès que les précédentes privatisations de la BNP et de Rhône-Poulenc. Elles avaient séduit respectivement 2,8 et 2,9 millions d'actionnaires individuels. L'opération serait une nouvelle fois sursouscrite, mais dans des proportions sans doute moindres que lors de privatisations précédentes.

ERIC LESER

Agroalimentaire

	11-2-94	Diff.
Bongrain	3451	– 39
BSN	954	+ 8
Eridania Béghin	1 030	+ 5
Fromageries Bel	5 800	– 160
LVMH	3 895	– 46
Pernod-Ricard	427,50	+ 3,50
Remy-Cointreau	251	– 7
Saint-Louis	1 707	+ 33

Assurances

	11-2-94	Diff.
AGF	646	– 15
AXA	1 459	– 117
GAN	538	– 25
Groupe Victoire	1 600	+ 100
SCOR SA	598	– 18
UAP	212,80	– 1,20

Bâtiment et matériaux

	11-2-94	Diff.
Bouygues	729	+ 1
Ciments français	384,40	+ 3,40
Colas	1 115	– 85
Eurotunnel	50,15	– 2,80
Eiffage	1 360	Inch.
GTM Entrepose	507	– 8
Imétal	845	+ 38
Immob. Phénix	108	– 2,30
Jean Lefebvre	1 294	– 91
Lafarge-Coppée	467,50	– 12,50
Poliet	460	– 9
Saint-Gobain	668	– 28
SGE	284	– 4
Spie-Batignolles	481,70	– 21,30

Chimie

	11-2-94	Diff.
Air liquide (L')	848	– 17
ELF Sanofi	1 090	+ 12
Gascogne	550	– 13
Institut Mérieux	2 200	+ 15
Michelin	256,10	– 7,20
Plastic Omnium	845	– 12
Rhône-Poulenc A	149,50	– 2,30
Rhône-Poulenc CI	185	– 3,10
Roussel-Uclaf	712	+ 11
Synthélabo	221	– 14,90

Consommation non alimentaire

	11-2-94	Diff.
BIC	1340	+ 2
Chargeurs	1445	– 4
Christian Dior	362,50	– 2
Clarins	570	– 12
DMC	430	– 6
EBF	954	+ 4
Essilor Int.	747	– 5
Groupe André	727	– 10
L'Oréal	1300	– 59
Moulinex	122,70	– 5,30
Salomon	2310	– 100
SEB	575	– 14
Skis Rossignol	2351	– 14
Sommer-Allibert	2310	– 110
Zodiac	2300	– 19

Crédit et banques

	11-2-94	Diff.
Comp. bancaire	645	– 30
BNP CI	283	– 1
Cetelem	1340	– 57
CPR	570	– 15
CDE	219	Inch.
CCF	284,9	– 4,8
CFF	1356	+ 4
CLF	471,5	– 16,9
Créd. lyon. CI	782	– 42
Crédit national	685	– 28
Société générale	704	– 39
SOVAC	1935	– 145
UFB Locabail	484	– 1
UIC	532	– 83
Via Banque	447	+ 16,9

Distribution

	11-2-94	Diff.
Alsacienne Sup	2 265	Inch.
Bon Marché	754	– 19
Carrefour	4 130	– 165
Casino	193,60	– 11,30
Castorama Dubois	887	– 53
Compt. Modernes	1 711	– 79
Damart	5 880	+ 60
Docks de France	778	– 18
Gal. Lafayette	2 335	– 139
Guilbert SA	1 620	– 30
Guyenne Gasc.	1 805	– 65
Pinault Pr.	1 029	– 7
Primagaz	1 010	– 6
Promodès	1 094	– 30
Rexel (ex-CDME)	747	– 20
SCOA	8,50	– 0,50

Electricité et électronique

	11-2-94	Diff.
Alcatel-Alsthom	734	– 27
Alcatel-Câble	698	– 29
CSEE	656	– 24
Intertechnique	642	– 18
Labinal	819	– 29
Legrand	5 850	– 180
Matra Hachette	171,10	–
Radiotechnique	549	+ 49
Sagem	3 000	– 270
Schneider	461,50	– 1,30
Sextant Avionique	300	Inch.
Thomson CSF	195,80	– 13,20

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
Alcatel Alsthom	2248680	1689730
ELF Aquitaine	2422250	1033747
Suez	2802100	905899
Peugeot	1012100	884981
Société générale	1187250	848334
Eaux (Cie génér. des)	298318	822293
Paribas	1361950	782981
Total	2149450	743875
Saint-Gobain	983140	678406
Poliet	2910525	1389437
Michelin	2490150	646450
Lafarge Coppée	1282600	605274
BNP	2122160	582790
BSN	583890	551355
Eurotunnel	9674600	493984

Immobilier et foncier

	11-2-94	Diff.
CFI	363	+ 63
GFC	559	– 1
Lucia	165	– 5
Olipar	28	– 0,90
Rue Impériale	4980	– 50
Sefimeg	570	– 15
Silic	840	+ 26
Simco	858	– 22
Sogipare	916	– 12
UIF	730	– 15

Investissement et portefeuille

	11-2-94	Diff.
Amault et Assoc.	271	– 9,30
Bolloré	416	– 1
Cerus	147	– 2
CGIP	1482	+ 52
Eurafrance	2460	– 45
Gaz et Eaux	2175	– 20
Lagardère MMB	154	–
Marine-Wendel	473	– 10,50
Navigation mixte	1 277	– 60
Nord-Est	169,10	– 9,90
Origny-Desvroise	1 195	Inch.
Parfinance	240	– 19
Paribas	540	– 22
Pinault	NC	–
Suez	354	– 17,50
Worms	335,90	– 5,10

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM) Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Europe 1	+ 7,9	UIC	– 13,1
Euro Disney	+ 7,7	Jean Lefebvre	– 10,1
De Dietrich	+ 7,3	Legris Industr.	– 9,6
SFIM	+ 7,2	Compt. Mod.	– 8,1
Metaleurop	+ 6,5	Colas	– 7,4
CGIP	+ 6,4	Sagem	– 6,5
Cap Gemini	+ 6,2	SDR Nd-P-de-C	– 6,5
Bertrand Faure	+ 6,2	Société gén.	– 6,2
Sarper	+ 6	Sade	– 6,2
Cap Commun.	+ 5,6	Cetelem	– 6
Radiotechnique	+ 5,4	Axa	– 5,6
Via Banque	+ 4,6	Crédit lyon.	– 5,6
Imétal	+ 4,1	Pechiney Intl	– 5,5
Eridania Béghin	+ 3,9	Damart	– 5,5

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)	4-2-94	7-2-94	8-2-94	9-2-94	10-2-94
RM	5 020 079	5 279 301	4 682 237	4 611 499	4 365 917
Comptant R. et obl.	42 196 555	144 200 005	30 135 789	30 478 146	38 396 189
Actions	409 152	360 450	678 048	2 294 687	527 346
Total	47 625 786	149 839 756	35 496 074	37 384 332	43 289 452

INDICES CAC (du lundi au vendredi)	7-2-94	8-2-94	9-2-94	10-2-94	11-2-94
Ind. SBF 120	1602,97	1613,61	1612,16	1608,06	1591,08
Ind. SBF 250	1545,16	1554,55	1552,73	1549,43	1534,11
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 287,06	2 299,85	2 302,06	2 296,77	2 275,09

MATIF
Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 11 février 1994
Nombre de contrats : 289 535

COURS	ÉCHÉANCES MARS 94	JUIN 94	SEPTEMBRE 94
Premier	129,10	128,68	127,92
Dernier	128,98	128,48	127,52

Métallurgie, mécanique

	11-2-94	Diff.
CarnaudMetalbox	205,30	– 6,10
Dassault Aviation	517	– 19
De Dietrich	2535	+ 95
Fives-Lille	571	– 19
Legris Industrie	287,50	– 7,20
Métaleurop	90,85	– 4,15
Pechiney CI	450	– 22,50
Pechiney Int.	207,50	– 21,50
Peugeot SA	862	+ 3
Strafor, Facom	685	– 5
Valeo	1475	– 10
Vallourec	275	– 6,80

Mines d'or, diamant

	11-2-94	Diff.
Anglo-American	249,90	– 28,10
Buffelsfontein	64,20	– 6,80
De Beers	138,50	– 11,90
Driefontein	64,05	– 10,35
Gencor	10,90	– 0,80
Harmony	33	– 2,55
Randfontein	50,50	– 6,10
Sainte-Helena	54,50	– 1,25
Western Deep	215	– 19

Pétrole

	11-2-94	Diff.
BP-France	130	+ 4
Elf-Aquit.	419,50	– 12,20
Erap-Elf	378,50	– 12,40
Esso	1 066	– 34
Géophysique	620	– 14
Total	351,60	+ 2,10

Sicomi ou ex-Sicomi

	11-2-94	Diff.
Bail Investis.	1216	– 50
Genefim	393,50	+ 1,60
Immobail BTP	571	+ 5
Interbail	559	– 6
Klepierre	800	– 10
Locindus	1125	– 26
Selectibanque	201	– 1
Unibail	632	– 9

Transports, loisirs, services

	11-2-94	Diff.
Accor	748	– 8
BIS	248	– 29
Canal Plus	1 089	– 18
Cap Gemini	218,40	– 5,10
CEP Comm.	498	+ 3
Club Méditerranée	365	– 23
Dauphin Ota	316	– 4
Génér. des eaux	2 789	– 42
Ecco	674	– 5
Euro Disney	36,10	+ 2,20
Filipacchi Médias	906	+ 20
Havas	471	+ 2
Lyonnaise-Dumez	583	– 13
OGF	888	– 19
Publicis	529	– 28
Delmas Vieljeux	580	– 10
SITA	865	– 40
Sligos	594	– 6
Sodexho	1 107	– 36
TF1	545	– 20

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	11-2-94	Diff.
9 % 1979	NC	–
10,80 % 1979	102,40	–
EDF-GDF 3 %	5 780	+ 20
CNB 5 000 F	100,63	–
CNB Par. 5 000 F	100,63	–
CNB Suez 5 000 F	100,31	– 0,49
CNI 5 000 F	100,63	–

NEW-YORK

Inquiète

INDICE DOW JONES

+ 0,59 %

Wall Street a repris un peu de terrain la semaine écoulée après une chute de près de 100 points vendredi dernier 4 février, mais les investisseurs restent inquiets après le relèvement des taux interbancaires américains. L'indice Dow Jones a terminé la semaine à 3 894,18 points, en hausse de 22,76 points (+ 0,59 %) par rapport à vendredi dernier. Mais il s'agit avant tout d'un rebond technique. *« L'inquiétude va planer sur le marché pour un certain temps encore »*, a indiqué David Shulman, responsable des investissements chez Salomon Brothers.

La nette remontée des taux d'intérêt lors des adjudications trimestrielles du Trésor, ainsi qu'une progression des taux sur le marché secondaire expliquent pour une bonne part la morosité. La faible hausse (+ 0,2 %) des prix de gros en janvier et la baisse surprise (– 0,5 %) des ventes de détail ont été perçues par ailleurs comme des indications plutôt ambiguës pour le marché, qui attend la publication jeudi prochain des prix à la consommation.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans a rebondi à 6,40 %, contre 6,35 % vendredi dernier. Il s'établissait à 6,44 % jeudi soir.

Indice Dow Jones du 11 février : 3 894,18 (c. 3 871,42).

	Cours 4 févr.	Cours 11 févr.
Alcoa	78 1/8	78 1/8
Allied Signal Inc.	75 5/8	78 3/8
American Express	30 7/8	31 1/8
ATT	54 7/8	54 3/8
Bethlehem Steel	23	23
Boeing	42 1/2	43 3/4
Caterpillar Inc.	103 1/4	105 1/8
Chevron	92 5/8	90 1/4
Coca-Cola	40 3/4	41 1/2
Dysney Corp.	45	46
Du Pont de Nemours	54	54 1/4
Eastman Kodak	43 5/8	43 1/2
Exxon	65 5/8	66 1/2
General Electric	106 1/2	107 1/4
General Motors	61 5/8	61
Goodyear Tyre	47	45 7/8
IBM	52	53 1/4
International Paper	75 3/4	76 1/2
McDonnell Douglas	114 7/8	115 1/4
Merck and Co	35 1/8	34 7/8
Minnesota Mining	104 1/2	104 5/8
Morgan (J.P.)	68 1/2	68 3/8
Philip Morris	59 7/8	57 5/8
Procter Gamble	57 7/8	58 5/8
Sears Roeb. and Co	50 5/8	48 1/2
Texaco	66 5/8	68 7/8
Union Carbide	24 1/8	24 5/8
United Tech.	64 1/4	66 3/8
Westinghouse	13 7/8	14 5/8
Woolworth	24 1/4	24 3/8

TOKYO

Rechute

INDICE NIKKEI

- 1,5 %

La Bourse de Tokyo a perdu du terrain cette semaine, les mesures de relance économique annoncées mardi par le premier ministre japonais Morihiro Hosokawa n'ayant pas suffi à rendre le marché plus optimste. L'indice Nikkei a perdu 310,73 points – soit 1,5 % – à 19 990,70 points, alors qu'il avait terminé la semaine précédente sur un gain de 1 543,55 points. Le volume des échanges a atteint une moyenne quotidienne de 434,9 millions de titres, contre 675,7 millions la semaine précédente.

Selon les courtiers, le marché a été morose tout au long des quatre jours ouvrables de la semaine *(le vendredi étant jour férié)*, les investisseurs s'étant montrés peu actifs, dans l'attente de la rencontre entre M. Hosokawa et le président américain Bill Clinton vendredi à Washington.

Après avoir ouvert à 20 054,01 points lundi, le Nikkei a plafonné à 20 251,23 points mardi, alors que les dirigeants de la coalition gouvernementale parvenaient à un acccord sur la réforme de la fiscalité et sur un plan de relance économique d'une valeur inégalée.

Selon les courtiers, la plupart des intervenants sur le marché ne se sont guère montrés actifs, car ils attendent le résultat du sommet nippo-américain sur les relations commerciales bilatérales, qui semblent toujours dans l'impasse.

Indice Nikkei du 10 février : 19 990,70 (c. 20 301,43); Topix, 1 608,14 (c. 1 614,80).

	Cours 4 fév.	Cours 10 fév.
Bridgestone	1 440	1 470
Canon	1 600	1 640
Fuji Bank	2 240	2 250
Honda Motors	1 570	1 620
Matsushita Electric	1 670	1 720
Mitsubishi Heavy	709	701
Sony Corp.	6 280	6 290
Toyota Motors	1 950	1 900

LONDRES

Faiblesse

– 2,8 %

La morosité de Wall Street à la suite de la hausse des taux d'intérêt américains, les faiblesses de la livre sterling et du marché obligataire ont brutalement freiné, cette semaine, la Bourse de Londres dans son élan. L'indice Footsie des cent plus grandes valeurs a perdu 96,5 points, soit un repli de 2,8 %, pour terminer la semaine à 3 378,9 points.

L'annonce, mardi, d'une baisse surprise de 0,25 point des taux d'intérêt britanniques, désormais à 5,25 %, n'a pas réussi à renverser la tendance, les analystes estimant qu'elle n'était pas suffisante pour soutenir la reprise économique. En faisant chuter la livre, l'assouplissement monétaire a même accru la prudence des investisseurs. Le marché a accueilli avec fraîcheur, vendredi, l'aggravation du déficit commercial de la Grande-Bretagne, qui a atteint 1,035 milliard de livres en novembre contre 703 millions en octobre.

Indices *« FT »* du 11 février : 100 valeurs 3 378,9 (c . 3 475,4); 30 valeurs 2 594,8 (c. 2 668,8).

	Cours 4 fév.	Cours 11 fév.
Allied Lyons	6,33	6,17
BP	3,81	3,75
BTR	3,82	3,78
Cadbury	5,15	5,08
Glaxo	6,66	6,38
GUS	6,12	5,72
ICI	8,09	7,85
Reuters	19,39	20,36
RTZ	8,66	8,60
Shell	7,21	7,38
Unilever	12,34	12,15

FRANCFORT

Pessimiste

– 2,23 %

Les cours cette semaine à la Bourse de Francfort ont subi de fortes fluctuations, les séances en nette baisse alternant avec celles en hausse sensible, dans un marché déboussolé par la remontée des taux d'intérêt américains vendredi dernier. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a finalement perdu 2,23 %, terminant vendredi à 2 090,61 points.

La hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis décidée vendredi par la Réserve fédérale a entraîné un renchérissement du dollar face au deutschemark, éloignant ainsi les perspectives d'une baisse des taux en Allemagne. La Bundesbank a en effet indiqué à plusieurs reprises qu'elle *« observait »* les fluctuations des parités de changes dans la conduite de sa politique monétaire.

Les courtiers soulignent que la ligne de conduite est actuellement l'attentisme, car le marché *manque de direction nette*. A court terme, ils tablent sur une légère baisse des cours.

Indice DAX du 11 février : 2 090,61 (c. 2 138,25).

	Cours 4 fév.	Cours 11 fév.
AEG	164,70	163,10
BASF	300	292
Bayer	360,50	356,40
Commerzbank	366,80	350
Deutschebank	818	800,50
Hoechst	308,50	296,50
Karstadt	534	528
Mannesmann	426,80	428,50
Siemens	705	686,80
Volkswagen	448	448,50

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Des emprunteurs discrets et des investisseurs prudents

Les emprunteurs récurrents continuent de lever des fonds à une cadence *assez soutenue, mais ils se* montrent beaucoup plus discrets qu'en janvier. Dans l'ensemble, les opérations offertes en souscription publique sont moins nombreuses et moins importantes. Les affaires à caractère privé tendent au contraire à se multiplier. Il s'agit généralement de transactions de taille moyenne, de l'ordre de 50 millions à 150 millions de dollars chacune, qui sont destinées à un seul bailleur de fonds à la fois, une caisse de pension ou un organisme de placement collectif, par exemple.

Ces emprunts sont construits sur mesure pour satisfaire à des exigences bien précises exprimées par les investisseurs eux-mêmes. La confusion qui règne actuellement quant à l'orientation des taux d'intérêt fait que certains veulent acquérir des titres qui réagiront positivement à toute nouvelle baisse des rendements alors que d'autres cherchent à se prémunir contre une éventuelle hausse du niveau de l'intérêt. Ces derniers *sont semble-t-il en majorité, et leur* préférence va à une formule qui consiste en une succession de deux modes de rémunération, variable puis fixe. Dans une première étape de plusieurs années, le taux d'intérêt changera à intervalles réguliers tous les trois ou six mois, en fonction de l'évolution du loyer de l'argent. Par la suite, les intérêts seront versés annuellement, à un taux qui demeurera le même jusqu'au remboursement de l'emprunt.

Quelques investisseurs particulièrement indécis souhaitent se ménager une possibilité de sortie à la fin de la période de rémunération à taux variable. Ils se réservent de *récupérer leur mise avant* que commence la période de rémunération à taux fixe, ce qu'ils feront si cette rémunération était alors insuffisante. Le marché international est si développé qu'un grand investisseur peut se permettre d'être aussi exigeant. Il trouvera un débiteur de qualité prêt à se plier à ses conditions. Mais en échange il lui faut accepter que son placement lui rapporte *nettement moins que si*, d'emblée, il acceptait de s'engager pour toute la durée de l'emprunt. De fait, les incertitudes de la situation actuelle sont systématiquement exploitées par quelques grands établissements financiers qui mettent à profit la prudence de certains investisseurs et en font bénéficier les principaux emprunteurs du monde. Les meilleurs étaient en mesure, vendredi 11 février, de lever des fonds à long terme, à un coût inférieur d'une bonne quarantaine de points de base au Libor qui est la référence internationale du loyer de l'argent.

L'attrait des signatures très rares

Parmi les opérations récentes qui, en sens inverse, *répondent* au souci des investisseurs de bénéficier d'une baisse du niveau de l'intérêt, il faut mentionner celle de 300 millions de francs français que la Suède a lancée sur l'euromarché par l'intermédiaire de la banque Paribas pour une durée de cinq ans. C'est une transaction privée qui a été placée auprès d'un investisseur en Suisse, mais qui a fait l'objet d'une certaine publicité parce qu'elle sera cotée à la Bourse de Paris. L'affaire retient l'attention pour une autre raison : c'est le premier emprunt en eurofrancs émis cette année par un pays étranger.

Pour ce qui est des emprunts de type classique qui s'adressent à l'ensemble des investisseurs, ceux qui ont les plus grandes chances de bien se placer sont ceux qui sortent de l'ordinaire. La préférence va soit aux signatures très rares dont la qualité est unanimement reconnue, soit à celles qui, à défaut d'avoir fait officiellement évaluer leur crédit, sont prêtes à offrir une rémunération élevée. Ce n'est certes pas un hasard si les noms qui figurent au calendrier des prochains emprunts en eurofrancs rentrent dans ces deux catégories.

La Région d'Ile-de-France envisage de lever pour 800 millions de *francs pour une durée de huit à dix* ans. Son opération s'inscrira dans le cadre d'une autorisation d'emprunt de l'ordre de 1,7 milliard pour l'année entière. L'Ile-de-France est, avec la ville de Paris et le département des Hauts-de-Seine, une des collectivités locales les mieux cotées de tout le pays, et son projet suscite un très grand intérêt. Un autre candidat dont on espère l'arrivée prochaine est la Générale des eaux, dont ce serait un des tout premiers emprunts internationaux de type classique.

Sur le marché allemand, il n'est guère question que de la Belgique, dont on attend pour la fin du mois un euro-emprunt de 1 milliard de marks pour une longue durée, vraisemblablement de dix ans.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

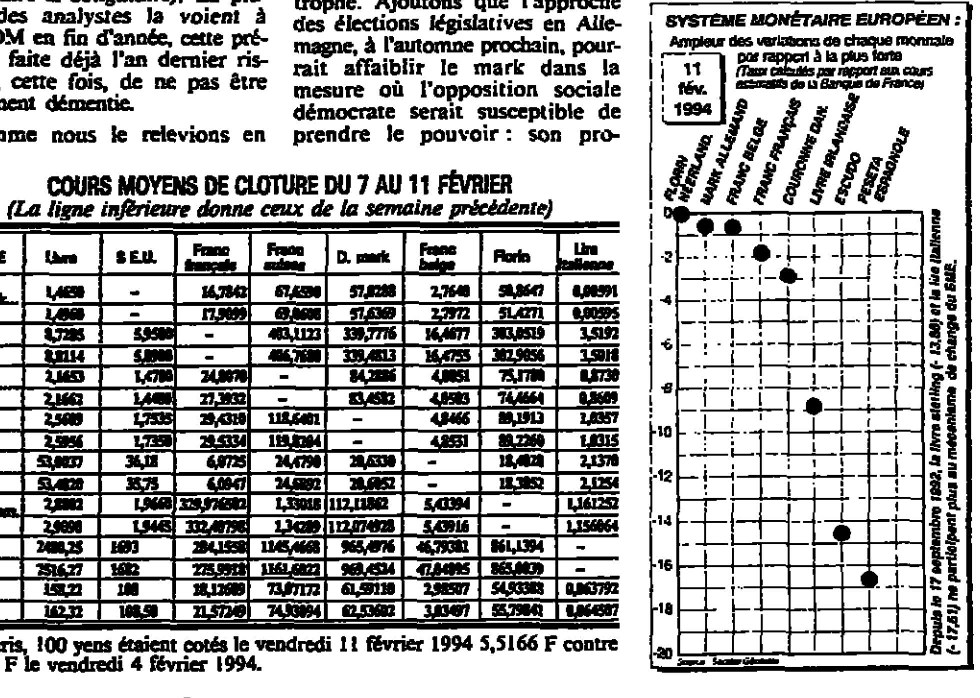
Un dollar en attente

Après son bond de trois pfennigs (de *1,73 DM à 1,76 DM*) vendredi 4 février à midi aux Etats-Unis et à 18 heures en Europe, provoqué par le relèvement surprise du taux directeur de la Réserve fédérale des Etats-Unis, le dollar s'est quelque peu assagi par la suite, oscillant de part et d'autre de la barre des 1,76 DM. Pour beaucoup, ce n'est que partie remise, la devise américaine étant prête à faire un nouveau bond dès, par exemple, que la Banque fédérale d'Allemagne aura abaissé à nouveau ses taux directeurs *(voir la rubrique Marché monétaire et obligataire)*. La plupart des analystes la voient à 1,90 DM en fin d'année, cette prévision faite déjà l'an dernier risquant, cette fois, de ne pas être totalement démentie.

Comme nous le relevions en cours de semaine (*le Monde* du 9 février) il ne semble pas que les dirigeants de la Bundesbank soient obnubilés par un affaiblissement éventuel du mark par rapport au dollar. Comme le souligne Philippe Weber, *économiste à la Compagnie* parisienne de réescompte (CPR), le mark, en moyenne pondérée, est au plus haut depuis 1979 en termes réels, et la Banque centrale allemande serait prête à accepter une baisse de 3 % à 5 % de sa devise (1,80 DM à 1,85 DM) pourvu qu'elle s'effectue de manière «ordonnée», et non pas en catastrophe. Ajoutons que l'approche des élections législatives en Allemagne, à l'automne prochain, pourrait affaiblir le mark dans la mesure où l'opposition sociale démocrate serait susceptible de prendre le pouvoir : son programme de taxation accrue des revenus moyens et élevés provoquera, probablement, des sorties de capitaux, au détriment de la devise germanique.

Si ce scénario se réalisait, les monnaies des partenaires de l'Allemagne se revaloriseraient, que ce soit la livre, la lire, outrageusement sous-évaluée, ou le franc français, qui, pour l'instant, s'est stabilisé autour de 3,39 francs pour un mark.

F. R.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 7 AU 11 FÉVRIER
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,4658	-	16,7842	67,6590	57,8288	2,7648	50,8647	0,00591
	1,4960	-	17,9899	69,0608	57,6369	2,7972	51,4271	0,00595
Paris	8,7285	5,9500	-	403,1123	339,7776	16,4677	303,0519	3,5192
	8,8114	5,8900	-	406,7600	339,4813	16,4755	302,9056	3,5018
Zurich	2,1653	1,4700	24,8070	-	84,2886	4,0851	75,1700	0,8730
	2,1663	1,4480	27,3932	-	83,4582	4,0503	74,4664	0,8609
Francfort	2,5689	1,7535	29,4310	118,6481	-	4,8466	89,1913	1,0357
	2,5956	1,7350	29,5334	119,8204	-	4,8531	89,2260	1,0315
Bruxelles	53,0037	36,18	6,0725	24,4790	20,6330	-	18,4028	2,1370
	53,4820	35,75	6,0947	24,6892	20,6052	-	18,3852	2,1254
Amsterdam	2,8802	1,9660	329,976502	1,33018	112,11802	5,43394	-	1,161252
	2,9090	1,9445	332,40798	1,34289	112,074928	5,43916	-	1,156864
Milan	2480,25	1693	284,1558	1145,4668	965,4976	46,79381	861,1394	-
	2516,27	1682	275,9918	1161,6822	969,4534	47,04095	865,0039	-
Tokyo	158,22	108	18,12689	73,07172	61,59138	2,98507	54,93383	0,063792
	162,32	108,50	21,57249	74,93094	62,53602	3,03497	55,79840	0,064587

A Paris, 100 yens étaient cotés le vendredi 11 février 1994 5,5166 F contre 5,4285 F le vendredi 4 février 1994.

MATIÈRES PREMIÈRES

Le coton retrouvé

1994 sera l'année du coton ou ne sera pas. Alors que cette matière faisait grise mine l'an passé, les cours depuis début janvier se sont brutalement renchéris. Le coton vaut, selon l'indice Liverpool, 1 768 dollars la tonne. Sur le marché à terme de New York, les cotations étaient de 1 710 dollars la tonne cette semaine, soit une hausse de 30 % depuis le 2 janvier. *«Du jamais vu!* s'exclame un opérateur médusé. *Le coton était trop bon marché, seules les puissances qui subventionnent fortement cette fibre – les Etats-Unis et l'Europe – pouvaient s'en sortir.»*

A première vue, le redressement spectaculaire des cours tient à la reprise de la demande – évidemment liée à celle plus globale de l'économie aux Etats-Unis et dans une moindre mesure en Europe. Mais il ne s'agit pas seulement d'un phénomène conjoncturel. Les tendances fondamentales du marché militent dans le sens d'un renchérissement des prix cette année. Les derniers chiffres publiés par la Commission internationale consultative du coton (ICAC, International Cotton Advisory Comittee) en témoignent : pour la deuxième année consécutive, l'offre mondiale affiche un déficit par rapport à la demande. En 1993, la production mondiale était de 17,23 millions de tonnes ; elle sera probablement, estiment les experts de cette commission, de 18,81 millions de tonnes en 1994. Quant à la consommation, elle s'élevait à 18,60 millions de tonnes, tandis qu'elle s'établirait à 19,12 millions de tonnes cette année.

Dans un tel contexte, pourquoi les prix ne se sont-ils pas redressés plus tôt ? A cause des stocks de 9,23 millions de tonnes l'an passé. Les analystes du secteur les évaluent à 8,17 millions de tonnes pour 1994. Une différence aussi *minime (à peine plus d'un million* de tonnes) pèse pourtant lourdement sur le marché. *«Ces 8 millions de tonnes représentent seulement quatre mois de consommation*, affirme maintenant un opérateur, *à peine de quoi alimenter les circuits.»*

Un marché intensif

De ce fait, le négoce international prend une nouvelle densité. *«Les acheteurs sont inquiets»*, avoue un importateur français de coton. *Les conditions atmosphériques* étaient difficiles partout dans le monde, et les principaux pays cotonniers n'ont pas récolté les quantités espérées. D'abord la Chine, premier producteur, dont les estimations de récolte se sont érodées au fil de l'année. Selon les autorités de Pékin, le pays ne se retrouverait plus qu'avec 3 899 000 tonnes (soit la moitié *des récoltes des bonnes années*). De sources diverses, l'empire du Milieu a le plus grand mal à honorer ses contrats. Les Etats-Unis (deuxième producteur mondial) ne connaissent pas un meilleur sort : avec leurs 3 488 000 de tonnes (1) ils font piètre figure. Etant donné une consommation locale de 2,18 millions de tonnes par an (soit 10 millions de balles), le rythme d'exportation américain en sera sûrement ralenti. Au troisième rang, le Pakistan vient d'annuler son contrat avec le Japon. De 2,18 millions de tonnes en 1991, sa production a chuté à 1,3 million de tonnes en *1993*. Aussi le gouvernement a-t-il pris des mesures pour empêcher son coton de sortir car le Pakistan préfère exporter du tissu plus rémunérateur que vendre de la *fibre brute. Une politique assez* analogue à celle de la Turquie (dont les tonnages exportés sont bien moindres il est vrai : environ 550 000 tonnes par an). En dépit des protestations des acheteurs européens, elle vient de fixer une *taxe à l'exportation de 600* dollars/tonne pour protéger son industrie nationale.

L'Ouzbékistan (2) apporte son flot d'incertitude sur un marché déjà complexe. *«Le coton est de bonne qualité mais difficilement accessible»*, assure un importateur. Le problème des transports semble toujours aussi aigu, l'ancienne *Union soviétique en général ne disposant* pas de l'infra- structure nécessaire à la bonne conduite des affaires. *«Les retards d'embarquement – deux à trois mois au bas mot – ont précipité la hausse des cours, d'autant que les filateurs travaillent la plupart du temps à flux tendu* (c'est-à-dire sans constituer de stocks)», assure un opérateur. Loin de tout découragement, les négociants jouent avec la «balle» venue d'Asie centrale comme à la roulette russe. *«Les uns préparent la caravelle là où les autres ont échoué»*, sourit un responsable de la compagnie cotonnière.

MARIE DE VARNEY

(1) Ou 16 millions de balles de 218 kilos. Les professionnels parlent plus volontiers de «balles», mais nous donnons les chiffres en tonnes, pour faciliter les comparaisons internationales.

(2) En 1993, l'Ouzbékistan a récolté 6 200 000 balles de coton soit 60 % de la production de l'Asie centrale.

PRODUITS	COURS DU 11-02
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 844 (– 44) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 265 (– 30) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 835 (– 130) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	307,50 (–) Dollars/tonne
Café (Londres) Mars	1 200 (+ 3) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Mars	1 074 (– 5) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars	375 (+ 3) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	298 (+ 10) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mars	198 (+ 3,70) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Avril	13,61 (+ 0,90) Dollars/baril
Or (Londres) Février	380,50 (– 7,20) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 4-2-94	Cours 11-2-94
Or fin (kilo en barre)	73 500	72 850
– (kilo en lingot)	73 300	72 800
Pièce française (20 F)	423	418
• Pièce française (10 F)	380	350
Pièce suisse (20 F)	425	423
Pièce latine (20 F)	425	415
• Pièce tunisienne (20 F)	415	420
Souverain	532	539
• Souverain Elisabeth II	528	537
• Demi-souverain	311	313
Pièce de 20 dollars	2 605	2 570
– 10 dollars	1 400	1 480
• – 5 dollars		837
– 50 pesos	2 730	2 740
• – 20 marks	520	525
– 10 florins	440	438
• – 5 roubles	285	280

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Ondes de choc

Le relèvement surprise du taux directeur de la Réserve fédérale des Etats-Unis, annoncé inopinément vendredi 4 février, a provoqué des ondes de choc qui ont ébranlé la quasi-totalité des marchés financiers mondiaux, faisant baisser les cours des actions et monter les rendements des valeurs à revenu fixe. Ce qui peut apparaître vraiment surprenant, en revanche, c'est la réaction très négative de ces marchés alors que, quelques jours avant la décision de la Réserve fédérale, son président, Alan Greenspan, avait clairement averti *que la «récréation était finie»*, à savoir l'abaissement, mi-1992, à 3 % de son taux directeur (les Federal Funds), niveau qu'il considérait comme *«anormal»*. Simplement, il n'indiquait pas de date précise : ce serait *«à un moment ou à un autre»*.

De toute façon, cette décision était prévisible et hautement souhaitable. Les milieux financiers et, surtout, les investisseurs et prêteurs à long terme s'inquiétaient, depuis l'automne dernier, d'une reprise éventuelle de l'inflation provoquée par l'accélération de la croissance de l'économie. Pour eux, c'était une menace de nature à faire monter les rendements qui incluent la prime de risque destinée à compenser l'érosion monétaire et la *diminution de la valeur réelle* des créances. Depuis leurs plus bas niveaux depuis vingt-cinq ans, ces rendements, ceux des emprunts du Trésor à dix et trente ans, étaient passés, respectivement, de 5,17 % et 5,77 % à 5,91 % et 6,42 %, hausse qui reflétait les craintes des opérateurs. Celles-ci n'ont guère été apaisées par l'annonce vendredi d'une hausse moins forte que prévue des prix de gros américains au mois de janvier (+ 0,2 %). Tout retard affecté par la Réserve fédérale à la prise de mesures préventives, dont l'objet serait de réaffirmer sa volonté d'éviter toute dérive inflationniste, aurait exacerbé ces craintes. Aujourd'hui, voilà les milieux financiers rassurés, du moins dans l'immédiat, d'autant que la Réserve fédérale va poursuivre ses *relèvements, portant* de 3,25 % à 3,75 % ou 4 % son taux directeur d'ici l'été, selon John Lipsky, économiste en chef de Salomon Brothers. Ce dernier prévoit, également, un retour à 5,50 %-6 % du rendement des emprunts du Trésor aux troisième et quatrième trimestres 1994. En attendant, ils subissent la contagion du court terme, et, cette semaine, se sont élevés, en points, à 5,98 % et 6,45 %.

A Paris, le MATIF, durement éprouvé la semaine précédente, le cours de l'échéance mars du contrat «notionnel» plongeant de 130,50 à 129, a encore chuté à 128,40 pour terminer la semaine à 128,98, le rendement de l'OAT au comptant s'élevant à 5,94 %. Le vague à l'âme y règne, dans l'attente de Godot, c'est-à-dire de la Bundesbank. Cette dernière ne s'émeut guère du relèvement du taux directeur de la Réserve fédérale, mais se préoccupe plutôt du *sort de la négociation sur les* salaires du secteur de la mécanique, engagée entre le patronat et le puissant syndicat IG Metall qui était au point mort vendredi en milieu d'après-midi. Entrera aussi en ligne de compte l'évolution de la masse monétaire M 3 qui, en janvier, selon la Bundesbank elle-même, pourrait être plus satisfaisante qu'en décembre où des facteurs exceptionnels et non répétitifs l'ont gonflée temporairement (*le Monde* daté 6-7 février). En chiffres officiels, cette évolution pourrait être *«très mauvaise»*, puisque la croissance de M 3 en janvier sera calculée en rythme annuel, par rapport à la moyenne du quatrième trimestre 1993, assez élevée. Si M 3 restait inchangée, elle afficherait toutefois, toujours en rythme annuel, une croissance de 10 % qui ne voudrait rien dire puisque ses composantes seraient en net repli. Les dirigeants de la Banque centrale allemande feront-ils la part des choses, intégrant, *dans leurs calculs*, d'autres variables économiques, telles que la progression du chômage, devenue inquiétante ? Dans ces conditions, un abaissement des taux directeurs de la Buba pourrait être décidée soit le jeudi 17 février, soit quinze jours plus tard. L'exemple vient d'être donné par la Banque de Belgique, qui poursuit la diminution de son taux central à 6,70 % et, *surtout par la Banque d'Angleterre* qui a ramené son taux directeur de 5,50 % à 5,25 % avec une autre diminution à venir, de l'ordre d'un quart de point également.

Sur le marché obligataire, la remontée de taux à long terme, illustrée par la baisse des cours sur le MATIF, correspondant à une hausse des rendements à près de 6 %, a refroidi les émetteurs, surtout après une semaine précédente plutôt chargée : 20,7 milliards de francs d'adjudications d'obligations assimilables du Trésor (OAT) et deux milliards de francs pour la Banque européenne d'investissements (BEI). Si la Caisse de refinancement hypothécaire (CRH) a préféré annuler son émission, Locindus, sous l'égide du CIC Paris, a pu placer, très correctement, un milliard de francs d'emprunt à 6,50 % nominal, à échéance 2004, à 0,74 point au-dessus de l'OAT, soit à 6,66 % pour les souscripteurs, condition acceptable *pour une émission de deuxième* catégorie.

Les sicav actions en vedette

Pour le quatrième mois consécutif les sicav actions enregistrent davantage de souscriptions que de rachats, le solde, positif, s'établissant à 10,3 milliards de francs en janvier 1994, selon les statistiques d'Europerformance.

Les sicav obligations enregistrent, également, une collecte record de 17,4 milliards de francs en janvier (dont 14,5 milliards de francs pour les valeurs françaises), contre 15 milliards de francs en décembre : un tel flux de souscriptions n'avait jamais été enregistré en un seul mois.

En ce qui concerne les sicav de trésorerie, après avoir subi des retraits massifs en décembre 1993 (104,3 milliards de francs) provenant, essentiellement, des particuliers, qui pouvaient échapper à la taxation sur les plus-values en souscrivant des PEA, elles ont collecté 15 milliards de francs en janvier, souscriptions imputables, pour l'essentiel, à la clientèle professionnelle (trésoriers d'entreprise et investisseurs institutionnels). L'encours des sicav de trésorerie représentait toujours, fin janvier 1994, 1 151 milliards de francs, celui des sicav obligataires atteignant 547,7 milliards de francs. Rappelons que suivant les indices Europerformance, les cours moyens des sicav ont progressé, en 1993, de 32 % pour les actions, de 18 % pour les obligations et 9 % pour la trésorerie. En 1994, il n'en sera certainement pas ainsi : les obligations ne rapportent plus que 6 % et les rendements à court terme, encore voisins de 6 % en ce début d'année, devraient fléchir à 5 % ou 4,50 % ultérieurement. Quant aux actions, l'évolution des cours à la Bourse de Paris *en 1994 reste encore un mystère* : tout le monde croit à la hausse mais personne ne sait de quelle ampleur elle sera.

FRANÇOIS RENARD

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

BELLE EPOQUE. Film espagnol-portugais-français de Fernando Trueba, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55).

CACHE CASH. Film français de Claude Pinoteau : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Gobelins bis, 13e *(36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e* (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

LES DINGUES ET COMPAGNIE. *Film canadien de courts métrages* d'animation d'Evelyn Lambart, Norman McLaren, Cordell Barker, Les Drew, Co Hoedeman, v.f. : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

JEANNE LA PUCELLE, LES BATAILLES. Film français de Jacques Rivette : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

JEANNE LA PUCELLE, LES PRISONS. Film français de Jacques Rivette : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; *Saint-André-des-Arts II, 6e* (43-26-80-25) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

MADAME DOUBTFIRE. Film américain de Chris Columbus, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e *(45-74-94-94 ; 36-65-70-14)* ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-*70-84) ; UGC Gobelins, 13e* (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; *Le Gambetta, 20e* (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

SAUVEZ WILLY. Film américain de Simon Wincer, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), 2e *(40-28-95-10 ; 36-65-70-23) ; UGC* Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-*70-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e* (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-*70-42) ; UGC Convention, 15e* (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : Chéri-Bibi (1937), de Léon Mathot, 16 h 30 ; William Wellman : l'Inspiratrice (1942, v.o. traduction simultanée), de William Wellman, 19 h ; l'Etrange Incident (1943, v.o. traduction simultanée), de William Wellman, 21 h.

CINÉMATHÈQUE SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : les imposteurs : Feu Mathias Pascal (1925), de Marcel L'Herbier, 17 h ; l'Homme de nulle part (1936), de Pierre Chenal, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Le Cinéma coréen : le Manifeste des fous (1983, v.o. s.t.f.), de Yi Changho, 14 h 30 ; le Village au bord de la mer (1965, v.o. s.t.f.), de Kim Suyong, 17 h 30 ; la Fille du feu (1983, v.o. s.t.f.), d'Im Kwont'aek, 20 h 30.

LUNDI

Le Cinéma coréen : Portraits d'une classe (1990, v.o. s.t.f.), de Hwang Kyudok, 14 h 30 ; Histoire d'un mariage (1992, v.o. s.t.f.), de Kim Uisok, 17 h 30 ; Pourquoi Bodhi-Dharma est-il parti vers l'Orient? (1986-1989, v.o. s.t.f.), de Bae Yong-Kyun, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

DIMANCHE

Histoire : Attentat (1964) de Jiri Sequens, 14 h 30 ; Tonischka (1930) de Karel Anton, 16 h 30 ; les Bourreaux meurent aussi (1943) de Fritz Lang, 18 h 30 ; Silence (1969) de Milan Peer, A quelques jours près (1969) d'Yves Ciampi, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er *(42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ;* UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

ALADDIN (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Gaumont Alésia, 14e *(36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e* (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ALLO MAMAN C'EST NOËL (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'AMOUREUSE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

ATTACHE-MOI ! *(Esp., v.o.) : Studio* Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

AUTOMNE, OCTOBRE A ALGER *(Alg.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).*

AUX PETITS BONHEURS (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

BAD LIEUTENANT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

BARAKA (A.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).

LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) ;

LE BATEAU DE MARIAGE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEETHOVEN 2 *(A., v.f.)* : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Paramount Opéra, 9e *(47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Grand* Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE BONHOMME DE NEIGE (Brit.) : *Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Reflet République,* 11e (48-05-51-33).

LE CERF-VOLANT BLEU (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e *(36-68-75-13).*

CHACUN POUR TOI (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

DEMOLITION MAN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; *36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran* Italie, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont *Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral*, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

DES FEUX MAL ÉTEINTS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, *3e (42-71-52-36)* ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

EL MARIACHI (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

L'ENFANT LION *(Fr.) : Club Gaumont* (Publicis Matignon), 8e ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ENTRE CIEL ET TERRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept *Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-*Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09).

LES EPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : *Lucernaire, 6e (45-44-57-34).*

FAUT-IL AIMER MATHILDE ? (Fr.-Bel.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA FERME DES ANIMAUX (Brit., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; v.f. : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE FILS DU REQUIN (Fr.-Bel.-Lux.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

GARÇON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (43-25-59-83).

GERMINAL (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; *36-65-70-76).*

HEXAGONE (Fr.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

HOCUS POCUS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

L'HOMME SANS VISAGE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; *36-68-81-09) ; Gaumont Gobelins, 13e* (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).

L'INCROYABLE VOYAGE (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

IT'S ALL TRUE (A., v.o.) : Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

JAMBON JAMBON (Esp., v.o.) : Lucer*naire, 6e (45-44-57-34).*

JURASSIC PARK (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

JUST ANOTHER GIRL (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

JUST FRIENDS (Fr.-Bel.-Hol., v.o.) : *Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).*

KALIFORNIA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

KIKA (Esp., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, *8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75)* ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont *Parnasse, 14e (36-68-75-55)* ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

LATCHO DROM (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e *(45-44-57-34).*

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LETTRE POUR L... (Fr.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

LIBERA ME *(Fr.) : Epée de Bois, 5e* (43-37-57-47).

LITTLE BUDDHA (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; *Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20)* ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LA LUMIÈRE DES ÉTOILES MORTES (Fr.-All.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55).

LE MAITRE DE MARIONNETTES (Taïwan, v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

MENACE II SOCIETY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Biarritz, 8e *(45-62-20-40 ; 36-65-70-81)* ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Reflet Médicis I (ex-Logos I), 5e (43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MONTPARNASSE PONDICHÉRY (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

MR. JONES *(A., v.o.) : Gaumont Les* Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e *(43-20-32-20)* ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

NAKED (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

NEUF MOIS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e *(42-36-83-93 ; 36-65-70-23)* ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; *36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e* (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

NO SMOKING (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

NOËL CHEZ LES MUPPETS *(A., v.f.)* : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

NUITS BLANCHES A SEATTLE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; *36-65-70-74).*

LES NUITS FAUVES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : *14 Juillet Parnasse,* 6e (43-26-58-00).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

PIÈGE EN EAUX TROUBLES (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : *UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ;* 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45).

POLICE STORY III (A., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

QUAND J'AVAIS CINQ ANS, JE M'AI TUÉ (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e *(43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade,* 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Forum *Orient Express, 1er (42-33-42-26 ;* 36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné *Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia,* 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

RUBY IN PARADISE (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e *(43-07-48-60).*

SHORT CUTS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC *Danton, 6e* (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Ciné *Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet* République, 11e (48-05-51-33).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

SMOKING *(Fr.) : Gaumont Les Halles,* 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; *Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-*Lambert, 15e (45-32-91-68).

THE BABY OF MACON (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TOUT LE MONDE N'A PAS EU LA CHANCE D'AVOIR DES PARENTS COMMUNISTES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LES TROIS MOUSQUETAIRES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e *(36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e* (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

TRUE ROMANCE *(Fr.-A., v.o.)* : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

UN BRIN DE CHANCE (Isr., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

UN MONDE PARFAIT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC *Odéon, 6e (42-25-10-30 ;* 36-65-70-72) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LES VALEURS DE LA FAMILLE ADDAMS (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44).

LA VENGEANCE D'UNE BLONDE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, *8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88)* ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e *(36-68-75-55) ; UGC Maillot,* 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES VISITEURS (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE VOLEUR D'ARC-EN-CIEL (Brit., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE VOYAGE (Arg., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; *36-65-70-43).*

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.

L'ARMÉE DES TÉNÈBRES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 15.

AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (Fr.-It.-All., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 17 h 40.

LE BALLON ROUGE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

BLUE VELVET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.

BRAINDEAD (Néo-Zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 25.

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) 22 h.

CABARET (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 17 h, 20 h.

CHRONOS *(A.) : La Géode,* 19e (36-68-29-30) 21 h.

LA CLÉ (iranien, v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 17 h 30.

CLIFFHANGER (A., v.o.) : Grand *Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 20.*

LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 19 h.

CRIN BLANC (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES DÉCOUVREURS *(A.) : La Géode,* 19e (36-68-29-30) 16 h, 18 h.

DUNE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 10.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, *15e (45-32-91-68) 21 h.*

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 23 h 45.

FILLE EXPERTE (v.f.) : Brady, 10e *(47-70-08-86) 21 h 40.*

LA FIRME (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e 18 h 30, 21 h 30.

LE FUGITIF (A., v.o.) : Grand Pavois, *15e (45-54-46-85) 19 h 50.*

GREEN CARD (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e *(42-71-52-36) 0 h 20.*

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 19 h.

INCUBUS (A., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86).

L'INVRAISEMBLABLE VÉRITÉ (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48) 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

JACQUES RIVETTE, LE VEILLEUR (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 21 h.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 22 h 20.

LE LAURÉAT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.

LA NUIT SACRÉE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h.

LE PETIT DINOSAURE **ET LA VALLÉE DES MERVEILLES** (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 16 h 15.

PRÉSIDENT D'UN JOUR (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 15.

PROPOSITION INDÉCENTE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 20.

REGGAE SUNSPLASH (All., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 21 h.

ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 21 h 45.

SATYRICON (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 22 h.

SNAKE EYES *(A., v.o.)* : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 17 h 50.

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 22 h.

THE MUSIC OF CHANCE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) *16 h.*

THE PLAYER (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h 45.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Studio Galande, 5e *(43-54-72-71 ; 36-65-72-05)* 22 h 30, 0 h 10.

SAMEDI 12 FÉVRIER

TF 1

15.15 Série : Tarzan.
15.45 Sport : Cérémonie d'ouverture des XVIIes Jeux olympiques d'hiver.
En direct de Lillehammer. Présentée par Roger Zabel en compagnie de Claude Lelouch. Parrainée par Liv Ullmann, comédienne ; Thor Heyerdahl, explorateur.
18.05 Sport : Football.
16e de finale de la Coupe de France : Sochaux-Marseille, en direct de Sochaux ; à 18.50, Mi-temps ; à 19.05, 2e mi-temps.
20.00 Journal, Résumé des J. O., Tiercé et Météo.
20.45 Divertissement :
Garçon, la suite !
Emission présentée par Patrick Sébastien.
22.35 Téléfilm : Assassin.
De Sandor Stern.
0.15 Journal et Météo.
0.20 Magazine :
Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).

FRANCE 2

15.10 Magazine : Samedi sport.
A 15.15, Football : 16e de finale de la Coupe de France, Toulouse-Monaco ; A 16.05 : tiercé, en direct de Vincennes.
18.00 Série : Matt Houston.
18.50 INC.
18.55 Magazine : Frou-frou.
Invité : Roland Giraud.
19.55 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Magazine : C'est votre vie.
Présenté par Frédéric Mitterrand. Invité : Raymond Devos.
22.30 Variétés : Taratata.
Invitée : France Gall.
0.00 Journal et Météo.
0.20 Magazine : La 25e Heure.
Thème : ceux qui veulent s'en sortir. Coup de pouce à crédit ; Où vous voulez, quand vous voulez.

FRANCE 3

14.00 Série : La croisière s'amuse.
17.35 Magazine : Montagne.
Rencontre avec Juan Antonio Samaranch. Reportage : Spécial Jeux olympiques de Lillehammer.
18.20 Expression directe. UNAPL.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
Animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour. *Les Dimanches de Jean Dézert*, de Jean de La Ville de Mirmont.
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal *de la région.*
20.05 Divertissement :
Yacapa.
Invités : Sonia Dubois, Christophe Rippert, André Valardy.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 ▶ Téléfilm :
Eugénie Grandet.
De Jean-Daniel Verhaeghe d'après Balzac.
22.15 Journal et Météo.
22.45 Jamais sans mon livre.
Magazine présenté par Bernard Rapp. Invités : Patrick Grainville *(les Anges et les Faucons)* ; Jean Vautrin *(Symphonie-grabuge)* ; Alfredo Bryce Echenique *(le Petit Verre de ces dames).*
23.40 Sport :
Jeux olympiques.
Cérémonie d'ouverture, en différé de Lillehammer.

CANAL PLUS

15.30 La Nuit de la connerie (2e partie).
C'est con, c'est bon (rediff.).
— *En clair jusqu'à 20.30* —
16.45 Décode pas Bunny.
17.45 Série animée : Chipie & Clyde.
17.50 Magazine : On fait le plein.
Présenté par Yvan Le Bolloc'h, George Eddy, François Pécheux et Bruno Solo. 17.52 : Le plein de basket : Phoenix-Chicago. 19.10 : le magazine. 19.30 : Flash d'informations. 19.35 : Le plein de super.
20.30 Téléfilm :
Une lueur au crépuscule.
De David Jones.
22.00 Documentaire :
Dans la nature avec Stéphane Peyron.
Les Huaorani, de Thierry Machado.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Scanners 3, la Conquête. □
Film canadien de Christian Duguay (1991).
0.35 Cinéma : Freejack. ■■
Film américain de Geoff Murphy (1991) (v.o.).

ARTE

17.00 Magazine : Archimède (rediff.).
18.00 Magazine : Mégamix (rediff.).
19.00 Série : Root into Europe.
19.25 Chronique :
Le Dessous des cartes.
De Jean-Christophe Victor. De fragiles détroits.
19.30 Documentaire :
Histoire parallèle.
Actualités allemandes et britanniques de la semaine du 12 février 1944.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
Carte blanche à Ulf Andenaes.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire :
L'Angoisse, une porte vers la liberté.
De B. Verhhag et C. Strigel.
Gestes répétitifs et maniaques, rituels, phobies... L'angoisse et la peur sont parties intégrantes de notre vie. Chaque être humain les approche et les conjure à sa façon.
22.10 Téléfilm : Falsch.
De Jean-Pierre et Luc Dardenne.
23.30 Magazine : Snark.
Slon Tango, de Chris Marker ; Bogi, de Paul Zrir ; Placide Marin ; Je ne sais pas qui c'est, de Björn Melhus ; Au bord du lac, de Patrick Bokanowski.
0.00 Documentaire :
Jazz in the Night.
Le Vienna Art Orchestra, d'Anne Sadyn.

M 6

15.50 Série : Jason King.
16.50 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.50 Série : Le Saint.
18.45 Magazine :
Les Enquêtes de Capital.
Hongkong : Chinese Connection.
19.15 Magazine : Turbo.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine :
Stars et couronnes.
Présenté par Eléonore de Galard.
20.45 Téléfilm :
Marilyn, une vie inachevée.
De John Flynn.
23.20 Informations :
Six minutes première heure.
23.30 Musique : Dance Machine.
En direct de Bercy.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Jacques Haurogne, meneur de revue aux Folies-Bergère.
20.45 Dramatique.
L'Enfance de Mickey, de Joseph Danan ; à 21.54, le Joueur de Dulceola, de Georges-Olivier Chateaureynaud.
22.35 Musique : Opus.
Le Quatuor Parrenin, ou l'Esprit d'aventure. Œuvres de Berg, Schœnberg, Webern, Boulez, Xenakis, Boucourechliev, Schubert, Bartok.
0.05 Clair de nuit.
Rencontre avec Jacques Rouchouse, spécialiste de l'opérette.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Opéra (donné le 7 juillet 1993 lors du Festival d'Orange) : Tristan et Isolde, de Wagner, par le Chœur du New Philharmonia et l'Orchestre national.
23.15 Journée spéciale (suite). Par Myriam Soumagnac. Concerto pour violon et orchestre, de Dutilleux.
0.05 Journée spéciale (suite). Par Philippe Hersant. Scènes de ballet pour orchestre, de Stravinsky ; Chôros no 10 pour orchestre et chœur mixte, de Villa-Lobos ; Concerto pour violoncelle et orchestre no 1, de Jolivet.

IMAGES

Anagramme

FRANÇOISE GOURDJI n'est plus candidate à rien. Elle a cette chance. C'est sans doute ce qui lui donne ce beau sourire. Le sourire des âmes tranquilles. Celui qui émerge de tant de profondeurs qu'il ne fait plus de vagues en surface. Christine Ockrent, dont elle était l'invitée, vendredi soir, en était elle-même illuminée.

Françoise Gourdji n'est plus candidate à rien parce qu'elle a tout connu : le pouvoir, la réussite, les honneurs.

Sur les plateaux de cinéma, à l'époque où elle était script-girl, elle a rencontré Jean Renoir, son maître. Dans les coulisses de *la Grande illusion*, il lui a appris que la meilleure façon de faire travailler les autres est d'apprendre à les écouter pour mieux les aimer.

Sa route a aussi croisé celle de Louis Jouvet, qui, un soir de déprime sur fond de chômage, comme elle protestait parce qu'il venait de glisser un chèque dans son sac, lui a appris que la meilleure façon de vivre était d'accepter les petites choses aussi simplement que les grandes, sans en faire une scène.

C'est en partageant la vie de ces saltimbanques qu'elle a *également rencontré* André Gide, qui l'a stupéfiée en lui démontrant qu'on pouvait être un monument de la littérature et jouer au yoyo, puis un drôle de poète dont le visage ressemblait *« à un ours en peluche »* et qui s'appelait Antoine de Saint-Exupéry.

Enfin, après s'être liée d'amitié avec Hélène Gordon-Lazareff, elle est passée de l'écriture des scénarios à celle des journaux. C'est ainsi qu'elle est devenue un redoutable patron de presse, une « femme d'influence ». Jusqu'à l'ultime consécration : son entrée au gouvernement.

Françoise Gourdji a connu tous les honneurs mais n'a jamais oublié ses racines. Ni celles de son père, ce journaliste turc qui avait choisi l'exil en France plutôt que de vendre sa conscience aux « Boches ». Ni celles de sa mère, qui n'aurait pas apprécié de la voir collaborer avec Giscard d'Estaing après avoir appelé à voter pour *François Mitterrand. Ni ses* propres débuts de petite sténo-dactylo parmi les ouvrières du Front populaire. Elle garde au cœur sa rebellion d'adolescente contre les puissances de l'argent, et même si, aujourd'hui, elle partage certains de leurs privilèges, elle sera toujours dans l'autre camp, celui des ouvriers, tout simplement parce qu'elle n'y a jamais vu *« rien de mal »*.

C'est une femme libre dont la gaîté s'épanouit au fur et à mesure qu'elle vieillit parce qu'elle a surtout appris, dans une génération masculine, à *« ne plus rougir »* d'elle-même. Pour traverser le miroir de son étincelant sourire il ne lui reste plus qu'à se débarrasser de ce pseudonyme qui la camoufle inutilement en Françoise Giroud.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 13 FÉVRIER

TF 1

6.00 Série : Côté cœur.
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.10 Club Dorothée vacances.
8.00 Le Disney Club.
L'Ecole de la brousse ; Tic et Tac ; Super Baloo ; Myster Mask ; La Bande à Dingo ; Dessin animé ; Reportages ; Jeu ; Bricolage ; Invités : des danseurs acrobatiques ; Variétés : Henri Dès.
10.25 Magazine : Auto Moto.
Actualité de la formule 1 avec un entretien d'Alain Prost ; Présentation de l'équipe de Kenny Roberts en championnat du monde de vitesse moto ; Le trophée Andros à Lans-en-Vercors et à Serre-Chevalier ; Salon de la voiture de compétition au Bourget.
11.03 Météo (et à 12.18).
11.05 Magazine : Téléfoot.
Spécial 16es de finale de la Coupe de France.
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo,
Trafic infos, Journal et Résumé des J. O.
13.20 Série : Hooker.
14.15 *Série : Arabesque.*
15.10 Série : Le Rebelle.
15.55 Série : Starsky et Hutch.
16.55 Disney Parade.
Marsupilami ; Attention espions (1re partie).
18.00 Des millions de copains.
Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 *Magazine : 7 sur 7.*
Présenté par Anne Sinclair. Spécial Bosnie. Invité : François Léotard, ministre de la défense.
20.00 Journal, Résumé des J.O., Tiercé et Météo.
20.50 Cinéma :
On ne vit que deux fois. ■■
Film britannique de Lewis Gilbert (1967). Avec Sean Connery, Akiko Wakabayashi, Tetsuro Tamba.
22.50 Magazine : Ciné dimanche.
23.00 Cinéma : Le Petit Monde de Don Camillo. ■
Film français de Julien Duvivier (1951). Avec Fernandel, Gino Cervi, Sylvie.
0.40 Journal et Météo.
0.50 Concert :
Patrice Fontanarosa et le Quatuor Debussy.
2.20 TF1 nuit (et à 3.20, 4.20, 4.45).
2.30 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (4e épisode).
3.25 Documentaire :
Histoire de la vie.
4.25 Documentaire :
L'Aventure des plantes.
4.50 Musique.
5.05 Documentaire :
Histoires naturelles.

FRANCE 2

6.00 Magazine : Animalia (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 Les Matins de Saturnin.
Chip et Charly ; Les Nouveaux Voyages de Gulliver ; Le Livre de la jungle ; Heckle et Jeckle ; Les Aventures de Saturnin.
8.45 Connaître l'islam.
9.15 Emission israélite.
9.30 Source de vie.
10.00 Présence protestante.
Le Magazine. Invités : Jacques Robert, membre du Conseil constitutionnel ; Michel Delpech *(l'Homme qui avait bâti sa maison sur le sable)* ; Marie-Anne Chazel.
10.30 Magazine :
Le Jour du Seigneur.
Cas de conscience : Véronique, réussir sa vie ; A 11.50, Midi moins sept, présenté par Noël Copin.
11.00 Messe. Célébrée en l'église Sainte-Marie-des-Batignolles à Paris (17e).

12.00 L'Heure de vérité (et à 2.05).
Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invité : Dominique Strauss-Kahn.
15.55 Loto, Journal, Météo et Point route.
13.25 Dimanche Martin.
Le monde est à vous, avec Carlos.
15.00 Série :
L'Equipée du Poney Express.
15.50 Dimanche Martin (suite).
17.25 Documentaire :
Cousteau, à la redécouverte du monde.
Nouvelle-Zélande : au pays du long nuage blanc.
18.20 Magazine : Stade 2.
Spécial Jeux olympiques de Lillehammer, avec Michel Vion ; Football ; Rugby ; Cyclisme ; Athlétisme ; Basket-Ball.
19.30 Série : Maguy.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma :
Le Mystère von Bülow. ■■
Film américain de Barbet Schroeder (1990). Avec Glenn Close, Jeremy Irons, Ron Silver.
22.45 Cinéma :
L'Homme de Prague. ■
Film américain de Charles Jarrott (1981). Avec Marthe Keller, John Savage, Nicholas Campbell.
0.30 Journal et Météo.
0.50 Magazine :
Le Cercle de minuit.
Les meilleurs moments de la semaine.
2.50 Magazine : Frou-frou (rediff.).
3.45 Drôle d'histoire.
3.55 Dessin animé (et à 5.20).
4.00 24 heures d'info.
4.15 Magazine : Stade 2 (rediff.).
5.25 Magazine :
D'un soleil à l'autre (rediff.).

FRANCE 3

7.15 Bonjour les petits loups.
Les Moomins ; Souris, souris ; Les Histoires du père Castor ; Les Aventures de Tintin : le Lotus bleu.
8.05 Les Minikeums.
Le Cristal magique ; Lucky Luke ; Jeu : les Mondes fantastiques (rediff.) ; Les Inventures des Minikeums ; Microkids ; *C'est pas sorcier* : les mondes virtuels. Invité : Philippe Quéau, chercheur à l'INA ; Dossier : le clone informatique.
10.35 Expression directe. UDF.
10.45 Sport : Jeux olympiques.
Ski alpin : descente messieurs, en direct de Lillehammer.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Musicales.
Présenté par Alain Duault. Passerelle pour Ricardo Vines. Illustrations musicales de Ravel, Debussy, Albeniz, Granados, De Falla.
Portrait du pianiste qui fut à la fois l'ami de Ravel, de Debussy et de nombreux compositeurs espagnols.
14.05 Téléfilm : Le Prix du cœur.
De Maurizio Ponzi, avec Giancarlo Gianini, Patricia Millerdet.
La diparition d'un enfant révèle une affaire de trafic d'organes.
15.35 Magazine :
Sports dimanche.
Tiercé, en direct de Vincennes ; A 15.45, Judo : Tournoi de la ville de Paris ; A 16.30, Athlétisme : Réunion de Liévin.
18.00 Divertissement :
Imite-moi si tu m'aimes.
Présenté par André Halimi. Les imitateurs et les vedettes de cinéma. Louis de Funès, Jean Gabin, Michel Serrault, Michel Galabru, Jean-Pierre Marielle, Philippe Noiret, Michel Simon, Jean Marais, Bourvil par Pascal Brunner, Christian Briand et Jean-Claude Poirot.
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
19.55 Sport : Jeux olympiques.
Hockey sur glace : France-Etats-Unis, en direct de Lillehammer ; A 20.40, Journal des Jeux.
22.35 Journal et Météo.
23.00 Magazine : Le Divan.
Présenté par Henry Chapier. Invité : Bernard Pons, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale.
23.30 ▶ Cinéma : Gaslight. ■■
Film britannique de Thorold Dickinson (1940). Avec Anton Walbrook, Diana Wynyard, Frank Pettingel (v.o.).

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —
7.00 CBS Evening News.
Journal américain présenté par *Dan Rather et Connie Chung.*
7.25 Décode pas Bunny.
8.20 Série animée : Chipie & Clyde.
8.25 Surprises.
8.40 Documentaire :
Petit Royaume pour pandas géants.
De Keith et Liz Laidler.
9.05 *Cinéma : My Girl.* ■
Film américain de Howard Zieff (1991). Avec Jamie Lee Curtis, Dan Aykroyd, Anna Chlumsky.
Une fillette hypocondriaque, obsédée par les maladies et la mort.
10.45 Cinéma :
Le Dernier Samaritain. ■
Film américain de Tony Scott (1991). Avec Bruce Willis, Damon Wayans, Chelsea Field.
Un détective privé recherche l'assassin d'une strip-teaseuse.
— *En clair jusqu'à 14.00* —
12.25 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche.
Présenté par Michel Denisot.
13.30 Divertissement :
La Semaine des Guignols.
14.00 Téléfilm :
Vacances macabres.
De Tim Fywell, avec Douglas Hodge, Jeremy Northam.
Suspense. Dernière diffusion.
16.05 Magazine : 24 heures (rediff.).
17.05 *Documentaire :*
Dans la nature avec Stéphane Peyron.
Les Huaorani (rediff.).
18.00 ▶ Téléfilm :
L'amour est un jeu d'enfants.
De Pierre Grimblat, avec Richard Bohringer, Isabel Otero.
— *En clair jusqu'à 20.35* —
19.30 Flash d'informations.
19.35 Ça cartoon.
Présenté par Philippe Dana. Tom perd la tête ; Cette chère confédérée ; Unexpected Pest ; Le Petit Somme de l'opossum ; Je sens que j'ai une touche ; Bunny et le roi du *pétrole.*
20.25 Magazine : Dis Jérôme ?
Présenté par Jérôme Bonaldi. Chromakey.
20.30 Le Journal du cinéma.
Présenté par Isabelle Giordano.
20.35 Cinéma :
L'Accompagnatrice. ■
Film français de Claude Miller (1992). Avec Romane Bohringer, Elena Safonova, Richard Bohringer.
22.20 Flash d'informations.
22.25 Magazine :
L'Equipe du dimanche.
Football ; Actualité.
0.00 Sport :
Basket Ball américain.
All Star Game, en direct de Minneapolis.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —
17.00 Téléfilm : Falsch.
De Jean-Pierre et Luc Dardenne (rediff.).
18.20 Documentaire :
Jazz in the Night.
Le Vienna Art Orchestra, d'Anne Sadyn (rediff.).
19.00 Court métrage :
Charlot pompier.
19.30 Documentaire :
L'Europe des cafés.
Le café Greco de Rome.
19.40 Documentaire :
La Vallée du ciel *en compagnie* de John Steinbeck.
De Peter Reichert.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique :
Boréales.
Rencontres avec la culture norvégienne. Soirée conçue par Suzanne Drexl et Peter von Rüden.
20.41 Documentaire :
Lillehammer 1994.
De Nils A. Kolas et Erling Kjaernes.
20.50 Documentaire : Boréales.
De Zdena Frölich.
21.00 Documentaire :
Un regard sur Peer Gynt.
De Bernd Sucher et Andreas Missler-Moller.
21.30 *Documentaire :* La Norvège au seuil de l'Europe.
De Markus Leach.
22.00 Clip : Oslo treize.
De Jan Horne.
22.05 Musique :
Nils Aslak Valkeapaa.
22.25 Documentaire :
Knut Hamsun 1859-1952.
Un portrait, de Paul Kersten.
22.40 Téléfilm : *Les Vagabonds.*
D'Ola Solum.

M 6

8.05 Magazine :
Mes années clip.
8.35 Téléfilm :
Le Fantôme des Canterville.
De Paul Bogart.
10.15 Magazine : Ciné 6.
10.45 Magazine : E = M 6 (et à 2.30).
11.15 Magazine : Turbo (rediff.).
11.50 Série :
Les Années coup de cœur.
12.20 Série :
Ma sorcière bien-aimée.
12.55 Série : Brigade de nuit.
13.50 Série :
La Loi de Washington.
14.40 Magazine : Culture rock.
15.10 Musique :
Dance Machine (rediff.).
16.10 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.10 Série : Le Saint.
18.55 Série : Raven.
19.54 Six minutes d'informations, *Météo.*
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Sport 6 (et à 1.00).
20.40 Magazine : Duel autour du monde (et à 1.05).
20.50 Téléfilm :
La Promesse du fils.
De John Korty.
Un adolescent lutte pour maintenir la cohésion familiale.
22.30 Magazine : Culture pub.
Spécial Imagina.
23.00 Téléfilm :
Joy à San Francisco.
De Jean Carner, avec Zara Whites.
Porno soft au sein d'une étrange secte.
0.25 Six minutes première heure.
0.35 Musique : Métal express.
Nirvana et Young Gods.
1.10 Boulevard des clips (et à 6.00).
2.55 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Sable émouvant, par Brigitte Robichon et Jean-Louis Mechali.
22.25 Poésie sur parole.
Les poèmes de Derek Walcott.
22.35 Musique : Concert (enregistré le 25 novembre 1993 au Théâtre de la Ville) : Musique traditionnelle de Syrie, par Sheikh Hamza Chakour et l'Ensemble *Al Kindi.*
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Carrefour de la guitare.
Par Robert J. Vidal. Œuvres de Weiss, Rak, Steidl, Urban, Morel, Koshkin.
21.30 Voix souvenirs.
22.30 Mille et une nuits... Par Mildred Clary.
0.05 Atelier. Par Janine Chollet.

Les interventions à la radio

France-Inter, 12 heures : Mireille Dumas (« A titre provisoire »).
Radio-Shalom, 18 h 30 : Georges Sarre (« Le grand débat »).
RTL, 18 h 30 : Julien Dray (« Le grand jury RTL-*le Monde* »).

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Langue

On applaudit des deux mains, et surtout de celle qui tient la plume : le gouvernement prépare un projet de loi sur l'« usage du français en France ». *Edouard Balladur l'a annoncé au cours d'un déjeuner, académique et gastronomique, avec les immortels du quai Conti.*

On peut, certes, s'étonner qu'il faille légiférer sur ce thème tant devrait être naturelle – si l'on ose dire – la bonne pratique de notre belle langue dans notre beau pays. Que dirait-on si le pouvoir était requis de rappeler aux gens qu'il faut, par exemple, respirer régulièrement ?

Quand même : c'est très bien, encore que tardif. La pollution lexicale a fait subir à la langue française des outrages irréparables, et il était bon de réagir. Cela mérite une standing ovation !

PROCYON

L'ESSENTIEL

DATES

Monte-Cassino, sanglante victoire

Il y a cinquante ans, un effroyable bombardement mettait fin à la sanglante bataille qui se livrait depuis deux mois autour de l'abbaye de Monte-Cassino.
Livres politiques, par André Laurens : « Le surfeur de la crise » *(page 2)*.

INTERNATIONAL

« Loin des capitales » : Ypres, lieu de mémoire

Quelle que soit la route, impossible d'approcher Ypres sans longer un cimetière militaire de la première guerre mondiale. A l'entrée même de la ville, le Mémorial britannique porte gravés sous ses voûtes les noms de 50 000 soldats tombés dans « *le Saillant* » d'Ypres *(page 4)*.

Cambodge : la guerre des pauvres

Quatre mois après le retrait de l'ONU, l'armée royale continue d'affronter les Khmers rouges avec lesquels aucun compromis ne se dessine *(page 5)*.

Algérie : vers le dialogue avec les islamistes ?

Faute de négociation avérée entre le pouvoir et les islamistes, le moindre frémissement du discours officiel fait l'objet de supputations confuses et passionnées. Surtout en ce début de ramadan *(page 5)*.

POLITIQUE

« L'emploi au cœur d'un nouveau contrat social »

A trois semaines de leur convention nationale, les socialistes ont engagé le débat sur la réduction du temps de travail *(page 6)*.

COMMUNICATION

Le groupe Quebecor va racheter 49 % des imprimeries du groupe Jean Didier

Imprimeries Quebecor Inc., filiale du groupe de presse canadien Quebecor Inc. de Pierre Péladeau, va racheter 49 % des actions du groupe Jean Didier, devenu le premier de son secteur en France et l'un des plus importants en Europe *(page 7)*.

SOCIÉTÉ

Le débat sur les drogues de substitution

La méthadone est déclarée hors la loi par un tribunal parisien, posant ainsi avec une nouvelle acuité la question du statut des produits dits de substitution *(page 8)*.

CULTURE

De l'usage du français...

A l'Académie française, Edouard Balladur a annoncé que la loi sur « l'usage du français en France » serait présentée à la session parlementaire de printemps *(page 11)*.

ÉCONOMIE

Retraite complémentaire des cadres : certains droits acquis sont remis en cause

S'il assure l'avenir immédiat de l'AGIRC, l'accord signé mercredi 9 février par le patronat et les syndicats, hormis la CGT, suscite de multiples grincements de dents *(page 13)*.

Services

Abonnements	III
Carnet	13
Météorologie	13
Mots croisés	7
Revue des valeurs	14
Crédits, changes, marchés	15
Radio-télévision	17

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Dans notre prochain numéro

L'Economie

La récession et le malaise social rendent indispensable une réforme du fonctionnement de l'Etat. La commission Picq, nommée par Edouard Balladur, prépare pour fin avril un rapport sur le recentrage de l'Etat autour de ses missions essentielles. En contrepoint, l'interview de Michel Rocard.

Ce numéro comporte deux cahiers « Heures locales » folioté I à VIII « Radio-télévision » folioté 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté samedi 12 février 1994 a été tiré à 468 561 exemplaires

Regroupés au sein de l'Alliance de la liberté

L'extrême droite blanche et les conservateurs noirs boycotteraient les élections en Afrique du Sud

Au-delà du samedi 12 février, à minuit, les partis politiques ne pouvaient plus faire acte de candidature au scrutin prévu du 26 au 28 avril. Juste avant cette limite, l'ensemble de l'extrême droite blanche et des conservateurs noirs, regroupés au sein de l'Alliance de la liberté (FA), paraissait s'orienter vers un boycottage des premières élections multiraciales de l'histoire.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Dans un pays où les accommodements de dernière minute ont souvent redressé des situations désespérées, aucune surprise ne peut être exclue. Mais les partis qui, depuis des mois, tentent sans succès de négocier un arrangement, ne paraissent plus d'accord que sur un constat : la situation est bloquée. « *Nous sommes allés jusqu'au bout des concessions possibles* », assurait en début de semaine Rowan Cronje, l'un des négociateurs de l'Alliance de la liberté (FA). « *Ils changent tout le temps de position* », rétorquait un responsable du Congrès national africain (ANC), Valli Moosa, repris par un négociateur du gouvernement, le ministre Roelf Meyer.

Le Front du peuple afrikaner (AVF, extrême droite blanche) a été le premier des membres de l'Alliance à étaler ses cartes, jeudi, au cours d'une conférence de presse : son parti ne participera pas aux élections. Son allié de l'Inkatha devait préciser sa position samedi, mais là aussi l'avenir s'annonçait sombre. Reste le troisième larron de l'Alliance, le gouvernement du Bophuthatswana. Vendredi, son porte-parole, Rowan Cronje, a indiqué qu'il « *doutait* » que le bantoustan soit enregistré samedi à minuit.

La SACOB – représentant le patronat – s'est émue, vendredi, de cette dynamique et a demandé, après l'Eglise réformée hollandaise, que des médiateurs internationaux soient sollicités pour tenter de sortir de l'impasse. A force de surmonter les crises, l'Afrique du Sud avait fini par faire oublier que l'échec était possible. En quatre ans, des pourparlers ont été engagés, ont échoué, ont repris et ont finalement abouti. Sauf sur un point : la participation de l'extrême droite et de l'Inkatha au processus.

La revendication d'une partie de l'extrême droite se réduit désormais à quelques mots : un Etat blancde l'Afrique du Sud. Cette radicalisation – pour le moment uniquement verbale – articulée sur les peurs d'une population blanche rurale et fruste, n'était pas inéluctable. Mais elle répond à une certaine logique.

Jamais l'extrême droite, handicapée par l'absence de régions où les Blancs seraient majoritaires, n'a réussi à dresser la carte de ses revendications territoriales. Jamais elle n'a consenti à préciser le statut qu'auraient les non-Blancs habitant son *volkstaat*. L'extrême droite a donc décidé de rompre, certaine qu'elle arrivera à imposer par le boycottage ce qu'elle n'a pas réussi à arracher par la négociation.

Pessimisme

L'intransigeance du parti Inkatha de Mangosuthu Buthelezi ne s'explique, elle, que par les sondages, qui donnent l'ANC largement vainqueur, même au Natal, fief des Zoulous conservateurs. Ce qui mettrait le parti de M. Mandela en position de modifier la Constitution et, éventuellement, de remettre en cause les pouvoirs régionaux obtenus de haute lutte.

A la recherche d'un statut permanent d'extraterritorialité, le Kwazulu de M. Buthelezi a avancé une série de revendications. La dernière concerne le statut du roi Goodwill Zwelithini, complaisante marionnette dans les mains de son oncle, Mangosuthu Buthelezi. Selon le gouvernement, qui en est resté pantois, le monarque, jusque-là symbolique, demande le rétablissement de la monarchie dans un Kwazulu/Natal à la limite de l'indépendance.

Lundi, chacun des partis composant l'Alliance de la liberté devrait avoir précisé sa position. Si le boycottage est retenu, reste à savoir comment il sera mis en œuvre. Un document interne de l'Alliance de la liberté, rendu public par le quotidien *Business Day*, incite au pessimisme. Toutes les hypothèses partent du constat qu'une victoire électorale est impossible, et que la participation aux élections « *reviendrait à accepter ses résultats tout en donnant du crédit au processus des négociations multipartites* ». En cas de boycottage, la « sous-option » consistant à « *créer des conditions qui rendront impossibles des élections libres et honnêtes* » est explicitement évoquée, ainsi que celle qui pourrait conduire à une sécession.

GEORGES MARION

A la suite de la démission de Jacques Lesourne

Le nouveau directeur du « Monde » doit être désigné le 4 mars

Les présidents des différentes catégories d'associés de la SARL Le Monde ont pris acte, vendredi 11 février, de la démission de Jacques Lesourne. Ils ont décidé de procéder à la désignation d'un nouveau directeur-gérant au cours d'une assemblée générale convoquée pour le vendredi 4 mars.

Un communiqué des associés de la SARL

Les représentants des différents associés de la SARL Le Monde *ont diffusé le communiqué suivant :*

« Les présidents de toutes les catégories d'associés (1) de la SARL *Le Monde*, réunis le vendredi 11 février, prennent acte de la démission de Jacques Lesourne et le remercient du travail accompli depuis sa prise de fonctions. Ils désigneront une nouvelle direction dans les plus brefs délais, compte tenu des contraintes légales et statutaires.

» Ils poursuivront avec la nouvelle direction la réflexion stratégique d'ores et déjà envisagée, de façon à aboutir à des décisions le plus rapidement possible.

» Pendant cette période, l'actuel comité de direction du *Monde* qui comprend, outre Jacques Lesourne, Bruno Frappat, directeur de la rédaction, Jacques Guiu, directeur de la gestion et Manuel Lucbert, secrétaire général, reste en place. »

(1) l'Association Hubert Beuve-Méry (32,26 %), la Société des rédacteurs (32,26 %), la Société des cadres (5,10 %), la Société des employés (4,11 %), la Société des lecteurs (11,3 %) et le Monde Entreprise (8 %).

Une déclaration des membres du comité de direction

Bruno Frappat, directeur de la rédaction, Jacques Guiu, directeur de la gestion, et Manuel Lucbert, secrétaire général, tous trois membres du comité de direction, ont publié la déclaration suivante :

« Jacques Lesourne, directeur-gérant du *Monde*, a annoncé, le vendredi 11 février, sa démission et les raisons qui l'ont poussé à cette décision après trois ans passés à la tête du journal. Nous voulons, dans ces circonstances graves, rendre hommage aux qualités professionnelles et morales d'un homme qui, depuis 1991, s'est consacré avec rigueur et autorité à la difficile mission que lui avaient confiée les associés du *Monde*.

» Nous comprenons et nous respectons les raisons qui ont poussé Jacques Lesourne à prendre en son âme et conscience une décision aussi lourde. Il revient naturellement aux associés de la SARL Le Monde d'assumer leurs responsabilités et de désigner un nouveau gérant. Dans l'immédiat, les membres du comité de direction veilleront, avec l'ensemble du personnel, à ce que toutes les activités de l'entreprise soient normalement assurées dans la continuité nécessaire à la vie d'un journal. »

La position des journalistes CFDT...

La section CFDT des journalistes a commenté la situation en déclarant :

« La section CFDT du Monde a pris connaissance, le 11 février, de la décision du directeur de présenter sa démission. Elle ne commentera pas l'acte lui-même, qui relève d'une responsabilité toute personnelle. Elle déplore cependant, et condamne, les termes dans lesquels Jacques Lesourne a cru devoir présenter sa démission dans les colonnes du journal. Ce n'est un service à rendre ni au titre ni à l'entreprise que d'en faire le fruit de « manœuvres grandes ou petites ». Une défiance face à la gestion mise en œuvre par le directeur démissionnaire était peu à peu apparue dans l'ensemble des catégories professionnelles de l'entreprise. »

...et celle des ouvriers du Livre CGT

Au nom des ouvriers du Livre CGT, le GIA de la SARL le Monde a diffusé un communiqué indiquant :

« Les ouvriers du Livre de la SARL le Monde, qui ont, par le passé, été confrontés à des « guerres de succession », tiennent à réaffirmer : qu'ils ne prendront en aucune façon parti dans la désignation d'un nouveau gérant ; qu'ils n'accepteront pas que des difficultés supplémentaires puissent être créées aux salariés par une période d'instabilité qui risque de s'installer au sein du journal ; que des accords ont été signés par la précédente direction qui ont amené une réduction de près de 50 % du personnel de la photocomposition et de la photogravure ; que ces accords d'effectif ont été acceptés, car la contrepartie en est le maintien d'un atelier graphique équipé d'un outil performant (CCI) pouvant permettre le traitement, dans de meilleures conditions, du quotidien et de l'ensemble des publications du groupe. Les ouvriers du Livre sauront veiller en tout état de cause à l'application des accords signés. »

Société des rédacteurs du « Monde »

Les associés de la Société des rédacteurs du *Monde*, société civile à capital variable, sont convoqués, en conformité avec l'article 14 des statuts, le dimanche 27 février, à 9 h 30, pour une assemblée générale ordinaire convoquée réunie extraordinairement. Cette assemblée se tiendra au Sénat (salle Clemenceau). Une pièce d'identité sera demandée à l'accueil (15, rue de Vaugirard, à Paris-6e).

Ordre du jour : 1) mouvement d'associés ; 2) succession de l'actuel gérant de la SARL Le Monde.



A la suite de la démission de Jacques Lesourne

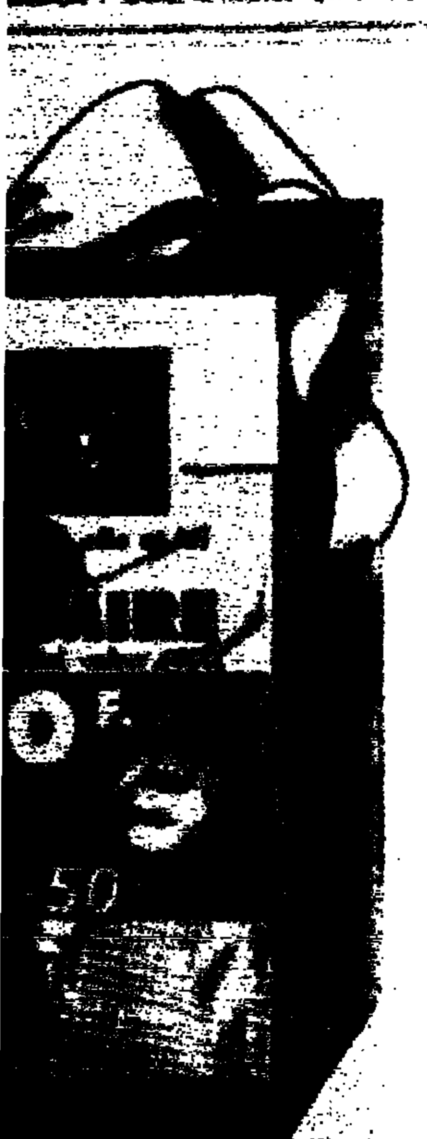
Le nouveau directeur du « Monde » doit être désigné le 4 mars

Un communiqué des associés de la SARL

Une déclaration des membres du comité de direction

La position des journalistes CFDT

...et celle des ouvriers du Livre CGT



Le Monde

Finances : les vigies de Noisiel Des magistrats surveillent les dépenses des collectivités III

Roubaix parie sur sa mémoire Une ancienne filature abrite les archives du monde du travail V

Les prémices du péage urbain Les projets d'infrastructures payantes se multiplient VII

Pays cévenol : les héritages de la soie L'activité séricicole a marqué profondément la région VIII

HEURES LOCALES

NANTES RATE LA CAISSE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

L'établissement financier a préféré rester à Paris. Avec l'approbation des ministères

« *ON se moque de nous !* » Jean-Marc Ayrault, est en colère. Dans une lettre que vient de lui adresser Pierre-Henri Paillet, délégué général à la DATAR, le maire socialiste de Nantes a appris qu'en dépit *« des atouts inconstetables de la ville et des intérêts de l'aménagement du territoire »*, la Caisse française de développement – pour l'accueil de laquelle Nantes s'était portée candidate –, avait finalement décidé de déménager à... Paris. *« Cette nouvelle éclate comme une brillante démonstration de ce qu'est, aux yeux de MM. Balladur et Pasqua, l'aménagement du territoire »*, s'insurge depuis lors M. Ayrault. *« Le grand débat national ? De la poudre aux yeux ! La volonté politique du gouvernement ? Une simple velléité soumise aux pressions des administrations et de la mairie de Paris ! »*

Concernée, pour sa plus grande consternation, par la vague de « délocalisations » d'établissements publics, annoncée à l'automne 1991 par le premier ministre Edith Cresson, l'ex-Caisse centrale de coopération économique a donc gagné. Plus exactement, comme le regrette le directeur de la DATAR, *« les considérations fonctionnelles »*, *« les habitudes acquises »* et *« l'inclination des administrateurs* [de la Caisse] *de perturber le moins possible les relations de proximité avec les institutions financières de la place de Paris et les représentations diplomatiques des pays partenaires »* l'ont emporté sur le souci d'aménager le territoire. Résultat : le principe de l'emménagement de la Caisse sur la zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'îlot Chalon, dans le XII[e] arrondissement de Paris, a été entériné, le 7 octobre et *« à l'unanimité des présents »*, par son conseil de surveillance, avant d'être, début janvier, avalisé par les quatre ministres de tutelle (économie, coopération, affaires étrangères et outre-mer).



Certes, officiellement, la décision de transférer cet organisme (par lequel transite l'aide financière accordée par la France aux pays en voie de développement) avait été suspendue, dès le mois de juillet, par le comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) de Mende, à la suite d'une décision du Conseil d'Etat (1). Mais à charge pour les dirigeants de la Caisse et les ministères de tutelle de formuler de *« nouvelles propositions »* avant le 31 octobre. De son côté, Nantes n'avait certes jamais été officiellement choisie pour accueillir cet établissement, sa candidature étant examinée au même titre que d'autres (Marseille et Bordeaux notamment). Mais, s'inscrivant dans la ligne définie par le CIAT de Mende demandant aux préfets de région de définir des pôles de compétence administrative, la métropole régionale des Pays de la Loire s'était attachée, avec l'aide de la DATAR, du conseil général de Loire-Atlantique et du conseil régional, à monter *« un dossier d'accueil exemplaire »*.

Sur le fond, cette candidature s'appuyait sur le fait que la ville accueille déjà, depuis le milieu des années 70, entre le cinquième et le tiers des effectifs du ministère des affaires étrangères. Dans ce contexte, *« la création d'un pôle coopération à Nantes n'était pas insensée »*, observe la DATAR, même si, reconnaît-elle aujourd'hui, *« cette voie nécessitait une grande volonté et de l'imagination »*. Quant aux conditions d'accueil, Nantes mettait en avant son aéroport international, sa desserte TGV, la présence d'au moins deux sites de 25 000 mètres carrés, tous deux susceptibles d'accueillir, pour un coût maximal de 250 millions de francs, les quelque 700 emplois parisiens de la Caisse.

Le centre de formation

Force est de constater que telle n'a pas été la voie explorée par les dirigeants de la CFD et que, sur les six sites d'accueil examinés par la direction, pas un seul ne se situait au-delà d'une desserte par le métro parisien, et *a fortiori* en province. Il est vrai que, à l'origine, ce déménagement était uniquement rendu nécessaire par le fait que la Caisse désirait acquérir un nouveau siège et libérer ainsi des locaux dont elle n'était jusqu'ici que locataire, pour un loyer devenu de surcroît trop onéreux (de l'ordre de 70 millions de francs par an). Cette opération immobilière *« ne devait donc pas porter atteinte aux missions assurées par la Caisse, pas plus qu'aux bonnes relations sociales qui prévalent au sein de l'établissement »*, ainsi que l'a rappelé, le 7 octobre, Philippe Jurgensen, le directeur général de la CFD en présentant le dossier aux membres du conseil de surveillance.

Les projets parisiens ont donc été les seuls à être passés au crible : du point de vue de l'allongement des temps de transport pour le personnel et les visiteurs (de cinq à vingt minutes), de la proximité des transports en commun, des aléas juridiques pesant sur tel ou tel emplacement, de l'environnement et des prix – étant entendu que la Ville de Paris était d'ores et déjà prête à consentir des *« efforts considérables »* sur certains sites – dont celui de l'îlot Chalon.

Par rapport à la suspension décidée au CIAT de Mende, les administrateurs ont estimé que cette décision devait s'interpréter comme un maintien de la Caisse à Paris. Et que, dans la perspective où il faudrait malgré tout formuler *« des propositions complémentaires »*, le transfert du Centre de formation interne de la Caisse, qui emploie soixante permanents (dont trente-cinq à Marseille), pourrait alors être étudié.

Après un examen minutieux de ces différents paramètres, le site de l'îlot Chalon a donc été entériné, pour un montant minimal des travaux avoisinant les... 800 millions de francs. Mais par-delà la déception des Nantais, et sans doute aussi des Marseillais, il est dommage que nul n'ait à aucun moment posé la question de savoir si cet organisme ne pouvait pas continuer à travailler en province. Sans doute toute l'énergie administrative déployée pour mettre les partisans des *« délocalisations administratives »* devant le fait accompli, aurait-elle alors été plus intelligemment employée...

Valérie Devillechabrolle
avec notre correspondant à Nantes
Yves Decaens

(1) Comme dans le cas de l'ENA ou de la SEITA, le Conseil d'Etat a annulé, le 14 mai, la décision de transfert prise par M[me] Cresson concernant la CFD, au motif que le premier ministre avait outrepassé son pouvoir en ne respectant pas les statuts de cet établissement public à caractère industriel ou commercial.

Convergence

A l'heure où les collectivités locales sont soumises aux pressions de l'Etat, qui a toujours tendance à se tourner vers elles lorsqu'il faut financer des dépenses nouvelles, et à celles des habitants, inquiets d'une possible augmentation de leurs impôts, il est réconfortant de constater des signes de convergence entre les élus. Faibles de par leur nombre, les présidents de conseil régional ne constituaient pas un lobby influent, comparé à l'Association des présidents de conseils généraux. Divisés politiquement, souvent rivaux économiquement, ils ne se présentaient pas en force de proposition, au moment où l'Europe exige la solidarité.

Seul président socialiste d'une région métropolitaine, le Limousin, Robert Savy a franchi le pas de la collaboration, au bon sens du terme, en proposant à Valéry Giscard d'Estaing (Auvergne), président de l'Association nationale des élus régionaux (ANER), une réunion *« sans considération de majorité politique »*. Après consultation de ses amis, l'ancien président de la République a répondu positivement.

Mercredi 9 février, les 26 présidents se sont réunis à l'Assemblée nationale. Marie-Christine Blandin (Verts, Nord-Pas-de-Calais) a côtoyé Jean-Pierre Raffarin (UDF, Poitou-Charentes), et Emile Capgras (PCM, Martinique) Antoine Rufenacht (RPR, Haute-Normandie). Au cours de cette première conférence, les élus ont parlé décentralisation, formation permanente, ou évoqué les commandes de matériel roulant à la SNCF.

« Il ne s'agit pas de créer une structure permanente, note Jean-Pierre Raffarin, *mais de dialoguer et d'envisager, par exemple, s'il serait possible de disposer en commun d'un centre d'information sur les politiques menées par Bruxelles. »* L'objectif est modeste, comme la décision de fixer le nombre des séances de la conférence à deux par an, mais l'impulsion est donnée. Qui sait, le débat sur l'aménagement du territoire fournira peut-être l'occasion d'une réunion supplémentaire ?

Serge Bolloch

RHÔNE-ALPES

LA DÉMOLITION DE DIX TOURS AUX MINGUETTES

Murées depuis dix ans, les habitations de ce quartier de Vénissieux vont laisser place au gazon et aux arbres

N'EST-CE pas scandaleux de pulvériser 640 logements de la fin des années 60 alors que tant de gens aujourd'hui n'ont pas de toit ? Pourtant c'est à une très grande majorité (1) que la décision a été prise par la Communauté urbaine de Lyon (COURLY) de détruire les dix tours du quartier des Minguettes à Vénissieux (Rhône), murées depuis 1984. A la place, on sèmera du gazon et on plantera des arbres.

Un nouveau protocole, en cours de discussion entre l'Etat, la COURLY et la commune de Vénissieux, devrait confirmer prochainement le report sur l'ensemble des Minguettes de la plupart des investissements prévus dans l'enveloppe financière de ce grand projet urbain (GPU). Mais certains, et le maire de Vénissieux en tête, André Gérin (PC), s'offusquent que l'on puisse songer à nouveau rassembler la population d'*exclus*. *Sa commune* comme d'autres de la périphérie ont été considérées durant plusieurs décennies comme le déversoir des populations défavorisées que des municipalités, de droite notamment, ont repoussées sans vergogne. Certes, il y a lieu de s'interroger sur cette « erreur » qui aura absorbé des deniers publics (6,5 millions de francs d'études au moins), mais aussi beaucoup d'énergie et qui aura soulevé des espoirs d'*autant* plus *forts* qu'*il* furent excessivement médiatisés.

Les causes de l'enlisement du projet sont parfaitement identifiées. Certes, il y a la crise qui n'a pas permis à l'investisseur privé choisi en 1992 – *Ressource et valorisation*, filiale au second degré de la Compagnie générale des eaux – de tenir ses engagements : réaliser 40 000 m² de bureaux, logements et zone d'activités pour PME. La moitié de cette superficie devait se faire dans cinq des dix tours qu'à cette époque on avait prévu de conserver.

Mais ce promoteur a quelques bonnes raisons de ne pas accepter de porter seul le chapeau : les collectivités publiques ont été les premières à baisser *les* bras. *C'est* le cas pour le prolongement de la ligne D du métro. Cet investissement était pourtant considéré comme une priorité absolue pour désenclaver le quartier. Michel *Noir, maire (ex-RPR) de Lyon*, dans ses fanfaronnades postélectorales, l'avait même présenté comme tel sur le plateau d'une chaîne publique de télévision. Mais, lorsqu'il a fallu passer à l'acte, *l'organisme qui gère le réseau de* transports collectifs de l'agglomération a manifesté d'autres priorités et argué de l'affaiblissement (réel) de ses ressources financières. *« C'est le renoncement à la réalisation du métro qui a été le début de l'effondrement du projet »*, confirme le responsable régional de Ressource et valorisation.

de notre bureau de Lyon
Bernard Elie

Lire la suite page IV

(1) Il n'y a eu aucun vote contre, mais seulement des abstentions, notamment du PS.

UNION

AU CHEVET DES QUARTIERS EN CRISE

Réunis à Turin, les maires de vingt-sept villes d'Europe créent une association pour favoriser le développement urbain

Samedi 5 février à Turin, les maires de vingt-sept villes européennes comprenant des quartiers en difficulté ont créé une association (1) destinée à mettre en commun leurs expériences et à favoriser une politique européenne de la ville. Cette décision concrétise les efforts du réseau Revitalisation des quartiers en crise, créé en 1989 sur une initiative française. Il regroupe au total trente-deux villes de l'Union européenne, dont les communautés urbaines de Lyon, Béziers et Mulhouse et constitue un réseau d'échange réunissant, outre les élus, des chercheurs et des professionnels du développement urbain. Saluant la décision de Bruxelles d'engager un programme d'aide aux quartiers en difficulté, l'association demande que 5 milliards d'écus y soient consacrés sur une durée de trois ans.

DES blocs d'habitation rosâtres, un paysage vide sous un ciel d'acier, et le crachin. La Seine-Saint-Denis ? Non, Turin, capitale du Piémont. Le quartier de Vallette, au nord de l'agglomération, concentre tous les stigmates de la violente crise qui secoue la ville de Fiat. Délinquance juvénile, toxicomanie, prostitution, abandon scolaire sont autant de clignotants allumés depuis quelques années déjà. Les étrangers ne peuvent pas servir de boucs émissaires ici comme dans le reste de l'Italie : leur nombre est infime (à peine 1,5 % à Turin, 2,2 % sans doute en comptant les illégaux). D'ailleurs, le mot « immigré » désigne ici les Italiens du Sud, qui ont afflué dans les années 60 et 70, lorsque Fiat recrutait.

Mais en vingt ans, pas moins de 60 000 emplois industriels ont disparu dans l'agglomération. La cité de brique construite dans l'euphorie est devenue un « quartier en crise » de 30 000 habitants. La construction du stade des Alpes de la Juventus, en bordure de Vallette, pour le Mondiale de 1990, n'a rien arrangé. Contrairement à Saint-Denis pour le futur « Grand Stade », la municipalité s'était opposée à sa construction. *« Nous avions déjà une prison, des abattoirs et une décharge... Le stade n'a rien apporté de bon au quartier. Il sert l'image de Turin, pas celle de Vallette. D'ailleurs, les places sont trop chères pour les jeunes »*, constate Carlo Curti, coordonnateur du projet de réhabilitation du quartier.

Car les autorités commencent à se pencher sur le cas de Vallette. Un « consortium », sorte de syndicat intercommunal, réfléchit sur les moyens de rompre l'isolement du quartier et de réhabiliter les habitations dégradées.

L'Etat italien, qui n'a pas de tradition d'intervention sociale, n'a fondé aucune administration spécialisée dans le traitement des questions urbaines. Le ministère des espaces urbains, créé en 1986, traite des grands équipements tels que les lignes de métro ou les pistes cyclables. A Vallette, on compte beaucoup sur la récente loi qui introduit une possibilité de financement par l'Etat de la réhabilitation des logements. Mais jusqu'à présent, le sursaut vient essentiellement des initiatives associatives privées.

La coopérative Stranaidea (« idée étrange ») a ainsi mis en place des ateliers confiés à des artisans permettant de dispenser une formation professionnelle aux jeunes de quatorze à dix-huit ans déscolarisés (l'obligation scolaire s'arrête à quatorze ans). L'association Vides mains, d'obédience catholique, aide les jeunes filles à échapper à l'emprise de la drogue et de la prostitution en organisant des activités manuelles et sociales en vue d'une insertion professionnelle.

« Inventer du travail »

A l'autre extrémité de la ville, dans le quartier de Barriera de Milano, les initiatives ont aussi fleuri à la base. Dans ce quartier déshérité de 115 000 habitants, pas moins de 1 500 bénévoles animent les activités d'une centaine d'associations, dont une majorité est liée aux autorités religieuses. Le Centre interculturel des femmes, logé par la municipalité dans une ancienne école catholique, est l'une des plus originales. En quelques années, les femmes étrangères qui l'animent ont créé un hammam, un service de restauration à domicile, une laverie et un service de « médiation culturelle » qui aide les immigrés.

Au total, quarante emplois ont été créés. *« Nous avons été contraints d'inventer notre propre travail, car les Italiens n'avaient pas prévu l'arrivée d'immigrés*, explique Giovanna Zaldini, la pétulante jeune femme d'origine somalienne qui anime le centre. *Les femmes de l'immigration ne pouvaient prétendre qu'à un seul métier : femme de ménage. Elles ont décidé d'imaginer d'autres emplois. Nous sommes un peu à l'avant-garde pour l'invention du travail de demain. »*

De telles initiatives venues du « terrain » fourmillent en Italie, suppléant des interventions publiques limitées et la quasi-absence d'Etat. Pourtant, si les acteurs italiens considèrent avec envie la politique de la ville à la française, la situation transalpine, propice à la créativité et à la participation des habitants, suscite l'intérêt des observateurs français.

La France est, avec la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, l'un des rares pays européens à mener une politique nationale en la matière. Mais les meilleurs projets, les réussites avérées ne se trouvent pas forcément là où est menée une politique nationale. *« Peut-être parce qu'au niveau local on s'est posé les vraies questions »*, suggère Claude Jacquier, chercheur dans un centre du CNRS, à Grenoble, spécialisé dans les politiques urbaines et principal animateur du réseau européen Revitalisation des quartiers en crise.

Lancée en 1989, à l'initiative de la délégation interministérielle à la ville, cette initiative a développé des programmes d'échanges d'expériences entre des quartiers en difficulté, de Manchester à Naples, de Salonique à Mulhouse, de Rotterdam à Barcelone. Elus et chercheurs ont pu prendre la mesure des difficultés et des réponses communes sous la diversité des situations et des politiques.

Cette confrontation a abouti, à Turin, à la création d'une association reliant officiellement les trente-deux villes parties prenantes. Fort de son expérience, le réseau souhaite à présent passer à l'action. Des projets de « revitalisation » des quartiers concernés n'attendent plus que les financements de Bruxelles pour être réalisés. Sont jugées prioritaires les villes engagées dans une approche globale des problèmes (logement, santé, emploi, transports, etc.) et privilégiant l'implication des habitants dans la revitalisation, deux critères définis en commun. L'enjeu de ce label européen pour plusieurs participants, dont les Italiens, est de faire pression sur les autorités nationales en faveur de la définition d'une politique publique de la ville.

Au-delà, la définition d'une politique européenne de la ville pourrait constituer un défi européen « anti-exclusion ». *« Ces quartiers sont les portes d'entrée de l'Europe pour nos voisins du Sud et de l'Est. Pourquoi ne pas en faire le laboratoire de la future citoyenneté européenne ? »*, interroge Claude Jacquier (2). En France même, cet apport de vent frais européen pourrait aider la politique de la ville à trouver un nouveau souffle.

de notre envoyé spécial à Turin
Philippe Bernard

(1) Association internationale pour la revitalisation des quartier en crise, 20, rue Charles-Martel, Bruxelles-Belgique.

(2) Lire *Voyage dans dix quartiers européens en crise*, par Claude Jacquier. Collection « Objectif ville ». L'Harmattan, 128 p. 70 F.

ENVIRONNEMENT

Les caisses d'épargne aident les collectivités

Le groupe des Caisses d'Epargne vient de signer avec la Banque européenne d'investissement (BEI) une convention de financement portant sur une enveloppe de 750 millions de francs. Il s'agit d'aider les collectivités locales engagées dans des opérations concernant l'environnement (eau, assainissement, gestion des déchets notamment). La Société d'émission et de crédit, qui est la société financière nationale des caisses assurant ses interventions sur le marché financier, sera l'opérateur central qui passera les contrats avec la BEI et retrocédera aux trente et une Caisses d'épargne de France les crédits nécessaires au financement des opérations. Les Caisses d'épargne sont le second prêteur au secteur public territorial avec des engagements qui ont dépassé l'an dernier 19,5 milliards de francs.

COMMUNICATION

POITOU-CHARENTES S'AFFICHE DANS LES JOURNAUX

Plutôt que de diffuser son propre bulletin, le conseil régional préfère acheter une page dans la presse locale

A peine les collectivités locales avaient-elles découvert les joies de la communication et l'enthousiasme des agences de publicité, vite spécialisées dans leur secteur, que la crise économique fondait sur leurs budgets. La donne a changé et les pratiques des élus n'ont probablement pas fini d'évoluer dans ce domaine. Ainsi, la région Poitou-Charentes a décidé d'innover. Elle a cessé de publier son propre bulletin, un trimestriel de huit pages imprimé en couleurs qu'elle distribuait dans les boîtes aux lettres de tous ses administrés. Désormais, elle mise sur la force de frappe de la presse quotidienne locale, à qui elle achète, onze fois par an, une page pour faire paraître « Les mensuelles du conseil régional ».

Le deuxième mercredi de chaque mois, l'actualité de cette institution s'affiche dans les trois titres du groupe Sud-Ouest (*Charente-Libre, Charente-Maritime et Sud-Ouest*), les deux du groupe Hersant (*le Courrier de l'Ouest* et *Centre Presse*), ainsi que dans *la Nouvelle République du Centre-Ouest*. Il était, en effet, exclu de privilégier tel ou tel journal.

Le logo de Poitou-Charentes figure en tête de cette page, l'adresse de l'hôtel de région la clôt. En outre, ses responsables se sont engagés à éviter à la fois les sujets polémiques et les portraits flatteurs des élus. La photographie du président de la région, Jean-Pierre Raffarin (UDF-PR), voire le nom de ce professionnel de la communication, y figure rarement. Grâce à ces précautions, les lecteurs doivent *a priori* être en mesure de différencier cette « *publi-information* » des rubriques rédigées par les rédactions, et les journalistes s'en trouver rassurés.

Les auteurs des « mensuelles » ont choisi une maquette aérée, présentant des nouvelles brèves consacrées à des thèmes d'intérêt général. Au final, l'ensemble apparaît plutôt sobre. Plus courte qu'auparavant, l'information peut sembler plus lisible ; présentée dans un organe de presse, elle se révèle peut-être plus crédible. Mais l'avantage principal réside plutôt dans les économies réalisées.

Six titres concernés

Le budget pour 1994 s'élève à 2,8 millions de francs, soit à peu près le coût de réalisation de trois bulletins ancienne manière. Moins cher, le recours à la presse régionale permet aussi d'éviter le sentiment de gaspillage éprouvé par les administrés face à des piles de gratuits abandonnés devant l'entrée des immeubles.

Au total, les six titres diffusent environ 245 000 exemplaires. Une prochaine étude d'impact va permettre de déterminer si leur audience est ou non plus efficace que les 700 000 trimestriels distribués jusqu'au printemps 1993. Sur sa zone de diffusion, *la Nouvelle République du Centre-Ouest*, par exemple, atteint un adulte sur deux, selon Michel Hirtz, son directeur de la publicité.

L'idée de diffuser la communication du conseil régional revient aux dirigeants de ce journal. Ceux des *Dernières Nouvelles d'Alsace* s'étaient déjà lancés dans l'aventure il y a quatre ans, mais avec une formule différente. Un cahier de vingt pages intitulé « Talents » est glissé chaque mois entre les pages des DNA.

« Ce ne fut pas une illumination, mais l'aboutissement d'une réflexion de type marketing, précise Michel Hirtz, à Tours. *Les temps sont durs, nous avons cherché comment proposer notre savoir-faire aux institutions. »* Avec succès, puisque les responsables de la communication du Centre ont opté pour une diffusion similaire.

Ce conseil régional adapte toutefois ses informations en fonction de chaque département. Le Centre en compte cinq, Poitou-Charentes quatre. *La Nouvelle République du Centre-Ouest* facture ses services 1,5 million de francs par an au premier, 900 000 francs au second. Une manne que le quotidien n'a pas de raison de négliger. Des négociations avec un conseil général sont en cours.

Martine Valo

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Quelle(s) intercommunalité(s) ?** – L'Institut d'études politiques de Rennes, le Centre de recherches administratives et politiques et le district urbain de l'agglomération rennaise organisent les 24 et 25 février deux journées de travail sur ce thème. Des exposés et des débats auxquels participeront chercheurs, universitaires, élus et fonctionnaires permettront de faire le point des applications de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et ses effets sur la recomposition du territoire administratif français.
▶ **Renseignements : (16) 99-01-86-86.**

■ **Aménagement du territoire.** – Le comité scientifique et le groupe prospective environnement de la DATAR organisent, lundi 28 et mardi 29 mars à Strasbourg, des journées de travail sur le thème : Environnement et aménagement du territoire. Au cours de ces journées, des universitaires, français et européens, et des responsables politiques doivent étudier la possibilité d'agir dans les espaces urbains ou sensibles. Cette rencontre, qui sera ouverte par Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, doit être une contribution au débat national.
▶ **Renseignements au (16) 91-90-96-86.**

■ **L'enfant et la rue.** – Le Centre international de l'enfance organise à la Grande Halle de La Villette, à Paris, deux journées de débats, samedi 19 et dimanche 20 février, autour du thème des enfants dans la rue, baptisées : « L'arbre à palabres ». Parmi les sujets retenus : Le jeu dans la rue; Délinquance, déviance; Entre répression et prévention; Trafic d'enfants; De la rumeur à la réalité.
▶ **Renseignements au (16-1) 45-20-79-92.**

■ **Chemins de randonnée.** – A l'initiative de la Fédération française de la randonnée pédestre (FFRP), avec le concours des collectivités locales et du ministère de l'environnement, vont être organisées des assises régionales des chemins et sentiers de France. Elus, représentants des pouvoirs publics, des associations et du monde agricole doivent évoquer le patrimoine des chemins et débattre de la législation actuelle, du rôle économique et social et de la façon de sauvegarder les 800 000 kilomètres de sentiers qui sillonnent l'Hexagone. Les premières assises sont prévues pour mercredi 16 février à Lille et jeudi 17 février à Caen.
▶ **Renseignements au (16-1) 48-01-80-71.**

EXPOSITIONS

■ **La maison et les comptes.** – La Maison de l'architecture de Paris propose, jusqu'au 2 avril, une trentaine de réalisations récentes, à la ville comme à la campagne, afin de montrer que les architectes peuvent répondre à la demande d'un large public, qu'il soit modeste ou fortuné. L'exposition avec photos et livres de comptes à l'appui, illustre, selon les animateurs de la Maison, *« autant de situations différentes que de réponses apportées par l'architecte »*.
▶ **La Maison de l'architecture, 7, rue Chaillot, 75016 Paris. Entrée libre du mardi au vendredi de 13 h à 18 h et le samedi de 11 h à 17 h.**

PUBLICATIONS

■ **SEM.** – La direction générale des collectivités locales vient de publier un ouvrage très complet sur les sociétés d'économie mixte locales. Cet ouvrage fait le point sur l'état du droit des SEM, tel qu'il résulte des textes législatifs et réglementaires, de la jurisprudence et de la doctrine dégagée par le ministère de l'Intérieur. Il aborde la constitution des SEM, leur mode d'administration, le régime juridique de leurs activités, et le contrôle de leurs actes.
▶ **Collection « Décentralisation », La Documentation française, 194 pages, 180 francs.**

FINANCES

LES VIGIES DE NOISIEL

La chambre régionale des comptes met au jour moins de malversations que de manques de rigueur

DANS la première et la plus riche région de France, pendant la crise économique, l'argent continue de circuler. Construction immobilière, aménagement de zones d'activités, les collectivités locales d'Ile-de-France ont multiplié les projets de toutes natures ces dernières années, sous l'œil vigilant des membres de la chambre régionale des comptes.

Ces derniers ont en charge un territoire qui se développe tous azimuts, mais aussi très dense. Une région, huit départements, 891 communes, plus de 200 sociétés d'économie mixte (SEM), 5 344 comptabilités d'organismes publics (des caisses des écoles jusqu'aux hôpitaux), la chambre contrôle l'équivalent d'un cinquième des impôts directs de la métropole.

Constituée de quarante-neuf magistrats secondés par autant d'assistants de vérification et par le personnel administratif, elle est installée à Noisiel, dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne). Chaque année, elle se penche sur environ un cinquième des communes de son ressort, tandis que la plupart de ses homologues régionales ont un rythme quadriannuel.

Un contexte particulier

Moins surveillées par leur juridiction, les collectivités locales d'Ile-de-France le sont aussi souvent moins par leurs administrés. Dans l'enchevêtrement de communes qui constitue la couronne parisienne, l'opinion publique se montre souvent moins attentive à l'orthodoxie de la gestion municipale que dans une ville moyenne de province.

Malgré ce contexte particulier, *« il est relativement rare que des phénomènes de surfacturation flagrante soient directement relevés »* par la chambre régionale des comptes de Marne-la-Vallée, assurait son président, Jean-Louis Chartier, lors de l'audience solennelle de rentrée, mercredi 26 janvier. Le président soulignait toutefois que la multiplication des SEM et d'associations diverses facilite le contournement des dispositions réglementant les marchés publics et la rémunération des fonctionnaires territoriaux.

Au total, les magistrats de Noisiel mettent au jour moins de malversations que de manques de rigueur. Par ailleurs, ils ne *« jugent »*, à proprement parler, que les comptables publics. En 1993, trois d'entre eux ont été condamnés à reverser 302 000 francs à la collectivité concernée.

Garanties d'emprunts imprudentes

Le travail de la chambre régionale des comptes sert aussi de révélateur de la santé économique des collectivités locales et parfois de leurs dissensions internes. En 1993, la chambre d'Ile-de-France a été saisie quinze fois, à la demande des préfets, au sujet de budgets municipaux qui n'avaient pas été votés à la date limite réglementaire. Une mésaventure qui traduit rarement un climat politique serein.

Peu informés des comptes de leur propre commune, les élus d'opposition ont finalement une action réduite sur l'activité des magistrats. A l'inverse, les conseillers municipaux en délicatesse avec leur maire, avec leurs dossiers bien étayés sous le bras, sont pain bénit pour eux.

Jouant eux aussi les informateurs, les organismes financiers sont de plus en plus nombreux à alerter la chambre à cause de retards importants de remboursement. Cependant, *« les collectivités d'Ile-de-France sont en état de résister aux difficultés présentes,* estime Jean-Louis Chartier... *à condition bien sûr que 1994 et 1995 ne voient pas de nouvelles dégradations de la situation économique »*.

Ce bilan globalement rassurant, en cette période où sévit une sérieuse crise de l'immobilier, n'occulte pas quelques difficultés graves. La chambre s'inquiète de garanties d'emprunts consentis par des villes imprudentes à des sociétés... depuis lors en faillite.

Face aux collectivités locales, les magistrats n'ont pas besoin de sévir directement. En effet, malgré leur discrétion traditionnelle, leur activité est désormais bien connue et leurs *« lettres d'observation définitives »* (55 en 1993) ne manquent pas de se retrouver dans la presse. Lorsque la gestion d'un élu se trouve « épinglée » par une chambre des comptes, selon la formule consacrée, les ennuis commencent.

Après un contrôle mené par celle d'Ile-de-France, le maire de la petite commune de Moisselles (Val-d'Oise) a démissionné. Autre exemple dans le même département, le conseil municipal de Marines vient d'être dissous après une longue agonie (*le Monde* du 4 février).

Dépenses obligatoires

Dans un autre registre, à Meulan (Yvelines), l'avis de la chambre s'est finalement traduit par une brutale augmentation des impôts locaux, pour combler un déficit important. En outre, les vérifications effectuées l'an dernier ont conduit trente-cinq fois l'autorité préfectorale à inscrire d'office des dépenses obligatoires aux budgets des communes. Dans tous les cas, le maire mis en cause doit répondre à son opposition, voire s'expliquer devant ses électeurs.

Les élus sont désormais nombreux à se rebiffer et à se justifier publiquement. L'institution juridictionnelle n'est en rien tenue de répondre. Le mutisme lui convient d'ailleurs très bien.

Martine Valo

ESSONNE

LA RENAISSANCE DE LA GARE DE MÉRÉVILLE

Un groupe de jeunes a décidé de transformer cette ancienne station en lieu de découverte de la nature

LA voie disparaît au milieu des arbres et les herbes folles poussent entre les traverses de bois. La nature a repris ses droits le long de la ligne reliant la gare de Saint-Martin-d'Etampes, dans l'Essonne, à celle de Pithiviers, située dans le Loiret, et la vallée de la Juine, qui lui sert d'écrin, n'est plus réveillée par les halètements des machines à vapeur.

Voilà un quart de siècle qu'a été abandonnée l'exploitation de ce tronçon aux confins de la région Ile-de-France. Depuis la même époque, la gare de Méréville, la dernière avant la frontière avec le Loiret, est livrée aux courants d'air. La bâtisse sans charme, flanquée de son hangar pour les marchandises, est encore solide. Le quai intact surplombe des rails rouillés qui ne mènent nulle part.

Redonner vie à la gare de Méréville et aux 15 kilomètres de voie ferrée qui la séparent d'Etampes pour en faire un lieu de découverte de la nature, c'est le projet d'un groupe de jeunes, qui a retenu l'attention du ministère de l'environnement à l'occasion de l'opération « Mille défis pour *ma planète* ». Deux parrains sont associés au projet : la Fédération régionale des jeunes pour la nature et Kardamon, une entreprise locale de communication audiovisuelle.

Un inventaire des richesses

Pour Jean Mularski, le patron de cette dernière, l'aventure est au coin du rail. *« Ici, c'est le Far-West »*, s'exclame ce grand dévoreur d'espaces, tombé sous le charme des paysages de la vallée de la Juine.

Il y a deux ans, il en avait fait la vedette d'un moyen métrage *RER extrême*, décrivant l'épopée d'un groupe d'adolescents descendant la voie ferrée d'Etampes à Méréville à bord de draisines, puis remontant la rivière en skis flottants jusqu'à leur point de départ.

L'idée du défi vient de cette première réalisation. La ligne abandonnée sert de fil rouge pour une évasion qui fait découvrir aux visiteurs une faune et une flore préservées, les carrières d'Ormoy-la-Rivière abritant des sables fossilifères du stampien, un patrimoine étonnant comme la tour Trajane de Méréville, phare érigé au milieu des terres sur l'ordre du marquis de Laborde dans l'attente de ses deux fils partis en mer.

L'« Uni Vert Cité »

L'exploration ne se fera pas en train mais avec des draisines construites par des jeunes, avec l'aide d'un forgeron, à partir de vieux vélos. Ces machines seront d'abord utilisées par le groupe des pionniers, qui a déjà commencé à travailler le long de la ligne : *« Nos premiers objectifs portent sur la voie. Il s'agit d'abord de procéder à un inventaire des richesses, puis de réaliser des actions d'entretien, d'aménagement, d'information, permettant de valoriser les sites pour y mettre en œuvre des programmes pédagogiques et de découverte durant les week-ends et les vacances scolaires »*, explique Alberto Marino-Rocha, président de l'Association des jeunes pour la nature.

La gare de Méréville sera rénovée et deviendra l'« Uni vert cité ». Elle servira à la fois de camp de base, notamment pour l'accueil du grand public, et de lieu d'exposition. Mais les jeunes feront également connaître leur travail et partager leurs émotions à travers un film qu'ils réaliseront avec le concours des professionnels de la société Kardamon. *« L'audiovisuel est un langage très actuel particulièrement bien adapté aux messages sur l'environnement »*, assure Jean Mularski.

Pour pérenniser l'entreprise, les promoteurs ont négocié avec la SNCF l'octroi d'une concession d'une douzaine d'années. Ils veulent faire de ces installations ferroviaires oubliées une université permanente de l'exploration et de la nature dédiée à La Pérouse et un hommage au marquis de Laborde, qui finança les expéditions du grand navigateur français.

Patrick Desavie

VAL-DE-MARNE

UN NOUVEAU MOULIN A MAISONS-ALFORT

Un lieu de réunion pour associations et particuliers s'est ouvert en bord de Marne

GUINGUETTE construite dans les années 20, à l'emplacement d'un moulin dont les origines remontent au règne de Hugues Capet, le Moulin brûlé a vécu. Reconstruit plusieurs fois, partiellement détruit par un incendie en 1883, qui lui a donné son nom, l'établissement était devenu, depuis septembre 1985, propriété de la ville de Maisons-Alfort, dans le Val-de-Marne.

Ce bâtiment accueillait des fêtes organisées par la commune, par des associations, et était également loué aux particuliers pour des réunions familiales. Il a été remplacé par un bâtiment élégant, en harmonie avec la nature environnante, le Nouveau Moulin brûlé, qui, tout en gardant sa vocation, a étendu ses activités aux spectacles et aux expositions.

Ouvrage d'art

Bien qu'ayant déjà accueilli ses premières manifestations en décembre 1993, il n'a été que récemment inauguré par le maire, Michel Herbillon (UDF-PR). Le Nouveau Moulin brûlé est un puzzle à trois éléments : l'arche, la grande salle et la maison ronde.

Construite comme un ouvrage d'art, l'arche de 67 mètres enjambe un bras de la Marne pour relier la rive à l'île de Charentonneau. Elle se présente comme une large passerelle close par des baies vitrées.

La grande salle comprend deux salons, dont l'un peut accueillir 500 personnes, tous deux avec mezzanine. Ils peuvent être utilisés séparément ou ensemble. Largement ouverte vers l'extérieur, la grande salle se caractérise par un mur d'eau. Projetée de deux cents points, l'eau ruisselle sur des glaces pour être recueillie ensuite dans un bassin. Le bruissement de l'eau évoque celui de la meule qui, jadis, broyait le grain.

Plus petite, la maison ronde abrite deux salons réservés aux fêtes familiales. L'ensemble de ces salles est destiné à être loué, par les associations et par les particuliers, qu'ils soient maisonnais ou extérieurs à la ville. Le coût de cet équipement, dont la réalisation a subi plus d'un an de retard, a été de 32 millions de francs. Cet ensemble de bâtiments doit être complété par un parc de 13 500 m², occupant toute la surface de l'île.

F. G.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437

ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE S.A.
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros,
Membres du comité de direction : Jacques Guiu. Isabelle Tsaïdi.
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL Le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

CINQUANTENAIRE

Des plaques pour se souvenir

Les plaques rappelant des épisodes de la dernière guerre ou des faits de résistance sont au nombre de 700 dans les rues de Paris. Pour préparer la célébration, en août prochain, du cinquantième anniversaire de la libération de la capitale (le 25 août 1944), les services municipaux les ont restaurées ou remplacées. Des plaques qui avaient totalement disparu ont même été gravées et remises en place.
D'ailleurs, à l'occasion des fêtes organisées pour la célébration du « cinquantenaire », de nouveaux hommages rupestres seront apposés ici et là.

CIRCULATION

Vive le vélo !

« Il faut promouvoir le vélo dans les déplacements urbains », a affirmé Bernard Durand, adjoint au directeur de la Sécurité routière, lors de la présentation, mercredi 2 février à Paris, d'une étude de la société Uniroyal menée en Europe sur « l'intégration des cyclistes dans la circulation urbaine ». Cette profession de foi a été appuyée par Christian Gérondeau, président de l'Union routière de France, mais sa sincérité a été mise en doute par les représentants de la Fédération française de cyclotourisme. *« Nous entendons cela depuis quinze ans,* ont-ils remarqué, *mais sans résultats concrets. »* Et de stigmatiser l'absence, en Ile-de-France, de bandes cyclables et de parkings adaptés, mais aussi l'abondance sur la chaussée des nids-de-poule et des grilles d'égout placées dans le mauvais sens. Mais des idées nouvelles favorisant l'usage du vélo, comme le port d'un casque, déjà pratiqué par le quart des cyclistes sur route, ont été évoquées. L'expérimentation, engagée à Strasbourg et envisagée en Allemagne, de pistes cyclables à contresens dans les artères à sens unique a été rapportée.
Enfin, Christian Gérondeau a suggéré que, le dimanche, on ferme aux voitures certains axes pour les réserver aux cyclistes et aux piétons. Patrick Trémège, conseiller chargé de la circulation, a annoncé que, dès le printemps, cette solution serait appliquée à Paris *« à titre expérimental »*.

YVELINES

Paroles et musique pour les jeunes de Trappes

Pour canaliser la volonté d'expression des jeunes de la ville, la municipalité de Trappes s'est faite éditeur et producteur de disques. *« Une nouvelle image de la jeunesse est en train de se dessiner »*, commente Jacques Monquaut (PCF), adjoint aux finances et à la communication, en saluant le quatrième numéro de *Paroles de jeunes*.
Affirmer que ce journal des jeunes touche tous les Trappistes de moins de vingt ans serait exagéré, mais la mairie annonce que 200 d'entre eux ont, au cours de l'année 1993, participé à sa conception et à sa rédaction. Papier glacé, tout en couleur, le journal balaie tous les sujets, du groupe de rap local à l'interview du nouveau commissaire de police.
Le journal essaie de mieux faire connaître les infrastructures de loisirs municipales et à établir des passerelles entre les services et les adolescents des quartiers des Merisiers et de la Plaine de Neauphle. Dans le même esprit, la ville vient de produire un disque compact intitulé *Trappes-sur-Seine* : cinq groupes locaux y jouent leurs meilleurs morceaux enregistrés lors de représentations sur des scènes de la région.

CENTRE

Des lycées pour le Loiret

« C'est le plus monumental dans tous les sens du terme », a déclaré Maurice Dousset (UDF-PR), député d'Eure-et-Loir et président du conseil régional, en inaugurant, jeudi 3 février, le nouveau lycée Durzy à Villemandeur, commune du Loiret proche de Montargis. Un établissement de 31 000 mètres carrés, prévu pour accueillir un total de 1 300 élèves dans des sections d'enseignement général et technique.

Réalisé en forme d'anneau, ce lycée est le plus grand des treize établissements édifiés par le conseil régional depuis 1986. Il a coûté 253 millions de francs. M. Dousset a souhaité que l'établissement aide à freiner, voire à stopper, l'exode vers l'Ile-de-France des lycéens et des étudiants dans cette partie du département. Le président du conseil régional a, par ailleurs, inauguré, lundi 7 février, un autre lycée à Beaugency, toujours dans le département du Loiret, destiné à accueillir à terme 1 200 élèves. Une réalisation qui a coûté 126 millions de francs.

PICARDIE

Le Grand Amiens se constitue en district

Un nouveau district est né. Dix-huit communes viennent de s'associer au sein du « Grand Amiens », une agglomération de 166 000 habitants. La préfecture de la région Picardie en compte à elle seule 131 000. La plus importante de ses partenaires, Longueau, en abrite près de 5 000, la plus petite, Glisy, dix fois moins. La répartition du conseil tient compte de cette disproportion classique. Son bureau réserve quatre sièges sur douze aux représentants d'Amiens.

Le district va se charger des secours incendie, de l'action économique en faveur du développement local et des infrastructures communes. Outre ces compétences habituelles, le Grand Amiens s'intéressera à l'environnement et au cadre de vie, il pourra se constituer des réserves foncières. En signe de bonne volonté, ses membres souhaitent faire preuve de solidarité financière. Ils ont accepté de partager le produit des taxes professionnelles, mais seulement celles provenant des entreprises nouvelles installées sur les zones d'activité du district.

PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR

Toulon rénove son centre

Depuis quelques années, la municipalité de Toulon a entrepris de modifier la physionomie de certains de ses quartiers anciens. En 1990, le conseil municipal approuvait la délimitation d'un Périmètre de restauration immobilière (PRI) de 23 hectares dans la vieille ville, et créait une Société d'économie mixte (SEMTAD) à laquelle il confiait la maîtrise et l'encadrement de l'opération. Après une enquête d'utilité publique, les travaux pouvaient commencer à la fin de 1991.

Situé à proximité des quais, l'îlot des Riaux est le premier quartier à bénéficier de cette cure de jeunesse qui permet au bâti ancien d'être restauré, sans perdre ses caractéristiques d'origine. Au total quelque 600 logements ont pu bénéficier de ce programme de travaux, qui comportait aussi la réfection des réseaux, canalisations et câblages, ainsi que l'aménagement de sept places publiques. Les deux prochaines opérations concernent les îlots Saint-Louis et Equerre et doivent aider à redonner *« éclat et qualité de vie à notre ville »*, selon le maire François Trucy (UDF).

FRANCHE-COMTÉ

LA SOLIDARITÉ A LA MODE BISONTINE

Dans son projet Horizon 2001, la ville a prévu des mesures d'insertion pour les personnes en difficulté

EST-CE l'esprit de Charles Fourier ou de Joseph Proudhon qui plane encore ? Toujours est-il qu'à Besançon la tradition de solidarité et d'innovation sociale est bien ancrée. La municipalité, socialiste depuis 1953, ne manque d'ailleurs pas une occasion de rappeler qu'ici est né, en 1968, soit vingt ans avant le RMI, le minimum social garanti, d'abord destiné aux personnes âgées puis aux exclus. Cette vocation sociale vient de prendre un nouvel élan. En effet, dans la perspective du vote du budget du 7 mars prochain, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le rapport de Claude Jeannerot, maire adjoint aux affaires sociales, intitulé « D'une politique sociale à une politique d'insertion ». Ce rapport s'inscrit dans le cadre du projet Horizon 2001 qui fixe les grandes orientations de la politique municipale. Deux ans ont été nécessaires à son élaboration, initiée à l'automne 1991.

Le volet social a fait l'objet d'une large concertation, qui réunissait des représentants de l'Etat, du conseil général du Doubs, de la commune ainsi que de toutes les associations concernées. Face à la montée de l'exclusion, ce plan d'action sociale vise à coordonner la prise en charge des personnes, à la fois en matière de logement, de santé et d'insertion. Un programme de formation sur deux ans va être mis en place pour l'ensemble des travailleurs sociaux, et ceux qui tenaient leur permanence au siège du centre communal d'action sociale (CCAS) vont se déployer sur le terrain. *« Ils se constitueront en équipes pluridisciplinaires de façon à avoir, dans chaque quartier, un centre social adapté aux besoin des habitants »*, souligne Rina Dupriet, directeur général du CCAS. Cette ville de 120 000 habitants possède un des plus importants CCAS de France par son budget – 200 millions de francs par an, soit 10 % du budget municipal – et ses effectifs : un millier de salariés.

Repas en commun

Enfin, un plan local d'insertion par l'économique (PLIE) va être mis en place. Son comité de pilotage, installé le 24 février, rassemblera, dans une « cohabitation » assez nouvelle pour Besançon, Claude Girard, vice-président RPR du conseil général du Doubs, Robert Schwint, maire PS de Besançon – qui a perdu son siège de député en 1993 – ainsi que le préfet. De son côté, le conseil général finance, avec l'Etat et la CEE, l'association Mosaïque, qui gère les programmes européens d'intégration économique et sociale, Pauvreté 3. Le PLIE s'appuiera sur l'action publique et les initiatives privées. Ces dernières bénéficient d'un réseau associatif très dense. Exemple : les Jardins de Cocagne. Implanté à Chalezeule, un village en périphérie de Besançon, ce jardin collectif fournit chaque semaine, à ses adhérents, un stock de légumes biologiques en échange d'une cotisation de 2 800 francs par an. Les produits sont cultivés par des Rmistes en contrat emploi-solidarité, encadrés par des maraîchers professionnels.

La mairie impulse parfois des initiatives privées. C'est le cas de la régie de quartier Fontaine-Ecu, créée en 1987, qui couvre 318 logements HLM ; elle va être étendue, et deux autres régies seront montées sur les quartiers de Clairs-Soleils et de Planoise. Nettoyage des parties communes, désinsectisation, gestion des vide-ordures, remise en état des appartements vacants, serrurerie, etc., ces missions n'ont cessé de s'étendre au fil des ans. Le budget de la régie est de 2 millions de francs et, en 1992, elle a employé 99 habitants, ce qui correspond à 12 équivalents temps plein. Certains ont été embauchés en durée indéterminée à la régie, d'autres ont démarré des parcours d'insertion. De plus, un groupe commun aux quartiers Fontaine-Ecu et Saint-Claude a été formé qui réunit des habitants en grande difficulté, la régie, des assistantes sociales et des conseillères en économie sociale et familiale. Ce groupe organise sur place un mini-marché hebdomadaire et prépare des repas en commun, phase préalable à l'ouverture prochaine d'un restaurant associatif. *« Ces quartiers sont frappés d'une difficulté : tout se vit sous l'angle du provisoire*, souligne Jean-Marc Métin, directeur de la régie. *Et quelquefois, les dispositifs d'insertion accentuent cette tendance : les travailleurs sociaux changent. Or, les habitants ont besoin de repères et d'action continue. La régie incarne la continuité par-delà les évolutions politiques. »*

Téléphérique et serre tropicale

La pépinière Point-Plus-Entreprises est, elle aussi, née à l'initiative de la mairie, en 1988. Depuis, 54 entreprises y ont été créées, soit 166 emplois financés par l'Etat, la ville, et le département. La pépinière a le statut – unique en France, dit-on – de Groupement d'intérêt économique. Celui-ci est composé d'un centre de formation – ACEREP – et de la Boutique de gestion. Rejoint par un fonds d'aide à la création d'entreprises, la Cré-Entreprendre, la pépinière héberge actuellement 16 jeunes entreprises en tout genre, du high tech au commerce de gros alimentaire, auxquelles elle offre une panoplie de services et des prix de location très bas. La présence de cette plate-forme de compétences explique sans doute le taux élevé de réussite. Trois ans après leur création, 92 % des entreprises existent toujours. Point-Plus Entreprises ne manque pas d'ambition. Elle revendique une spécificité de *« pépinière de développement local et général »*. Selon la mairie, chaque emploi créé ne lui coûte que 10 000 francs.

Mais le projet Horizon 2001 ne se limite pas au social. Sur le plan universitaire, par exemple, 27 000 étudiants seront accueillis vers l'an 2000 contre environ 20 000 aujourd'hui. Côté culturel, un Musée du temps verra le jour au palais Granvelle, le théâtre municipal sera rénové, une salle de concerts rock ouverte et un festival de musique « off » créé. Le parc scientifique et industriel sera développé.

Sur le plan des transports, une voie de contournement de la ville va être tracée, un téléphérique permettra d'accéder à la Citadelle, qui sera traversée par un tunnel et réaménagée, avec la création d'un circuit des remparts et des souterrains, un planétarium, une serre tropicale, etc.

Une gare va également être édifiée pour accueillir le TGV Rhin-Rhône, sans parler de la mise en place d'un programme local de l'habitat, de l'extension des voies piétonnières, de la réorganisation des transports en commun, etc. Quant au superbe centre-ville, lové dans les boucles du Doubs, le projet entend y maintenir *« l'ensemble des couches sociales qui y vivent »* et y installer des familles dans des logements réhabilités. Une intention rare.

de notre envoyée spéciale
Francine Aizicovici

AUVERGNE

SUPERLIORAN JOUE LA RELANCE

La station du Cantal poursuit sa politique d'investissement

EN proie à des difficultés économiques, le Cantal, comme beaucoup d'autres départements, mise sur le tourisme pour retrouver du dynamisme. Aussi, au cœur du Massif central, a-t-on vu d'un bon œil la neige recouvrir abondamment les sommets dès le début de l'hiver. Cet « or blanc » fait le bonheur, depuis maintenant des semaines, des amateurs de ski, en particulier ceux qui fréquentent la station du Superlioran.

Quand les conditions d'enneigement le permettent, ce site est alors investi par nombre d'Auvergnats, mais aussi par des Limousins, Périgourdins, Lotois et des résidents de l'ouest de la France. Considéré comme une des stations les mieux équipées de la région Auvergne, Superlioran permet la pratique du ski alpin et du ski de fond, entre 1 150 et 1 855 mètres, altitude où culmine le plomb du Cantal, que l'on peut atteindre par téléphérique.

Cette station vient de bénéficier d'une double attention. La régie départementale qui l'exploitait depuis le 1er janvier 1983 a été dissoute. Une société d'économie mixte lui a été substituée dont le capital de 2 millions de francs est réparti entre le département du Cantal (55 %), les trois communes sur lesquelles s'étend le domaine skiable (16 %), la société Transmontagne, filiale de la Lyonnaise des eaux-Dumez (20 %), et divers partenaires privés, dont la SNCF et des commerçants locaux. En ce qui concerne la gestion, le développement commercial et la promotion de la station, ils sont assurés par Transmontagne.

Des travaux importants

La présence de la neige restant aléatoire dans une station de moyenne montagne – à Superlioran, les deux derniers hivers n'ont guère répondu à l'attente des professionnels, des investisseurs et des amateurs de ski –, il est apparu nécessaire de diversifier les activités proposées dans la station. A cet effet, d'importants travaux ont été effectués ou sont prévus.

Une patinoire, financée en 1979 par le conseil général du Cantal, a été rénovée pour un coût d'environ 5 millions de francs. Sa surface refaite a été testée et appréciée par Surya Bonaly et les membres de l'équipe de France de curling. S'il en est besoin, grâce à l'utilisation d'un tapis spécial, cette surface est recouverte rapidement, la patinoire devenant alors un espace polyvalent où pourront être organisées des manifestations diverses, comme des concours hippiques ou des concerts.

Des atouts pour séduire

Les initiatives prises en matière de gestion et de promotion de la station, les investissements réalisés doivent, selon les personnes qui en ont la charge, rendre Superlioran encore plus attractif, plus dynamique et plus moderne. L'importance de la fréquentation – plusieurs milliers de personnes ont été dénombrées sur le domaine skiable chaque week-end depuis le début de la saison – les conforte quant au bien-fondé des options prises.

Mais il n'est pas question pour les responsables de verser déjà dans l'optimisme. A l'occasion de la restructuration générale de la station, d'autres travaux sont prévus. Ils consisteront à réhabiliter la gare du téléphérique et ses abords. Superlioran, qui souhaite conforter son rang parmi les stations de loisirs de qualité, s'est donné des atouts pour séduire toujours plus d'amateurs de sports d'hiver et de touristes.

« Réagir plutôt que subir »

Le site dispose, grâce à son environnement, de solides arguments durant la saison estivale. *« Nous avons décidé de réagir plutôt que de subir »*, assure Roger Besse (RPR), président du conseil général, pour qui les moyens mis en œuvre pour la relance du site constituent un acte de foi du département dans la station. Une démarche qui peut contribuer à rendre plus positive l'image du Cantal et à l'aider à enrayer la spirale du déclin.

de notre correspondant à Aurillac
Bernard Catus

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi, Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon, Michel Tatu

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

RHÔNE-ALPES

DÉMOLITION DE TOURS AUX MINGUETTES

Suite de la page I

De son côté, l'Etat n'est pas parvenu, par exemple, à convaincre une de ses grandes administrations de s'installer sur le site. Même l'université Lumière (Lyon-II), soutenue par le recteur, a jugé que l'implantation d'un IUT de sa responsabilité l'écartèlerait un peu plus et nuirait à la bonne destination des investissements prévus.

Enfin, les industriels, notamment ceux de la chimie, qui avaient un moment envisagé de créer une école de leur spécialité, ont fini par renoncer. Ce constat général établi, était-il donc encore raisonnable de s'entêter ? Cela l'était, d'autant moins qu'on s'aperçut parallèlement que l'idée de « mettre le paquet » sur ce petit morceau de banlieue – à peine le dixième de tout le quartier des Minguettes – pour en faire une vitrine de la rénovation urbaine n'était pas bonne.

Un avis négatif

La mission interministérielle d'inspection (2) appelée « en appui » par le préfet de région, Paul Bernard, a simplement confirmé ce diagnostic. Après plusieurs semaines d'investigation sur le terrain, à l'automne dernier, elle a exprimé un avis négatif. Le projet aurait même pu, selon des travailleurs sociaux interrogés à cette occasion, susciter la jalousie des occupants des autres immeubles. Pis, avec le recul, il apparaissait très éloigné des préoccupations de l'ensemble de la population, et était considéré à bien des égards comme la seule affaire du maire de Vénissieux. Bref, poursuivre c'était commettre une nouvelle sottise qui se serait substituée à celle qui consista, il y a vingt-cinq ans, à concentrer une bonne soixantaine de tours sur les 220 hectares de ce plateau sud de l'agglomération. Mieux valait donc, en fin de compte, rayer cette friche, symbole de tous les dérapages de l'aménagement du territoire.

Mais les membres de la mission voulaient être positifs. Ils proposaient un changement de stratégie pour que les projets d'équipement public et l'effort de réhabilitation du parc immobilier bénéficient à l'ensemble du quartier, en prenant soin, en plus, de veiller à une restructuration du centre de la commune même. *« Tout l'effort prévu sur Démocratie sera reporté sur les Minguettes »*, affirme d'ailleurs M. Bernard. Le nouveau protocole qui devrait être soumis au comité interministériel de la ville en février confirmera, en principe, les engagements de tous les financeurs publics pour ce redéploiement des investissements. L'accord pourrait être élargi à la région et au département du Rhône, qui sont concernés, la première, par la formation professionnelle, le second, par les missions sociales, et qui avaient été inexplicablement tenus à l'écart il y a trois ans.

Pour assumer quels engagements ? Les mêmes que précédemment. Le métro reste une priorité à terme, mais en attendant sa réalisation, on devrait accélérer le réseau de transports de surface. La construction de la médiathèque, dont le financement est acquis, ne serait qu'une question d'implantation. Pour le projet d'IUT, le rectorat et l'université auraient accepté de retravailler sur l'objectif pédagogique, pour donner à cet établissement une spécialisation sur les problèmes urbains. La réalisation du pôle de formation continue, le plus attendu par les habitants touchés par un fort taux de chômage, devrait être une préoccupation prioritaire. Quant à l'Etat, au conseil général et à la commune, ils s'efforceraient d'installer des antennes locales à défaut, pour le premier, de convaincre un grand service de s'installer là. Enfin, l'effort de requalification des logements, des commerces et des espaces communautaires devrait être poursuivi et amplifié. Ces bonnes intentions devront être traduites très vite sur le terrain si l'on ne veut pas que, après les tours, la population explose.

de notre bureau de Lyon
Bernard Elie

(2) Cette mission était composée de trois inspecteurs généraux (administration, affaires sociales, équipement) et d'un représentant de chacune des collectivités concernées, Vénissieux et la COURLY.

HAUTE-NORMANDIE

MÉTROBUS DE ROUEN : PREMIERS ESSAIS

Téléphérique et serre tropicale

RHÔNE-ALPES

DÉMOLITION DE TOU
AUX MINGUETTES

NORD-PAS-DE-CALAIS

ROUBAIX PARIE SUR SA MÉMOIRE

Délocalisé dans une ville en détresse, le Centre des archives du monde du travail contribue à sa renaissance

DE hautes tours de briques, crénelées comme des donjons, c'est la première image qu'offre Roubaix lorsqu'on arrive de Lille, sa voisine. Ce chateau kitsch n'est autre que l'ancienne filature Motte-Bossut qui, durant cent vingt ans ans, plantée à deux pas de la mairie, fut l'un des mastodontes industriels de *« la ville aux mille cheminées »*. La forteresse style Disney abrite aujourd'hui deux organismes sans équivalent en France : un téléport international qui reçoit et expédie des informations par satellite et un centre d'archives du monde du travail qui exploite la mémoire industrielle du Nord. Après les splendeurs et les misères usinières du XIXe, après les crises en cascade du XXe (deux guerres et deux récessions), Roubaix mise pour le XXIe siècle sur le tertiaire le plus sophistiqué.

Elle y met le courage du désespoir. Car de sa prospérité d'antan, fondée sur l'imagination de dynasties patronales et le labeur des prolétaires, il lui reste des friches industrielles et des *« courées »*, une proportion exceptionnelle d'immigrés et un taux record de chômage. Le tout nappé d'une image désastreuse.

La filature de coton Motte-Bossut est en somme le symbole de ce destin. Définitivement fermée en 1981, elle dressait ses murs de briques percés de 300 fenêtres vides en plein centre ville. La municipalité qui rêvait d'y installer un centre international de communication en fit l'acquisition. En 1984, les Archives nationales décident d'y délocaliser l'un des cinq centres d'archives du monde du travail que l'on projetait alors de disséminer dans l'Hexagone. La ville apporte le bâtiment en dot et l'Etat (assisté par la région) se lance dans un grand chantier de réhabilitation-transformation : quatre ans de travaux et 150 millions de francs d'investissement.

Opération réussie. L'ancienne usine est devenue un dépôt d'archives parfaitement équipé : huit étages de magasins climatisés, câblés et informatisés. Quinze fonctionnaires venus de Paris y disposent de tous les instruments nécessaires pour recevoir, trier, nettoyer, remiser et conserver la mémoire usinière du Nord. Depuis l'inauguration à l'automne 1993 (*le Monde* du 7 octobre 1993), cinq kilomètres de rayonnages ont été remplis et, au rythme d'un kilomètre par an, le centre a devant lui un demi-siècle de travail avant d'être saturé.

Mais dès le départ, par la volonté conjuguée de la ville et de l'architecte, Alain Sarfati, le projet affichait une autre ambition : celle de l'ouverture au public et de l'exploitation des trésors accumulés. Un équipement culturel délocalisé pouvait-il devenir un outil d'animation et de développement local ? Tel était le pari. En tout cas, les anciens halls où ronflaient les machines ont été agencés en conséquence. Vingt-sept pour cent de la surface du centre est affecté aux activités tournées vers l'extérieur. Cette volonté est maladroitement affirmée par un énorme et disgracieux auvent métallique qui s'avance au-dessus de l'entrée *« comme une main tendue vers la ville »*.

A l'intérieur, la salle de consultation, claire et spacieuse, offre 62 places aux chercheurs. Elle est l'un des passages obligés des historiens s'intéressant à l'activité économique nordique. Le 1er février dernier, le centre des archives a montré qu'il était capable d'offrir bien d'autres services. Il accueillait ce jour-là l'un des colloques organisé par Jacques Toubon, ministre de la culture, sur *« l'aménagement culturel du territoire »*. Deux cents spécialistes venus de diverses villes de France ont travaillé à l'aise soit dans les locaux de commission soit dans la salle de conférence. Confortable, équipée pour la traduction simultanée et la projection de films ou de vidéo, elle a déjà accueilli *d'autres manifestations : congrès* d'archivistes, états généraux de la toxicomanie, séminaire d'industriels, carrefour de la petite enfance, réunion de retraités du textile, etc. Au rez-de-chaussée une exposition utilisant photos et documents tirés des magasins évoquait pour les curieux le passé industriel de la région. Chaque semaine des groupes d'écoliers et de collégiens viennent y prendre avec leur maître une leçon d'histoire.

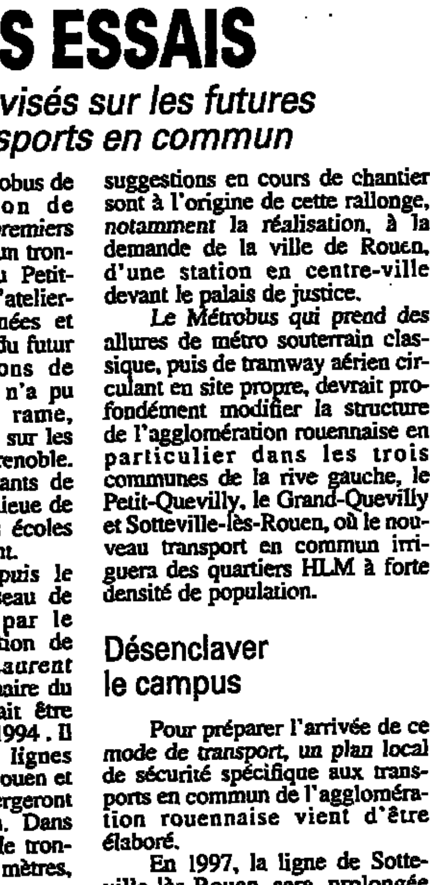
Yvette Lebrigand, conservateur du centre, souhaiterait faire davantage. Elle dispose dans les étages de surfaces suffisantes pour créer une médiathèque. Elle a même envisagé d'abriter le musée d'art et d'industrie de Roubaix, actuellement installé à la mairie. Cet établissement, qui reçut durant l'entre-deux-guerres de riches collections privées mais resta fermé durant cinquante ans, a été réanimé en 1990. Il n'existe qu'à l'état de préfiguration. Encore un capital à exploiter.

Tous ces projets pourraient d'autant mieux entrer en synergie et transformer le centre en un pôle d'activités intenses que l'ancienne filature est admirablement située. Le métro Lille-Tourcoing passe à ses pieds et une station sera ouverte à quelques pas de l'entrée. En outre les autres bâtiments de l'ex-usine abritent le téléport international, sur lequel la ville et ses acteurs économiques fondent de grands espoirs.

Bien qu'il manque au centre des archives une équipe d'animateurs culturels, la municipalité est déjà très fière de sa présence. Elle en a utilisé la photo pour illustrer sa carte de vœux 1994. Et du coup on s'aperçoit que Roubaix ne manque pas d'atouts culturels : le Colisée et ses ballets du Nord ont une excellente réputation, mais aussi ses deux théâtres et les festivals qu'ils organisent chaque année. Le public est sur place puisque 22 établissements, institutions et grandes écoles accueillent dans l'ancienne capitale du textile 6 000 étudiants. Partout en ville, on récupère friches industrielles et « courées » pour les transformer en bureaux, en établissements universitaires ou en logements convenables. Roubaix ne s'abandonne pas à la morosité, redore son image grâce à ses équipements culturels et croit à son avenir. Elle prouve aussi que le partenariat ville-région-État est le meilleur levier de l'aménagement du territoire.

de notre envoyé spécial
Marc Ambroise-Rendu


SAM BELLET/REFLEXION


BRUNO DEWAELE

Les créneaux de l'ancienne filature Motte-Bossut, aujourd'hui reconvertie en Centre des archives du monde du travail : un symbole des « châteaux d'industrie »» du siècle dernier. Ci-contre : la grande nef de l'usine.

HAUTE-NORMANDIE

MÉTROBUS DE ROUEN : PREMIERS ESSAIS

Les élus sont divisés sur les futures liaisons de transports en commun

UNE rame du Métrobus de l'agglomération de Rouen a fait ses premiers tours de roue *in situ*, sur un tronçon de 1 000 mètres, au Petit-Quevilly à proximité de l'atelier-dépôt où seront stationnées et entretenues les 28 rames du futur réseau. Pour des raisons de sécurité, aucun passager n'a pu voyager à bord d'une rame, proche de celles utilisées sur les lignes du tramway de Grenoble. Mais de nombreux habitants de cette commune de la banlieue de Rouen et les enfants des écoles ont participé à l'événement.

En construction depuis le 1er novembre 1991, le réseau de Métrobus est réalisé par le SIVOM de l'agglomération de Rouen, présidé par Laurent Fabius (PS), adjoint au maire du Grand-Quevilly. Il devrait être inauguré le 17 décembre 1994. Il comprendra alors deux lignes venues de Sotteville-lès-Rouen et Grand-Quevilly qui convergeront vers le centre de Rouen. Dans cette partie du parcours, le tronçon commun, de 1 800 mètres, sera souterrain.

Un plan local de sécurité

Le coût total de l'ouvrage s'élève à 2,5 milliards de francs dont 350 millions pour l'acquisition des rames de fabrication Alsthom, soit 20 % de plus que le montant initialement prévu. Des suggestions en cours de chantier sont à l'origine de cette rallonge, *notamment* la réalisation, à la demande de la ville de Rouen, d'une station en centre-ville devant le palais de justice.

Le Métrobus qui prend des allures de métro souterrain classique, puis de tramway aérien circulant en site propre, devrait profondément modifier la structure de l'agglomération rouennaise en particulier dans les trois communes de la rive gauche, le Petit-Quevilly, le Grand-Quevilly et Sotteville-lès-Rouen, où le nouveau transport en commun irriguera des quartiers HLM à forte densité de population.

Désenclaver le campus

Pour préparer l'arrivée de ce *mode de transport*, un plan local de sécurité spécifique aux transports en commun de l'agglomération rouennaise vient d'être élaboré.

En 1997, la ligne de Sotteville-lès-Rouen sera prolongée vers Saint-Etienne-du-Rouvray, où elle desservira le campus universitaire du Madrillet, actuellement en construction. Cette extension, contestée par la minorité du SIVOM, conduite par le maire de Mont-Saint-Aignan, Pierre Albertini (UDF), a paradoxalement trouvé un écho très favorable dans un projet d'aménagement du campus universitaire de Mont-Saint-Aignan. Elaboré par les architectes urbanistes Jean-Marie Hennin, Nicolas Normier et Daniel Lelièvre, dans le cadre d'un concours lancé par le conseil régional de Haute-Normandie, il suggère qu'à terme *« l'université et le Métrobus structurent et associent rive droite et rive gauche (de la Seine) pour dessiner une agglomération de rang européen »*.

Chargés de concevoir un projet répondant à un *« souci de désenclavement »* du campus de Mont-Saint-Aignan, situé sur une des collines qui entourent Rouen, les trois architectes proposent l'introduction *« d'espaces publics et de convivialité »* sur ce site.

Dans leur projet, ils suggèrent la réalisation d'un téléphérique, *« outil de réconciliation »* entre le campus universitaire des « hauteurs » et Rouen. Ils évoquent aussi la possibilité de créer un label *« Seine active »*, une façon de désigner le fleuve comme *« référence de rang international »* (image unitaire d'une région disparate, dialogue Le Havre-Rouen, rappel de la vocation maritime de la région). Cette initiative impliquerait un aménagement des berges avec la création d'une maison de Haute-Normandie et d'une Eurocité de l'environnement. Les architectes proposent enfin de *« dessiner autour du Madrillet, qui doit être le futur pôle universitaire, inscrit dans une forte logique urbaine, une bande active de Seine à Seine »*.

En s'intéressant, pour l'instant, au seul axe Mont-Saint-Aignan-Rouen, la présidence du conseil régional de Haute-Normandie souhaite la mise en place *« d'une forte intercommunalité »* pour réaliser ce projet.

de notre correspondant à Rouen
Etienne Banzet

BOURGOGNE

LES SOINS AUX ENFANTS EN CÔTE-D'OR

Une délégation américaine est venue étudier le service de PMI du département

A l'occasion du projet de réforme de la santé publique aux Etats-Unis, une quinzaine de médecins, directeurs d'écoles publiques de la santé, assistantes sociales et universitaires américains ont effectué, du 9 au 22 janvier, un voyage d'étude en France sur le système de protection maternelle et infantile (PMI) pour apporter *leur contribution aux* débats ouverts par le Congrès américain.

La délégation s'est montrée particulièrement attentive au financement de la protection infantile, une préoccupation qui l'a conduite en Côte-d'Or où le service de la PMI, créé il y a une vingtaine d'années, fonctionne avec de modestes moyens. Le budget de 17,6 millions de francs alloué en 1993 ne représente que 3 % du budget social.

Faute de crédits suffisants, le conseil général de la Côte-d'Or a délibérément orienté son travail dans un nombre restreint de domaines de la santé de l'enfant. Priorité a été donnée aux actions de prévention en milieu scolaire et aux mères de famille en difficulté. *«Nous sommes partis d'une urgence,* se souvient Marie-Thérèse Fritz, pédiatre et responsable du service de la PMI. *En 1972, un quart des enfants entrant en cours préparatoire n'avaient pas été suivie régulièrement par un médecin.»* Le dépistage précoce des handicaps est aujourd'hui systématique dans les écoles maternelles. Tous les enfants de Côte-d'Or ont, à l'âge de quatre ans, bénéficié au moins d'un dépistage auditif et visuel, au mieux d'un bilan préventif complet. L'objectif est de réaliser désormais les dépistages visuels dès l'âge de trois ans.

L'autre cible du service de la PMI est la surveillance sanitaire dès la grossesse. En liaison avec les assistantes sociales et les services des hôpitaux, des puéricultrices font *des visites postnatales à domicile*, à chaque fois qu'un problème relationnel entre la mère et l'enfant est décelé pendant le séjour à la maternité.

Afin de réaliser ce travail de proximité, chaque canton est doté d'une permanence tenue par un médecin et une puéricultrice. Cette présence sur le terrain donne la possibilité aux puéricultrices d'intervenir auprès des familles selon des critères précis : âge de la mère, réfugiés, problèmes de chômage, quartiers à risques, etc.

L'aide a des formes multiples : offrir un temps d'écoute a la mère qui lui permette de parler de ses préoccupations de jeune maman, ou, plus simplement, lui rappeler les séances de rééducation postnatales par un kinésithérapeute ou ses droits de mère de famille. Enfin, pour élargir son champ d'action, le service de la PMI propose son aide en envoyant systématiquement, à chaque famille, des informations pratiques : horaires de consultation, permanence des travailleurs sociaux, etc.

de notre correspondante à Dijon
Chris Maisiat

AUVERGNE

Clermont-Ferrand choisit l'intercommunalité

Les treize communes qui composent l'agglomération clermontoise, regroupées autour de la capitale régionale, et fortes d'une population totale de 224 000 habitants, *ont décidé de franchir* un pas décisif pour renforcer l'intercommunalité. Ainsi, les élus ont décidé de mettre fin au *vénérable Syndicat inter*communal, créé en 1967, au profit d'une communauté de communes.

Grâce à ce nouvel outil, les maires espèrent donner une impulsion économique plus dynamique à leurs actions. Ils donneront *notamment* la priorité à la réalisation de *« zones d'activités stratégiques »* bénéficiant d'une harmonisation de la taxe professionnelle. Un parc logistique doit être bientôt créé à Gerzat. Une charte d'objectifs a pour mission d'ouvrir d'autres chantiers à l'échelle de l'agglomération, comme la politique de l'habitat ou celle des travaux d'assainissement contre les risques d'inondations.

Des conseillers élus malgré eux

A Pontaumur, petite bourgade de 859 habitants dans le département du Puy-de-Dôme, l'affaire de la construction d'une usine n'en finit pas d'agiter la vie municipale. Lors du deuxième tour d'une élection municipale, dimanche 6 février, la réélection, malgré eux, du maire et de dix de ses anciens conseillers municipaux, en a été un nouvel épisode. Ce scrutin sans candidat avait été organisé après la démission du maire de ce village, confronté à une dette de *près d'un million de francs*.

L'affaire remonte à 1982. A l'époque la commune avait signé une convention avec la *Société d'équipement de* l'Auvergne (SEAU), chargée de réaliser une usine destinée à être louée à une entreprise. Cette dernière ayant renoncé à son projet, les annuités d'emprunt s'accumulèrent jusqu'en 1987. La SEAU présenta à la commune une addition de 914 628 francs. Après plusieurs recours, la préfecture inscrivait d'autorité, en 1993, le remboursement d'une partie de la dette, 275 000 francs, au budget de la commune. Une *« injustice »* pour le maire pour qui cet emprunt était *« garanti aux deux tiers par le département. »*

MIDI-PYRÉNÉES

L'Ariège exporte son eau

L'eau de l'Ariège va prochainement couler dans les lieux *publics, les gares, les administrations* et des entreprises privées. Profitant d'un changement de la législation française qui interdisait jusque-là la distribution d'eau de source en gobelets, une société à capitaux franco-américains a signé un contrat d'exclusivité avec les exploitants d'une eau de source ariégeoise. Chateau d'Eau SA espère installer sur le territoire français entre 300 000 et 400 000 petits meubles, surmontés d'une bonbonne inversée, qui distribueront gratuitement de l'eau de montagne.

Près d'Auzat, un village de 760 habitants dans le canton de Vicdessos, se trouve la source du « Mont Calme », jusque-là utilisée à moins de 10 % de son potentiel pour un embouteillage *à destination régionale*. Une usine de remplissage des bonbonnes et de fabrication de ces récipients a été implantée. *Au total la société Chateau* d'Eau doit investir prés de 20 millions de francs et créer quelques dizaine d'emplois. *« Notre intérêt est double*, précise un responsable ariégeois de l'opération. *Sur toutes les fontaines, des encarts vont vanter les mérites du tourisme dans le département : l'été le tourisme vert et l'hiver les stations de ski. »*

DÉBAT

LA TAXE PROFESSIONNELLE CONTRE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

par Jacques-Sylvain Klein

DANS le débat sur l'aménagement du territoire, Charles Pasqua vient de reposer avec éclat la question de la taxe professionnelle. Faut-il supprimer cet impôt « imbécile », comme l'a qualifié François Mitterrand ? La réponse est oui.

C'est un impôt anti-économique, qui freine l'emploi et l'investissement et qui pénalise particulièrement les industries de main-d'œuvre. Qui provoque des distorsions de concurrence entre entreprises, et des concurrences inutiles entre communes. Qui est très mal réparti sur l'ensemble du territoire, permettant aux communes les mieux pourvues d'offrir des paradis fiscaux à leurs habitants : sait-on que les Parisiens consacrent aux impôts locaux 1,75 % de leurs revenus, soit moins que les habitants des petites communes rurales ? C'est aussi un impôt qui coûte cher à l'Etat, en dégrèvements et compensations de toutes sortes (le quart du produit) et en frais de gestion exorbitants. Mais il rapporte beaucoup d'argent aux collectivités locales (plus de 100 milliards de francs). Dès lors, par quoi le remplacer ?

Répondre à cette question suppose de clarifier les objectifs qu'on veut atteindre. J'en distingue principalement deux : sur le plan économique, cesser d'être un frein au développement des capacités productives, ne plus pénaliser l'emploi ; en termes d'aménagement du territoire, mieux répartir le produit de l'impôt, sans porter atteinte à l'autonomie fiscale des collectivités locales.

La loi du 10 janvier 1980 avait retenu la solution d'asseoir la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée qui présente de multiples avantages : les richesses ne sont plus taxées avant, mais après avoir été produites ; le choix des entrepreneurs entre machines et main-d'œuvre n'est plus biaisé par des considérations fiscales : le double régime d'imposition des professions libérales disparaît ; la charge des industries de main-d'œuvre ou fortement exportatrices est allégée, etc. Cette loi n'a jamais été appliquée, à la suite d'une simulation très controversée réalisée en 1981 par le ministère des finances. Rappelons pourtant la conclusion du rapporteur Alain Richard (PS) : *« Loin d'apparaître « catastrophiques », les résultats de la simulation confirment la pertinence – et plus encore l'urgence – d'une réforme de l'assiette de la taxe professionnelle. »*

Miser sur l'intercommunalité

Depuis lors, la commission des Finances, dans un rapport d'Edmond Hervé, et le conseil des impôts, dans son Xe rapport (1989), ont repris cette solution. Une étude réalisée pour le ministère de l'intérieur (*Valeur ajoutée et taxe professionnelle*, Documentation française, 1991) a même examiné plusieurs variantes. Il n'est donc que temps de passer aux actes.

Il faudrait seulement éviter de renouveler l'erreur commise en 1976, lorsque la taxe professionnelle a brutalement remplacé la patente et gravement perturbé la trésorerie des entreprises. Une période transitoire suffisamment longue s'impose pour passer progressivement à la taxe locale sur la valeur ajoutée (TLVA). Un assujettissement des agriculteurs à la TLVA, et non plus au foncier non bâti, réduirait globalement leur charge fiscale et la répartirait plus équitablement, en fonction de la valeur de leur production. La détaxation de la terre conduirait à une agriculture moins intensive, plus respectueuse des équilibres écologiques.

La taxe professionnelle bénéficie, pour les deux tiers, aux communes et à leurs groupements. Toute tentative de transférer cette ressource aux départements, sous prétexte d'unifier les taux, serait vouée à l'échec. La bonne solution consiste à miser sur l'intercommunalité.

La loi d'orientation de 1992 a permis aux groupements de communes de percevoir la taxe professionnelle à un taux unique sur l'ensemble de l'agglomération. Cette formule de coopération volontaire favorise une implantation harmonieuse des activités économiques sur le territoire communautaire, préserve l'autonomie des communes, évite l'inflation fiscale des impôts superposés, conduit à un meilleur partage de la taxe professionnelle et donc, indirectement, à plus de justice dans les impôts sur les ménages. Elle est déja appliquée dans les 9 villes nouvelles (700 000 habitants) et les 4 communautés de villes (dont La Rochelle), mais aussi dans 14 communautés de communes, dont Marseille, et un district (Rennes).

Il faut amplifier le mouvement, en l'encourageant financièrement. Tous les groupements de communes optant pour cette forme très élaborée de coopération devraient voir leur dotation globale de fonctionnement alignée sur celle des communautés urbaines, soit un quadruplement (440 francs par habitant au lieu de 120 francs). Pour financer la mesure, l'Etat dispose de ressources considérables (20 milliards de francs de compensations de taxe professionnelle), qu'il peut aisément redéployer.

Concernant les zones rurales, certains ont envisagé une fiscalité différentielle, pouvant aller jusqu'à des zones franches. Cela pose de redoutables problèmes, économiques et constitutionnels. Il serait sans doute préférable, dans le cadre des schémas départementaux de la coopération, d'inciter les groupements ruraux à se rapprocher des groupements urbains.

Enfin il serait souhaitable de pousser la spécialisation fiscale. Cette formule, que je préconise avec constance (« L'inévitable réforme des impôts locaux », le *Monde* du 7 juin 1988), a pour principal mérite de responsabiliser les élus locaux et d'empêcher les collectivités dispendieuses de se camoufler derrière les vertueuses. Elle progresse à grands pas, notamment dans les communautés de villes, où les impôts sur les ménages sont réservés aux communes et la taxe professionnelle aux groupements (loi du 6 février 1992). Je propose deux avancées nouvelles. Les taxes régionales, qui augmentent à une vitesse vertigineuse, devraient être remplacées par une taxe sur l'énergie, incorporant les actuelles taxes sur l'électricité. Cela permettrait d'alléger les impôts directs locaux, et de lutter contre la pollution des carburants. Les départements renonceraient eux aussi à la taxe professionnelle, mais bénéficieraient en contrepartie de la totalité du foncier industriel, y compris la part revenant actuellement aux régions et aux communes.

L'aménagement du territoire n'est plus une affaire uniquement franco-française. Notre pays est désormais engagé dans une compétition européenne des territoires, pour attirer et retenir les entreprises créatrices de richesses. Les propositions qui précèdent cherchent à lever quelques-uns de nos handicaps.

▶ Jacques-Sylvain Klein est l'auteur de *l'Explosion des impôts locaux* (Documentation française, 1986) et de *Moderniser la fiscalité locale* (Economica / Institut de la décentralisation, 1990).

COURRIER

Gare aux nitrates

« Les nitrates ne sont guère dangereux en eux-mêmes... », écriviez-vous dans *le Monde* daté 23-24 janvier. Grosse erreur ! Il est bien établi que, par exemple dans l'étiologie de l'adino-carcinome de l'estomac (qui tua en 1989 13 900 Américains), il y a un haut risque représenté par l'ingestion à long terme des nitrates contenus à forte concentration dans les aliments séchés, fumés ou salés. Il est fort probable que l'ingestion prolongée d'eau riche en nitrates accentue cet effet. Les nitrates sont transformés par les bactéries en nitrites carcinogènes. La prudence est de mise lorsqu'on veut dégager toute responsabilité concernant les nitrates, de plus en plus concentrés dans les eaux potables françaises.

DR J.-P. SCHOELLER
Paris

De Batz contre Enfantin

A la suite à la lettre de Robert Van Beselaere, adjoint au maire du vingtième arrondissement de Paris, relative au projet d'attribution à une rue de cet arrondissement du nom Baron-de-Batz, nous tenons à vous apporter la précision suivante. Le conseil d'arrondissement a repoussé le projet d'affecter la dénomination Père-Prosper-Enfantin à une nouvelle rue du vingtième. En effet, la majorité RPR-UDF de ce conseil a suivi l'argumentation développée par Pierre-Marie Guastavino, premier adjoint au maire du vingtième selon laquelle Prosper Enfantin était l'un des précurseurs du socialisme, lequel était *« dominé par le marxisme, lui-même matrice du totalitarisme et du goulag »*. Les élus socialistes du vingtième regrettent que la majorité municipale, qui était prête à honorer avec le baron de Batz un comploteur et un affairiste notoire, ait refusé de rendre hommage au fondateur de l'école saint-simonienne. Le sectarisme et la passion idéologique ne devraient pas l'emporter sur le devoir de mémoire.

MICHEL CHARZAT
et BERTRAND BRET
Conseillers de Paris

Haussmann dépecé !

Après l'article sur l'Atelier parisien d'urbanisme (*le Monde* daté 30-31 janvier), je vous alerte sur le danger soumois qui guette certains quartiers de Paris.

Voici un exemple : au 66, rue de la Chaussée-d'Antin, neuvième arrondissement, près de la place de la Trinité, se dresse un immeuble d'une facture architecturale haussmannienne remarquable. Il appartient à une société anonyme qui, depuis plus d'un an, évacue les divers organismes qui l'occupaient. C'est son droit de propriétaire privé, bien entendu. Mais cet immeuble a connu une histoire assez exceptionnelle. Les Eclaireurs de France, les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), les Francs et Franches camarades, le Festival d'Avignon, l'Office national de diffusion artistique (ONDA), y ont eu leur siège.

Tous ces organismes ont dû trouver un toit ailleurs. Soit. Mais sur l'édifice lui-même un autre dépeçage a commencé : cheminées arrachées, glaces disparues. Le sort du 66 sera-t-il celui des immeubles voisins ? Ce ne sont plus que des fantômes. Certes on a conservé leurs façades, mais à l'intérieur on ne trouve plus que des plateaux de bureaux banals, alors que se multiplient les pancartes « Bureaux à louer ». Jusqu'à quand le quartier de la Chaussée-d'Antin subira-t-il cette hémorragie ?

MELLY PUAUX
Paris

LIVRES

LES VISAGES DE LA CAPITALE ALSACIENNE

STRASBOURG
Encyclopédie des villes,
Ed. Bonneton
320 p., 280 F.

« LE Palais universitaire, un soir d'hiver, c'est Berlin en 1930 ; les Contades un jour de Yom Kippour, à l'automne, Varsovie. Il y a brusquement, ici ou là, les faubourgs de Vienne, les quais des villes de la Hanse ou de Saint-Pétersbourg en 1905. Quelque chose de Prague quand le brouillard ne se lève pas, des jours entiers ; et dans la plaine au bord du Rhin, le commencement monotone de la Mitteleuropa », a écrit Philippe Lacoue Labarthe à propos de Strasbourg.

Dans la collection « Encyclopédies des villes » que les éditions Bonneton publient depuis quelques années, neuf universitaires, architectes, conservateurs et journalistes strasbourgeois appréhendent en trois cent vingt pages de textes et d'illustrations les multiples visages de la capitale alsacienne. Un album qui poursuit les explorations commencées dans des cités comme Dijon, Rouen, Nantes ou Tours.

Culture bipolaire

D'Argentorate au Strasbourg d'aujourd'hui, l'ouvrage retrace l'histoire mouvementée d'un ville convoitée. Mais il insiste sur les transformations au cours des siècles de la cathédrale, symbole de la cité. C'est aussi un Strasbourg qui se souvient des métiers au fil de l'eau : pêcheurs, tanneurs, bateliers et dragueurs. Des *Serments de Strasbourg*, considéré comme le premier texte en langue française, aux œuvres contemporaines, la bipolarité de sa culture est mise en exergue.

De la littérature à la musique, le pas est vite franchi : *« Strasbourg, ville musicienne* (...), *multiplie les manifestations et s'ouvre aux courants venus d'ailleurs. »* Pôle industriel et commercial, Strasbourg demeure de nos jours une cité conviviale *« dont la qualité de l'accueil reflète un certain bien-être »*. Dommage que cet hymne à la capitale alsacienne soit parfois ponctué de clichés, notamment en ce qui concerne sa dimension européenne et internationale.

M. S.

هكذا من الاصل

LIVRES

LES VISAGES DE LA CAPITALE ALSACIENNE

Culture bipolaire

DOSSIER

LES PRÉMICES DU PÉAGE URBAIN

A Marseille, Lyon, Grenoble ou en région parisienne, les projets d'infrastructures urbaines payantes se multiplient, dans un environnement juridique encore inadapté

PARIS en l'an 2019 : deux scénarios sont possibles. Le boulevard périphérique a été dédoublé. L'automobiliste peut désormais prendre les chaussées actuelles ou s'engouffrer, moyennant 6 francs par kilomètre, dans des nouvelles voies souterraines. Imaginé dans le cadre d'un grand plan pour l'emploi, le projet a nécessité quinze ans de travaux. La circulation est d'abord devenue plus fluide, mais des goulets d'étranglement réapparaissent...

Second scénario : face à une nouvelle poussée écologiste, Paris a décidé d'imiter Oslo ou Singapour. Les voitures sont équipées de compteurs électroniques activés par une centaine de balises plantées dans la capitale. La circulation est gratuite si les rues sont vides, mais l'addition grimpe en période de pointe, notamment dans le Triangle d'or ou le Quartier latin. Le projet reste impopulaire.

Ces deux scénarios plus ou moins fantaisistes ont un point commun : ils illustrent ce qu'est le « péage urbain ». Ou plutôt combien ce concept est ambivalent. Car il paraît difficile de comparer un péage classique – dont le produit permet de financer un axe routier, un pont, ou un tunnel, fût-il en tissu urbain – à un péage dit « de régulation », dont le coût est calculé en fonction d'un objectif de trafic. Plus précis, mais guère plus avancés que nous sur le terrain, les Anglo-Saxons ont deux vocables distincts : respectivement le *toll road* et le *road pricing*.

Dans l'Hexagone commencent à se développer les péages du premier type. Le tunnel Prado-Carénage, à Marseille, inauguré le 18 septembre dernier (1), a ouvert la voie. D'autres réalisations devraient suivre : le périphérique nord de Lyon, livrable en 1997, le bouclage de l'A 86 dans l'Ouest parisien, l'autoroute A 14 reliant la Défense à Orgeval, qui doublera l'A 13, enfin le réseau souterrain MUSE sous les Hauts-de-Seine. Sans oublier les différents projets grenoblois : l'Etat vient d'annoncer qu'il intégrerait dans le réseau autoroutier une traversée souterraine de la ville dans l'axe nord-sud. Les collectivités locales devront se trouver une solution pour la liaison est-ouest.

La capitale n'est pas en reste. Aussi spectaculaire que médiatique, le projet LASER de traversée souterraine de Paris, *via* cinq grandes pénétrantes reliées par une « coronaire » centrale, fera référence dans les annales du péage urbain. Imaginé en 1987 par Cofiroute, seul concessionnaire privé d'autoroutes (les autres sont des sociétés mixtes), il a joué un rôle de test. Il a permis à son promoteur, filiale de GTM Entrepose, de définir un concept de base.



D'ailleurs Bouygues lui a emboîté le pas avec ISOPE. LASER ne s'est pas fait, mais l'idée est restée, autour d'un projet de rocade souterraine périphérique ou RSP (*voir encadré ci-dessous*).

« En France, chacun a en tête la référence autoroutière, alors que ce qui agite la communauté internationale, c'est le péage de régulation », insiste Chantal Duchène, responsable des études générales du Centre d'études sur les transports urbains (CETUR) et auteur d'un consistant dossier sur la question (2). *« Qui imaginait, il y a trente ans, que le stationnement payant en surface serait généralisé ? »* Impliqué dans les débats sur les transports, le sénateur RPR de l'Isère, Charles Descours, rejette cependant très vite l'idée de copier Singapour.

« Depuis que je suis allé sur place, je suis convaincu que c'est impossible, dit-il. *C'est un concept de planification dure, mis en œuvre très en amont par une autorité régionale puissante. Ainsi les taxes sur l'achat d'une voiture sont six fois plus élevées que la voiture elle-même ! Les autorités ont d'ailleurs reculé sur le péage urbain, qui ne constitue qu'un volet de cette politique. »* A moins d'une révolution culturelle, *exit* donc le péage à l'asiatique ou à la scandinave...

La contrainte budgétaire explique ces projets : faute de pouvoir encore solliciter le contribuable, c'est vers l'usager qu'on se retourne.

Il a fallu attendre 1979 pour que les départements puissent concéder des ouvrages d'art, et 1986 pour les communes...

Mais les évolutions sont lentes. Sur le plan juridique, il a fallu attendre 1979 pour que les départements puissent concéder des ouvrages d'art, et 1986 pour les communes. Des rigidités, souces de lenteur et de surcoût, demeurent. *« Sans l'obligation de construire des tunnels ou des ponts en continu, le périphérique lyonnais aurait pu coûter bien moins cher,* disent les critiques. *Des initiatives de caractère juridique sont indispensables (...) »*, *note le rapport Bellier sur le financement privé des infrastructures (voir encadré ci-dessous)*.

Sur le plan technique ensuite, de grands progrès ont été réalisés. *« Ventilation, télépéage, sécurité, gestion des trafics... l'exemple de Marseille montre que ça marche,* remarque André Broto, directeur des projets urbains de COFIROUTE. *C'est une bonne chose car cela fera évoluer les mentalités. »* Moins violent que jadis (on parle moins d'« aspirateurs à voitures »), le débat entre les défenseurs de la voiture et ceux des transports collectifs resurgit toutefois à chaque instant. André Broto compare les infrastructures à péage aux TGV, ou aux colis Chronopost : c'est un service « plus », plus rapide, et donc légitimement plus cher. *« Il y a une logique claire d'affectation de la ressource »*, ajoute Michel Burdeau, délégué de l'Union des sociétés d'autoroutes à péage (USAP). Tous deux font la guerre aux idées fausses : non, les voiries urbaines ne sont pas saturées par des « envahisseurs » extérieurs, à refouler loin des villes ; oui, une majorité d'automobilistes sont « captifs » de la route, notamment les professionnels ou une grande partie des banlieusards.

La Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) ne le voit pas du même œil. Pour elle, le problème prioritaire est celui de l'inégalité de traitement entre voiture et transport collectif, au profit de la première.

Pour libérer la voirie de surface, le péage n'est qu'un outil parmi d'autres, et non une solution miracle

« Le péage urbain est-il une façon d'y remédier ? s'interroge la FNAUT. *Nous craignons que ce soit un leurre de plus... »* Dans le même sens, Charles Descours se bat pour une relance du collectif, grâce à une affectation accrue du produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP). Ce que dénonce justement l'USAP !

Autre question-clé, celle des politiques d'accompagnement. *« Pour le CETUR, l'enjeu est de libérer la voirie de surface,* explique Chantal Duchène. *Le péage est un outil économique au même titre que l'aménagement de l'espace. Il serait dangereux d'y voir une solution miracle. »* Création de voies réservées aux bus et de « zones de silence », plans de circulation « en poche » (on ne peut plus traverser la ville), réglementation sur le stationnement... les combinaisons sont infinies. Chacun en reconnaît la nécessité. Encore faut-il le courage politique de le faire, et une bonne communication pour l'expliquer.

Le projet MUSE, pris isolément, a-t-il un sens ? Comment régler le problème des accès au tunnel Prado-Carénage, difficiles à joindre en cas de bouchons ? *« A Marseille, le concessionnaire a achevé ses travaux à l'avance, alors que la collectivité a pris du retard pour les siens. C'est donc normal que le tunnel débouche sur un bouchon »*, défendent les partisans des péages urbains. Et d'ajouter qu'*« il faut bien commencer par un bout »*. Ce problème de cohérence suscite actuellement des réflexions, à propos des SEM d'autoroute, des mécanismes de transferts financiers et de modulation tarifaire. Le système autoroutier ne s'est pas fait en un jour. Le péage urbain n'est encore qu'un adolescent.

Hélène Giraud

(1) *Urbanisme*. Octobre-novembre 1993.

(2) « Vivre et circuler en ville : le péage urbain ». Etude réalisée à la demande du ministère des transports, par le CODRA (consultant) et le CETUR, sous la direction de Chantal Duchène. Décembre 1993.

La rocade souterraine de Paris

Techniquement au point, mais en attente de décision politique, le projet de rocade souterraine périphérique (RSP), qui doit doubler en sous-sol le périphérique sud, entre les portes d'Auteuil et de Bagnolet, illustre la complexité et la lenteur d'opérations de cette envergure. *« Ces concessions se négocient pas à pas, et cela se déroule sur des années »*, commente André Broto, directeur des projets urbains à Cofiroute. Cette société a déposé le dossier complet à la mairie, à la fin de l'année... Mais les études sont engagées depuis quatre ans, et une première concertation avait eu lieu courant 1991.

« A l'image de la voie rapide Pompidou, la RSP aura beaucoup d'entrées et de sorties. Environ une quinzaine, explique André Broto. *La site offre de bonnes possibilités de raccordement, notamment avec les autoroutes. Le choix du télépéage et la modulation des tarifs contribueront aussi à cette fluidité du trafic. »* L'objectif est d'atteindre 100 000 véhicules par jour... alors que le périphérique en compte un million, avec un parcours moyen de 6 kilomètres. Cofiroute chiffre l'investissement à 10 milliards de francs, l'équilibre n'étant possible qu'avec une participation publique. *« Mais nous libérons des espaces de surface, et cela a un prix »*, défend Cofiroute. Le deuxième volet du dossier est moins avancé : il s'agit des aménagements de surface, sur les boulevards des maréchaux et leurs environs. Recalibrage des voiries, diminution du transit, nouvelles plantations, stationnements supplémentaires... les services de la ville planchent sur cette opération de reconquête.

Le schéma directeur en panne

Troisième point : l'intégration du projet dans le réseau routier régional. A la mi-1992, après les études d'un groupe de travail *ad hoc*, le préfet de région donnait son accord pour que la RSP soit explicitement mentionnée dans le futur schéma directeur de l'Ile-de-France. Avec quelques conditions tenant à la desserte du secteur Seine-amont, au respect de normes de sécurité accrues, et enfin au raccordement de la RSP avec d'autres projets comme le réseau MUSE des Hauts-de-Seine. La Ville de Paris avait alors demandé à Cofiroute des études complémentaires, qui sont aujourd'hui achevées. La balle est désormais dans le camp de la mairie. Mais le schéma directeur est toujours en panne, et le climat budgétaire a bien changé...

H. G.

Le rapport Bellier

Remis à l'automne à Bernard Bosson, ministre de l'équipement et des transports, mais non publié, le rapport sur les « possibilités et modalités de mobilisation de financements privés en faveur des investissements collectifs » est largement consacré aux « voiries urbaines et périurbaines ». Son auteur, Michel Bellier, ingénieur des ponts, avertit d'emblée : ces projets sont coûteux, avec des rentabilités incertaines. Il s'agit de « gérer l'imprévu » et de financer l'imprévisible. Seule issue : la flexibilité.

Autoroutes, parkings payants, réseaux d'eau... la gestion déléguée fait désormais largement partie du paysage français. Mais entre la concession, le marché d'entreprise de travaux publics, etc., la confusion est grande. D'où une première suggestion : clarifier les procédures. Les propositions du rapport visent à assurer la cohérence des voiries concédées, dans une optique de réseau. Les départements et communes ne peuvent concéder que des « ouvrages d'art complexes » : cette notion doit être élargie. Le dispositif actuel exclut les régions. Mais est-il justifié pour l'Ile-de-France ? Le rapport insiste aussi sur la nécessaire modulation des tarifs, dans l'espace et dans le temps. Il plaide pour des mécanismes de transfert financier d'un ouvrage à l'autre.

Troisième thème : la souplesse contractuelle. C'est loin d'être le cas aujourd'hui. Les tarifs des péages autoroutiers (concession d'Etat) sont fixés unilatéralement par le ministère de l'économie. S'agissant des concessions municipales, toute fixation ou modification de tarif passe par un décret en Conseil d'Etat. Ces rigidités sont inadaptées aux zones urbaines, juge Michel Bellier. Le rapport plaide ensuite pour la libéralisation des financements mixtes : autant être clair d'emblée sur la participation de la collectivité, et prévoir des ajustements réguliers par des « clauses de rendez-vous ».

Après un dernier chapitre plus financier, où il évoque la question de la TVA (la construction des voiries concédées y est assujettie, mais pas les péages), Michel Bellier suggère de créer un observatoire de la gestion déléguée. Derrière le débat hexagonal sur le « péage urbain », se cachent en effet des enjeux économiques colossaux. La France doit « vendre » son « modèle » de gestion déléguée, pour renforcer les percées internationales des majors du BTP et des services urbains. Leur présence étrangère est déjà importante. C'est à la France que les Etats-Unis devront leur première autoroute à péage, et l'Angleterre son premier pont concédé.

H. G.

BOURGOGNE

La Saône-et-Loire aide le cinéma

Les élus du conseil général de Saône-et-Loire ont décidé d'investir 12 francs par élève pour que, dès la rentrée 1994, les collégiens du département puissent assister à la projection d'un film par semaine dans une salle de cinéma. Ce tarif résulte d'un accord conclu entre l'assemblée départementale, la direction régionale d'action culturelle (DRAC) de Bourgogne, l'inspection académique, le Centre national du cinéma (CNC) et les exploitants de salles. L'irruption du septième art dans les programmes sera totalement gratuite pour les élèves. Le CNC prend en charge les frais de tirage et d'acheminement des copies, ainsi que le coût de la conception, de la fabrication et de la diffusion du matériel pédagogique nécessaire pour le travail scolaire organisé en marge des projections. Le transport seul incombera à la charge des collèges, volontaires pour cette expérience et qui devront obligatoirement fréquenter la salle de cinéma la plus proche. Chaque séance doit rassembler 200 élèves au maximum.

LIMOUSIN

Mobilisation pour offrir un Renoir à Limoges

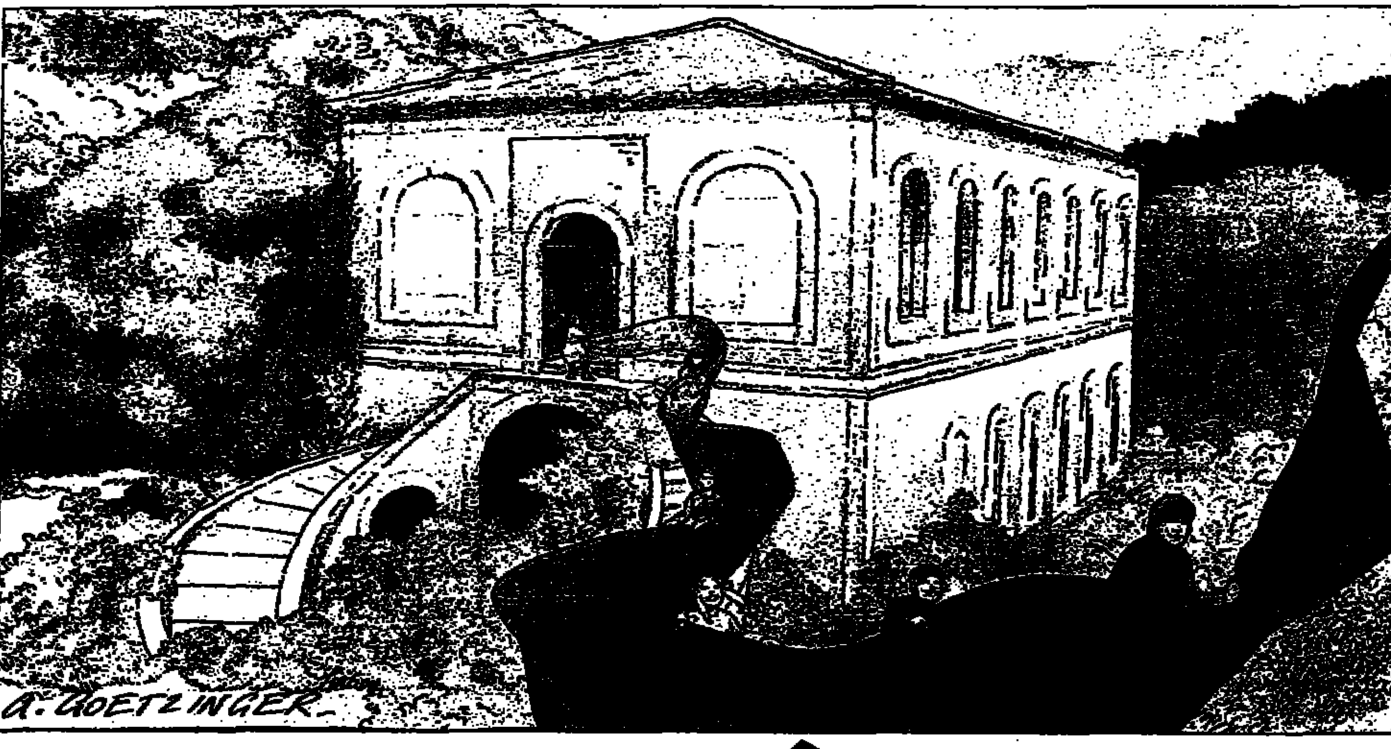
Le *Portrait de Marie Zelie Laporte* (1864), une œuvre de jeunesse de Pierre-Auguste Renoir, est la vedette de l'exposition que présente, jusqu'au 6 mars, le musée municipal de l'Evêché, à Limoges. Sous le titre « Hommage aux donateurs », la conservatrice, Véronique Notin, a voulu mettre en lumière l'obstination des Limousins à enrichir leur patrimoine artistique. Le tableau vient rejoindre les deux portraits que le peintre avait offerts à sa ville natale, ceux de son fils Jean enfant (1894) et de Colonna Romano (1912).

La dernière acquisition n'a pas été aisée. L'œuvre avait été mise en vente sur saisie de douane pour exportation clandestine, au prix de 1,55 million de francs. L'Etat était prêt à y consacrer 800 000 francs, le conseil régional 200 000 francs, le conseil général de la Haute-Vienne 100 000. Restait à collecter 450 000 francs. La municipalité de Limoges lançait, en 1991, une souscription publique qui fut couverte à 75 % par des entreprises et des institutions (plus d'une vingtaine, du Crédit agricole à EDF, de l'université à la multinationale Legrand SA, et au couturier Castelbajac). Le reste – près de 120 000 francs, – à raison de participations de 100 francs, fut couvert par quelque trois cent cinquante souscripteurs individuels.

POITOU-CHARENTES

Rabelais à l'honneur

François Rabelais a laissé une forte empreinte à Poitiers où il fut étudiant, vraisemblablement en théologie, de 1521 à 1524. Aussi le conseil régional et le rectorat de l'académie tiennent-ils à marquer le 500e anniversaire de sa naissance par un concours littéraire destiné aux lycéens et aux étudiants intitulé « Rabelais de maintenant ». Les candidats devront fournir une production écrite dans laquelle ils présentent le monde actuel à la manière de l'écrivain. Les auteurs des dix meilleurs textes verront leur œuvre publiée et seront invités à un voyage sur les hauts lieux rabelaisiens. Des lieux que des élèves de deux classes patrimoine d'un collège de Poitiers risquent de fréquenter aussi à la rentrée prochaine. Sur les traces de Rabelais, ils doivent en effet voyager au chapitre du doyenné Saint-Hilaire, au dolmen de la Pierre-Levée, dressé par Gargantua pour permettre aux étudiants de faire ripaille, et à l'abbaye voisine de Ligugé. Les élèves devront aussi produire, au sein d'ateliers d'écriture, des « dits de mensonge » (contes populaires) à la manière de l'écrivain.



LE PAYS CÉVENOL

Les héritages de la soie

D'UNE école a resurgi l'espoir, à la manière d'un conte. Ses personnages : un jeune homme à peine sorti de l'adolescence, un groupe d'enfants, une bergère, fille de pasteur, un *« lumineux savant »*, un hasard botanique relevant du miracle, un secret bien conservé, un généreux bienfaiteur suisse et surtout un paysage chargé de l'une des plus riches traditions, religieuse et industrielle, qui puisse exister en France.

L'histoire débute aux lendemains de mai 68, sur les premiers contreforts des monts cévenols, dans un paysage peuplé de chênes-lièges où alternent crêtes saillantes et vallées encaissées. Michel Costa, un enfant du pays, n'a pas tout à fait vingt ans lorsqu'on lui confie les treize élèves que compte la classe unique de l'école de Monoblet, un petit bourg du Gard situé à une cinquantaine de kilomètres au nord-ouest de Nîmes. Fortement marqué par l'arrivée des premiers *« porteurs d'utopie »* fuyant le *« désenchantement urbain »*, et encore imprégné de la pensée de Célestin Freinet, notre instituteur et ses émules s'engagent sur les chemins de la correspondance interscolaire et de la sortie-enquête, aventure pédagogique la mieux adaptée à la découverte du milieu local, profondément marqué par ce qui décidera de l'avenir de notre homme et fédérera sa vie : le ver à soie.

Peu avant, en 1965, dans la commune voisine de Saint-Jean-du-Gard, la dernière filature en activité, Maison-Rouge, ferme ses portes. Après des siècles de loyaux services et avec des bonheurs variables, l'activité séricicole et l'industrie de la soie de la région sont plongées dans un silence que l'on croit définitif. Pourtant, il n'est pas de parcelle de campagne, de recoin de terrasse, de maison ou de l'âme cévenole qui ne puisse témoigner de la marque profonde laissée par l'« éducation » – le mot « élevage », souvent utilisé, n'est pas le terme propre – de la fascinante chenille et de la culture de son unique pourvoyeur de nourriture : le mûrier. Pendant ce temps, dans la classe de Monoblet, une boîte à chaussures accueille les premières expériences. D'année en année, l'activité se développe. Très vite, en raison de l'incroyable croissance des larves – 10 000 fois leur poids entre l'état de graine (d'œuf) et celui de chrysalide – la recherche d'un lieu plus vaste s'avère urgente. Edith, une bergère qui conduit toujours sa trentaine de chèvres parmi les routes tourmentées des environs, met sa magnanerie (de *magnan*, ver à soie) à la disposition de l'instituteur et de son escouade. C'est également elle qui se charge de transmettre les savoir-faire traditionnels. Les dizaines de kilos de la première récolte trouvent un débouché rapide et rémunérateur auprès des pêcheurs à la truite du cru qui récupèrent les nymphes à l'intérieur des cocons pour en faire d'efficaces appâts. L'argent permet aux écoliers de rendre visite à leurs correspondants dans les campagnes de la Bresse. L'épisode agace la municipalité et inquiète certains parents. Mais il suscite l'intérêt d'anciens éleveurs nostalgiques qui font croître de manière sensible la production de l'établissement scolaire. Il attire surtout l'attention d'André Schenk, le « pape » de la soie, responsable et seul « rescapé » de l'importante station séricicole de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) alors installé à Alès. Les chercheurs japonais ont offert à la station une variété de mûriers peu productrice dans leur pays qui s'avère parfaitement adaptée au climat cévenol et y offre un important rendement.

A son apogée, vers 1850, la production de soie atteint 25 000 tonnes et fait vivre plusieurs dizaines de milliers de personnes

En 1976, 6 000 pieds de kokuso 21 (nom donné à l'un des clones du mûrier nippon) sont plantés qui assurent la production de plusieurs centaines de kilos de cocons. L'obstination de Costa et de ses amis face au pessimisme ambiant est couronné en 1976 par le prix de la Fondation de la vocation. *« Est-ce que sa folie n'a pas quelque chose d'un peu sensé ? »*, entend-on dire dans la région. L'année suivante voit naître l'Association pour la diffusion de la sériciculture dans les Cévennes (ADS). La structure, notamment chargée de la gestion d'un Musée de la soie à Saint-Hippolyte-du-Fort, s'insère aujourd'hui dans un réseau unique, la Filière soie en Cévennes, qui comprend en outre Sérica pour la filature, le tissage, le tricotage et la confection, et Cabrador pour la vente et la diffusion des produits tissés. Mais sa principale force réside dans Cévennes micro-plants, avant-poste de la relance actuelle implanté en 1990 à Puechlong, vaste domaine de 60 hectares « aimablement » loué par un mécène suisse. Grâce à l'appui de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR) et à partir des recherches menées conjointement avec l'INRA d'Antibes, le site est consacré à la multiplication *in vitro* de mûriers dont il est seul à posséder la maîtrise, mais aussi aux plantations expérimentales, aux éducations modernes de vers à soie et à la formation aux techniques séricicoles. C'est également à partir des compétences de ce site que s'ébauchent les premières orientations d'Eurochrysalide. Ce projet, soutenu par la CEE, les pouvoirs publics et toute la gamme des collectivités territoriales associe les régions Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Le but : promouvoir, *via* les transferts de technologie, l'aide aux pays en voie de développement, en créant de nouvelles sources d'approvisionnement pour une industrie soyeuse trop captive des producteurs chinois qui, avec près de 40 000 tonnes de soie grège, contrôlent 93 % des volumes commercialisés dans le monde. La Filière soie en Cévennes emploie une trentaine de personnes et contribue au revenu d'autant d'éleveurs. Malgré une production modeste de 1,5 tonne, elle est la seule entité européenne capable de maîtriser, conformément au vœu d'André Schenk, l'intégralité de la production, *« du sol au tissu »*. On s'en doute, notre instituteur a depuis longtemps déserté les estrades de la communale.

La sériciculture est née il y a cinq mille ans en Chine, mais il faut attendre le VIe siècle de notre ère pour que son secret soit connu des Occidentaux. A Anduze, la *porte des Cévennes*, gardienne de l'une des nombreuses vallées qui entaillent la montagne, un acte notarié datant du XIIIe siècle, en fait mention pour la première fois en France. Au XVIe siècle, la ville symbole, qui devient l'un des plus importants centres de négoce de la soie, se distingue en adoptant, à la quasi-unanimité, les idées de la Réforme. Sous le règne d'Henri IV s'engage dans la région une véritable politique de propagation des plantations et de l'industrie soyeuse. Le « bon roi Henri » suit les recommandations d'un de ses conseillers agronomes, Olivier de Serres, figure du protestantisme local et auteur d'un célèbre Mémoire sur *La Cueillette de la soie*. François Traucat, autre adepte de la Réforme, moins connu, joue un rôle essentiel. Jardinier natif de Nîmes, il fait planter à l'aube du XVIIe siècle quatre millions de mûriers en Provence et en Languedoc. Colbert suit l'exemple de ses prédécesseurs et accorde le monopole de la fabrication, des prêts sans intérêt, des subventions, des primes... Une période de grande prospérité semble s'ouvrir pour les Cévennes et son industrieuse communauté protestante de plus en plus liée au devenir du petit animal.



Mesures vexatoires, marginalisation, privations, expéditions punitives : la palette répressive que la catholique couronne de France inflige aux partisans de Calvin ne tarde pas à menacer l'équilibre économique de la soie. Après la révocation de l'édit de Nantes en 1685, nombreux sont les ouvriers de grande qualification qui fuient le pays pour la Hollande, l'Allemagne et la Suisse. C'est une catastrophe naturelle qui relancera l'activité. Sous les morsures de l'hiver 1709 disparaissent l'olivier et le châtaignier. Ce dernier, appelé *arbre à pain*, est la principale ressource alimentaire de l'homme et de l'animal. Le voilà supplanté par le mûrier, très résistant au froid, baptisé sans plus tarder *arbre d'or* : *« Contrée réputée déshéritée et ingrate il y a peu, voilà soudain les Cévennes devenues terre de prospérité par la magie d'un arbre »*, souligne l'ethnologue Françoise Clavairolle, une des principales animatrices du renouveau de la soie.

Cette prospérité atteint son apogée au début du siècle suivant avec l'apparition d'un système de chauffage à la vapeur qui ramollit le cocon avant son dévidage. La concentration manufacturière est en marche. En 1812, la production cévenole est de 5 500 tonnes de cocons, et atteint 25 000 tonnes en 1850. Cinq ans plus tard, avec 5 000 tonnes de soie grège, la production *« dépasse celle des royaumes lombard et vénitien réunis »* (1). La fièvre séricicole gagne tout le pays et l'on compte par plusieurs centaines les usines (coconneries, filatures, moulineries...), imposantes et austères bâtisses agrippées au bord des rivières qui mobilisent par dizaines de milliers une population féminine de tout âge. Leur revenu vient constituer une précieuse dot, ou compléter de manière sensible et immédiate celui des hommes restés aux champs.

Ces chiffres ne seront plus jamais atteints. L'apparition de la pébrine, une maladie des œufs, fait s'effondrer le rendement des vers. Cette épidémie est, en quelques années, endiguée par Pasteur, appelé par des Cévenols désespérés. A peine remis de leurs blessures, une nouvelle crise éclate, en 1869, avec l'ouverture du canal de Suez : des soies en provenance de Chine et du Japon inondent le marché français. Viennent ensuite les premières fibres synthétiques. A grand renfort de subventions l'activité se maintient, mais la décadence est entamée. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'activité est à l'agonie : en 1957, la Filature française des soies de Cévennes scelle le regroupement des derniers filateurs qui installent à Maison-Rouge un équipement performant acheté au Japon. On connaît la suite...

Pourtant, la soie détient toujours sa force secrète, son précieux pouvoir fédérateur. *« L'intensité de son vécu populaire en fait une entrée privilégiée dans la diversité des lieux et des ressources cévenoles »*, confirme Marc Piault, président des Chemins de la soie. Forte d'une telle conviction s'est bâtie, en 1988, cette association issue d'un groupement, soutenue par la Mission du patrimoine ethnologique du ministère de la culture. Composée d'historiens, d'ethnologues, de conservateurs de musées, de paysans et d'intellectuels, elle rend son premier hommage à Robert-Louis Stevenson, *« initiateur à l'art de la randonnée »*, éminent Ecossais qui, en compagnie de son ânesse Modestine, découvrait le pays en 1878. Produits culturels complets, les itinéraires des Chemins de la soie sont une alternative, un contrepied à l'industrie touristique de masse de la côte toute proche, *« bronze-culs de l'Europe »*, dit-on, sans détour, à la direction régionale de l'action culturelle de Montpellier.

Le développement d'un tourisme sensible, de qualité, faisant davantage appel à l'imaginaire s'inscrit déjà dans les tendances de ces dernières années. Pour y répondre, *les Chemins de la soie, itinéraires culturels en Cévennes*, imposant guide entre viatique et beau livre *« proposant à plusieurs auteurs de traiter d'un espace et d'un thème dont ils se sentent proches »*, a été publié. D'autre part, des travaux sont en projet ou pratiquement en cours, tels que ceux de la réhabilitation de la filature de soie du Mazel au pied du mont Aigoual.

Construit en 1830 sur les rives de l'Hérault près du Vigan, ce « château de l'industrie » présenterait *in situ*, et après inventaire exhaustif de son contenu, des équipements significatifs de la révolution industrielle (vannes, turbines, chaudières, appareils de moulinage) et offrirait un témoignage fidèle de l'organisation sociale du travail au siècle dernier (des logements à demeure des jeunes ouvrières aux appartements du maître des lieux). Des espaces réservés aux animations viendraient compléter l'ensemble. Mais l'originalité du site tiendrait surtout à son caractère polyvalent puisque cohabiteraient l'utilisation muséographique et l'utilisation productive.

S'il y a eu des rivalités commerciales ou industrielles autour de la soie, on ne s'est jamais fait la guerre à cause d'elle, affirment les spécialistes. Gageons que ses vertus fédératives ont encore de beaux jours devant elles.

de notre envoyé spécial
Jean-Jacques Larrochelle

(1) Sauf indication contraire, les citations sont extraites de *les Chemins de la soie, itinéraires culturels en Cévennes. Bas-languedoc, Cévennes, Vivarais.* L'ouvrage regroupe les contributions de Françoise Clavairolle, Michel Costa, Eric Doulcier, Martine Nougarède, Hervé Ozil, Marc-Henri Piault, Daniel Travier et Michel Wiénin.

Réédition trilingue (français, anglais, allemand) en cours. Espace Ecrits, 372 p., 175 F.

Prochain article

LE PAYS DES BARONNIES

Portrait de dame

Pour certains Cévenols, elle est *« notre maîtresse à tous »*. D'autres, moins respectueux, la surnomment en souriant *« la sorcière du Causse »*. Dans un pays où la désertification rurale a depuis longtemps accompli son œuvre néfaste, les volontés d'ancrage sont toujours observées avec déférence. Pourtant, à l'aube de ses quatre-vingts printemps, Adrienne Durand-Tullou n'est pas femme à se vanter de la notoriété acquise dès ce jour de janvier 1938 où, jeune institutrice, elle découvre, *« entre le ciel et la terre, un accord de gris dégradés, une route toute droite sur un horizon en fuite »*. Elle décide de faire de ce pays sa terre d'élection et de s'y marier. Adrienne vit et travaille à Rogues, un hameau sur le causse de Blandas, rebord oriental du plateau du Larzac en surplomb du Vigan. Terre de calcaire et non de schiste ou de granit comme dans les Cévennes si proches.

Sa renommée, qui a dépassé les limites du pays cévenol, elle la doit à l'inlassable obstination de vouloir découvrir *« ce milieu fermé sur son passé »*, envers lequel elle n'a pas que des mots tendres, et de parvenir *« à un véritable panorama de la civilisation traditionnelle caussenarde »*.

Bricoleuse de génie, dans les premiers temps, elle embarque ses élèves sur le chemin des avens et des mégalithes. Ils découvrent des ammonites fossilisées et des silex tranchants. Observatrice avisée, Adrienne suit de près la vie du village et de ses alentours.

Ethnologue, archéologue ou historienne selon les circonstances, elle interroge les anciens, capte les expressions, les termes patois et les dictons. Elle accumule quantité de photographies, des notes, des croquis consignés dans de volumineux dossiers...

Impressionné par tant de richesse dissimulée, Paul Marcellin, conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Nîmes, ne laisse pas le choix à Adrienne. Après dérogation – car elle n'a pas le bac – elle doit s'inscrire à l'université de Montpellier pour y préparer une thèse qu'elle soutient brillamment en 1959. Non pas qu'elle rêve à quarante-quatre ans d'un titre universitaire, mais pour *« la glorification d'une étendue de cailloux dédaignée »*.

Sous sa plume renaît le temps des moissons avec son fourmillement d'activités et de mots disparus. Elle fait revivre la *vota*, *« réjouissance profane »* dont l'organisation revenait aux conscrits qu'on appelait les *« caps de jovents »* ; elle fait goûter l'*« aïgua bolhida »*, la soupe poivrée que l'on fait boire aux jeunes mariés. Grâce à elle le Gnaffi, ce brave colporteur d'origine italienne, qui sillonnait le pays, courbé sous le poids de sa charge, renaît ainsi que le Ciret, mendiant-ramoneur qui *« préférait une aumône arrosée d'un verre de vin »*. Carnaval d'autrefois, *Le château de Montardier restauré par Viollet-le-Duc*, *les traditions pastorales caussenardes*, *les coutumes des feux de la Saint-Jean*, etc. : plus d'une centaine d'articles et plusieurs ouvrages (1) donnent la preuve d'un insatiable désir de mémoire qu'elle conserve toujours intact. Notamment lorsqu'elle évoque, fascinée, ce puissant Cévenol portant seul sur son épaule la poutre maîtresse d'une maison... et qui lui en fit oublier de prendre son appareil photo.

J.-J. L.

(1) Les plus récents sont parus aux éditions Payot, collection « Documents ».